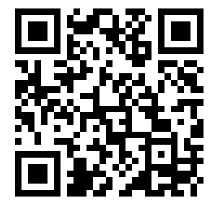
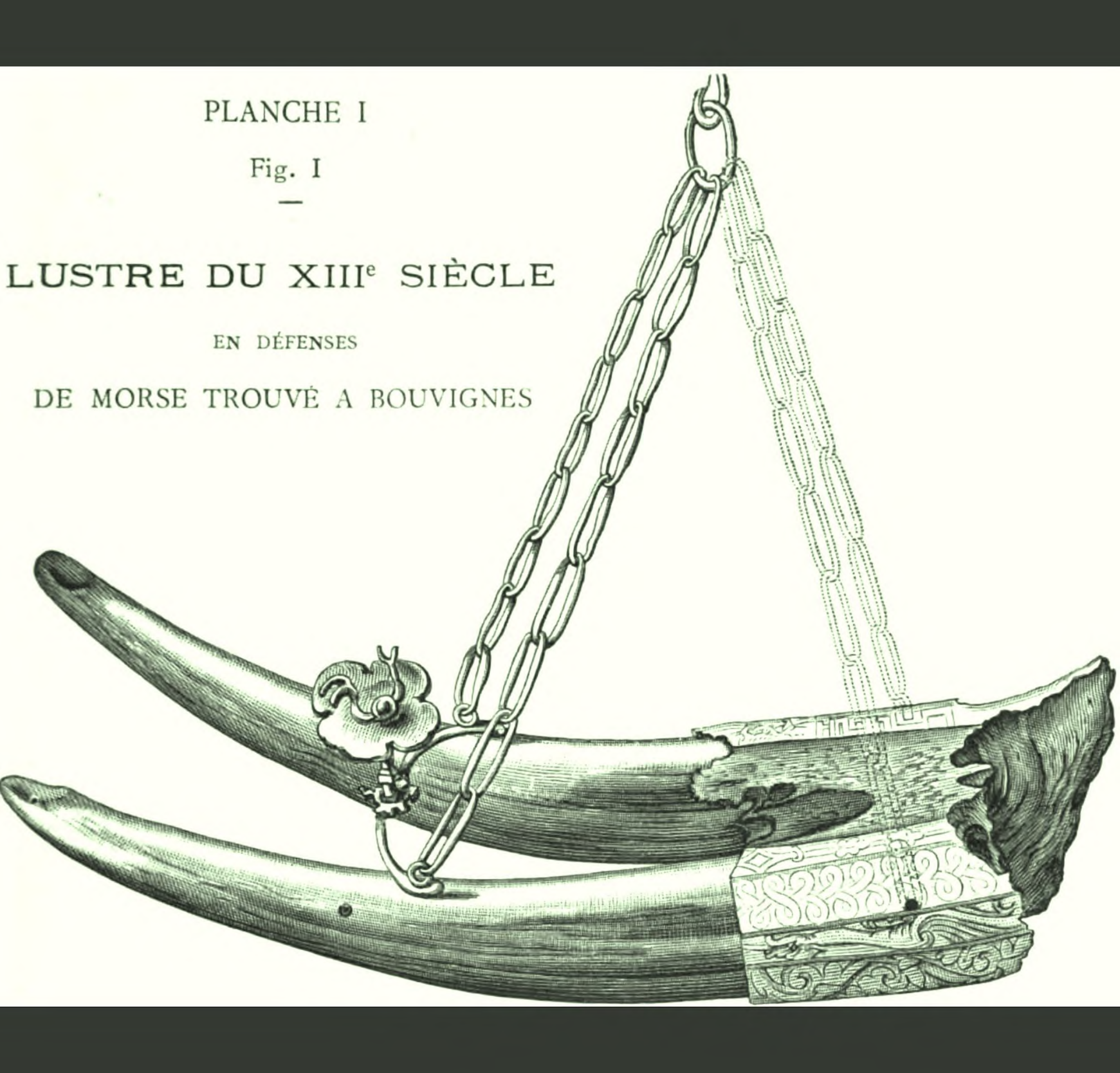
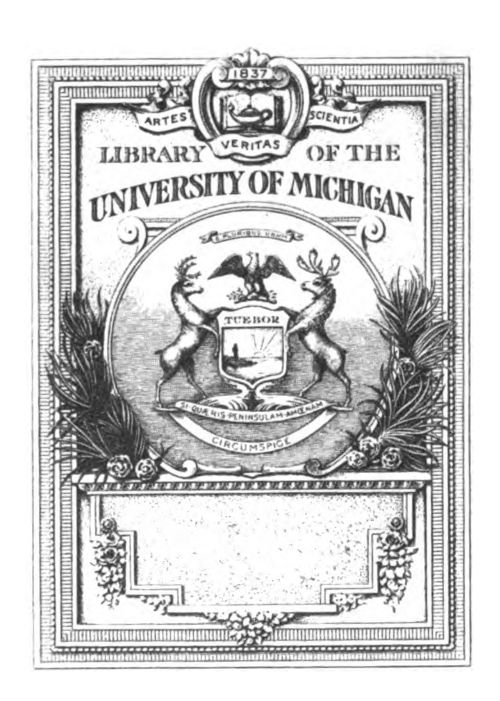




Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles

Société royale d'archéologie de Bruxelles


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES


DE L'IMPRIMERIE A. VROMANT ET Cie
3, rue de la Chapelle, 3
BRUXELLES

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ royale

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. M[GR] LE COMTE DE FLANDRE

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME TROISIÈME

ANNÉE 1889

BRUXELLES
EN VENTE CHEZ H. MANCEAUX, ÉDITEUR
12, RUE DES TROIS TÊTES, 12

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET C[ie], 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des statuts).



AVANT-PROPOS

ous constatons avec un légitime orgueil en commençant la publication du IIIe volume de nos *Annales*, les progrès opérés par notre Société depuis l'époque relativement rapprochée de sa fondation.

Désormais nous pouvons envisager l'avenir sans crainte et certains de notre existence future, consacrer nos efforts avec un zèle plus grand encore, à faire progresser les sciences historiques et archéologiques.

Durant les années écoulées, des assemblées mensuelles ont eu lieu régulièrement le premier mardi de chaque mois et ces séances, par les questions capitales qui y ont été étudiées, ont procuré à nos membres, l'occasion d'étendre leurs con-

naissances archéologiques et artistiques, ainsi que les moyens de travailler avec nous au progrès des sciences historiques.

De plus, des conférences ont été organisées par notre Société et elles ont été très suivies par un grand nombre de ceux qui trouvent de l'intérêt dans les questions que nous étudions.

Enfin, de nombreuses excursions ont été faites pendant ces trois années.

Ces réunions, pour ne citer qu'elles, ont été très fructueuses pour nos membres qui, sous la conduite de personnes connaissant spécialement les localités visitées, ont pu voir dans chacune de celles-ci, les monuments les plus intéressants au point de vue de l'art et de l'archéologie. Chaque fois les conducteurs de l'excursion ont insisté spécialement sur l'histoire des édifices visités, leurs caractères et les liens qu'ils ont avec les monuments des contrées voisines.

Ainsi nos membres ont été mis à même de connaître davantage notre pays et d'acquérir sur lui des connaissances trop ignorées de la masse du public.

Des rapports complets sont faits sur chacune de ces conférences et excursions et sont publiés dans les *Annales* de notre Société.

Nous nous permettons d'insister tout particulièrement sur l'intérêt que présentent les « *Annales* » que publie notre Société et qui sont distribuées, gratuitement, à tous nos membres honoraires et effectifs.

Comprenant jusqu'à présent deux volumes, se composant ensemble de près de 800 pages, cette publication est ornée de nombreuses planches en photogravure, phototypie ou gravure à l'eau forte.

Les travaux publiés jusqu'à ce jour sont fort nombreux et sont signés de noms connus et estimés dans le monde archéologique. On peut en trouver la preuve par la lecture des tables des matières des deux volumes publiés.

Notre Société possède encore une bibliothèque que des échanges et des dons enrichissent de jour en jour et qui est déjà fort utile à nos membres, puisque ceux-ci peuvent obtenir le prêt à domicile des ouvrages qui la composent.

En outre, des collections d'objets archéologiques sont en voie de formation.

Pour nous résumer, la fréquentation de nos assemblées mensuelles, de nos excursions et de nos conférences, la réception de nos « *Annales* » et l'usage des livres de notre bibliothèque constituent pour nos membres, de sérieux attraits qui ne peuvent que se développer dans l'avenir.

En effet, grâce à l'appui et au concours du Gouvernement, de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles qui nous sont acquis, notre Société arrivera à grouper à Bruxelles, toutes les initiatives, tous les efforts que tentent les savants, qui se donnent pour tâche l'étude de nos antiquités nationales.

Ouverte à toutes les opinions, à toutes les personnalités, notre Société n'a pas d'autre but.

Bruxelles, le 30 mars 1889.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

LE PRÉSIDENT,
COMTE MAURIN DE NAHUYS

LE VICE-PRÉSIDENT,
GUSTAVE HAGEMANS

LES CONSEILLERS,
JOSEPH DESTRÉE — GUST. VERMEERSCH

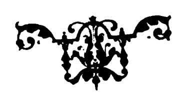
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
PAUL SAINTENOY

LES SECRÉTAIRES,
BARON ALF. DE LOË — EM. DE MUNCK — TH DE RAADT

LE CONSERVATEUR DES COLLECTIONS,
SIMON DE SCHRYVER

LE BIBLIOTHÉCAIRE,
LOUIS PARIS

LE TRÉSORIER,
P. PLISNIER





Séance mensuelle du mardi 8 janvier 1889

Présidence de M. D. Van Bastelaer, *vice-président.*

La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

L'ordre du jour est composé comme suit :

Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 décembre dernier.

Élection et présentation de membres effectifs et associés.

Proposition de modifier l'article 18 des statuts.

Lecture du rapport de la Commission de vérification.

COMMUNICATIONS

Note sur la découverte des vestiges de deux établissements belgo-romains aux environs de Mons, par M. le baron Alfred de Loë.

La Porte de Hal à Bruxelles (1381-1888), par M. le chevalier Joë Diericx de Ten Hamme.

Le triptyque de Zierikzée, réponse à M. le comte de Nahuys, par M. A. A. Reynen.

[1] Prennent place au bureau : MM. D. Van Bastelaer, Destrée, de Behault, baron A. de Loë, P. Saintenoy, Th. de Raadt, Paris, E. de Munck et Benoidt.

Le palais des Archives de l'État, à Londres, par M. Raoul van Sulper.



Quarante-quatre membres sont présents [1], deux membres font excuser leur absence.

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. Saintenoy (Paul) fait observer que l'article 45 n'a pas été changé. Après discussion, il résulte qu'en effet, aucun vote n'a été émis à ce sujet.

Le procès-verbal est adopté.

CORRESPONDANCE

MM. Barella, Blanchart et Licot, nommés membres effectifs, expriment leurs remerciements.

MM. le comte de Nédonchel et Charles Meunier font parvenir leur démission de membres effectifs.

M. le Dr Jacques communique le programme de la 1re Section du Groupe XI de l'Exposition de Paris.

M. l'Inspecteur cantonal Vercamer communique une note sur des pierres découvertes à Duysbourg (Tervueren).

[1] Ont signé la liste de présence : MM. le baron Alfred de Loë, P. Saintenoy, D. A. Van Bastelaer, G. Cumont, Mahy, Charles de Proft, René Van Bastelaer, Art. Lefèvre, A. A. Reynen, de Behault, Em. de Munck, F. Hachez, Joë Diericx de Ten Hamme, C. Neyt, L. Van Peteghem, C. Almain-de Hase, Gaston de Brabandère, Ed. Vander Smissen, Maurice Benoidt, Dr L. Barella, J. V. Colinet, comte F. van der Straten-Ponthoz, A. Rutot, Henri Van Havermaet, A. Joly, P. Plisnier, J. Schavye, Dr Walton, H. Van der Kelen-Bresson, Alp. Hanon de Louvet, E. Paulus, P. Goethals, de Raadt, E.Michel, J. De Passe, Raoul van Sulper, Comte de Nahuys, Aubry, Louis Titz, A. Michaux, Paul Errera, J. Destrée, van Malderghem.

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. Cumont, baron Alfred de Loë et Émile de Munck font don d'objets pour les collections de la Société.

MM. Bigarne, Cumont, de Behault, baron de Loë, de Munck, comte de Nahuys, de Raadt, Dupriez, Mahy, Reynen, Sassen, Vanderkelen-Bresson, l'Administration communale de la ville de Bruxelles, la rédaction du *Nederlandsche Leeuw* de La Haye font don de livres et brochures.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. Georges du Bosch, directeur de la *Chronique des Travaux publics*, à Boitsfort; Émile Catteau, industriel, Bruxelles; Nestor Dupriez, numismate, Bruxelles; Georges de Brandner, avocat, Bruxelles; l'abbé Mertens, curé de Tervueren; Paul De Ridder, rentier, Saint-Josse-ten-Noode; Hachez, attaché à l'Administration des Postes, Bruxelles; A.-F. Malfait, sculpteur-statuaire, Bruxelles; Henri Paridant, avocat près la Cour d'Appel, Bruxelles; A. Reynen, courtier d'assurances, Anvers, sont nommés membres effectifs.

M. Préherbu, Alexis, rentier, rue de Spa, 70, Bruxelles, est nommé membre correspondant.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

MM. Félix Beckers, greffier de la justice de paix de Molenbeek, Saint-Gilles; Louis Cavens, propriétaire, Bruxelles; Mme A. Daimeries, Bruxelles; MM. Louis De Beys, avocat, Bruxelles; Desmaisières, vicomte Albert, docteur en droit, Bruxelles; Émile Hennequin, colonel d'État major, Ixelles; Charles Heetveld, candidat en philosophie et lettres,

Schaerbeek; Florent Heetveld, candidat notaire, Bruxelles; Ernest Jordens, étudiant, Schaerbeek; A. Muls, Ingénieur aux chemins de fer de l'État, Etterbeek; Snutsel, fabricant de meubles artistiques, Bruxelles; baron de Turck de Keersbeek, Tirlemont; Van Ballaer, traducteur à la Chambre des représentants, Ixelles; comte Frédéric van den Steen de Jehay, secrétaire de Légation, Bruxelles, sont présentés comme membres effectifs.

MODIFICATION DE L'ART. 18 DU RÈGLEMENT

M. le Secrétaire général donne lecture de la proposition suivante :

Les soussignés, en vertu du droit que leur confère l'article 91 des Statuts, prient le Bureau de proposer, à la prochaine séance mensuelle, que l'article 18 des Statuts soit modifié comme suit :

« Article 18. — Les membres de la Commission adminis-
« trative sont nommés pour un an et, *sauf le Président,* sont
« rééligibles pendant cinq années consécutives. Cette der-
« nière disposition n'est pas applicable aux quatre secré-
« taires dont le mandat peut être renouvelé indéfiniment.
« *Le Président est nommé pour un an. Le titulaire ne pourra*
« *être réélu qu'après un délai de trois ans.* »

(Suivent les signatures de 13 membres effectifs).

MM. Hachez et le comte van der Straten-Ponthoz font valoir les raisons qui les ont engagés à signer la proposition tendant à modifier l'article 18 des statuts.

Le Président d'une Société aussi importante qu'est la nôtre semble être une lourde charge qu'on hésitera sans doute à accepter pour un terme aussi long que celui de cinq années. Ils citent l'exemple de l'Académie Royale, de l'Académie d'Archéologie, de la Société de Géologie de Belgique, etc., où chaque année, le Président cède le fauteuil à un de ses confrères.

Cette proposition sera examinée par la Commission administrative, et elle sera discutée lors de la séance prochaine.

M. le Président prie M. Hachez de bien vouloir communiquer à l'assemblée le *rapport de la commission de vérification.*

Ce rapport constate que les dépenses sont excessives et non en rapport avec l'encaisse.

M. le comte van der Straten-Ponthoz rappelle qu'il a déjà prêché l'économie. Il croit cependant qu'il est impossible au Trésorier de présenter actuellement un état positif. Une société jeune ne peut remplir les *désiderata* exprimés par la commission de vérification dont M. Hachez est l'organe.

M. Benoidt tient à faire observer qu'il n'a effectué ses paiements que sur les notes visées par M. le Président, se conformant ainsi aux statuts. L'assemblée entend ensuite la lecture des rapports qui ont été adressés à la commission.

M. Van Havermaet propose de voter un ordre du jour de confiance dans la gestion de M. le Trésorier (*Adopté*).



MM. de Munck et Paris donnent, respectivement, lecture des *rapports sur l'état de la bibliothèque des archives de la Société et sur l'accroissement de ses collections.*

RAPPORT SUR L'ETAT DES COLLECTIONS

Messieurs et chers collègues,

Grâce aux dons de quelques-uns d'entre nous, nos collections d'étude, dont la formation a coïncidé avec nos premières réunions mensuelles de 1887, ont pu continuer à s'enrichir régulièrement pendant l'année qui vient de s'écouler.

Dès aujourd'hui, notre jeune société possède des collec-

tions d'une importance restreinte, il est vrai, mais qui n'en renferment pas moins d'assez nombreux objets.

Afin d'éviter de faire double emploi avec l'inventaire détaillé que j'ai communiqué à la *commission de vérification*, je ne vous soumettrai, dans le présent rapport, que des observations d'ordre général, de nature à permettre de jeter un regard sur le passé de nos collections, à en faire connaître l'état actuel et ce qu'elles pourraient devenir par la suite.

A la fin de 1887, nous possédions dans nos vitrines, vingt et une monnaies de l'*Epoque Romaine* et trente-sept objets originaux, empreintes et moulages, du *Moyen-Age*, de la *Renaissance* et de l'*Epoque Moderne*.

Durant l'année 1888, nos collections se sont considérablement accrues et complétées. Nous avons reçu, en effet, grâce à la générosité de MM. Colinet, G. Cumont, abbé P. Daniels, A. de Behault, baron de Loë, comte de Nahuys, de Raadt, De Schryver, Destrée, R. Dupriez, Mahy et R. Van Sulper, ainsi qu'aux dons de M. E. de Munck, huit objets et cinq moulages de l'*Epoque Préhistorique*; plus de soixante-huit objets de l'*Epoque Romaine* ; quatre de l'*Epoque Franque*, et enfin cinquante et un objets originaux, empreintes et moulages du *Moyen Age*, de la *Renaissance* et de l'*Epoque Moderne*.

Nos collections se composent donc aujourd'hui, de plus de cent trente-six objets, parmi lesquels se trouve un certain nombre d'imitations, d'empreintes et de moulages auxquels on aurait tort de ne pas attribuer de la valeur, car ils viennent fort heureusement compléter des séries d'objets originaux, ce qui, dans des collections d'études et même dans un musée important, peut offrir la plus haute utilité pour l'enseignement et la vulgarisation de l'archéologie.

Que des collections d'études ou un musée d'antiquités organisés comme je viens de le dire, soient d'une grande ou d'une minime importance, l'idéal à poursuivre reste toujours le même : *retracer l'histoire de l'humanité et de ses œuvres de-*

puis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, au moyen même de ces œuvres. C'est là un puissant moyen d'*enseignement par la vue,* accessible à tous, et qui peut nous permettre d'acquérir, par l'étude des choses du passé, les connaissances les plus précieuses pour progresser dans l'avenir.

En renouvelant le vœu que j'émettais l'année dernière, de voir le plus de renseignements possible être fournis par les donateurs sur les objets déposés par eux dans nos vitrines, je me permettrai de vous engager à ne pas craindre de compléter nos collections par des moulages, ou des imitations. En effet, lorsqu'il s'agit d'études archéologiques, les plus petites choses, les moindres indices ont souvent une bien grande importance : des fragments de matériaux de construction, de poteries, de bronze ou de fer antiques, mis entre les mains du chimiste, du géologue, du minéralogiste ou du micrographe, peuvent, dans bien des cas, offrir le plus haut intérêt pour l'étude de l'industrie et des rapports commerciaux aux temps anciens. La comparaison de ces fragments avec certains produits modernes, est utile au point de vue de l'étude des imitations. De leur côté, les moulages, les empreintes et les imitations d'objets d'art anciens suppléent, dans une certaine mesure, aux originaux, et peuvent être de la plus haute utilité pour l'enseignement de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de l'art industriel.

C'est, je le crois, suivant les principes que je me suis permis de vous exposer plus haut, que nos collections d'étude doivent se développer. Peut-être un jour, pourrons-nous dire à leur sujet, une fois de plus, que *notre association a concouru au progrès de l'archéologie et des sciences qui s'y rattachent, en cherchant à encourager surtout l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne.*

Le Conservateur des collections :

EM. DE MUNCK.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE

La Société d'archéologie se trouve en possession d'un nombre d'ouvrages qui, sans être considérable, est cependant fort satisfaisant, si l'on considère que cette collection, commencée depuis quinze mois seulement, s'est formée exclusivement par des dons offerts par les membres, et des publications provenant des échanges avec les autres Sociétés.

Grâce à la générosité et au zèle de la plupart de nos confrères, notre Bibliothèque comprend actuellement près de 300 ouvrages imprimés, 5 manuscrits et plus de 75 gravures, dessins, photographies, etc...

A proprement parler, cet ensemble ne mérite pas encore le nom de « Bibliothèque » : il serait plus exacte de l'appeler simplement « collection. »

Les livres n'ont pu être qu'inscrits au hasard de leur arrivée, dans un registre-inventaire dont une première partie a été imprimée dans nos Annales de l'année dernière.

Le nombre encore restreint de nos ouvrages de fonds, n'a pas permis jusqu'à présent d'en faire le classement systématique suivant lequel on pourra ensuite en dresser le catalogue.

Les propositions d'échange, adressées aux Sociétés historiques et archéologiques du pays, ont reçu l'accueil le plus favorable et, quoique nous soyons loin d'avoir obtenu tout ce que nous pouvons attendre de ce mode d'accroissement, un grand nombre de publications sont déjà représentées sur nos rayons.

Je citerai :

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique ; Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi ; Annales et comptes rendus des séances du

Cercle archéologique de Mons; Annales du Cercle archéologique d'Enghien; Annales de la Société d'émulation de Bruges; Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. (Arlon); *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie,* etc... et parmi les revues étrangères :

Mémoires de la Société nationale archéologique du Midi de la France. (Toulouse et Paris); *Monatsblatt des K. K. herald-geneal. Vereins « Adler. »* (Vienne); *Tydschrift voor Noord-brabantsche geschiedenis, taal- en Letterkunde.* (Rédacteur M. A. Sassen, à Helmond), etc...

L'administration communale nous a fait parvenir la liste des doyens des corps des métiers, et le premier volume de l'Inventaire des cartulaires et registres, travaux de M. A. Wauters, publiés par la ville.

Parmi les dons faits par les membres de la Société, il convient de citer M. A. Wauters, notre président, qui s'est efforcé de réunir ceux de ses travaux qu'il possédait encore, pour nous les offrir; nous lui devons de la sorte la collection de la Table des Chartes et Diplômes, avec promesse de recevoir dans la suite, les volumes qui complèteront cet important travail. MM. Van Bastelaer, comte de Nahuys, de Buisseret, de Behault, Sassen, Mahy, Desaucourt, etc., nous ont fait des dons qui par leur valeur ou leur importance, méritent d'être rappelés.

Les *Annales* de l'an dernier contenaient aussi l'inventaire d'un certain nombre de gravures. Depuis qu'a paru cette liste, notre collection d'estampes s'est accrue d'une façon remarquable, et si l'insuffisance du meuble dont nous disposons jusqu'ici, ne nous en avait empêché, il y aurait eu moyen de tenter un classement de nos vues, cartes, plans, photographies, etc.

Ceci m'amène à parler de la situation matérielle de la Bibliothèque. L'armoire qui contient actuellement nos volumes pourra suffire quelques temps encore à recevoir les

livres de petit et moyen format ; mais les gravures et les atlas ne sauraient rester plus longtemps enfermés dans ces rayons étroits — les uns roulés, les autres pliés — sans se détériorer d'une facon irrémédiable.

Il serait donc désirable que la commission administrative s'occupât de l'acquisition d'un meuble de grandes dimensions, dans lequel nos planches et nos atlas pussent être posés à plat. Cette disposition est la seule qui, en assurant la conservation de cette intéressante partie de nos collections, permette de les communiquer facilement, à ceux de nos sociétaires qui désirent les consulter.

Les archives aussi demandent à être classées, ou dans des boîtes, ou, mieux encore, dans des couvertures mobiles. Ainsi enveloppées, ces fardes pourraient trouver place dans la partie inférieure de notre armoire aux livres.

Hors les petites difficultés qu'entraînent l'insuffisance de l'installation, l'organisation de notre bibliothèque est dès maintenant chose assurée. Je ne saurais mieux terminer cet aperçu de la situation actuelle, qu'en remerciant une fois de plus, tous ceux qui ont contribué à nous la faire obtenir, et en exprimant le vœu de voir prospérer notre bibliothèque dans l'avenir, par la coopération de chacun, afin qu'elle devienne vraiment utile à tous.

Le Bibliothécaire,
L. PARIS.

COMMUNICATIONS

Notice sur la Découverte des vestiges de deux établissements belgo-romains aux environs de Mons.

M. le baron A. DE LOË donne lecture de cette notice dont il est l'auteur.

La porte de Hal à Bruxelles 1381-1888.

M. le chevalier DIERICX DE TEN HAMME dépose une note à son sujet.

Le Triptyque de Zierikzée.

M. REYNEN lit un mémoire en réponse aux deux communications faites par M. le comte de Nahuys au sujet de l'âge des deux volets d'un triptyque historique.

On sait que ces volets représentent Philippe-le-Beau et Jeanne de Castille, dite la folle.

Après avoir contesté aux monnaies et jetons — principaux documents auxquels M. de Nahuys a eu recours pour déterminer l'âge de ces volets — la valeur historique que cet auteur y attache, M. Reynen déclare abandonner les arguments tirés par lui des sujets représentés sur le vitrail de l'église cathédrale à Anvers, n'ayant pu obtenir une preuve absolue de l'authenticité du dessin qui a servi de base pour la confection de cette verrière. Il cite plusieurs auteurs, entre autres de Mariana, pour prouver que Philippe et sa femme prenaient les titres d'héritiers du trône du vivant de celui qui avait été reconnu comme tel, et conclut de ce fait que les époux auraient pu porter les armes du triptyque avant leur avènement au trône.

En ce qui concerne la particularité relevée par M. de Nahuys, savoir que le lion de Léon dans des armes du triptyque est représenté de *sable,* au lieu de *pourpre,* M. Reynen fait remarquer qu'il ne faut pas donner à ce détail l'importance que son contradicteur y attache. Il estime que la couleur pourpre a été donnée par l'artiste à ce meuble héraldique, mais qu'elle s'est altérée par l'influence de près de quatre siècles et, peut-être aussi, par le glacis qui couvre la peinture. Au sens de l'orateur, l'exécution remarquable des armoiries ne permet pas la supposition que le peintre ait pu commettre la grossière erreur que M. le comte de Nahuys lui impute.

Après ces préliminaires, l'honorable membre avoue que les études de M. de Nahuys lui ont inspiré l'idée de consulter les ouvrages spéciaux. Ceux-ci, entr'autres Vredius, lui ont, en effet, confirmé que les armes du triptyque sont bien réellement les armes royales de Philippe et de Jeanne; grâce à ces constatations, il n'hésite pas à rendre hommage à la justesse des conclusions tirées par son contradicteur.

Quant aux initiales J. M. (Juan et Marguerite), peintes sur les murs de la chapelle, dite de Bourgogne, M. Reynen estime qu'il ne faut leur attribuer aucune authenticité, attendu que tout dénote qu'elles ont été peintes après coup. A l'appui de son dire, l'auteur lit un passage de la monographie, consacrée par M. le baron Jolly à la dite chapelle. En effet, cet auteur cherche à prouver par le fait que ces initiales ne révèlent pas les traces d'or que l'on remarque sur les initiales P. J. (Philippe et Jeanne), qu'elles sont d'une époque postérieure. Conséquemment, M. Reynen conclut avec M. le baron Jolly, que la chapelle de Bourgogne dans laquelle on trouve les armes d'Espagne unies aux armes de l'archiduc, a été érigée à l'occasion du mariage de Philippe avec Jeanne et non du mariage de don Juan avec Marguerite.

M. le comte DE NAHUYS demande la parole :

Il est étonné d'entendre que M. Reynen ajoute plus de foi aux dires d'auteurs qu'aux preuves authentiques et officielles qu'il a fournies.

Pour ce qui concerne le vitrail d'Anvers, M. de Nahuys fait observer que ce n'est pas lui, mais bien M. Reynen qui l'a invoqué, ainsi que la chapelle dite de Bourgogne, lui-même ayant fondé ses arguments sur les preuves les plus concluantes, à savoir la série des monnaies et jetons du prince.

C'est seulement en réponse à M. Reynen qu'il a tenu à constater que la chapelle, aussi bien que le vitrail — *pour autant que ce dernier puisse entrer en ligne de compte* — sont des preuves nouvelles à ajouter à celles déjà fournies par lui,

c'est-à-dire que Philippe-le-Beau n'a jamais blasonné son écu aux armes d'Espagne, avant qu'il n'eût été proclamé roi, en 1505.

M. de Nahuys fait ensuite observer que M. Reynen, en relevant un passage de la dernière communication, n'en a reproduit que les premiers mots : « *C'est là ce que M. Reynen appelle* un MONUMENT HISTORIQUE », en négligeant subtilement le reste de la phrase, ce qui en altère complètement le sens. Après avoir constaté que le vitrail en question avait été exécuté en 1880, M. de Nahuys a dit : « C'est là ce que M. Reynen appelle un monument historique *dont l'exécution est bien antérieure à l'avènement de Philippe au trône* [1]. »

Pour ce qui regarde la chapelle de Bourgogne, M. de Nahuys rappelle qu'il a constaté que l'écu de Philippe, tant dans les peintures murales que sur les *nouveaux* vitraux est celui à cinq quartiers de la *première période,* de sorte que l'exclamation de M. Reynen : « Voilà ce que M. le comte de Nahuys appelle des monuments historiques » est tout à fait déplacée.

Quant à la citation de l'ouvrage du baron Jolly, M. de Nahuys se demande pourquoi on aurait ajouté plus tard les initiales J. et M. si, effectivement cette chapelle n'avait rapport qu'à Philippe et à Jeanne, comme le prétend M. Reynen, et dit que tous ceux qui connaissent cette chapelle et ne se contentent pas seulement de consulter l'ouvrage de M. Jolly, savent dans quel état délabré se trouvent ces peintures murales. Plusieurs armoiries sont à peine reconnaissables et ne portent également plus trace de dorures.

Du reste, ajoute-il, pour celui qui possède la moindre notion de la science héraldique, ces initiales ne sont point nécessaires pour voir à qui appartiennent les écus aux armes

[1] Ces paroles ont été prononcées par M. Reynen dans la séance du 6 novembre 1888 ; (voyez T. II des annales p. 183), et rappelées par M. de Nahuys dans sa 2de communication (même tome p. 216).

d'Espagne et ceux *parties* d'Espagne et d'Autriche-Bourgogne ; elles sont de Jean et de Marguerite, malgré le vif désir de M. Reynen de les attribuer à Philippe et à Jeanne.

M. de Nahuys termine en disant qu'il s'en réfère à ses deux communications antérieures auxquelles il n'a pas un mot à ajouter, ni à retrancher.

M. le Président déclare le débat clos.

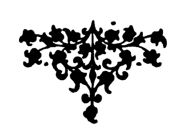
Des archives de l'État à Londres

M. Raoul Van Sulper communique quelques détails sur le dépôt des archives de Londres.

Il insiste sur les excellentes installations de cet établissement, et les dispositions qui y sont prises contre le danger d'incendie.

En finissant, l'honorable membre émet le vœu de voir notre Société échanger ses publications avec celles de cet établissement (renvoi à la Commission administrative).

La séance est levée à 11 1/4 heures.





DÉCOUVERTE DES VESTIGES

DE

DEUX ÉTABLISSEMENTS BELGO-ROMAINS

AUX ENVIRONS DE MONS

Ces découvertes récentes constituent deux faits nouveaux que nous nous empressons de venir consigner dans les *Annales* de la Société.

En juin dernier, le nommé Pierre Chauveur nous remettait, en même temps que des fossiles et des silex ouvrés, la moitié d'une meule romaine en poudingue dévonien de Burnot [1].

Interrogé au sujet de la provenance du dit objet, il nous apprit que, depuis un certain temps déjà, on pouvait distinguer, vers le haut d'une coupe de terrain, dans une des nom-

[1] Cette substance, nous dit M. Rutot, semble provenir des environs de Marchin, sur le Hoyoux, où actuellement encore le même poudingue à cailloux blancs, à ciment non ferrugineux, est exploité pour la fabrication de grandes meules et pour des pierres spéciales de hauts-fourneaux.



breuses carrières ouvertes à Saint-Symphorien pour l'exploitation des phosphates de chaux, les fondations de vieux bâtiments, en ajoutant que les champs, aux environs immédiats de l'excavation, étaient jonchés de nombreux fragments de briques, de tuiles et de poteries.

Nous nous rendîmes donc sur les lieux peu de temps après en compagnie de nos collègues, MM. de la Roche, Saintenoy, de Munck et van Sulper, et nous pûmes constater *de visu* toute l'exactitude de ces renseignements.

La carrière en question appartient à M. Galesloot et est située, comme nous l'avons dit plus haut, sur le territoire de la commune de Saint-Symphorien, entre le moulin-à-vent et le village, à 4 ou 500 mètres environ de la route de Mons à Charleroi.

Il existait encore, lors de notre visite, quelques parties de murailles que l'on pouvait suivre parfois sur une longueur de 4 et même 8 mètres, et qui se coupaient à angle droit. Ces murs de fondation, construits sans soin avec les moellons les plus divers en tufeau de Ciply [1], en craie, en silex, en grès landénien et en tuf [2], avaient 50 à 60, centimètres d'épaisseur et descendaient à 75 centimètres en dessous du niveau actuel du sol. On remarquait aussi dans une des parois de la carrière, à peu de distance de la surface, la coupe d'une aire faite en craie blanche, ayant servi de pavement, sans doute à l'une des pièces des communs de l'habitation.

[1] M. Rutot, à qui nous avions remis également un échantillon de cette roche, a bien voulu, avec son obligeance habituelle, nous communiquer la note suivante :... « *Le quatrième échantillon est un fragment de tufeau de Ciply, assez grossier, pris à proximité d'un banc à organismes. Ce fragment doit provenir des environs de Ciply où il affleure au sol. Il me semble que la couleur rougeâtre du fragment est due à l'action du feu, à un incendie probablement.* »

[2] « *Ce tuf calcaire moderne*, dit M. Rutot, *est assez commun le long de la vallée de la Meuse, au pied des escarpements calcaires. Nous en connaissons aussi au pied des massifs de craie blanche ; il est partout semblable à votre échantillon.*

Il n'est guère possible de distinguer le tuf de Marche-les-Dames, sans doute formé au dépens du calcaire carbonifère, du tuf de Hollogne-aux-Pierres et de Genville, formé aux dépens de la craie blanche. »

Nous avons recueilli, parmi les débris épars sur une superficie de plus d'un hectare, outre des matériaux de construction, tels que briques, tuiles, carreaux, moellons, etc., les fragments d'un *dolium*, un morceau de poterie samienne, un clou, des tessons de vases de toutes les formes et de toutes les couleurs et un fragment de *tegula* portant l'empreinte d'une patte de chien ou de chat.

Nous ajouterons que notre collègue, M. de la Roche, possède le 1/3 environ d'une jatte ou soucoupe en terre samienne, trouvée antérieurement au même endroit et portant le sigle :

VIMPVS

Nous ne savons pas si cette marque de potier a déjà été signalée pour la Belgique, car elle ne figure, dans l'ouvrage si complet de M. Schuermans [1], que comme ayant été rencontrée à Londres, par M. Roach Smith. Ce fait ajoute encore à l'intérêt de la découverte.

L'établissement belgo-romain de St-Symphorien devait être relié à la voie stratégique de Bavay à Assche dont il n'était distant que de 3,300 mètres. Cette chaussée, contournant en partie le mamelon sur lequel la ville de Mons est bâtie, longeait en effet le pied des collines du Bois-la-Haut et du Panisel, puis, après avoir passé la Haine à Nimy [2], filait sur Enghien.

[1] Les sigles figulins (époque romaine). Étude par M. Schuermans, dans les *Annales de l'Acad. d'Archéol. de Belgique*, 2e série. t. III, p. 270, nº 5759 VIMPUS *Londres*, *Roach Smith*, R. L.

[2] A l'endroit où la rivière est excessivement rapprochée du canal du Centre et où se trouve le pont tournant.

Ce fait semble établi par les découvertes d'antiquités romaines (matériaux de construction, poteries, etc.), qu'amenèrent les travaux de creusement de ce canal.

Notre collègue, M. E. de Munck, croit même que ce passage a été pratiqué dès les temps préhistoriques.



La seconde découverte d'antiquités romaines a été faite, il y a deux mois à peine, sur le territoire de la commune d'Harmignies, dont les archives souterraines semblent être inépuisables de renseignements.

Ayant appris qu'un cultivateur de la localité, le sieur Édouard Naveau, avait constaté à plusieurs reprises la présence d'une *grande dalle* en labourant l'une de ses terres située près du moulin à eau, au lieu dit *Champ des Rivaux*, nous nous empressâmes de nous rendre à l'endroit indiqué et d'y pratiquer quelques fouilles.

Il s'agissait encore une fois d'un de ces blocs de grès landénien que l'on rencontre si souvent isolés dans le quaternaire, et, déçus dans notre espoir, nous allions nous en retourner quand nous remarquâmes, à quelques pas de là, vers le bas d'une pente regardant le couchant, des débris bien caractéristiques des constructions du Peuple-Roi.

Nos investigations nous firent découvrir successivement de nombreux fragments de tuiles plates et courbes, des tessons de vases communs en poterie rouge et grise, un morceau d'un autre vase en poterie plus fine de couleur noirâtre et couvert d'un grénetis, tout un rebord de *dolium*, un clou, des blocs de tuf et des morceaux de grès dévonien provenant vraisemblablement des affleurements de cette roche que l'on observe à Givry et à Rouveroy.

Le peu d'étendue de l'aire de dispersion des débris, la situation au bas d'une pente tout près de la rivière [1], dont les débordements sont fréquents, semblent indiquer un établissement sans importance, et nous nous sommes demandé un instant si nous n'étions pas en présence des vestiges d'une des dépendances d'un établissement plus considérable. Tou-

[1] Cette rivière est la *Trouille*, qui prend sa source vers la frontière française et se jette dans la Haine.

tefois nos recherches dans les environs immédiats ne nous firent plus rien découvrir.

L'emplacement sur lequel nous avons recueilli ces débris se trouve à 2,800 mètres de distance de la grande voie de Bavay à Cologne, par Tongres et Maestricht, qui passe au village de Givry.

Ces établissements, comme tout le monde le sait, datent des IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne et ont servi d'habitations aux colons romains et aux Belges romanisés qui s'adonnaient soit au négoce à proximité des voies stratégiques, soit à la culture ou à l'exploitation des minerais de fer.

Les vestiges de ces *villas*, comme on est convenu de les appeler, ont été signalés dans une foule de localités voisines et nous croyons pouvoir appliquer aux environs de Mons ce que notre collègue M. Victor Tahon a écrit pour la région d'Entre-Sambre-et-Meuse ; à savoir que : *les communes de ce pays où l'on a découvert depuis une trentaine d'années l'existence de substructions belgo-romaines sont tellement nombreuses, qu'on est en droit de se demander si presque tous les villages actuels n'existaient pas, au moins à l'état de villæ, sous la domination romaine* [1].

Bon ALFRED DE LOË.

Discussion

Cette note a donné lieu aux observations suivantes en séance mensuelle du 8 janvier 1889.

M. VAN BASTELAER insiste sur l'intérêt que présente cette communication. Les découvertes dont il est question consti-

[1] V. TAHON, Les origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse, page 45.

tuent des documents précieux pour arriver à connaître exactement quelles ont été les parties de la Belgique les plus habitées à l'époque romaine.

Il engage M. le baron de Loë à mettre à exécution son idée de dresser une liste avec renseignements bibliographiques, comme il l'a fait déjà pour l'époque franque, de toutes les localités où des sépultures belgo-romaines ont été mises au jour.

M. Serrure estime qu'il serait fort intéressant de pouvoir mettre en regard des noms des communes où les archéologues ont signalé des vestiges romains, les noms de celles qui offrent des présomptions épigraphiques, c'est-à-dire qui semblent dérivées d'un *fundus* gallo-romain.

Il cite quelques exemples, tels que :

Asquillies qui n'est que le *fundus Acilius*.
Harmignies » » » *fundus Harmoniacus*.
Nouvelles » » » *fundus Novilacus*.

et où des antiquités romaines viennent d'être découvertes.





LA PORTE DE HAL

A BRUXELLES

1381-1889

Jusque l'an de grâce 1044, la ville de Bruxelles n'avait été protégée que par un modeste rempart de circonvallation simplement élevé en terre. Par les ordres de *Lambert Baldéric,* comte de Louvain et de Bruxelles, la capitale du Brabant fut entourée d'une solide muraille et de nombreuses tours, dans le courant de cette même année 1044.

Dès cette époque, la ville comptait déjà *sept* portes, c'est ce qui se nomme la vieille enceinte de Bruxelles. Mais il ne pouvait encore être question de la *Porte de Halle,* les remparts de la ville se terminant en ce temps à la *Steen-Porte,* près de l'Église de la Chapelle.

La seconde enceinte de Bruxelles, date de l'année 1357, et ne fut achevée que l'an 1369, ou selon d'autres en 1379.

D'après tous les historiens, ce fut en 1381, que l'on commenca la construction de la Porte dite « de Halle, » en flamand : *Op Brusselsche poorte.*

Un éminent archéologue français, a dit, avec raison, que la « porte de Hal, » à Bruxelles, offrait un spécimen remarquable de l'architecture militaire au XIVe siècle.



Seulement, l'aspect actuel de cet édifice, et de son entourage, ne peuvent guère nous donner, même une faible idée de sa valeur réelle au temps de nos braves Communiers Brabançons de l'an de grâce 1381.

A cette époque, l'endroit où fut élevé ce monument militaire, n'offrait ainsi que tout le territoire de la commune de Saint-Gilles actuelle, qu'une suite de terrains marécageux, inhabitables et inhabités, qui s'étendaient jusqu'aux immenses prairies bordant la Senne vers Anderlecht. Aussi, beaucoup de personnes aujourd'hui, ne se doutent guère que cette solide Porte de Hal, fut bâtie sur pilotis.

Du haut de ses créneaux, on jouissait d'un vaste panorama sur les environs du sud de la ville, et longtemps nos milices communales s'en servirent comme d'une tour du guet, ou d'un observatoire pour découvrir l'approche de l'ennemi.

Le pays était si découvert à cette époque, qu'une ancienne chronique rapporte que les bourgeois d'Enghien pouvaient, en sortant de leur ville, située à quatre lieues de Bruxelles, apercevoir la grosse tour ou *Wollendries,* toute voisine de la porte de Hal.

Jusqu'au commencement de ce siècle, même jusqu'en 1830, cette porte conserva son cachet historique et imposant, surtout vue du côté extérieur de la ville.

Elle se trouvait alors entourée d'un large fossé formant une vaste nappe d'eau, et défendue par un pont-levis fermant une voûte sous laquelle pouvait circuler les plus hautes charretées de foin. Beaucoup de Bruxellois se rappellent avoir passé sous cette voûte. Plus récemment encore, il y a fort peu d'années, on pouvait voir au pied de ces hautes murailles, un véritable abreuvoir, servant aux chevaux, et entouré de hauts peupliers.

Depuis, cette majestueuse relique de nos ancêtres, qui, dans son temps, pouvait défier l'assaut des tours roulantes, du bélier, des bossons, du chat, etc., et de tous les engins de

destruction du moyen âge, s'est vue complètement transformée.

Elle a eu son pied remblayé à une hauteur de vingt ou trente pieds, ou plutôt, cette vénérable porte a été enterrée jusque la moitié de la hauteur de sa voûte du rez-de-chaussée, comme on peut s'en assurer tous les jours, en visitant la première salle du Musée Royal d'Antiquités.

Et ce n'est pas seulement dans sa base, mais aussi dans son couronnement que cette défense militaire a perdu toute trace de sa construction primitive.

Il ne reste plus rien de ces ouvrages en bois nommés *hourderies,* qui couronnaient le faîte des tours pendant le XIIIe et le XIVe siècles.



Nous comprenons volontiers les difficultés de la restauration moderne. Étant donnée la destination actuelle de ce monument, on a tiré tout le parti possible des anciennes constructions, en édifiant un escalier, qui est un véritable petit chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût. Malheureusement ce résultat a été obtenu au dépend de la lumière qui fait complètement défaut dans les nouvelles salles du Musée.



La *Porte de Hal* ou « d'Op Brussel, » lors de sa fondation, se composait principalement de deux vastes salles supportées par des colonnes.

A différentes reprises, cet ouvrage défensif joua un rôle important lors des différentes attaques qu'eut à repousser la vieille cité Brabançonne. Cette porte souffrit assez peu du terrible et inutile bombardement de Bruxelles, organisé par

le maréchal de Villeroy, d'après les ordres de Louis XIV, signés le 13 août 1695 par ce grand Roi Soleil.

En réalité, cette porte de Hal ne commença à servir de prison que le 27 mars 1759, époque à laquelle on démolit les antiques bâtiments de la *Steen-Poorte*.

« Alors, dit Mann dans son histoire de Bruxelles, les prisonniers qu'elle renfermait furent transférés dans la grande masse des bâtiments que couvre la *porte dite de Halle*, afin d'en faire à l'avenir une prison criminelle. » Elle devint même une sorte de bastille pendant la révolution Brabançonne.

S'il faut en croire un rapport authentique, et *très officiel*, sur lequel nous avons été assez heureux de mettre la main, le sort des malheureux prisonniers dans cette Géhenne, devait être épouvantable.

Voici les termes mêmes de ce précieux rapport, fort peu connu, et qui n'a jamais été, croyons nous, réimprimé depuis 1794.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

RAPPORT

sur l'état de la Maison d'Arrêt : dite PORTE DE HAL, *et sur le projet de son amélioration, lû au Magistrat de Bruxelles, à la séance du soir du 2me sans-culottide, deuxième année Républicaine.*

En leur donnant des fers, soyons encore humain.

« Je soussigné dénommé par la municipalité de Bruxelles pour faire la visite des prisons et maisons d'arrêts de cette ville, je me suis transporté le 2me sans-culottide, 2me année Républicaine, avec les citoyens *Colinet* et *Van Uffel*, à la maison d'arrêt, dite *Porte de Halle*, et nous y avons remarqué ce qui suit :

« En pénétrant dans l'intérieur de la prison, nous y avons été frappés d'une odeur infecte occasionnée, tant par la

mauvaise construction du bâtiment, que par les abus qui se commettent dans l'Administration intérieure.

« Ces miasmes doivent absolument altérer la santé des prisonniers. Le concierge nous a dit qu'au mois de juillet dernier, il y avait 45 à 50 malades sur 90 prisonniers, et qu'actuellement (17 septembre 1794), il y avait sur 39 détenus, 7 qui sont dangereusement malades. »

Ce rapport continue ensuite par citer une série très curieuse des différents cas de maladies épidémiques, provoqués par l'insalubrité de prisons et d'hôpitaux. Puis il reprend la prison de la Porte de Hal.

« Le manque de logement, etc., a souvent forcé à mettre les prisonniers dans les souterrains qui certainement ne sont pas commodes et ne peuvent être salubres; il n'y a point chez les sauvages, chez les peuples les plus barbares, des cachots plus funestes que ceux-là ; nous ne voudrions pas y voir nos plus cruels ennemis . . . .

. . . .

« Nous avons été surpris et affligés de voir des convalescens, qui étaient sans matelats et sans couvertures, couchés sur la paille et exposés au froid dans une chambre, dont les vitres étaient cassés; ils y auraient pu expirer pour avoir été privés de ces soins, si impérieusement ordonnés par l'humanité. »

Salut et Fraternité.
T.-P. Caels.

Ce rapport était suivi de la pièce suivante, qui nous donne une bien singulière idée de l'Administration des prisons à cette époque, relativement encore si rapprochée de nous.

« *Les membres composant le Magistrat de la ville de Bruxelles, à leurs concitoyens.*

« CITOYENS !

« Nous avons fait visiter les prisons de la Porte de Halle, on a trouvé les malheureux prisonniers logés d'une manière malsaine et couchés à terre sur la paille et sans couverture. L'hyver approche, et l'humanité exige impérieusement qu'on vienne au secours de ces infortunés.

« Il est notoire que les moyens de cette ville ne suffisent pas à sa dépense ordinaire, surtout dans ces circonstances. C'est donc aux citoyens aisés et compatissans à voler au secours de l'humanité souffrante dans les cachots.

« Nous vous invitons donc avec les plus vives instances, citoyens, de fournir aux améliorations des prisons. Vous pourriez faire cette œuvre de bienfaisance en monnoye courante à la trésorerie de cette ville, qui vous en délivrera récépissé, et tous les bienfaiteurs y pourront aussi savoir en tout temps ce qui aura été donné et l'emploi qui en aura été fait.

« *Salut* et *Fraternité*.

« Les Membres du Magistrat de la ville de Bruxelles.

« *Bruxelles, le 19 vendémiaire, 3me année Républicaine.*

« *Signé :* H. VAN LANGHENDONCK.

« Vu et approuvé pour être affiché partout où le besoin l'exigera.

« *Bruxelles, ce 20 vendémiaire, 3me année Républicaine.*

« *L'adjudant général,*

« *Signé :* LECLERC. »

Toutefois, c'est le fait d'une erreur populaire assez répandue, de croire qu'il y avait dans cette prison de la Porte de Hal, des cachots souterrains et des oubliettes, il n'a jamais existé de cellules en dessous du sol. Du reste, comme nous l'avons dit, cet édifice est bâti sur pilotis.

Depuis le commencement de ce siècle, ce vénérable monument a servi à des usages aussi variés que divers : tour à tour, magasin, dépôt de mendicité, dépôt d'archives, etc., ce n'est en vérité que par le plus pur des hasards, qu'il échappa au sort de sa voisine « la grosse tour, » dite des Drapiers ou *Wollendries,* construite en 1463, qui fut rasée jusqu'à ses fondements, en 1807.

Au moment d'adjuger la démolition de la Porte de Hal en 1828, pour la modique somme de *deux mille cinq cents francs,* elle ne dut son salut qu'à l'intervention de S. M. la Reine des Pays-Bas, qui fort heureusement s'interposa pour empêcher cet acte de vandalisme.

Une seconde fois, ce souvenir de cinq siècles, faillit périr de mort violente.

Un beau jour, les bruxellois ébahis, purent lire l'avis suivant, placardé sur les murs de la ville :

« Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruxelles informent le public qu'il sera procédé *jeudi prochain, 5 juillet 1835,* à l'heure de midi, à l'adjudication publique des matématériaux de la Porte de Hal, *à charge de démolition* par l'adjudicataire. »

Cette fois, les protestations et les réclamations de la presse furent si violentes, que le Conseil de la Commune dut rapporter son arrêté.

Bientôt après, la ville de Bruxelles cessa d'être propriétaire de la Porte de Hal.

Par une convention conclue le 30 décembre 1842, cet édifice fut cédé au Gouvernement Belge, qui eut l'heureuse inspiration d'y transférer les collections d'armes et d'armures,

ainsi que le premier fond d'une réunion d'objets antiques qui se trouvaient rassemblés à l'ancien palais du Musée de l'Industrie, à Bruxelles.



L'historique de ce premier fond qui forma la base des collections archéologiques et ethnographiques du Musée Royal d'Antiquités et d'armures de la Porte de Hal, est très intéressant à connaître pour apprécier les immenses richesses historiques et artistiques de toute nature, que possédait anciennement la Belgique.

Cet exposé mérite un chapitre spécial. Qu'il nous suffise de dire que les objets les plus précieux de notre Musée proviennent des trésors de l'art, recueillis pendant plusieurs siècles, par les maisons souveraines qui ont régné sur la Belgique, la plupart ont fait retour à l'Autriche et à l'Espagne, mais ce qui nous en reste doit d'autant plus nous faire regretter ce que nous avons perdu.

Aujourd'hui le goût du public se prononce tous les jours davantage pour cette belle et intéressante science de l'archéologie, qui a pris un des premiers rangs.

Les accroissements de nos collections augmentent dans des proportions considérables.

La Belgique ne pouvait se désintéresser dans ces grands mouvements scientifiques.

Un arrêté tout récent ordonne le déplacement des collections du Musée d'Antiquités dans un local plus vaste, où il faut espérer que ni l'espace ni la lumière ne feront défaut, aux précieuses reliques laissées par nos ancêtres, que la Belgique doit tenir à honneur de conserver avec le soin le plus jaloux.

JOE DIERICX DE TEN-HAMME.





Séance mensuelle du 5 février 1889.

Présidence de M. DESTRÉE, *conseiller*.

La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

L'ordre du jour est composé comme suit :

Proposition de changer l'article 8 du règlement.

Nomination de titulaires pour les places vacantes dans la Commission administrative.

Nomination d'un membre d'honneur.

Communications.

M. le comte Maurin de Nahuys. — *Explication d'un emblème franc, anglo-saxon*, etc.

M. Destrée. — *Un lustre du XIII[e] siecle.*

M. de Munck. — *Note sur quelques antiquités Belgo-romaines, découvertes à Tongres et sur l'âge des tourbières de la vallée de la Haine.*

M. de Raadt. — *Rectification d'état civil au XVIII[e] siècle.*

M. Carly. — *Relation de l'entrée de S. E. Monseigneur*

[1] Prennent place au bureau : MM. Destrée, Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, Paris et de Munck.

le prince de Grimberghe dans Grimberghe, le 29 septembre 1729.

Une quarantaine de membres sont présents [1]. Trois membres font excuser leur absence [2].

M. le Secrétaire donne lecture du *procès-verbal* de la dernière séance.

M. DE BEHAULT DE DORNON fait observer que ce n'est pas l'art. 48, mais bien l'art. 45 qu'il a dit avoir été revisé dans le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1888 (renvoyé à la Commission).

M. DE BEHAULT DE DORNON attire l'attention de ses collègues sur un des carreaux recueillis par M. de Munck, dans des décombres provenant de l'ancien château d'Havré (Hainaut) et offert, par lui, à la Société lors de la dernière séance.

Ce carreau est en faïence de Tournai du XVII[e] siècle. M. Eug. Soil, dans son savant ouvrage sur les « *Potiers et faïenciers tournaisiens* » publié dans les « *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*; tome XXI, l'a jugé digne d'être reproduit, comme un des plus remarquables specimens de cette industrie (voir planche XI, n° 5) et le décrit comme suit, page 422 :

« Carreau décoré d'un vase d'où s'échappent cinq grosses fleurs symétriquement disposées, le tout dans un encadrement carré. Aux angles, un dessin blanc sur fond bleu. Décor polychrome blanc jaune, orange et vert. »

Le procès-verbal est adopté.

[1] Ont signé la liste de présence :

MM. de Munck, Carly, baron de Loë, de Raadt, comte de Nahuys, E. Paulus, C. de Proft, G. Saintenoy, P. Saintenoy, Paris, Plisnier, Mahy, baron de Royer, Cumont, Rutot, A. Joly, van Sulper, Diericx de Ten Hamme, d'Almeida-Prado, de Brandner, Dupriez, Van der Smissen, Van Havermaet, Dens, l'abbé Daniels, Nicod, de Brabandere, P. Destrée, Cassiers, J. Destrée, Rouffart.

[2] Font excuser leur absence :

MM. De Schryver, Reynen, Tahon.

CORRESPONDANCE.

MM. Van Bastelaer, de Behault et Benoidt donnent leur démission de leurs titres respectifs de vice-président, de secrétaire général et de trésorier de notre Société.

M. le comte van der Straten-Ponthoz se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier MM. Van Bastelaer, de Behault et Benoidt du dévouement qu'ils ont montré à la Société en remplissant leurs fonctions respectives. (*Applaudissements.*)

MM. Georges du Bosch, Henri Paridant et Reynen, remercient pour leur nomination de membres effectifs.

M. le baron A. de Royer de Dour et M. le comte de Nahuys proposent à la Société d'envoyer en son nom une adresse de condoléances à L. M. le Roi et la Reine des Belges à l'occasion du décès de S. A. I. et R. Mgr l'Archiduc Rodolphe d'Autriche. (*Adopté.*)

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. Aubry, baron de Baye, de Behault, marquis de Nadaillac, Mme la comtesse de Nahuys, MM. le comte de Nahuys, comte Goblet, Hachez, Henri, Mahy, de Raadt, Rutot, Vandenbroeck, Wauters, Cercle archéologique d'Enghien, Institut archéologique du Luxembourg, font don et adressent des brochures, livres, etc.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. Beckers, Félix, greffier de la justice de paix de Molenbeek à Saint-Gilles; Cavens, Louis, propriétaire à Bruxelles;

Mme A. Daimeries, à Bruxelles; MM. Louis De Beys, avocat à Bruxelles; vicomte Albert Desmaisières, docteur en droit à Bruxelles; Émile Hennequin, colonel d'État major à Ixelles; Charles Heetveld, candidat en philosophie et lettres à Schaerbeek; Florent Heetveld, candidat notaire à Bruxelles; Ernest Jordens, étudiant à Schaerbeek; A. Muls, ingénieur aux chemins de fer de l'État, à Etterbeek; Snutsel, fabricant de meubles artistiques à Bruxelles; baron de Turck de Keersbeek, à Tirlemont; Van Ballaer, traducteur à la Chambre des représentants, à Ixelles; comte Frédéric van den Steen de Jehay, secrétaire de Légation, à Bruxelles, sont nommés membres effectifs.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES.

MM. le chevalier M. A. Snoeck, chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas, Hintham (Bois-le-Duc), présenté par MM. comte de Nahuys et Cumont; M. van Dyk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam, présenté par MM. le comte de Nahuys et de Raadt; chevalier Victor de Stuers, directeur des Beaux-Arts, La Haye, présenté par MM. le baron de Loë et de Munck, sont présentés comme membres honoraires.

MM. José de Almeida-Prado, membre associé, Bruxelles, présenté par MM. le baron de Loë et Destrée; Bamps, D^{r}, échevin de la ville de Hasselt, présenté par MM. le baron de Loë et Destrée; J. De Groux, chimiste, Molenbeek, présenté par MM. Saintenoy et Destrée; A. Hanssens, Bruxelles, présenté par MM. Saintenoy et de Munck; Lavalette, dessinateur, Saint-Gilles, présenté par MM. Saintenoy et Destrée; Charles Maus, conseiller honoraire à la Cour d'appel, Ixelles, présenté par MM. le comte de Nahuys et Cumont, sont présentés comme membres effectifs.

PROPOSITION DE CHANGER L'ARTICLE 18 DU RÈGLEMENT

La proposition lue en séance du 8 janvier 1889 et renvoyée à l'examen de la commission administrative est ainsi conçue :

ART. 18. — *Les membres de la Commission administrative sont nommés pour un an et, sauf le président, sont rééligibles pendant cinq années consécutives.*

Cette dernière disposition n'est pas applicable aux quatre secrétaires dont le mandat peut être renouvelé indéfiniment.

Le président est nommé pour un an. Le titulaire ne pourra être réélu qu'après un délai de trois ans.

La Commission propose l'amendement suivant à cette rédaction :

§. 3. *Le président est nommé pour un an et son mandat n'est renouvelable qu'après un délai d'une année.*

Cette proposition est admise à l'unanimité.

NOMINATION DES TITULAIRES POUR LES PLACES VACANTES DANS LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

M. Wauters, Président, malgré les instances de l'assemblée, n'ayant pas accepté le renouvellement de son mandat, MM. Van Bastelaer, de Behault et Benoidt ayant respectivement donné leur démission de Vice-Président, de Secrétaire général et de Trésorier, la Société a à nommer :

Un Président,

Un Vice-Président,

Un Secrétaire général,

Et un Trésorier.

M. DE BEHAULT demande que ces diverses nominations soient remises à la séance du mois prochain.

M. Joly fait observer que la Société a au contraire tout intérêt à reconstituer immédiatement son Bureau. Il est désirable, en effet, qu'une fois ces questions d'administration réglées, elle reprenne aussitôt ses travaux scientifiques.

L'assemblée, partageant l'avis de M. Joly, décide de passer outre, vu l'urgence, aux prescriptions de l'article 50, et procède à ces diverses nominations.

Sont élus :

Président : M. le comte Maurin de Nahuys ;

Vice-Président : M. Gustave Hagemans ;

Secrétaire général : M. Paul Saintenoy ;

Trésorier : M. Pierre Plisnier.

M. Émile de Munck est nommé Secrétaire en remplacement de M. Saintenoy et M. Simon De Schryver est désigné pour remplir les fonctions de Conservateur des collections en remplacement de M. de Munck *(Applaudissements)*.

En prenant place au fauteuil, M. le comte de Nahuys prononce l'allocution suivante :

Messieurs et très chers Confrères,

Je vous remercie bien sincèrement pour la marque de sympathie et de confiance que vous m'avez donnée en m'honorant de vos suffrages.

J'en suis vivement touché, mais je suis convaincu que vous auriez pu faire un choix meilleur, surtout qu'il s'agit ici de remplacer l'honorable M. Wauters, l'une des gloires scientifiques de la Belgique.

Unanimement, nous déplorons sa retraite, et nous regrettons profondément que nous n'ayons pu réussir à le persuader de continuer à présider nos travaux. Je tiens à rendre un hommage chaleureux à ce digne savant, qui a si puissamment contribué à la fondation de notre Société.

Je regrette également bien vivement, la résolution que l'honorable M. Van Bastelaer a cru devoir prendre en donnant sa démission de Vice-Président. Tous, nous apprécions hautement sa science et nous espérons que son précieux concours nous restera acquis.

Pour ce qui me concerne, Messieurs, je vous donne l'assurance que je ferai tout mon possible pour me rendre digne de votre confiance, et travailler à la prospérité de notre chère Société. J'espère de mon côté, Messieurs et très chers Confrères, que je pourrai toujours compter sur votre bienveillant concours et sur votre indulgence dont je sais avoir tant besoin ! *(Applaudissements)*.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'HONNEUR

M. le Président, au nom de la Commission administrative, propose à l'assemblée de décerner à M. Alphonse Wauters, Président sortant, le titre de « membre d'honneur de la Société » en raison des travaux éminents qui lui sont dus et pour reconnaître les progrès qu'il a fait faire aux sciences archéologiques.

Ce titre qui est réservé aux sommités scientifiques et qui, aux termes des statuts, ne peut être accordé qu'à dix personnes seulement, est décerné à M. Alphonse Wauters, par acclamations.

COMMUNICATIONS

Explication d'un emblème Franc, Anglo-Saxon, etc.

M. le comte Maurin de Nahuys, Président, donne lecture d'un mémoire portant ce titre.

M. Cumont dit que les anneaux dont il est question dans

le travail de M. le comte de Nahuys, ont été employés en Islande jusqu'au XIIIe siècle.

On rencontre en outre dans les commentaires de César, liv. V, à propos des habitants de la Grande-Bretagne, la phrase suivante : « *Utuntur œve aut Annulis ferreis ad certum pondus examinatie, pro nummo.* » Enfin on employait autrefois des anneaux de ce genre en Syrie, en Judée et dans certains petits États de l'île de Sumatra.

Un lustre du XIIIe siècle

M. Destrée entretient l'assemblée de ce lustre en défense de morse, actuellement au Musée royal d'antiquités et d'armures, à Bruxelles, et trouvé dans la Meuse, à Bouvignes.

L'artiste, comme le fait très bien remarquer M. Destrée, a su tirer un parti heureux des éléments que la nature mettait à sa disposition. D'un maxillaire de morse, il a trouvé le moyen de faire un lustre se distinguant par la variété et l'excellence des motifs de décoration qui sont empruntés, à l'exception d'un seul, à l'art romain. Le motif dont il s'agit représente une joute de deux chevaliers portant le costume du XIIIe siècle.

Au témoignage de M. De Pauw, les défenses ne sont pas fossiles. Cette constatation permet d'écarter l'hypothèse d'une trouvaille d'un débris antéhistorique utilisée par un artiste de nos contrées. On sait de plus que l'ivoire de morse était travaillé dans le nord de l'Europe, et en Scandinavie en particulier. On a retrouvé en Angleterre, en Suède, en Norwège, en Allemagne, des objets de défense de morse et qui attestent une intime parenté entre eux. Peut-être est-on autorisé à voir dans le lustre de Bouvignes une production de l'art scandinave. M. Destrée penche pour cette solution. Il s'appuie en outre sur le témoignage de M. Petersen, inspec-

PLANCHE I

Fig. I

—

LUSTRE DU XIIIe SIÈCLE

EN DÉFENSES

DE MORSE TROUVÉ A BOUVIGNES

Fig. II



Détail en grandeur nature de la joûte de deux chevaliers, gravée sur le lustre (voir p. 44).



teur du Musée des antiquités du Nord, à qui il a soumis sa manière de voir.

Jusqu'à présent on n'a pas signalé l'existence d'un spécimen similaire. M. Destrée termine sa communication en mettant sous les yeux des auditeurs une reproduction du lustre dont il s'agit, en faisant ressortir l'art réel dont l'auteur de ce travail a fait preuve.

Une rectification d'Etat-Civil en 1701.

M. de Raadt lit une notice qui, comme le fait remarquer l'auteur, *pour ne pas être d'une grande importance historique, n'en offre pas moins, par le temps de rectification d'état-civil qui court, un certain intérêt d'actualité. Au surplus, des cas analogues de rectification d'état-civil sont assez rares dans les siècles passés, du moins l'on n'en a guère fait connaître jusqu'à présent.*

Nicolas-François, baron de Chauvirey, fils de François-Henri, colonel et gouverneur de Lorraine, et d'Adrienne-Marie des Trompes, fut baptisé le 20 octobre 1637, à Maxey-sur-Vaise, au duché de Bar. Ce baptême fut, depuis, considéré comme non valide, le rite prescrit par l'Eglise catholique n'ayant pas été observé. Il s'ensuivit que huit ans après, le curé de Sainte-Gudule, de Bruxelles — ville où les parents semblent avoir résidé un certain temps — administra une seconde fois à l'enfant le sacrement de baptême. L'inscription sur le registre de cette église portant que la première cérémonie avait eu lieu en Lorraine, au lieu de Bar, le baron de Chauvirey supplia, environ un demi-siècle après le second baptême, l'archevêque de Malines de faire redresser cette erreur, et, après une foule de formalités, le prélat fit droit à cette requête en 1701. Chose curieuse, deux autres erreurs commises par le prêtre de Sainte-Gudule, savoir

l'orthographe inexacte des noms de Chauvirey et des Trompes, ne furent pas relevées par le suppliant, ce qui est une preuve nouvelle du peu d'importance que nos ancêtres attachaient à l'orthographe de leurs noms.

Les Chauvirey, une grande famille originaire de la seigneurie du même nom en Bourgogne, comptent de nombreuses illustrations.

Nicolas-François, qui s'allia, en 1674, à une demoiselle de Dongelberghe, descendant d'un bâtard du duc Jean I[er], le Victorieux, devint général-major des troupes néerlandaises, au service du roi d'Espagne et maréchal de Lorraine et de Barrois.

M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ félicite M. de Raadt de sa très intéressante notice et le remercie de lui avoir rappelé des souvenirs de jeunesse, ayant été jadis plusieurs fois à Chauvirey. Pour faire un peu d'archéologie, ajoute M. le comte van der Straten, je vous dirai qu'il existait, au château de Chauvirey, une chapelle dédiée à saint Hubert et où l'on conservait, comme reliques de ce saint, un peigne et un cornet.

Les pèlerins s'arrêtaient à Chauvirey, baisaient ces reliques et obtenaient ainsi le répit pour se rendre à Saint-Hubert, dans notre Luxembourg.

Relation de l'entrée de S. E. Monseigneur le prince de Grimberghe dans ce village le 29 septembre 1729.

M. CARLY donne lecture d'un mémoire à ce sujet.

La séance est levée à 10 1/2 heures.





EXPLICATION

D'UN

EMBLÈME FRANC

ANGLO-SAXON, ETC.



Nous désirons fixer l'attention des archéologues sur un emblème jusqu'à présent resté indéterminé, et dont nous avons trouvé, croyons-nous, la définition et la signification.

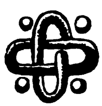
On le rencontre sur des ornements et objets francs ou mérovingiens; dans l'église Sainte-Marie-Trastevère à Rome, bâtie d'après les traductions, vers l'an 340 ; sur des fonts baptismaux du IXe siècle ; sur des petites monnaies anglo-saxonnes du VIIIe siècle dites *sceattas;* sur des deniers de Pépin le Bref et de Charlemagne; sur des monnaies que nous avons restituées à Baudouin Ier dit Bras de fer, comte et marquis de Flandre et à son fils et successeur Baudouin II, dit le Chauve [1], etc.

[1] Voyez notre notice : *Considérations sur les deniers flamands au nom de Baudouin et explication d'un emblème figurant sur quelques-unes de ces monnaies. Revue belge de Numismatique,* 1888.

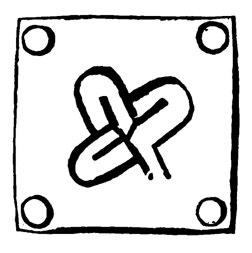


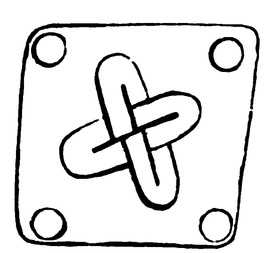
Nous reproduisons cette figure emblématique telle qu'on la voit :

1° Sur une superbe boucle de ceinture royale mérovingienne en or, d'un très beau travail, trouvée en 1866 à Wieuweerd en Frise, accompagnée de monnaies mérovingiennes et bisantines en or, appartenant à l'époque écoulée entre 491 et 640 [1].



2° Sur deux plaques franques en bronze, de forme carrée, grossièrement gravées, garnies à chaque angle d'un bouton en même métal. Elles se trouvent au Musée d'antiquités à Wiesbaden, et ont probablement été appliquées sur un coffret.





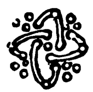
3° Sur le revers d'un sceatta anglo-saxon, d'une exécution relativement soignée, provenant des fouilles faites à Duurstede (Dorestad) et en notre possession.



[1] J. Dirks, *Trésor de Wieuweerd. Revue de la Numismatique begle*, 4e série, t. V, pp. 149-163, pl. VI, n° 9.

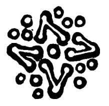


Parfois cette figure emblématique a subi des altérations plus ou moins grandes, qu'il faut attribuer à la négligence et à l'inhabileté des graveurs. Ainsi elle apparaît d'une manière plus grossière sur le revers d'un autre denier anglo-saxon, de la trouvaille faite à Hallum en 1866, et publié par notre très érudit et estimable ami M. J. Dirks [1].

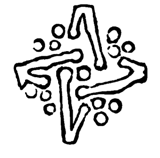


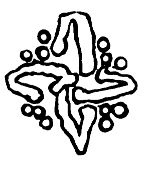
Ensuite on la rencontre d'un type tout à fait barbare.

1° Sur un sceatta de notre collection provenant également de Duurstede.



2° Sur le revers de deux deniers de Pépin le Bref publiés par M. Gariel [2].

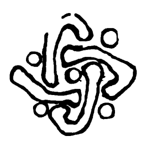




[1] *Les Anglo-Saxons et leurs petits deniers dits sceattas, Revue de la Numismatique belge*. 1870, 5e série, t. II, pl. D. n. 16.

[2] *Les monnaies royales de France, sous la race Carolingienne*, 2e partie pp. 60-62. pl. II n° 38 et 39.

3° Sur le revers d'un denier de Charlemagne publié par le même auteur [1].



Enfin sur deux deniers de Baudouin marquis et comte de Flandre, publiés par M. Gaillard [2], cette même figure emblématique reparaît sous une forme plus pure mais ornée au centre d'une croix.





Les numismates n'étaient pas d'accord sur la définition à donner à cet emblême, et ceux qui ont voulu l'expliquer, se sont lancés dans les hypothèses les plus hasardées.

M. Dirks, l'éminent numismate néerlandais, ne l'explique pas dans son remarquable travail sur les sceattas anglo-saxons, mais le désigne comme une figure composée de quatre V, ressemblant a quatre boucliers ; M. Gaillard le décrit comme ellipses entrelacées. D'autres ont voulu y voir une étoile, et ont prétendu pouvoir attribuer à Maestricht les monnaies portant cet emblème, parce qu'une étoile orne les armes de cette ville ; comme si ces armes n'étaient pas de beaucoup postérieures à ces monnaies.

M. de Longpérier avait cru reconnaître dans ce type les quatre pétales d'une fleur. Cette opinion fut d'abord com-

[1] *Les monnaies royales de France, sous la race Carolingienne*, 2e partie, pp. 116-117, pl. VII n° 70.

[2] *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pl. II n° 15 et 16.

battue par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, qui ainsi qu'il le disait [1] « aidé d'un denier que je considère comme prototype de ce curieux monnayage, il m'a été facile de constater qu'il ne s'agit pas d'une fleur à quatre pétales, mais bien de deux cercles enlacés et vus obliquement ».

Pour lors, il était évidemment dans la bonne voie ; mais quand il voulut expliquer la signification de cet emblème, le savant numismate français se lança un peu trop loin sur le terrain des hypothèses. « La lettre, continue-t-il, placée dans le champ (un T se trouvant devant le profil sur la face) m'avait fait penser déjà à la ville de Tongres ; ce soupçon s'est trouvé confirmé quand j'ai songé que la prononciation rude et germaine du mot *Thoringii Tungri (Tzunkri)* rapprochait singulièrement ce nom des deux mots *zwei Kreiss*, et avait pu faire des *deux cercles* « un type » parlant ».

Après qu'il lui avait « été facile de constater qu'il ne s'agit pas d'une fleur à quatre pétales, mais bien de deux cercles enlacés et vus obliquement », ne voilà-t-il pas que, quelques années plus tard, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, affirme absolument le contraire, et se rallie tout d'un coup à l'opinion émise par M. Longpérier combattue autrefois par lui ! Ce ne sont plus deux cercles enlacés. « Je crois, dit-il, plus raisonnable d'y voir un quatrefeuille ou une fleur à quatre pétales ; le point qui est toujours placé au centre rend cette interprétation plus vraisemblable. D'ailleurs notre quatrefeuille a une parenté évidente avec le *trifolium* et qui exclut complètement l'idée de deux cercles enlacés [2]. »

Il ne s'agit plus de *zwei Kreiss* et de *Tzunkri*, ce n'est plus à Tongres qu'il attribue ce type, mais à Auxerre à cause, cette fois-ci, d'un A (l'autre fois il s'agissait d'un T)

[1] *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, pp. 171.

[2] *Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carlovingiennes*, travail inséré dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, t. III, première partie, 1868, p. 314.

qu'on voit dans le champ de quelques-uns de ces deniers. « C'est donc, dit-il, à cette ville qu'appartiendraient les types du *trifolium* et du quatrefeuille [1]. »

Le voilà trouvant une parenté entre le type des deux anneaux entrelacés, qu'il lui plaît tout à coup d'appeler quatrefeuille et qui est ainsi qu'on le verra plus loin, un type purement matériel, avec le type mystique du *trifolium* (la Trinité), qu'on rencontre sur les monnaies du roi Hardi-Canut, frappées à Roskilde (Rotschild), l'ancienne résidence royale du Danemark ; sur les monnaies de Harold Haarderaade, roi de Norvège ; ainsi que sur les deniers de l'empereur Othon Ier frappés à Huy.

Dans le catalogue de monnaies anglo-saxonnes du *Bristish Museum,* publié en 1887, par M. C.-F. Keary, le savant conservateur du cabinet numismatique de ce Musée, cet emblème est très correctement décrit : *two interlinked annulets,* et *two rings interlinked* [2].

En se donnant la peine d'examiner les dessins que nous avons donnés de cette figure emblématique, telle qu'elle est représentée sur des objets divers, on pourra aisément se convaincre qu'il s'agit bien effectivement de deux anneaux entrelacés. Si la forme de cet emblème a subi des altérations par suite d'une exécution plus ou moins grossière et barbare, c'est toujours la même figure, si nettement représentée sur la boucle de ceinture mérovingienne en or ; que l'on rencontre sur les plaques en bronze, sur les sceattas et sur les deniers de Pépin le Bref, de Charlemagne et de Baudouin.

Après avoir bien établi que cet emblème consiste en deux anneaux entrelacés en croix, examinons quelle peut être sa signification.

[1] *Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carlovingiennes,* travail inséré dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'Archéologie,* t. III, première partie, 1868, p. 315.

[2] *A Catalogue of English Coins in the British Museum, Anglo-Saxon série,* 1887, vol. I, pp. XVII et 20, n° 182.

Avant que nous ne fussions fixé sur la composition de cette figure, nous pensions qu'il s'agissait peut-être d'un tétragramme, signe mystique se rapportant à la divinité, et nous croyions déjà avoir trouvé une solution qui paraissait assez vraisemblable, quand nous nous aperçûmes que nous avions fait fausse route. Il ne s'agit ici nullement d'un signe mystique ; mais au contraire d'un emblème bien positif et matériel, excessivement éloquent et intéressant.

On sait que les anciens Egyptiens payèrent en anneaux d'or et d'argent d'un certain poids et d'un certain diamètre.

Dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, le 23 juillet 1875, et intitulé : *Poids, mesures et monnaies des Égyptiens*, M. Chabas a dit que, postérieurement à l'époque de l'ancien empire, on trouve mentionnées, sur les monuments, des monnaies de bronze, d'argent ou d'or, qui consistaient soit en anneaux, soit en disques percés d'un trou au centre.

Parmi les divers objets recueillis à Amathonte, à Curium et à Idalie, on remarque des anneaux en or, en argent et en bronze, formés d'un boudin recourbé et dont les extrémités, rapprochées et juxtaposées, sont concentriques l'une à l'autre. Ces anneaux, de trois grandeurs différentes, trop petits comme bracelets, trop grands comme bagues, sont considérés par les archéologues, comme de ces espèces de monnaies rudimentaires ; ce qui nous paraît aussi très vraisemblable.

L'emploi de ces anneaux-monnaies fut introduit chez les peuples de l'Europe septentrionale ; car, ainsi qu'on le sait, avant que l'usage de la monnaie leur fût connu, ils employèrent également des anneaux d'or et d'argent, dont ils coupaient des morceaux, qui servaient aux échanges et paiements, lesquels se faisaient au poids. Ces anneaux étaient enchaînés ou enlacés les uns dans les autres.

En Scandinavie, on en a découvert des quantités considé-

rables; on en a trouvé aussi en Angleterre et dans plusieurs autres pays [1]. En 1833, on a, entre autres objets, découvert dans l'île de Fionie, plusieurs anneaux d'or coupés et puis recourbés de manière à ce qu'ils fussent refermés; les anneaux étaient enlacés les uns dans les autres [2]. C'est bien tout à fait ce qui est représenté par cet emblème.

Ces anneaux-monnaies, en métaux précieux, s'appelaient en vieux germanique *beagh,* en anglo-saxon *beág* et dans la Scandinavie *baugr*, aussi *hring*. Plus tard, les mots *beág* et *baugr* servirent à désigner plus généralement un trésor ou une valeur en métaux précieux, en monnaie ou en ornements.

Le mot anglo-saxon *sceat*, ou *sceatt* — en mœso-gothique *skat*, en danois *skatt*, en néerlandais *schat*, en allemand *Schatz*, — dont est dérivé *sceatta* et qui signifie également trésor, mais dans un sens plus étendu [3], devint, par la suite des temps, le nom donné à ces petits deniers anglo-saxons.

Les morceaux coupés de ces anneaux s'appelaient *scilinga,* c'est-à-dire petite coupure, du verbe islandais *at skilja,* couper, d'où dérive le nom de *skilling, shilling, schelling,* donné à des espèces de monnaies d'argent, comme plus tard le nom de *rouble* vint du verbe *rublu,* qui signifie trancher.

Puisque l'on désignait par les mots *beág* et *baugr,* signifiant primitivement anneau-monnaie, un trésor en métaux précieux, un paiement, il n'est pas étonnant que l'on ait également conservé l'emblême de ces anneaux-monnaies, comme celui du trésor et de la monnaie elle-même; et comme symbole du droit régalien de battre monnaie, tel qu'il apparaît, entre autres, sur les deniers anglo-saxons et carolovin-

[1] *Historisch-Antiquarische Mittheilungen, herausgegeben von der Königlichen Gesellschaft für Nordische Alterthumskunde*, p. 96, pl. V, nº 7-15.

[2] *Ibid.*, p. 96, pl. V, nº 15 et *Leitfaden zur Nordischen Alterthumskunde*, pp. 50 et 82.

[3] Dans l'ancienne langue frisonne, le mot *schet* signifie tout aussi bien monnaie que bétail.

giens, ainsi que sur ceux de Baudouin Ier ou Baudouin II de Flandre. Les mots *beágabrytta* et *baugbrota* ou *hringbrota*, employés souvent dans l'ancienne littérature du Nord, signifient casseur d'anneau ; c'est-à-dire dans le sens de celui qui distribue les trésors, les valeurs, la monnaie ; en un mot, le chef, le prince, à qui appartenait ce droit.

Le merveilleux et fatal anneau que Sigurd ou Siegfried enleva au dragon Fafni, et qui joue un rôle si important dans le *Vœlsunga-Saga* et dans le chant des *Niebelungen*, n'est que l'image allégorique de la richesse, du trésor.

Comme sur les monnaies et les ornements, les anneaux ou fragments d'anneaux (anneaux coupés), sont ordinairement accompagnés de points ou globules, un au centre, et un ou bien trois dans chacun des quatre cantons, il se pourrait, qu'à côté des anneaux entrelacés, emblème primitif de la monnaie, on ait voulu représenter par ces points ou globules, des pièces de monnaies frappées, des deniers. Ceci n'est qu'une idée que nous émettons sans prétendre rien affirmer.

Les deux anneaux entrelacés paraissent avoir été longtemps conservés comme signe de paiement. On le rencontre comme meuble héraldique, entre autres, dans les armes de l'ancienne famille de Chantelle, dans le Berry, aujourd'hui éteinte, qui portait trois doubles anneaux entrelacés en croix, à la bordure engrelée. Le nom de famille de Chantelle dérive de *Chantelage*, qui était un droit payé pour la vente du vin sur le chantier.

Le mot bague, *beagh* en vieux germanique, *beág* en anglo-saxon, *baga* en bas latin, signifia d'abord anneau, ensuite monnaie, trésor ; puis sac, coffre, paquet, bagage, enfin l'ensemble des biens transportables.

Voici comment s'expriment quelques anciens auteurs :

« Ils emmenèrent avec eux chevaux et armures, malles et « sommiers, là où estoient toutes leurs *bagues* » (G. Chaste- « lain, xve siècle).

« Et avait toutes ses meilleures *bagues* et beaucoup de vaisselles. » (Commines xve siècle).

« Et furent perdues toutes les grandes *bagues* du duc » (le même).

« Le maistre de la maison ouyant le cri du feu courut tant « qu'il put y donner secours, et pour emporter les *bagues*. » (Rabelais xvie siècle).

« Ils s'en allèrent *bagues* sauves avec leurs gens de « guerre. » (Amyot xvie siècle).

Si le mot *beagh, beág* ou *baga,* n'a été conservé dans la langue anglaise, que dans *bag,* sac, que l'on peut faire servir à contenir de l'argent et des trésors, on le retrouve en néerlandais, dans *bag* et *bagge,* bague, anneau, boucle d'oreille; en français, dans *bague,* anneau ; et dans l'expression « *bagues et joyaux* » employé en jurisprudence — bien qu'aujourd'hui peu usité -- pour désigner les pierreries, perles et autres semblables objets de prix, qui appartiennent à une femme mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. *Allouer tant à une veuve pour ses bagues et joyaux.*

Outre que l'on trouve l'emblème en question appliqué sur les deniers précités comme symbole du droit régalien de battre monnaie, sur la précieuse boucle de ceinture royale mérovingienne en or, où les anneaux entrelacés apparaissent comme symbole de l'autorité royale, sur les deux ornements francs en bronze, qui ont probablement été appliqués sur un coffret, sur une agrafe mérovingienne du Musée de Tours [1], on le rencontre également sur des fonts baptismaux en forme de cuve, du ixe siècle, provenant de l'île de Murano et ornés en outre de la Croix et des deux Colombes s'abreuvant au Calice. Là, les deux anneaux entrelacés sont posés en sautoir, et symbolisent le trésor de la Foi, le trésor de

[1] De Caumont. *Abécédaire ou rudiment d'Archéologie,* 5e édition p. 67.

Dieu ou le trésor de l'Église ; les indulgences que l'Église accorde.

A Rome dans l'église de *Santa-Maria-in-Trastevere* située dans la cité Léonine ou Trastevère, on voit aussi cet emblème sur les restes des anciennes clôtures du chœur, qui se composaient de tables de marbre couvertes d'ornements, ayant le plus frappant rapport avec d'autres moulures mérovingiennes, et qui ont été employées dans les pavages lors de la reconstruction de cette basilique au XIIe siècle [1].

Là, les deux anneaux entrelacés, emblème du trésor et de la richesse, sont accompagnés d'une grappe de raisins, symbole de la fertilité; et d'un aigle, symbole de la puissance.

Il est très probable, et nous en sommes convaincu, qu'en examinant minutieusement les ornements de maints objets du moyen âge, on y trouvera également les anneaux entrelacés, et qu'il sera dès lors possible de faire la lumière sur plus d'un point resté jusqu'ici obscur.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

[1] A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie.* (*Architecture religieuse,*) 5e édition, p. 25.





NOTE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS BELGO-ROMAINES,

RECUEILLIES

à Tongres, et sur l'âge des tourbières de la vallée de la Haine [1].

Messieurs et chers Collègues,

Le mois passé, je me suis permis d'offrir, pour être déposés dans les *Collections d'étude* de notre Société, dix-neuf fragments de poteries *samiennes* que j'avais recueillis à Tongres *(Aduatuca Tungrorum)* lors d'une excursion que j'y fis durant l'été de 1884. Afin de me conformer moi-même à un vœu que j'émettais l'année der-

(1) L'entête de page et le cul de lampe qui ornent cette notice, ne sont pas, à proprement parler, des copies de sujets ou d'ornements en style romain, mais plutôt des interprétations un peu libres, de motifs antiques ; (Masques, gargouilles et ornements de poteries). Ils ont surtout été dessinés pour montrer le parti que l'on peut tirer des motifs anciens pour l'*ornementation du livre* et l'*art industriel*, sans s'astreindre à la copie servile. E. de M.

nière au sujet de la classification scientifique de nos collections [1], je vous dirai aujourd'hui quelques mots concernant le gisement des débris antiques qu'il m'a été donné de recueillir, puis, j'entrerai dans quelques détails sur les particularités qu'offrent l'un ou l'autre d'entre eux.

Lors de ma visite à Tongres, j'ai pu observer un fait intéressant, grâce à des travaux de terrassement qui y avaient été pratiqués : Une tranchée fraîchement ouverte dans une rue, m'a montré, en effet, la superposition de différentes couches de terre et de débris de toute espèce, qui s'étaient accumulés au point exploré, depuis l'*Époque Belgo-Romaine* jusqu'à nos jours. Ces couches mesuraient, toutes ensemble, environ trois mètres d'épaisseur et offraient une allure régulière, semblable à celle des dépôts géologiques stratifiés. A la base de l'accumulation, se trouvaient des débris de l'*Époque Belgo-Romaine,* (tuiles plates ou *tegulæ* et courbes ou *imbrices,* ainsi que des fragments de poteries de toute espèce) puis, vers le milieu, des débris de la céramique du *Moyen Age,* enfin, vers le haut, des restes modernes, (morceaux de faïence, de verre, de tuiles, des cendres, etc.)

C'est de la partie inférieure de l'accumulation que provient la poterie en terre *samienne,* dont voici la figure en coupe (2/3 de la grandeur nature).

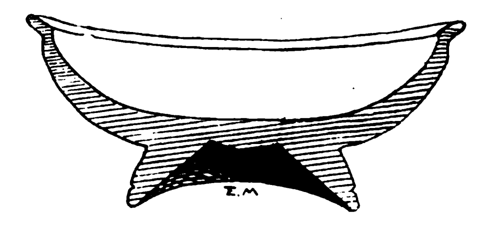


Fig. 1. Poterie en terre samienne découverte à Tongres.

[1] Voir *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* t. I, 1re livraison, page CLXXXIX et suivante.



Au fond intérieur de la pièce originale, apparaît en relief, dans une dépression parallélogramme produite par le poinçon employé par le potier pour marquer son œuvre, le mot : IRMO. Cette empreinte, comme cela est souvent le cas pour celles des poteries samiennes, est entourée d'un cercle qui fut régulièrement buriné grâce à l'action de rotation du tour employé par le potier. D'autres cercles, dont l'un assez profondément gravé, ornent également les parois extérieures, ainsi que le pied de la soucoupe.

Parmi les 6,000 noms signalés par M. H. Schuermans dans son beau travail intitulé : *Sigles figulins, (Époque Romaine)* [1], je n'ai pas découvert celui dont il a été question plus haut. Il vient donc s'ajouter à la liste, déjà si importante, des sigles retrouvés jusqu'ici dans l'ancien monde, et dressée avec tant de soin par notre savant compatriote M. Schuermans. Je n'entrerai pas, Messieurs, dans de longs détails sur les autres fragments de poteries que j'ai recueillis à Tongres. Il me suffira de vous dire qu'ils proviennent de la coupe qu'il m'a été donné d'observer à l'intérieur de la ville, des briqueteries qui avoisinent cette dernière, ainsi que des champs voisins de Koninxheim, où l'on rencontre des débris antiques à chaque pas. Ces poteries sont ornées de petits traits en guillochés et de reliefs moulés parmi lesquels on distingue un chien en chasse, sujet fort usité pour l'ornementation de la poterie Belgo-Romaine [2].

Je me permettrai, Messieurs, de faire observer, en passant, qu'il est vraiment regrettable que le Gouvernement

[1] Voir *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, t. III.

[2] Il m'a été donné de retrouver, aux environs des emplacements d'habitations Belgo-Romaines que j'ai fouillés à Havré, un fragment de poterie *samienne* décoré de la même façon.

n'ait fait exécuter aucune fouille méthodique dans cette ville de Tongres, si riche en antiquités belgo-romaines, ou tout au moins, qu'il ne se soit pas efforcé de réunir les nombreux objets que l'on y recueille à chaque instant. Si par exemple, l'on s'était simplement donné la peine d'entrer en arrangement avec les propriétaires des briqueteries avoisinant la ville, nos musées nationaux renfermeraient aujourd'hui de très importantes collections Belgo-Romaines pour la formation desquelles l'on n'aurait certes pas eu à dépenser de bien fortes sommes.



Tongres n'est pas la seule localité où il m'ait été donné d'observer dans un terrain de *formation moderne*, — pour me servir d'un terme employé en géologie [1], — la superposition appartenant à différents âges: en 1884, lors du creusement du canal du Centre, j'ai découvert, dans une couche

[1] Après la période des premières formations terrestres que l'on a appelée *Cosmique* sont venus les temps *Azoïques* (ἀ privatif, ζῶον, animal.), puis les temps *paléontoniques* (de παλαιός, ancien, ὤν, ὄντος, être.) divisés en époques *primaire*, *secondaire* et *tertiaire*, durant lesquelles ont vécu des êtres dont les espèces ont disparu pour la plupart, mais dont on retrouve encore les restes; après, est venue l'époque *quaternaire* caractérisée par l'existance de l'homme, qui fut en possession d'armes et d'outils en pierres, simplement taillés et contemporain d'espèces éteintes, telles que le Mammouth, le Rhinocéros à narines cloisonnées, l'ours des cavernes, le mégaceros et d'autres qui ont quitté nos climats : le renne, le lion, le bison, l'urus, l'hyène et l'hippopotame ; enfin, est arrivée l'*époque moderne* où des espèces animales et végétales qui peuplent encore notre globe, et au commencement de laquelle l'homme se servait d'armes et d'outils en pierre, non seulement taillés, mais polis.

Dans notre Belgique l'âge du bronze et du fer succédèrent aux âges de la pierre à une époque antérieure à l'invasion romaine.

de tourbe mise au jour entre Obourg et Maisières, près de la vieille ferme des Wartons qu'entourent encore des fossés alimentés par des eaux provenant des prairies marécageuses

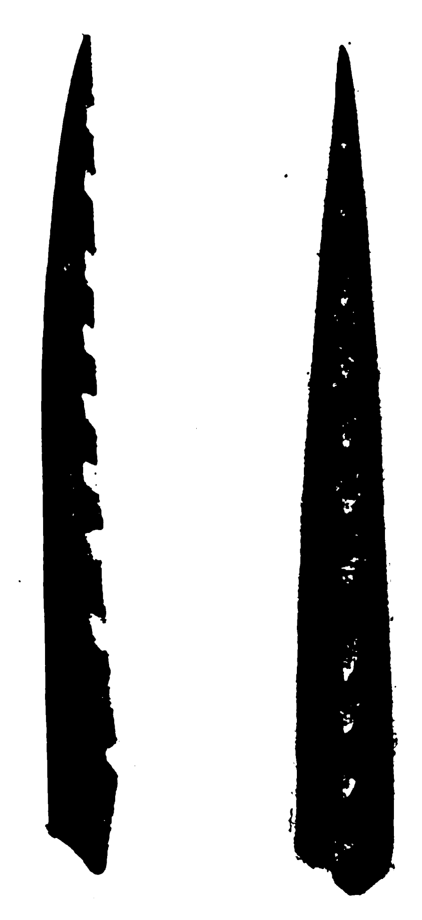


Fig. 2. Harpon en os trouvé à la ferme des Wartons.

de la vallée de la Haine, un harpon en os à barbelures unilatérales, pièce en tous points remarquable, ainsi qu'une

hachette en silex. Ces deux objets, qui ont conservé ce ton de terre d'ombre particulier à la tourbe, se trouvaient disposés à un même niveau représentant la dernière période de l'époque préhistorique; au-dessus d'eux, toujours dans la tourbe non remaniée, compacte et non altérée par le limon dont elle est recouverte, limon qui l'aurait à coup sûr



Fig. 3. Hachette en silex trouvée à la ferme des Wartons.

pénétrée s'il y avait trouvé l'une ou l'autre fissure, j'ai pu recueillir d'assez nombreux tessons de poteries Belgo-Romaines bien caractérisés. Ces faits prouvent à l'évidence que, comme les populations préhistoriques, les Belgo-Romains ont encore vu se former les tourbes dans la vallée de la Haine. Ce ne fut qu'après eux que, par des inonda-

tions successives, les bas-fonds marécageux et tourbeux de la vallée se couvrirent d'une couche de limon jaune mesurant environ 1^{m} 50 cent., et sur laquelle croissent nos prairies qu'envahissent parfois encore les eaux, lors des fortes crues.

Comme on a pu le voir, les coupes de terrain observées à Tongres et dans la vallée de la Haine, présentaient, à différents niveaux, des dépôts correspondant aux différents âges qui, — à part celui du bronze, peu représenté en Belgique, — se sont succédés depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. Ce sont là des faits archéologiques dont la valeur est comparable à celle des faits géologiques. Ils nous montrent combien les méthodes que l'on applique à l'étude de la géologie peuvent également rendre des services pour l'éclaircissement de faits qui sont du domaine de l'archéologie.

Em. de MUNCK.





RELATION DE L'ENTRÉE

DE

SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE GRIMBERGHE

à Grimberghe, le 29 septembre 1729

Messieurs,

n parcourant les archives de la famille Nopère, nous avons été assez heureux de mettre la main sur une pièce qui nous a semblé assez curieuse pour faire l'objet d'une communication aux Membres de notre Société d'archéologie de Bruxelles, d'autant plus qu'elle a trait à l'Histoire de Grimberghe et que, à notre connaissance, elle n'a jamais été publiée.

Cette pièce intitulée : *« Relation de l'Entrée de Son Excellence Monseigneur le Prince de Grimberghen à Grimberghen le 29 septembre 1729 »* est l'œuvre de Jean François Nopère ; elle est datée de Bruxelles 30 septembre 1729.

Afin de vous faire connaître notre auteur, nous allons en dire quelques mots :

Jean François Nopère, originaire de Nivelles en Brabant, fut successivement enseigne, lieutenant et capitaine des Grenadiers dans le Régiment des Gardes à pied de S. A. S. E. de Bavière.

Lors de l'entrée du Prince à Grimberghe, il s'y trouvait avec sa compagnie.

Le 12 décembre 1730, le Prince de Grimberghe nomme Jean François Nopère aux emplois et offices de Bailly et Receveur de ses Terres et seigneuries de Feluy et l'Escailles et Receveur de son comté d'Arquennes [1].

Voici cette relation :

« De Bruxelles ce 30 septembre 1729.

« Le 29 de ce mois, le Prince et la Princesse de Grimberghes par-
« tirent de Bruxelles pour faire leur entrée solennelle au château de
« Grimberghes et prendre possession dudit Pays et Principauté.

« Il se rendirent au Rivage dans leurs carosses à six chevaux suivis
« d'un grand nombre d'autres, de la principale Noblesse et de leurs
« amis, qui montèrent avec eux sur une barque de la Ville, ornée de
« tapis, de banderolles et de pavillons aux armes de Brabant, qui
« sont le premier quartier des armes de la Princesse et au son des
« trompettes, des timballes, des haubois et cors de chasse; ils abor-
« dèrent aux Trois Fontaines en même temps que leurs équipages et
« cortège, accompagnés d'une foule incroyable de bourgeois et de
« peuple qui y arrivèrent par la chaussée.

« Ils y furent reçus par Monsieur Van den Vyvère, chevalier du
« Saint Empire et Drossart du Pays et Principauté de Grimberghes,
« à la teste des officiers de Justice et de Police, qui estoient suivis
« de trois Pucelles à cheval, richement habillées ; celle de la droite
« portant le cartouche de la maison d'Albert ; celle de la gauche
« celuy de la maison de Berghes et celle du milieu ayant les armes
« du Pays de Grimberghen et la verge de justice en main

« Une compagnie de cinquante jeunes gens, habillés en Houssards
« des livrées du Prince, marchoit ensuite portant ses armes à leurs
« houses et bandouillers et montés sur de fort petits chevaux, ils
« estoient commandés par le fils du Drossart.

« Une autre compagnie de jeunes-gens suivoit, elle estoit habillée
« richement à l'antique avec des robes de cramoisi brodées d'argent
« et doublées de fourures autrefois usitées dans le pays.

[1] Nous publions à la fin de cette notice, comme preuves à l'appui, *la Commission de Bailly de Feluy* et le *Congé militaire* de J. Fr. Nopère.

Nous sommes entré en possession de ces deux documents authentiques, ainsi que de la *Relation*, par suite de notre mariage avec une Nopère, descendante en ligne directe dudit Jean François Nopère.

« Venoit après une grande troupe d'hommes à cheval représentant « des sauvages, puis une autre d'hommes habillés en livrées ; ces « deux troupes faisant allégorie aux supports et tenants des armes de « la maison d'Albert et de celle de Berghes.

« Huit serments, avec leurs Roys et leurs officiers à leur teste, mar- « choient ensuite armés de leurs fusils et fourchettes et ornés de leurs « grands colliers à plaques de vermeil doré et d'argent, ayant cha- « cun leurs haubois et tambours.

« Parurent après, avec des bonnets où estoient des écussons du « Prince, plusieurs compagnies de Grenadiers qui chacune avait ses « officiers, tambours, haubois et fifres.

« Toutes ces troupes se mirent en marche pour précéder les « carosses du Prince et de la Princesse, qui estoient entourés de trente « de ses gardes armés et habillés de ses livrées et de ses bandouillers, « le Drossart et les principaux officiers de la Principauté marchant « aux portières du carosse de leurs Excellences et les carosses à six « chevaux des Seigneurs et Dames, qui estoient venus dans la Barque, « fermoient la marche avec une grande foule de peuple.

« A l'entrée du territoire de Grimberghen la marche s'arresta : « les trois Pucelles vinrent à la portière du carosse ; le Drossart, « estant decendu de cheval ainsy que le greffier et les gens de loy, « prit la verge d'or représentant la verge de justice, que la Pucelle « du milieu portoit, et la remit entre les mains du Prince, qui avoit « mis pied à terre pour marquer la possession qu'il prenoit de sa « Principauté.

« La harangue du Drossart finie, son Excellence lui rendit la verge « d'or afin que dorénavent il administra la justice en son nom dans « toute l'étendue du pays.

« La marche continua et, au bruit de grosses cloches et du caril- « lon de la tour, du canon et acclamations d'un nombre infiny de « peuple, il arriva à la porte de la magnifique et ancienne abbaye de « Grimberghe, fondée par les seigneurs de la maison de Berghes.

« L'Abbé, en habit pontifical avec la crosse et sa mître, et ses « accolites et suivi de toute sa communauté, vint recevoir leurs « Excellences à la porte de l'église et, après leur avoir présenté « l'eau bénite, les conduisit dans le chœur, où ils trouvèrent un « prie-Dieu couvert d'un tapis de velours cramoisi, deux carreaux,

« un grand tapis de pieds et deux fauteuils aussy de velours, le tout « garny de franges et de galons d'or.

« Mais il n'y eût que les Seigneurs et Dames et les officiers « nécessaires qui furent admis dans le chœur, où l'affluence du peu- « ple auroit mis la confusion sans les Gardes du Prince qui, rangés « en haie, en gardoient les entrées.

« L'Abbé dict la Grand'Messe, qui fut chantée en musique, pen- « dant laquelle le Diacre apporta à leurs Excellences l'Evangile et la « Paix à baiser.

« La Messe finie, l'Abbé, les Diacre et sous-Diacre et accolites « descendirent au prie-Dieu du Prince ; alors le Drossart, le greffier « et les gens de loy s'approchérent pour estre témoins du serment « que le Prince presta, la main droite sur l'Evangile, jurant devant « Dieu de maintenir dans son Pays et Principauté de Grimberghe la « Religion catholique, apostolique et romaine, d'y faire rendre la « Justice selon les loys et coûtumes du Pays, d'en conserver tous « les anciens privilèges et d'accorder à ses sujets toute la protection « qui dépendroit de luy.

« Cela faict, l'Abbé fit une courte harangue et, s'estant retiré à « à l'autel, il entonua le Te Deum, qui fut chanté par la musique et « accompagné du bruit des cloches, de plusieurs décharges de « canons, de boites et de mousqueterie, après quoy l'Abbé recon- « duisit leurs Excellences jusqu'au carosse, la communauté estant « restée à la porte de l'église.

« Tout le cortège remarcha dans le même ordre au travers de « la ville, décorée de tapisseries, d'emblèmes et d'inscriptions en « plusieurs langues et reconduisit leurs Excellences jusqu'au chà- « teau où elles trouvérent tout ce qu'il y avoit de ministres, de sei- « gneurs et dames des Pays-Bas et de Bruxelles, qui n'estoient pas « venus avec Elles par la Barque.

« Pendant que toutes les troupes et serments faisoient leurs com- « parses dans les cours du château, l'on servoit en même temps et « magnifiquement deux tables, l'une de quarante-cinq couverts et « l'autre de vingt où les santés de Sa Majesté Impériale et catholique « et celle de l'archiduchesse furent bues et célébrées au bruit du « canon et de la mousquetterie de toutes les différentes compagnies « de serments et de grenadiers, qui estoient rangées dans les jardins « qui environnent le château.

« Le diner dura trois heures et fut suivy d'un grand concert d'in-
« struments, et le reste de l'aprés-midy se passa à jouer dans les
« appartements.

« A une heure de nuict on ouvrit les fenestres pour voir l'illumi-
« nation qui faisoit le tour de la grande pièce d'eau au milieu de la-
« quelle estoit placé dans une isle le feu d'artifice ; alors le Drossart
« présenta au Prince la lance de feu pour allumer le feu d'artifice et
« Son Excellence la donna à la princesse son Epouse qui, mettant le
« feu à un oiseau attaché à la fenestre du balcon, la fusée partit à
« l'instant et, traversant la pièce d'eau, alla allumer le feu d'artifice.

« Ce spectacle dura trois quarts d'heure et le Bal commença dans
« les appartements d'en-bas, il fut interrompu par un grand souper
« et puis il recommença aussy bien que le jeu, qui dura toute la nuict.

« Pendant ce temps tout le château estoit illuminé selon l'ordre
« d'architecture aussy bien que les cours et avant-cours et jardins ;
« malgré le concours infiny de peuple qui s'estoit rassemblé pour
« cette Feste tout ce qui y est venu a esté nourry magnifiquement
« aux dépens du Prince ; la consommation y a esté incroyable, le vin
« et la bierre ayant coulé toute la journée.

« Enfin la joye et la satisfaction ont esté généralles et égales à la
« Naissance, à la Dignité et à la Magnificence des personnes qui ont
« honoré la Feste de leur présence et de celles qui l'ont donnée. »

Le Prince de Grimberghe, dont il est ici question, est Louis Joseph d'Albert, Prince de Grimberghe, Comte d'Arquennes, etc., etc. Pair du Cambresis, Ministre et Conseiller d'Etat Intime de S. A. S. E. de Bavière, Lieutenant-Général de ses troupes et Colonel de son Régiment des Gardes-à-pied, etc., etc.

Nous donnons ci-dessus un *fac-similé* de la signature.

La Princesse de Grimberghen était née Princesse Honorine Charlotte de Berghes. Entre autres Terres elle avait apporté à son époux celles d'Arquennes, de Feluy et de l'Escaille.

Tous les documents sur lesquels nous nous appuyons sont authentiques. En voici la copie textuelle :

1o Nomination de Jean François Nopère aux emplois et offices de Bailly de Feluy :

« Nous Louis Joseph d'Albert, Prince de Grimberghen, Comte « d'Arquennes, Seigneur dans Malines, de Wersinghen, Hochenrei- « chen, Reichbergretten, dans l'Empire, de Feluy, l'Escailles, Semps, « Thissel, Meys, Buggenhout, St Amand, Barry, Pair du Cambresis, « etc., etc. [1]

« Ministre et Conseiller d'Estat Intime de S. A. S. E. de Bavière, « Lieutenant-Général de ses Trouppes et Colonel de son Régiment « des Gardes à Pied, etc., etc.

« En conséquence du remerciment fait de notre part à Louis de « L... des offices et employs de Bailly et Receveur de nos Terres et « Seigneureries de Feluy et l'Escaille et Arquennes et de leurs dé- « pendances aux quels il avait esté indeuement pourvû contre nostre « intention est au préjudice de nos droits et austhoristé, dans les- « quels employs il aurait esté assez téméraire non seulement de ne « pas defférer à notre remerciment, mais encore de vouloir s'y main- « tenir, en vertu d'une commission deffectueuse et inopérante d'elle- « même et de se pourvoir à cet effet par devant le Conseil souverain « en Hainaut, où le procès est disposé à recevoir jugement, du quel « nous ne pouvons attendre qu'une issüe favorable pour le renvoy « dudit de L... avec despends ; important par ainsy de pourvoir de « bonne heure lesdits employs et offices d'une personne ydoine et « capable, pour le bon rapport qui nous a esté fait du sieur Jean « François Nopère, Capitaine des Grenadiers dans le Régiment des « Gardes à Pied de S. A. S. E. de Bavière, originaire dudit Feluy, « ensemble de ses capacités, prudhomie et bonne diligence, voulant « d'ailleurs reconnoistre les Bons et fidèles services qu'yl nous a

[1] Dans une autre pièce en notre possession, le prince ajoute les titres de : *Seigneur de Bensrode, Montigny et Cantaing.*

« rendus, et que nous espérons qu'yl continuera de nous rendre à
« l'avenir, luy avons conféré, comme nous lui conférons par les pré-
« sentes et pour sa vie lesdits employs, et offices de Bailly et Rece-
« veur de nos dittes Terres et Seigneureries de Feluy et l'Escaille et
« Receveur de nostre Comté d'Arquennes, et de leurs appendances et
« dépendances, pour en prendre possession si tost que par arrest du
« susdit Conseil souverain ledit Louis de L... sera renvoyé de ses
« conclusions en maintenüe ou autrement dépossédé desdits employs;
« Luy donnant plein pouvoir, authoristé et mandement spécial de
« faire calenger et punir tous malfaicteurs et autres contrevenants
« aux loys divines et humaines et aux ordonnances des Souverains
« et d'administrer à un chacun une Bonne et prompte justice, de
« veiller soigneusement à la conservation de nos biens, droicts, hau-
« teurs, prérogatives et prééminences sans port faveur ni dissimula-
« tion à charge de rendre tous les ans, ou toutes et quantes fois
« qu'yl en sera requis bons et léales comptes de ses maniances, d'en
« fournir les débets et reliquats, et d'en purger les charges, et géné-
« ralement faire ces esgards et qui en dépendent tout ce qui à bon et
« seul Bailly et Receveur compète et appartient aux mêmes gages,
« droicts, honneurs, profits et émoluments des quels ses prédécesseurs
« ont joui ou dû jouir, au regard des quels nous nous réservons
« néantmoins le pouvoir de faire dresser un règlement juste et raison-
« nable suivant lequel ledit sieur Nopère devra se conduire et régler
« desquels offices et employs de Bailly, et Receveur bien et fidèlement
« s'acquitter, yl devra prester le serment requis en pareil cas, entre
« les mains de notre très cher et bien aimé van den Vyvere, cheva-
« lier héréditaire du St-Empire, chef Drossart de notre pays et Prin-
« cipauté de Grimberghen que nous commettons à ce, au surplus de
« donner bonne et suffisante caution pour sa maniance à l'entier
« appaisement du S[r] Dépositaire-Général d'Hainaut en attendant que
« nous soyons parvenu à la main-levée absolüe de nos dittes terres
« et Seigneureries de Feluy et l'Escaille.

« Si donnons en mandement à tous nos officiers, mayeurs, Esche-
« vins, fermiers et autres nos sujets qu'yl appartiendra de recevoir,
« et reconnoistre ledit sieur Jean François Nopère pour notre bailly
« et receveur desdites terres et seigneureries de Feluy et l'Escaille,
« et receveur d'Arquennes et en ces qualités de luy prester tout

« honneur et respects, sans luy donner ny souffrir luy estre donné « aucun empeschement au contraire.

« Donné à Paris sous notre signe manuel avec l'apposition du « sceau de nos armes le 12 de décembre 1730. »

« (Signé) Le prince de GRIMBERGHEN. »

(L. S.)

« En vertu de la commission icy de sur le sieur Jean François « Nopère a presté le serment requis entre les mains de nous sousigné « en qualité de Bailly et Receveur de Feluy dont il est chargé par « laditte commission. En foy de quoy je signe cette et y appose le « cachet de mes armes.

« A Bruxelles, ce 21 d'avril 1731. »

« (Signé) VAN DEN VIJVERE. »

(L. S.)

C'est par erreur que cet acte porte J. F. Nopère comme originaire de Feluy, c'est à Nivelles qu'il est né, mais il habitait Feluy au moment de la nomination.

2° Congé militaire de Jean François Nopère :

« Par la grâce de Dieu, nous Charles Albert, duc de Haute et « Basse Bavière, ainsi que du Haut Palatinat, Électeur et Duc du « Saint Empire Romain, Marquis de Leuchtenberg, etc., etc.

« Déclarons que le présent Jean François Nopère, natif de Nivelles « en Brabant, dans notre service militaire au régiment du corps des « Grenadiers, actuellement Lieutenant-colonel, pendant vingt-un ans « de service surtout dans la dernière guerre contre l'ennemi du nom « chrétien, s'est comporté dans tous ses emplois au contentement « et comme son intention est de se rendre dans le sein de sa famille « en nous requérant sa démission ce que nous lui accordons par cette

« et déchargeons ce présent Jean François Nopère de nos services « militaires sur la signature de notre conseil de guerre et grand « cachet de notre chancellerie à ce présent congé.

« Donné dans notre résidence et ville de Munich le vingt-deux du « mois d'Août 1731. »

« (Signé) JAHR. »

(L. S.)

« *Ex commissione Serenissimi*
« *Domini Ducis Electoris.* »

« (Signé) J. W. FELHORN.

Voilà les détails inédits que nous avons cru intéressant de vous rapporter.

JULES CARLY.

Nivelles, 1er *février* 1889.

Discussion.

Cette note lue en séance du 5 février 1889 a donné lieu aux observations suivantes :

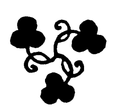
M. DE RAADT donne quelques détails généalogiques et historiques sur le prince de Grimberghe, dont il vient d'être question, et sur sa femme. *(Voir ci-après.)*

M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ demande si le personnage dont il est question dans la communication de M. Carly est bien ce prince de Grimberghe dont on voit la statue dans l'église de ce village.

M. DE RAADT répond que, s'il s'agit de la statue dont un moulage figure au musée des échanges internationaux, elle ne représente pas le comte d'Albert, mais un membre de la maison de Berghes.

En effet, on voit sur la cotte d'armes de ce personnage l'écusson de cette dernière maison.

M. de Raadt fait remarquer que sur l'étiquette attachée au socle du moulage, ce personnage est désigné à tort comme *prince de Rubempré*, et que, malgré les différentes observations qu'il a faites à ce sujet au personnel du musée, cette fausse indication a subsisté.



NOTE

SUR

LOUIS-JOSEPH, COMTE D'ALBERT

PRINCE DE GRIMBERGHE

L'antique pays de Grimberghe ne relevait, sous les premiers Berthout, que *de Dieu et du soleil.* Il fut, depuis le XIIe siècle, un des principaux fiefs du duché de Brabant. Son histoire a été traitée par M. A. Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, dans son *Histoire des environs de Bruxelles* [1].

On y rencontre quelques détails biographiques sur le prince et la princesse dont la *joyeuse entrée* a été décrite par M. Carly, d'après le manuscrit de Jean-François Nopère.

Nous sommes reconnaissant à M. Carly de nous avoir fait connaître, par les archives particulières d'un officier des princes de Grimberghe, cette relation si intéressante d'une *joyeuse entrée* au temps féodal. Nous le remercions d'autant plus vivement d'avoir fait passer devant nos yeux ces

[1] Nous renvoyons particulièrement à cet ouvrage au sujet de la fondation du monastère de Grimberghe, à laquelle J.-F. Nopère fait allusion dans sa *Relation* (p. 67).

tableaux si pittoresques des mœurs et usages du vieux temps, que des relations aussi circonstanciées concernant un personnage non souverain, sont extrêmement rares.

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques détails de nature à compléter les connaissances que l'on a sur le personnage qui joue le premier rôle dans cette *joyeuse entrée*.

Nous n'entendons toutefois pas retracer la vie de ce prince ; nous nous bornerons à citer quelques faits, en évitant les redites autant que possible.

*
* *

Messire Louis Joseph, comte d'Albert.... fils de (Louis) Charles d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, marquis d'Albert, chevalier des Ordres du Roy et grand-fauconnier de France, et d'Anne *de Rohan, née princesse deRohan-Rohan*.... épousa, le 14 mars 1715, Madeleine Marie *Honorine* Charlotte *de Berghes, née princesse de Berghes*, fille du prince Philippe François, général de bataille du roi Charles II, grand bailli et officier souverain de Hainaut, chevalier de la Toison d'Or, et de Marie Jacqueline de Lalaing, comtesse de Rennebourg.

A sa mort, arrivée le 12 septembre 1704, le prince Philippe-François laissa un fils et quatre filles. Ce fils, le prince Alphonse-François-Dominique, qui fut Grand d'Espagne de première classe et colonel d'un régiment d'infanterie espagnole, mourut à son tour le 3 avril 1720, laissant son patrimoine grevé de dettes. Son alliance avec Anne-Henriette-Charlotte de Rohan-Chabot, baronne de la Bosse était restée stérile. Le comte et la comtesse d'Albert rachetèrent alors les droits de leurs sœurs et belles-sœurs respectives sur la terre de Grimberghe, en prenant à leur charge toutes les dettes du prince Alphonse. De son côté, Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liège, leur oncle,

renonça également à tous ses droits sur le domaine de sa famille. En conséquence, le 15 juillet 1727, les époux d'Albert furent reconnus, par le conseil souverain de Brabant, maîtres et propriétaires de la principauté de Grimberghe et *d'autres terres et biens de la maison de Berghes*.

Mis en possession de cet opulent domaine, le comte d'Albert adressa une requête à l'empereur Charles VI pour obtenir, *pour autant que de besoin*, pour lui et ses descendants des deux sexes, le titre de prince et respectivement de princesse de Berghes ou de Grimberghe, *avec confirmation des titres, qualités, honneurs et prérogatives y attachés*. Il motiva sa demande en rappelant que le comté et pays de Grimberghe avait été érigé en principauté sous le nom de Berghes par le roi Charles II d'Espagne, par lettres-patentes, données à Madrid, le 20 mai 1686 [1], en faveur de messire François de Berghes, comte de Grimberghe, grand-père de sa femme. Il exposa ensuite les faits que nous avons relatés, en ajoutant qu'à la mort de son beau-frère *les affaires de la maison de Berghes se seroient trouvées dans un tel dérangement que la ruine totale de cette maison auroit été inévitable si le Remontrant... n'y auroit remédié en prennant des ajustemens..... avec la Princesse Douairière de Berghes, veuve du prince dernier mort..... à laquelle* il aurait payé un certain capital et promis une rente viagère de 9000 florins, argent de Brabant.... avec les sœurs de sa femme, *avec lesquelles il aurait fait des accomodemens aussi avantageux qu'elles auroient pu les souhaiter*, et enfin avec les créanciers de son beau frère, en payant leurs *créances très considérables*. Il résulte de cette intéressante pièce que ceux-ci avaient vendu Grimberghe par parties, dont le remontrant avait fait le retrait lignager, et qu'ils avaient été *sur le point de faire vendre toutes les terres de la maison de Berghes*.

[1] Ces lettres furent entérinées à la Cour féodale et en la chambre des comptes du Brabant le 1er juillet de la même année.

Enfin, nous apprenons par la requête qu'après la mort du prince-évêque de Liège et de la *princesse aînée de Berghes, qui auroient cédé l'un et l'autre de leur vivant* leurs parts respectives à Grimberghe au remontrant et à son épouse, celle-ci avait été la plus proche à succéder dans la principauté.

En considération de tous ces faits exposés par le comte d'Albert *et ayant particulier égard à la naissance du remontrant et à celle de la comtesse, son épouse,* l'empereur Charles recueillit favorablement cette requête. Par lettres-patentes, dépêchées à Vienne, le 18 mai 1729, il octroya au comte d'Albert le titre de prince, respectivement de princesse de Berghes ou de Grimberghe, pour lui et ses descendants *mâles et femelles* [1].

On sait que les Berthout, premiers propriétaires connus de la terre de Grimberghe, avaient déjà pris, aux XIIe et XIIIe siècles, le titre de prince et aussi de *prince par la grâce de Dieu* et que les de Berghes portaient dans leurs armes celles de cette illustre maison ; ils blasonnaient : coupé, au 1er parti, *de Brabant* et *de Berthout*; au 2e *de Bautersem*, qui est de sinople à trois macles d'argent.

*
* *

De ce que nous venons de dire, il résulte que le jour de sa *joyeuse entrée* dans Grimberghe, le comte d'Albert portait le titre princier depuis un peu plus de quatre mois. Les lettres-patentes furent enregistrées à la cour féodale le 16 janvier 1734. Environ quatre ans plus tard (le 27 janvier 1738), le prince de Grimberghe renouvela devant ce collège le serment de fidélité du chef de sa principauté. L'acte relatif à cette cérémonie rappelle la façon dont les époux princiers étaient

[1] Archives Générales du Royaume ; Chambre des Comptes de Brabant, registre 149, p. 235.

devenus les feudataires de ce beau domaine ; il nous apprend ensuite que le prince Alphonse-François-Dominique avait testé le 12 février 1720.

Le maître de Grimberghe y est nommé : *Messire Louis-Joseph, comte d'Albert, chambellan, ministre et conseiller intime d'État de Son Altesse Sérénissime Électorale de Bavière, lieutenant-général de ses troupes et son plénipotentiaire à la Cour de France*, etc. [1].

Il écartelait les armes de sa maison : d'or au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'azur, de celles des *Rohan :* de gueules à neuf macles d'or (3, 3, 3) [2].



Nous ne lui connaissons que deux fils, morts jeunes, et une fille : Thérèse-Pélagie, qui devint la femme de son parent

[1] Archives Générales du Royaume ; Cour féodale de Brabant, registre n° 385, p. 6.

[2] La reproduction du sceau a été faite d'après un dessin, dû à l'extrême obligeance de notre confrère M. L. Paris, bibliothécaire-archiviste de la Société, et exécuté sur l'original en possession de M. Jules Carly, à Nivelles.

Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, et qui mourut avant son père, en 1736, à l'âge de dix-huit ans.

Celui-ci décéda à Paris, en 1758, âgé de près de quatre-vingt-sept ans. Sa femme l'avait précédé dans la mort le 3 novembre 1744.

***

Les d'Albert, ou Alberti, originaires d'Italie, sont d'une haute antiquité. Parmi leurs nombreuses illustrations, il en est une que nous ne voudrions pas passer sous silence. Nous avons nommé Léon Baptiste Alberti, né à Florence, en 1398, — fils de Laurent et neveu du cardinal Alberto degli Alberti — un des plus illustres architectes de la Renaissance italienne [1].

Exilé de Florence, en 1400, comme d'autres membres de sa maison, un chevalier Luigi Alberti se retira dans le *comtat Venaissin*. Son fils Thomas s'attacha à la France et obtint pour ses services, en 1415, la charge de *viguier* royal de la ville du Pont-Saint-Esprit. L'arrière petit-fils de ce dernier, Léon d'Albert, seigneur, en partie, de Luynes, servit en qualité de capitaine dans l'armée envoyée en Piémont, sous les ordres du duc d'Enghien. Son fils, Honoré, seigneur de Luynes, de Cadenet, de Brantes et de Mornas, se rendit célèbre dans les guerres de son temps, sous le nom de *Capitaine-Luynes*. Il fut successivement colonel de *bandes françaises*, gouverneur de plusieurs places fortes, surintendant et commissaire général d'artillerie, en Languedoc et en Provence. Charles d'Albert, fils dudit Honoré, devint grand-fauconnier, garde-sceaux et connétable de France. Le comté de Maillé fut érigé en sa faveur, en duché-pairie, sous le nom de Luynes (en août 1619) ; cette terre passa ensuite au fils

[1] Voyez Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*. (Paris, 1830).

du premier titulaire, Louis Charles, père du prince de Grimberghe, et qui fut gouverneur de Picardie [1].

De nos jours, les descendants de cette maison ont jeté sur leur nom un vif éclat par l'appui qu'ils ont donné aux arts et aux sciences archéologiques, en mettant généreusement à la disposition des chercheurs leur immense fortune et les trésors de leurs collections.

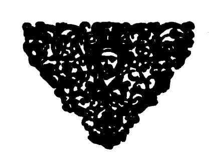
Rappelons, en terminant, un trait qui honore tout particulièrement l'un d'eux. Se souvenant de son illustre parent Léon-Baptiste Alberti, M. le duc de Chaulnes, s'est rendu acquéreur, en 1878, du *palais Alberti*, à Florence, situé sur le *Lung' Arno delle grazie*, à l'endroit où s'élevaient autrefois les *quartieri* des Alberti, pour y créer un Musée de la Renaissance. Sa mort, survenue le 26 septembre 1881, l'a malheureusement empêché de mettre à exécution ce beau projet [2].

Bruxelles, le 4 février 1889.

J.-Th. DE RAADT.

[1] Voyez les ouvrages français, notamment : de la Chenaye et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*.

[2] Pour plus de détails, voyez : Eug. Müntz, *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*. (Paris, 1885).





Séance du mardi 12 mars 1889.

Présidence de M. le comte MAURIN DE NAHUYS, *Président.*



La séance est ouverte à 8 heures[1].

L'ordre du jour est composé comme suit :

I. — EXPOSITION.

Photographies de culs-de-lampe dont le sujet est inconnu et qui ont été trouvés à l'Hôtel de ville de Bruxelles.

II. — SÉANCE.

Rapport de la Commission de vérification ;

Proposition relative à la présidence et aux deux vice-présidences d'honneur ;

Discussion du programme des excursions pour 1889. Proposition de la commission : Dimanche, 19 mai, Malines ; Dimanche, 7 juillet, Hal et Enghien ; Dimanche, 8 septembre, Louvain.

Proposition d'échange des Annales de la Société ;

Culs-de-lampe trouvés à l'Hôtel-de-Ville, éventuellement nomination de rapporteurs.

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, Destrée, Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, de Munck, Paris et Plisnier.

COMMUNICATIONS.

M. Destrée. — *Trois chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie civile anversoise;*

MM. de Raadt et de Munck. — *Deux tableaux du musée royal de Bruxelles;*

M. Cumont. — *Comment on fait une médaille.*



Une cinquantaine de membres sont présents [1].

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

CORRESPONDANCE.

MM. Carly, l'abbé Daniels, Hagemans et Van Ballaer témoignent leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. Hagemans et De Schryver remercient pour leur nomination de Vice-président et Conservateur des collections et assurent la Société de leur entier dévouement.

M. DE BRANDNER tient à faire une remarque au sujet de la communication de M. Destrée à la séance dernière. Les sculptures qui décorent le lustre en défenses de morse, dont M. Destrée a entretenu l'assemblée ont été exécutées, non sur ivoire, mais sur os. Ce ne sont pas les défenses qui présentent des ornements, mais bien le maxillaire de l'animal.

[1] Ont signé la liste de présence : MM. Gaston de Brabandère, H. Mahy, comte de Nahuys, H. van Havermaet, C. Dens, Raoul van Sulper, Louis Titz, G. Buysschaert, Fl. Hoschet, Emile de Munck, Louis Paris, J. Nicod, P. Saintenoy, H. Préherbu, G. Saintenoy, J. Destrée, A. Michaux, baron A. de Loë, vicomte A. Desmaizières, de Raadt, De Schryver, Joë Dierickx de ten Hamme, de Brandner, docteur van den Corput, F. Goethals, E. Jordens, P. Plisnier, comte F. van der Straten Ponthoz, Armand de Behault, V. Drion, J. Chomé, M. Muls, J.-V. Colinet, Fl. Heetveld, baron H. de Royer, G. Cumont, Aubry, Nestor Dupriez, baron de Turck de Kersbeek.

Ce fait est de nature à diminuer de beaucoup la valeur de l'objet au point de vue des difficultés vaincues par l'artiste.

M. Destrée, tout en reconnaissant que les défenses sont intactes, fait remarquer à son tour à M. de Brandner, que c'est au point de vue purement artistique qu'il a envisagé la question, et non au point de vue du travail matériel, qu'il considère comme très secondaire.

M. le Président annonce que M. Titz se met très obligeamment à la disposition de ses collègues, pour reproduire au tableau les divers dessins que ceux-ci jugeraient utile de présenter à l'appui de leurs communications. (*Remerciements.*)

M. le Président annonce la mort de M. le comte Ludolphe de Renesse Breidbach, ancien Sénateur pour Bruxelles, membre fondateur de la Société. (*Condoléances.*)

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre suivante :

Bruxelles, le 12 février 1889.

Messieurs et honorés Confrères,

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites de m'admettre comme membre de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Je me permets, à cette occasion, d'attirer votre attention sur une question qui a dû certainement faire l'objet des préoccupations de beaucoup d'entre vous.

Il s'agit de la conservation de l'hôtel de Ravenstein, sis rue Terarcken. Cet hôtel, d'une architecture si remarquable et si pittoresque, est un des rares spécimens de notre ancienne architecture civile qui ait échappé au bombardement de 1695 ou au vandalisme officiel, qui, sous prétexte d'assainissement et d'alignement, a commis tant de profanations. Cette demeure est peut-être même le seul spécimen de l'époque qui reste encore debout à Bruxelles, et notre ville, me semble-t-il, n'est pas assez riche en monuments du passé, pour permettre que ce spécimen subisse le sort qui lui paraît réservé.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, la question de la Montagne de la Cour, qui devra évidemment être résolue bientôt, a fait un pas depuis un certain temps. Les divers projets de transformation ont été examinés et une exposition en a été faite récemment. Une commission nommée par le Conseil communal de Bruxelles a déclaré, il y a un certain temps, que le projet de M. Maquet était celui qui lui semblait mériter la première place. Or, ce projet qui bouleverse sans raison le quartier d'Isabelle, si pittoresque par ses vieilles demeures et si salubre par ses vastes jardins, sacrifie impitoyablement, comme plusieurs autres projets, l'Hôtel de Ravenstein, le tout sous prétexte d'assainissement, de facilités de communications et d'autres raisons semblables. Cela est inadmissible et il me parait que l'architecte doit savoir concilier les exigences modernes avec la conservation des monuments du passé.

Je me permets donc de vous demander s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures en vue de la transformation inévitable de la Montagne de la Cour et de la conservation de l'Hôtel de Ravenstein.

Mais, dans ma pensée, la question pourrait être étendue de façon que la conservation de cet hôtel ne soit que la première étape en vue de doter notre capitale d'un « Musée de l'Art Industriel Flamand. »

On nous a toujours appris que l'art flamand est un art puissant, qu'il a produit des merveilles, tant dans la peinture et la sculpture que dans l'architecture et l'art industriel, que cet art nous appartient en propre, qu'il est l'expression de notre génie national et que c'est de celui-là seul que nous devons nous imprégner, tout en admirant les créations de l'art étranger. Notre peinture et notre sculpture ont chacune leur palais, monuments modernes tous deux. Il me semble que notre art industriel ancien ne peut s'abriter qu'entre de vieux murs.

Le Musée à établir dans l'Hôtel Ravenstein comprendrait exclusivement des spécimens de l'art flamand, spécimens se rapportant à l'usage pour lequel chaque salle était destinée. Le Musée d'antiquités de l'Etat fournirait le premier fonds des collections qui se compléteraient avec le temps.

Tel est le monument qu'il s'agirait d'édifier.

Actuellement, on le chercherait vainement.

Toutefois, récemment, la discussion ouverte à propos de l'achat du château de « Charles Albert, » à Boitsfort, a démontré que l'on était d'accord pour reconnaître combien il serait utile de posséder un musée de l'art industriel flamand, mais qu'il était désirable que ce fût dans un monument ancien et non dans une imitation moderne, toute belle qu'elle pût être.

A cet égard, l'Hôtel de Ravenstein me semble offrir les conditions requises, conditions qu'il serait superflu de vous rappeler.

En résumé, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner s'il n'y a pas lieu de sauver l'Hôlel de Ravenstein de la pioche des démolisseurs, point actuellement le plus important, ensuite de le restaurer et d'y établir éventuellement un Musée de l'Art Flamand.

En vous priant d'excuser la liberté que j'ai prise de vous exposer ce qui précède et confiant dans votre bienveillance, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

L. Cavens.

Messieurs les Président et Membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. le Président. Je remercie l'honorable M. Cavens. Les vœux émis dans sa lettre méritent un examen sérieux ; en conséquence la Commission administrative a l'honneur de vous proposer de visiter l'hôtel dit de Ravenstein. Cette visite coïncidera avec celle que la Société compte faire à l'Hôtel de ville de Bruxelles et au pensionnat Dupuich, dimanche 24 mars.

J'ajoute que plusieurs membres de notre Société ont été récemment l'objet de hautes distinctions; c'est ainsi que MM. le comte van der Straten-Ponthoz, le chanoine Em. Reusens et Vermeersch viennent d'être promus au grade d'officier de l'Ordre de Léopold et que M. Zech du Biez a été créé chevalier du même ordre. Je crois donc être l'inter-

prète des sentiments de l'assemblée en priant ces Messieurs de recevoir nos meilleures félicitations. (*Applaudissements*.)

M. LE COMTE VAN DER STRATEN-PONTHOZ, présent à la éance, remercie en excellents termes.

La Commission communique à l'assemblée :

1° Que M. Cavens est devenu *membre effecti, à vie* de la Société ;

2° Qu'elle s'est adressée à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, afin d'obtenir un subside de l'État. Notre demande est appuyée par M. le Gouverneur de la province et par M. le bourgmestre de Bruxelles.

M. LE PRÉSIDENT s'est rendu chez l'honorable M. Buls, afin de lui exprimer la sincère reconnaissance de la Société pour les preuves d'intérêt et de bienveillance qu'il a bien voulu lui donner ; M. le Bourgmestre a très gracieusement répondu que la Société peut compter sur toute sa sympathie et qu'il sera toujours heureux de pouvoir lui être utile.

Une démarche personnelle a été faite par M. le Président auprès de M. Wauters, notre savant membre d'honneur, afin de lui annoncer que ce titre lui avait été conféré par notre Société. L'honorable membre a répondu en donnant l'assurance qu'il comptait se trouver souvent parmi nous, et que son appui et son sincère attachement étaient acquis à la Société.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique à l'assemblée la lettre suivante de M. Alphonse Wauters, confirmant les paroles de M. le Président :

Bruxelles, le 10 février 1889.

Monsieur le Président,

C'est avec une vive émotion que j'ai pris connaissance de la lettre par laquelle la Commission administrative de la Société d'Archéologie de Bruxelles m'annonce que cette Société a bien voulu m'accorder le titre de membre d'honneur. Je ne puis que remercier la Société de

cette démonstration et témoigner à la Commission ma reconnaissance des termes dans lesquels elle s'est exprimée.

Je m'estime heureux, Monsieur le Président, d'avoir pu rendre quelques services à notre Association naissante et je compte bien, dans l'avenir, ne rester étranger ni à ses réunions, ni à ses travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'expression de ma plus parfaite considération.

ALPHONSE WAUTERS.

A Monsieur le comte de Nahuys, président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

DONS ET ENVOIS REÇUS.

MM. Alberdingk Thym et de Behault de Dornon font don de livres et brochures.

M. le comte de Nahuys fait don d'un moulage du sceau de Theodoric de Wassenaer (appendu à une charte de 1229), provenant des archives de la maison de Wassenaer Catwyck.

ELECTION DE MEMBRES.

MM. le chevalier M. A. Snoeck, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, à Hintham (Bois-le-Duc); M. Van Dyk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam ; le chevalier Victor de Stuers, directeur des Beaux-Arts, à La Haye, sont nommés membres honoraires.

MM. José de Almeida-Prado, membre associé à Bruxelles ; le docteur Bamps, échevin de la ville de Hasselt ; J. Degroux, chimiste, à Molenbeek; Armand Hanssens, propriétaire, à Bruxelles ; Lavalette, dessinateur, à Saint-Gilles ; Charles Maus, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Ixelles, sont nommés membres effectifs.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES.

MM. Dumoulin, notaire, à Maestricht; Louis Geelhand, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Bruxelles, sont présentés comme membres honoraires.

MM. le docteur Paul Alberdingk Thym, professeur à l'Université, à Louvain ; le baron Joseph de Baye, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Paris; le comte Arthur de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne ; le marquis de Nadaillac, membre de l'Institut, à Paris, sont présentés comme membres correspondants.

MM. Henri Bombeek, secrétaire de la Société des Arts graphiques ; Alphonse de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique de Belgique, à Bruxelles ; Richard Graul, rédacteur en chef *der Graphischen Künste,* à Vienne ; Léon Lowet, avocat, à Bruxelles; Paul Verhaegen, substitut du procureur du Roi, à Bruxelles, sont présentés comme membres effectifs.

MM. Victor Boulez, chimiste, à Lembecq-Hal; Charles Nolet de Brauwere van Steeland, propriétaire, à Vilvorde, sont présentés comme membres associés.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

M. le Trésorier donne lecture, en vertu de l'art. 41 des statuts, de l'exposé de la situation financière de la Société.

M. Cumont donne lecture du rapport de la Commission de vérification.

M. le Président remercie celle-ci des peines qu'elle s'est donnée pour remplir sa tâche. (*Adhésion.*)

PROPOSITION RELATIVE A LA PRÉSIDENCE ET AUX DEUX VICE-PRESIDENCES D'HONNEUR.

M. le Président. D'après l'art. 2 de nos statuts, la Société doit avoir à sa tête un bureau d'honneur composé d'*un président d'honneur* et de *deux vice-présidents d'honneur*.

Dès sa fondation, la Société a eu en vue, pour la présidence d'honneur, un membre de la famille Royale.

La commission administrative vous propose de réaliser aujourd'hui ce vœu si cher à nous tous.

En conséquence, sûr de vos acclamations unanimes, j'ai l'honneur de vous proposer d'offrir respectueusement la présidence d'honneur de la Société à *S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre.* »

(Applaudissements prolongés).

« Pour l'une des *deux vice-présidences d'honneur*, la Société avait, dès son début, désigné l'honorable M. Buls, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles; c'était une chose décidée. Il ne s'agissait plus que de choisir le moment opportun, car aussi longtemps que la question relative à la présidence d'honneur, destinée à l'un des membres de la famille Royale, n'était pas résolue, il ne pouvait être question de la nomination de vice-présidents d'honneur.

Dans la séance de la Commission administrative du 12 février, il a été décidé qu'après que la question de la présidence d'honneur serait réglée, nous vous proposerions la nomination comme vice-présidents d'honneur de M. Vergote, gouverneur du Brabant, et de M. Buls, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

Quelques jours plus tard, une lettre qui me fut adressée, nous prouva que par la décision que nous venions de pren-

dre, nous étions allés au devant du désir des honorables signataires de ce document. »

M. le Secrétaire Général donne lecture de cette lettre.

M. le Président prend la liberté de faire observer que l'expression : « *premier* » vice-président d'honneur employée dans cette pièce, n'est pas conforme à nos statuts. L'art. 2, § 2 dit qu'il y aura *deux* vice-présidents d'honneur ; il ne connaît pas, par conséquent, la distinction de *premier* et de *second* vice-président d'honneur. Il en est de même pour les conseillers qui jusqu'ici ont été désignés comme *premier* et *second;* c'est tout à fait irrégulier, l'art. 17, § 3, de nos statuts ne connaît pas cette distinction.

J'ai, par conséquent, l'honneur de vous proposer au nom de la Commission administrative, de décider par acclamations que les deux vice-présidences d'honneur seront offertes l'une à M. Vergote, Gouverneur de la province de Brabant, et l'autre à M. Buls, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

(Vifs applaudissements).

M. le Président demande à l'assemblée d'autoriser la Commission administrative, à faire, quand le moment lui paraîtra opportun, les démarches nécessaires pour l'obtention du titre de *Société Royale*, ou du *haut patronage de S. M. le Roi.* »

(Adopté).

Dans la dernière séance, il a été question, à propos de la démission donnée par l'honorable M. Benoidt de ses fonctions de trésorier, de différends survenus au sein de la Commission administrative. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens, après avoir entendu les parties, à constater, d'accord avec les autres membres de la Commission administrative, que jamais la conduite de M. Benoidt n'a manqué de la plus stricte loyauté. Aussi nous sommes-nous fait un devoir de lui adresser une lettre pour le remercier des services rendus par lui à la Société.

(Applaudissements).

PROGRAMME DES EXCURSIONS POUR 1889.

L'assemblée passe ensuite à la discussion du programme des excursions de l'année.

Sur la proposition de la Commission administrative, des excursions pourraient avoir lieu : le Dimanche, 19 mai, à Malines, le Dimanche, 7 juillet, à Hal et Enghien et le Dimanche, 8 septembre, à Louvain.

Plusieurs membres ayant manifesté le désir que les excursions aient lieu en semaine, il est procédé au vote par mains levées.

La majorité se prononce pour le maintien des dimanches comme jours d'excursion.

M. Destrée annonce qu'il doit y avoir prochainement, à Gand, une exposition d'art héraldique et de tableaux anciens. Il propose de mettre cette ville à l'ordre du jour des excursions.

M. de Raadt appuie cette proposition.

La Commission avisera.

M. de Behault dit qu'il a reçu, il y a quelque temps déjà, de M. le docteur Lebon, Président de la Société archéologique de Nivelles, une lettre officieuse engageant notre Société à visiter cette ville. En conséquence, il propose de remplacer l'excursion à Hal et Enghien par une excursion à Nivelles. *(Adopté).*

ÉCHANGE DES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ.

M. le Bibliothécaire-archiviste donne lecture d'une proposition d'échange des Annales de la Société. *(Adopté).*

CULS-DE-LAMPE HISTORIÉS TROUVÉS A L'HOTEL-DE-VILLE DE BRUXELLES.

M. LE PRÉSIDENT déclare la discussion ouverte sur deux culs-de-lampe en pierre blanche, servant de supports de poutre, découverts dans l'épaisseur d'un des murs de refend de l'ancien cabinet de M. le secrétaire communal, et dont le sujet est inconnu.

M. DESTRÉE est convaincu qu'il faut chercher la signification des deux sujets dans un proverbe, dans une parole courante, dans un dicton. Il cite l'exemple des sculptures des stalles de l'église de Walcourt.

M. LE COMTE VAN DER STRATEN-PONTHOZ pense que ces deux culs-de-lampe ont fait partie d'une série d'autres sculptures du même genre, représentant une suite de scènes d'une même histoire ou légende; il émet l'idée, vu qu'ils représentent tous les deux de l'eau, qu'il se pourrait qu'ils fissent allusion à des travaux hydrauliques exécutés à cette époque à Bruxelles.

M. LE COMTE DE NAHUYS croit qu'ils s'appliquent à deux proverbes ou dictons flamands bien connus et les explique de la manière suivante : l'homme nageant entre des canards, ferait allusion au dicton : « *Als eene vreemde eend in de bijt* » dont voici le sens : se trouver comme un canard égaré dans une mare [1] parmi des canards étrangers. C'est-à-dire quelqu'un qui se trouve dans une situation gênée et isolée au milieu d'un monde où il se sent être de trop.

L'homme debout près d'un courant d'eau sur laquelle eau le soleil darde ses rayons, et qui constitue le sujet de l'autre cul-de-lampe, s'appliquerait au proverbe : *de zon in het water*

[1] Le mot *bijt* veut proprement dire une ouverture faite dans la glace pour y recevoir les canards ou les cygnes.

niet kunnende zien schijnen. Ne pouvoir pas voir luire le soleil dans l'eau, c'est-à-dire dans le sens figuré, l'envieux qui ne souffre pas même la vue du reflet de la gloire d'autrui.

M. Aubry. Les sujets des culs-de-lampe ne se rattacheraient-ils pas à ceux des chapiteaux historiés de l'Hôtel-de-Ville? Peut-être les vieux comptes de la ville donneraient-ils les explications.

M. le comte de Nahuys fait remarquer que c'est précisément parce que les recherches aux archives de la ville sont restées infructueuses que M. le Bourgmestre s'est référé aux lumières des sociétés savantes du pays.

M. Buysschaert y voit une allégorie plutôt qu'un proverbe ; il demande à savoir de quelle partie de l'Hôtel-de-Ville proviennent les pièces. Des trouvailles ultérieures donneront peut-être la clef de l'énigme. Il recommande la nomination d'une commission pour examiner de près la chose.

M. Destrée penche en faveur de l'interprétation de M. le comte de Nahuys et ne croit pas à une corrélation entre les deux sujets.

M. Van Havermaet demande s'il ne faudrait pas voir dans les représentations une allusion au terrain marécageux sur lequel notre maison communale a été contruite ?

D'après M. Hoschet, les culs-de-lampe pourraient être la figuration, la représentation d'un dicton luxembourgeois dont voici la traduction en allemand : ***« Musz nur auf's Wasser gehen, wer schwimmen kann »*** : Ne doit s'aventurer sur l'eau que celui qui sait nager.

M. le Président déclare que la question restera à l'ordre du jour et qu'à sa prochaine visite à l'Hôtel-de-Ville, la Société la reprendra et en continuera l'étude sur les originaux.

COMMUNICATIONS

Trois chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie civile anversoise.

M. J. Destrée communique à l'assemblée quelques détails sur plusieurs chefs-d'œuvre de l'école d'orfèvrerie anversoise. Se guidant d'après la marque des orfèvres de cette ville, il s'est empressé de revendiquer comme appartenant à notre art national, la magnifique aiguière de Charles-Quint qui se trouve au Louvre, dans la galerie d'Apollon. Œuvre délicate, pittoresque et fouillée avec une habileté surprenante, qui n'a rien de commun avec les œuvres allemandes comme on s'était plu, jusqu'à présent, à le redire. Grâce à une belle photochromie que notre collègue nous a mise sous les yeux, il était aisé de saisir tout l'intérêt qui s'attache à ce joyau où se trouve rappelée la glorieuse conquête de Tunis.

L'aiguière de la famille d'Aspremont, production du xve siècle, se distingue surtout par l'énergie et la netteté de son décor. M. G. Vermeersch y retrouve l'inspiration de l'auteur du tabernacle de Léau.

Avec Rubens, l'art entre dans une phase nouvelle, car l'influence du maître rayonnait sur le mouvement de son époque. L'orfèvrerie semble avoir subi le contre-coup de la puissante impulsion du maître. Au surplus, il ne dédaignait pas à l'occasion de dessiner des modèles. Rogiers cisela, d'après ses dessins, pour Charles Ier d'Angleterre, une curieuse aiguière dont la gravure a perpétué le souvenir.

Aussi la tradition semble-t-elle d'accord avec les faits pour reconnaître la main de Rubens dans la composition qui décore l'aiguière de M. le baron de Turck. M. Destrée a accompagné sa communication de reproductions de toutes ces pièces sauf de la dernière. Il se réserve de publier cette étude dès que les circonstances le lui permettront.

Sur une observation de M. Destrée concernant la main surmontée d'une couronne et qui au sens de l'orateur serait une allusion à sa provenance anversoise, M. Cumont fait remarquer qu'en effet la main, mais sans la couronne, constitue le signe monétaire d'Anvers et qu'un examen approfondi de celle-ci pourra permettre de dater l'œuvre d'art.

M. LE BARON DE TURCK présente une empreinte du poinçon d'Anvers relevée sur une pièce d'argenterie du XVII[e] siècle.

Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire.

M. DE RAADT fait un résumé succinct d'un travail intitulé : *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire*, travail dont M. DE MUNCK et lui sont les auteurs. M. de Raadt donne ensuite lecture d'une étude de deux tableaux du Musée royal de peinture, représentant deux groupes de portraits de la famille Micault et constituant les volets d'un triptyque, dont la partie centrale est perdue.

M. LE COMTE VAN DER STRATEN-PONTHOZ demande la parole pour féliciter MM. de Raadt et de Munck de la communication qu'ils ont bien voulu faire à l'assemblée, de l'étude détaillée de ces deux tableaux. Il recommande vivement aux membres de pareils sujets d'étude, en ajoutant que des investigations sérieuses permettent souvent de dater d'une façon précise les œuvres d'art et nous fournissent de belles pages d'histoire.

A propos de la désignation des volets du triptyque, l'honorable membre attire l'attention de la Société sur la confusion qui règne encore si généralement dans la détermination de la direction *droite* ou *gauche*. C'est un point qu'il désirerait voir réglé uniformément, en vue des *descriptions écrites* surtout. On peut admettre que dans une *description orale,* en face de l'objet que l'on dépeint, on indique de la main *la droite* et la *gauche par rapport aux spectateurs,* mais il ne peut en être de même dans une *description écrite*. Il constate que

la science héraldique a su consacrer les seuls principes vrais sur ce point.

M. DE RAADT dit que malgré toutes les décisions de congrès et de sociétés savantes, la simple désignation par *droite* et *gauche* laissera toujours un certain doute chez le lecteur. Il serait peut-être bon qu'on admît d'une façon générale, dans les descriptions scientifiques ou artistiques, les termes héraldiques : *dextre* et *sénestre*.

M. LE COMTE VAN DER STRATEN-PONTHOZ insiste pour que la question soit discutee par la Société.

M. LE COMTE DE NAHUYS dit, que quand on décrit un objet quelconque, il s'agit naturellement de l'objet et pas de soi ; par conséquent quand on dit *droite* ou *gauche*, il s'agit de la droite ou de la gauche de l'objet dont on parle.

L'officier qui se trouve en regard de son bataillon a l'aile droite de son bataillon à sa gauche ; quand nous regardons le palais de Justice, l'aile gauche de cet édifice est à notre droite.

Cette règle de *droite* et de *gauche* s'appliquant à l'objet qu'on a devant soi, est partout observée : dans l'art militaire, dans l'architecture, dans la science héraldique, dans la numismatique, etc.

S'il y a des personnes qui n'observent pas cette règle, ce n'est pas une raison pour en faire une question ; il y a des personnes qui blasonnent mal des armoiries, qui décrivent incorrectement des médailles, qui font des fautes d'orthographe, mais cela ne change rien à la valeur des règles héraldiques, numismatiques et grammaticales, qui n'en restent pas moins immuables.

Comment on fait une médaille.

M. CUMONT donne lecture d'une notice intitulée comme ci-dessus.

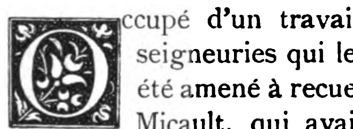
La séance est levée à 11 heures.



LES MICAULT BELGES

LEURS PORTRAITS ET LEUR HISTOIRE. (1)

INTRODUCTION.



Occupé d'un travail sur *le pays de Malines* et les seigneuries qui le formaient jadis, l'un de nous a été amené à recueillir des documents sur la famille Micault, qui avait possédé des châteaux et des seigneuries mouvants de la cour féodale de Malines.

Un jour, visitant le musée royal de peinture de Bruxelles, il fut frappé en apercevant sur deux tableaux des écussons aux armes de cette famille. Ces tableaux constituent les volets d'un triptyque dont le panneau central est malheureusement perdu [2].

Les armoiries nous ont permis d'établir l'identité des neuf

[1] Lu en séance mensuelle du 12 mars 1889.

[2] Ils portent maintenant le n° 92; hauteur $1^{m}50$; largeur 66 centimètres.

personnes y représentées. Ces peintures nous paraissaient mériter une étude approfondie ; en effet, elles sont intéressantes à plus d'un titre : au point de vue artistique, historique et archéologique.

Nous avons consigné dans les pages qu'on va lire le résultat de nos observations et de nos recherches. L'importance de la matière fera comprendre l'extension donnée à ce travail.

CHAPITRE Ier.

LE VOLET DE DROITE.

Groupe de portraits.

Le chevalier Jean Micault avec ses trois fils : Charles, Nicolas et N... Le chef de la famille est un vieillard rasé et presque chauve ; il est agenouillé devant un prie-Dieu, recouvert d'un tapis aux armes du personnage avec casque et cimier. Entre les mains jointes, il tient une petite croix rouge. Au-dessus de son armure, il porte un long manteau d'étoffe rouge, doublée de blanc. Les muscles de la face et la mâchoire sont très développés ; le regard est peu pénétrant ; l'ensemble de ces caractères donne à la physionomie un aspect vulgaire et matériel. En dépit de l'armure, le chevalier est loin d'avoir l'air martial. A ses pieds un heaume de tournoi, à la visière ouverte, et des gantelets. Ce heaume est garni d'un lion ailé d'or, formant fourreau ; celui-ci soutient une touffe de plumes d'autruche blanches.

Derrière Jean ses trois fils.

L'aîné, Charles, en armure, au-dessus de laquelle est jeté un vêtement bleu-clair, aux emblêmes héraldiques des Micault. C'est un homme à la fleur de l'âge, au front élevé, un peu chauve, aux cheveux bruns, portant de longues moustaches



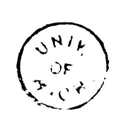
Musée Royal de peinture et de sculpture de Belgique

—

Portraits de JEAN MICAULT et de ses fils.

—

H. 1 m. 50 c. — L. 66 c. — B.



et une longue barbe brunes ; il a le regard plus franc que son père. Le tapis du prie-Dieu devant lequel il est agenouillé est garni de ses armes, sans cimier. — D'un physique plus distingué que le père, Charles rappelle plutôt le type de sa mère... dont il sera question plus loin. Par terre, on voit un casque semblable à celui du père et une paire de gantelets.

Le second fils, Nicolas, est représenté en robe noire, bordée de fourrure. Il tient un livre ouvert. Cheveux, moustache et barbe bruns. La figure, tout en révélant un caractère plus paisible, rappelle assez dans l'ensemble celle de son aîné. Le tapis du prie-Dieu porte un écusson, écartelé de Micault et de Welle.

Le plus jeune des fils est un garçon aux cheveux blonds, tirant sur le roux, tenant de la main droite un arc et une flèche. La gauche, serrant une petite croix, est appuyée sur la poitrine. Le jeune homme est à moitié agenouillé derrière ses aînés, sans prie-Dieu ni armoiries. Bien plus encore que ceux-ci, il ressemble à sa mère.

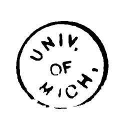
Paysage.

Derrière Jean Micault et ses fils et au premier plan du paysage, sur lequel se détachent les personnages, l'on voit deux hommes aux allures sauvages ; l'un deux est armé et l'autre tient une torche. Assez mal définis, ils nous semblent coiffés de casques pointus, à camail, tels qu'en ont porté les Sarrasins, les Turcs et les Circassiens. L'on aperçoit aussi, un peu plus vers l'arrière-plan, un cirque avec une *fantasia arabe*, pour nous servir de l'expression employée par M. Ed. Fétis, qui, dans son catalogue du Musée royal, s'est déjà occupé des tableaux dont nous donnons ici la description aussi complète que possible. Enfin à droite, sur les ruines du cirque et dans le fond de l'arène, l'on retrouve encore trois personnages

vaguement représentés; deux d'entre eux semblent allumer du feu.

Le cirque en ruines dont nous venons de parler, situé dans un enfoncement de terrain et entouré de verdure, est bien semblable aux amphithéâtres que nous ont laissés les Romains. A l'intérieur de cette ruine, on peut aisément reconnaître l'arène (arena) et les gradins (gradus); à droite, entre l'arène et une voûte en plein cintre en ruine, se trouve un petit amoncellement de matériaux, dernier vestige du *podium*, espèce de mur qui servait à protéger le public contre les atteintes des bêtes féroces. Contre le podium et sous les premiers gradins s'étendent les loges (caveæ ou carceres), où l'on renfermait les animaux destinés aux spectacles; ces loges communiquent à l'arène par de petites portes. Le mauvais état de ces ruines ne permet pas de retrouver l'emplacement des entrées principales donnant dans l'arène. Vers le haut et l'arrière-plan des ruines, on peut voir quelques arcades préservées de la destruction; ces arcades sont les restes de la façade extérieure du monument.

Dans le fond du paysage, à gauche, on remarque les ruines d'une construction antique à plein cintre, semblable à celles qu'on conserve encore à Rome et dans toutes les régions habitées jadis parmi les Romains; puis quelques monuments aux tons blanchâtres, conçus dans le style oriental, en face desquels s'étend une plaine couverte de buissons et de palmiers, abritant un groupe de tentes. Dans le lointain la mer que sillonnent quelques navires; au-delà une haute montagne sur laquelle il y a des feux allumés et, enfin, une île aux côtes escarpées.


UNIV.
OF
MICH.



Musée Royal de peinture et de sculpture de Belgique

—

Portraits de LIVINE DE WELLE, femme de JEAN MICAULT et de ses filles.

—

H. 1 m. 50 c. — L. 66 c. — B.

CHAPITRE II.

LE VOLET DE GAUCHE.

Groupe de portraits.

Livine de Welle, dite de Cats, avec ses quatre filles : Eléonore, Marguerite, Adrienne et N...

Agenouillée sur un coussin à glands devant un prie-Dieu, la mère est vêtue d'une longue robe de velours noir, bordée de fourrure. Un capuchon noir lui sert de coiffure. La dame tient une petite croix rouge entre les mains jointes, posées sur un livre d'heures. Elle est d'un type plus fin, plus délicat, plus distingué que son mari ; on verra plus loin qu'elle était d'une extraction plus élevée que ce dernier. Le tapis du prie-Dieu est orné d'un écusson en losange, parti de Micault et de Welle.

Derrière Livine, ses quatre filles devant des prie-Dieu. Elles sont vêtues uniformément : robes serrantes en velours, guimpes, coiffures ornées de perles, parures également de perles ; ajustement de la seconde moitié du XVI[e] siècle.

La plus jeune des sœurs, tenant une petite croix rouge, est coiffée d'une toque en velours noir, garnie de plumes. Elle semble partager le prie-Dieu de la troisième sœur ; aucun blason ne la distingue.

Les prie-Dieu des trois aînées sont chacun garni d'un écusson en losange, parti de Micault et respectivement de Tuyl... écartelé comme il sera dit plus loin... de Briaerde et d'armoiries qui appartiennent ou aux de Nobili ou aux de Silva.

Tous les personnages des deux groupes, grandeur environ demi-nature, sont tournés dans le sens du panneau central.

Paysage.

A droite, au premier plan du paysage, derrière le groupe féminin que nous venons de décrire, l'on voit un petit monument en pierre grise style Renaissance, qui paraît être un tombeau ; il a la forme d'un sarcophage antique, disposé sur des supports. Sur ce monument se trouve un personnage, évidemment trop petit, si on le compare à d'autres un peu plus à l'arrière-plan. Ce personnage tient une buire, d'où sort de l'eau, retombant en cascade sur les bords du tombeau, pour aller rejoindre un ruisseau ondulent au bord duquel s'aperçoivent deux femmes, l'une debout, tenant une draperie blanche, l'autre baissée et agitant un linge dans l'eau du ruisseau.

Derrière le tombeau s'élève une église, construite contrairement aux temples byzantins, dont la forme fut la croix grecque, sur un plan allongé, comme on construisait généralement en Occident. Elle offre bien dans l'ensemble et dans les détails de son architecture tous les caractères du style roman : construction en forme de rectangle terminée par une abside circulaire, arcades et fenêtres en plein cintre, etc.

A gauche et vis-à-vis de cette église se voit une maçonnerie quadrangulaire, surmontée d'une coupole et entourée d'une enceinte. Celle-ci et le monument, qui paraît être un tombeau, ont chacun leur porte. La construction est conçue dans le style oriental. Des palmiers l'avoisinent.

Derrière ce mausolée et l'église romane s'élèvent dans la vallée et sur le penchant des collines qui l'enserrent, des groupes d'habitations à plusieurs étages et à toits presque plats, tels qu'on en rencontre encore en Italie.

Dans le fond, le paysage se complète par la représenta-

tion d'une vaste construction à arches en plein cintre, superposées et formant deux étages. Cette construction, qui traverse toute la vallée, est, à n'en pas douter, un acqueduc tel que les Romains en ont érigé en si grand nombre.

Tout au fond, à l'arrière-plan du tableau, se dresse une colonne dont le fût est orné de spires. Le ton blanc-crême de ce monument, en style romain, correspond exactement à celui des marbres antiques altérés par le temps. Cette colonne, en tout semblable à celles érigées sous Marc-Aurèle et Trajan, et qui existent encore à Rome, n'est pas, comme celles-ci, surmontée de statue. Notre artiste aurait-il voulu représenter un de ces deux monuments? S'il en est ainsi, il s'ensuivrait qu'il aurait peint la colonne, soit d'après nature, soit de mémoire, en se rappelant exactement le type des colonnes triomphales romaines, soit, enfin, d'après des documents précis rapportés d'Italie à une époque antérieure à la restauration des colonnes Antonine (ou de Marc-Aurèle) et de Trajan, restauration exécutée sous le pontificat de Sixte-Quint (1585-1590), qui fit placer à leur sommet les statues en bronze doré de saint Paul et de saint Pierre, et qui s'y voient encore de nos jours.

CHAPITRE III.

Sujets héraldiques

Il importe d'entrer dans quelques détails au sujet de la partie héraldique de nos deux volets.

Longtemps abandonnée par les esprits sérieux, l'étude du blason a été enfin régénérée et reconstituée en véritable science dans la seconde moitié de notre siècle. Il en était temps, vraiment! car combien d'œuvres d'art figuraient dans les catalogues de nos musées sans indication de leur provenance et dont l'histoire a pu être reconstituée depuis, grâce à la compréhension des armoiries qui les ornent.

« Loin d'être nées d'un sentiment d'ostentation et de vanité, les armoiries prirent leur source dans les institutions sociales mêmes [1]. » Pour bien comprendre l'histoire et les œuvres d'art du Moyen Age et de la Renaissance, il fallait en revenir à l'étude du blason, qui en est en quelque sorte la clef. Quel est l'historien ou l'archéologue sérieux, de nos jours, qui oserait nier cette vérité? L'examen approfondi des sceaux et des œuvres d'art armoriés nous apprend une foule de choses indispensables; les armoiries sont le reflet fidèle des usages et du style de leur temps.

Donc, outre que la présence d'un ou de plusieurs écussons sur une œuvre d'art nous fait connaître celui qui possédait, ou fit exécuter celle-ci, elle nous met en mesure de déterminer d'une façon plus ou moins précise le moment de son exécution [2].

Pour ne pas dépasser le cadre imposé à cette étude, et, quoique le sujet soit loin d'être épuisé, force nous est de nous en tenir là dans nos appréciations sur le rôle important assigné à la science héraldique dans les recherches historiques et archéologiques.

Constatons une fois de plus que c'est aux seules armoiries que nous devons de connaître les personnages de nos deux tableaux [3].

[1] Comte François van der Straten Ponthoz, *L'Ombre de lion des Trazegnies.* Dans un remarquable mémoire intitulé : *L'origine des armoiries indiquée dans Hemricourt*, M.Edg. de Marneffe, attaché aux Archives générales du Royaume, a déterminé, d'après Hemricourt, d'une façon précise, époque à laquelle remonte l'origine des armoiries et les motifs qui en ont amené l'invention (Bull. de l'Instit. archéol. liégeois, t. XV, 1879).

[2] M. le comte de Nahuys nous a donné naguère un éclatant exemple prouvant la justesse des paroles que nous venons de dire, et qui, en somme, ne sont que la confirmation des siennes. Voy. *Age des volets d'un triptyque historique* etc., et *Un dernier mot concernant le triptyque historique de Zierikzée*, par le comte M. de Nahuys (T. II de nos Annales, 1re livr. pp. 197-204 et 215-217).

[3] La loyauté nous fait un devoir de constater que déjà M. Fétis a reconnu dans ces armes celles de la famille Micault; mais nous croyons devoir ajouter

La famille Micault porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chats d'argent, assis et posés de front ;* cimier : *un chat de l'écu, tenant entre les dents une souris de sable.*

Ce blason rentre dans la catégorie des armes parlantes. Cette assertion paraîtra peut-être paradoxale ; on se demandera quelle corrélation il peut y avoir entre le nom de Micault et un chevron accompagné de chats ! Nous ferons remarquer qu'il faut trouver l'allusion au nom de la famille dans le cri de ces animaux, *le miaulement.*

Si les écussons de nos tableaux ne se présentent pas dans des émaux strictement héraldiques, n'en tenons pas trop rigueur au peintre. Au point de vue artistique, il a dû rechercher avant tout l'harmonie entre les objets qu'il peignait. Au surplus, l'influence de plus de trois siècles a, sans aucun doute, quelque peu altéré ses couleurs.

Ainsi qu'on l'a vu, Jean Micault, comme chef de la maison, porte les armes pleines, avec cimier. Charles, son aîné, les porte pleines également, mais le tableau ne lui donne ni casque, ni cimier. Nicolas, puîné, les écartèle de celles de sa mère, de Welle.

Cette famille blasonne : de sable au fermail d'argent, garni d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois losanges d'argent, accolés en fasce.

Voici les trois autres écussons représentés sur le volet de droite :

Tuijl : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois têtes de braque de gueules (qui est Tuijl), aux 2e et 3e, d'or au lion de gueules, à la bordure engrêlée de même [1].

que notre confrère, M. Ch. Bigarne, à Chorey, près de Beaune, dans une brochure dont il a bien voulu nous offrir un exemplaire, revendique l'honneur d'avoir appelé l'attention de messieurs les conservateurs sur les armoiries. D'après cet archéologue français, ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le catalogue donne quelques détails sur la famille Micault.

[1] Il sera encore question plus loin de ces armes.

Briaerde: d'argent à trois cors de sable, à la bordure engrêlée de même [1];

Nobili ou Silva: d'or au griffon de sable, armé et lampassé de gueules; à la bande d'azur (?), chargée de trois têtes d'animal d'or, lampassées de gueules, brochant sur le tout [2].

CHAPITRE IV.

Revers des volets et cadre.

Les revers de deux volets sont couverts de grisailles. Celle de droite représente le Christ suivi de trois disciples, se rendant à la montagne des Oliviers. Au fond, on voit une colline dans un enclos entouré de murs. Des ornements en style arabe forment frise dans le haut.

Le revers du volet de gauche nous montre Agar quittant la demeure d'Abraham. Son fils se trouve agenouillé devant elle, les mains jointes. Elle est suivie d'une autre femme, qui est probablement Sara. A gauche s'aperçoit un tombeau. Dans le paysage des palmiers. Au haut, des ornements semblables à ceux du volet de gauche.

Le cadre peint en noir, porte des ornements dorés, conçus dans le goût de la Renaissance.

[1] Les cors sont représentés généralement *viroles d'or et liés de gueules*; la bordure engrêlée est une brisure.

[2] Il est impossible de dire au juste à quel animal appartiennent ces trois têtes. Les armoriaux, entre autres l'Armorial Général de Rietstap, n'attribuent pas ces armes à une des familles de Nobili ou de Silva qu'ils mentionnent.

CHAPITRE V.

Attribution.

Dans le premier catalogue du Musée de Bruxelles [1], on attribue, sans donner les raisons, les deux volets à Heemskerck. Dans celui de 1811 [2], on les donna à Pierre De Vos; plus tard, nous dit M. Ed. Fétis [3], on les rangea parmi les productions d'auteurs inconnus. Cette dernière disposition est, à notre avis, la plus sage qu'on ait pu prendre. En effet, il n'est — croyons-nous — pas possible d'attribuer à Heemskerck les deux tableaux dont nous nous occupons. En 1559 et 1560, quatorze ans avant sa mort, cet artiste peignait encore, surtout ses figures, à la façon des gothiques, c'est-à-dire par frottis, glacis et avec peu de couleur, de façon à ce que l'on ne distingue guère les coups de brosse. Les œuvres de Heemskerck[4], qui dénotent un maître, sont, si nous pouvons nous exprimer ainsi, traitées tortueusement : les détails anatomiques, ainsi que ceux des costumes et des accessoires, tout en étant fortement accusés, sont peints avec délicatesse ; enfin, les œuvres de ce maître, si on les considère au point de vue de l'intensité des tons, révèlent chez leur auteur un tempérament de coloriste et le désir de donner à ses peintures le plus d'effet possible. Il semble même que ce tempérament et cette tendance l'aient poussé à exa-

[1] Notice des tableaux et autres objets exposés au Musée du département de la Dyle, situé à Bruxelles, dans le local de la ci-devant Cour. Bruxelles, chez Weissenbruch,imprimeur de la préfecture et de la mairie, place de la ci-devant Cour, nº 1085, an XI.

[2] Même catalogue, édition de 1811.

[3] Catalogue descriptif et historique du Musée royal de Belgique, par Ad. Fétis (Bruxelles, plusieurs éditions).

[4] Voir les trois tableaux de ce maitre au Musée royal de Bruxelles.

gérer les ombres outre mesure pour faire valoir les clairs. Il en est arrivé ainsi à donner à ses œuvres des tonalités s'éloignant de celles que l'on rencontre dans la nature [1].

Si l'on examine les deux panneaux qui forment le sujet de notre étude, on pourra voir que, contrairement à la peinture de Heemskerck, la leur est assez largement enlevée et que même dans une partie des figures et des mains qu'ont respectées de malencontreux lavages, des coups de brosse bien caractérisés se distinguent encore. Ceux-ci dénotent un artiste sûr de lui-même et affranchi de la façon de peindre hésitante et peu franche de ses devanciers, de ce blaireauté en un mot, qui donne à tous les tableaux de l'époque gothique un même air de famille.

Nous avons bien à faire ici à une de ces œuvres qui marquent la transition entre l'époque gothique et la Renaissance. L'on sait que les transformations du style des peintres primitifs se sont effectuées dans notre pays vers le milieu du XVIe siècle [2].

Dans leur ensemble, les œuvres dont nous nous occupons ici, n'ont rien de tortueux, comme celles de Heemskerck. Les muscles des têtes et des mains sont plus simplement et plus largement traités. Ces dernières sont d'un dessin moins serré, moins élégant et moins correct que ne sont celles que l'on voit dans les tableaux de Heemskerck. Quant à la tona-

[1] Les enseignements que l'artiste puise dans l'observation des choses de la nature sont les plus sûrs et les plus puissants. Le manque d'observation, d'étude pour chaque sujet traité, une anomalie dans le tempérament de l'auteur, sont les causes les plus fréquentes qui déterminent les faiblesses ou les imperfections dans *l'œuvre d'art*. Celle-ci n'est jamais qu'une *interprétation ;* c'est précisément ce qui la distingue des *reproductions* par des procédés physiques ou chimiques, reproductions que l'on ne peut considérer comme étant des œuvres d'art proprement dites.

[2] Faisons remarquer en passant que ce fut au XVIe siècle que les artistes commencèrent à abandonner l'usage de représenter dans leurs tableaux les personnages sous la protection de leurs patrons.

lité générale, elle est de beaucoup plus grise et plus sourde que celle des peintures de cet artiste, ce qui n'est pas sans donner aux personnages et aux paysages qui les entourent, un aspect beaucoup plus *nature*.

En résumé, nous pouvons dire que nos panneaux offrent des qualités et des caractères de facture et de coloris si diamétralement opposés à ceux de la peinture de Heemskerck, qu'il ne nous paraît pas possible, nous le répétons, de les attribuer à ce maître ou à son école.

Quant à l'attribution à Pierre de Vos, elle ne repose sur aucun document authentique, acte de vente, ou autre. Elle nous paraît avoir été faite absolument à la légère : l'on ne connaît actuellement aucun tableau de Pierre de Vos, dit le vieux (1490-1567), qui fut franc maître en 1519, puis doyen de la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1536 [1].

Il nous est donc impossible de nous livrer à une étude comparative.

Dans tous les cas, nous estimons que, lorsqu'il s'agit de tableaux et, en général, d'œuvres d'art des XVe et XVIe siècles, il est toujours téméraire de vouloir faire des attributions sans posséder de documents authentiques : la grande influence des écoles, la routine dans le choix des sujets et dans la façon de les composer et de les rendre, a donné trop d'uniformité aux œuvres de ces époques. Plus tard seulement, les artistes s'émancipèrent de l'influence malheureuse qu'avait exercée sur eux le parti-pris, suivirent librement leurs inspirations individuelles et produisirent ces œuvres si originales jusque dans leur facture, qui n'ont besoin ni de signature ni de certificat d'origine.

Tout ce que nous pouvons dire pour le moment au sujet de la détermination de nos deux volets, c'est qu'ils offrent

[1] Voyez AD. SIRET, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles* (1883).

des caractères de peinture se rattachant à ceux que présentent les œuvres appartenant à l'école flamande.

CHAPITRE VI.

Considérations sur quelques particularités des panneaux.

Les figures de nos deux panneaux présentent cette sincérité d'interprétation, ce réalisme charmant, qui distinguent si bien les œuvres de l'époque gothique et de celle qui la suivit immédiatement. Par contre, les paysages ont été *composés* par l'auteur à la façon des artistes de l'époque gothique, c'est-à-dire d'une manière absolument fantaisiste et sans égard à l'homogénité dans leur ensemble des motifs géologiques, botaniques et architecturaux. Nos paysages présentent un mélange de sujets des plus hétérogènes, pris dans les pays les plus divers [1].

A part les ruines romaines, communes aussi bien aux régions septentrionales qu'aux méridionales, les motifs tirés de l'Italie et de l'Orient dominent. La famille Micault aurait-elle voulu perpétuer le souvenir de voyages lointains? Si cette hypothèse est permise, ne pourrions-nous pas admettre la probabilité d'un voyage en Italie, d'un pèlerinage en Terre-Sainte, ou, comme le suppose M. Fétis, d'une expédition en Tunisie? Aucun des documents et ouvrages qu'il nous a été donné de consulter, ne nous fournit le moindre renseignement

[1] Si nos paysages sont traités, dans leur ensemble, d'une façon fantaisiste, l'on ne peut cependant reprocher à leur auteur de s'être trop éloigné de la nature dans la représentation des différentes essences d'arbres. A l'encontre de ses devanciers (enlumineurs et peintres), qui n'interprétaient les motifs botaniques que d'une façon systématique et fantaisiste (par ce procédé en quelque sorte mécanique, rappelant la gravure au pointillé), notre artiste révèle déjà quelques tendances naturalistes dans la façon de concevoir les détails de ses paysages.

à cet égard. Si l'on examine les localités dans lesquelles se trouvent des vestiges d'amphithéâtres et d'aqueducs antiques, on peut voir que l'ancien monde en est en quelque sorte parsemé. Qui pourra désigner parmi tous ces monuments ceux représentés dans nos tableaux? Où faut-il chercher les ruines de cette construction antique à plein cintre, ce tombeau oriental, cette église romane, ces maisons à toits plats? Seuls les documents intimes de la famille Micault pourraient donner réponse à toutes ces questions.

L'allégorie d'un culte si répandu jadis, serait-elle pour quelque chose dans l'une ou l'autre de ces représentations? Nous savons que *Mico* est le nom donné aux chefs de certaines tribus américaines; mais quelle corrélation pourrait-il bien exister entre un sauvage d'Amérique et les personnages du fond du tableau de droite.

Dans ce même ordre d'idées, n'y aurait-il pas une allusion au nom de *Welle* dans le ruisseau onduleux, la buire d'où jaillit un filet d'eau et l'aqueduc? La chose ne serait pas impossible, car le mot *wel* en néerlandais veut dire *source*, le verbe *wellen*, *sourdre*, *jaillir*; et le substantif allemand *Welle* signifie *onde*...

CHAPITRE VII.

Epoque de l'exécution et histoire du tableau.

Pour déterminer l'âge et faire connaître l'histoire de nos deux tableaux, il est indispensable d'anticiper quelque peu sur la partie historico-biographique de notre travail.

Constatons que Jean Micault mourut en 1539 et que sa femme le suivit dans la tombe en 1547... non pas en 1567, comme le dit le catalogue du Musée royal... et rappelons-nous ensuite que leurs deux fils aînés sont représentés sur le

volet de gauche en hommes d'une quarantaine d'années environ. Or, Nicolas, le second, naquit en 1518. *Il s'ensuit donc que les tableaux ont été peints après le décès des parents.* Nous possédons, toutefois, une autre preuve pour établir que les portraits ont été exécutés après la mort de Jean Micault et de sa femme.

On se souvient que quatre personnes figurant dans les deux groupes de portraits sont marquées d'une petite croix: le père, la mère, le plus jeune des fils et la plus jeune des filles. Ce détail tout particulier frappe vivement le spectateur attentif; on se demande : quelle est la signification de cet emblème? La voici dans toute sa simplicité ingénieuse : les personnes caractérisées par la croix étaient déjà mortes au moment où les portraits furent peints et on devait évidemment désirer les faire distinguer de ceux qui étaient en vie.

Ce fait nous explique pourquoi nous ne rencontrons pas dans les documents de la famille, tels que : actes de partage, de fondations pieuses, de relief de fiefs, lettres-patentes, etc., les noms des deux plus jeunes enfants. Car à défaut des registres de baptême, de mariage et de décès de l'époque, ce sont là les seules sources où nous ayons pu puiser [1].

Ce qui précède nous prouve donc que c'est à tort que le catalogue du Musée royal qualifie Jean Micault et sa femme de *donateurs du triptyque.*

[1] Ne sachant ce que sont devenus les documents de la famille Micault, c'est dans les archives ecclésiastiques et administratives que nous avons dû rechercher les éléments de cette notice. Voici nos sources principales :

Les archives de l'église des SS. Michel et Gudule (S. G.) ;

Celles de la Chambre des Comptes de Brabant (C.) ;

Celles des Cours féodales de Brabant (B.) et de Malines (M.).

En renvoyant à ces sources, nous les indiquerons par les lettres placées cidessus entre parenthèse. — Obéissant à un devoir de reconnaissance, nous remercions vivement M. l'abbé Keelhoff de l'extrême obligeance qu'il a mise à faciliter nos recherches dans les archives de Sainte-Gudule. C'est grâce à ce digne ecclésiastique, avantageusement connu par ses travaux historiques et archéologiques, que nous avons pu enrichir cette notice de renseignements précieux, puisés dans ce dépôt, d'un accès si difficile aux profanes. (T. de R.)

Il est permis de croire que les défunts ont été reproduits exactement d'après des portraits existants, que l'artiste se sera tout bonnement borné à copier, mais ils ont pu vivre encore quelque temps après l'époque de la confection de ceux-ci. Rien ne nous autorise donc à affirmer qu'ils sont morts à l'âge où ils sont représentés sur les tableaux. Si nous avons appelé le garçon et la jeune fille tenant la petite croix : *les deux plus jeunes enfants*, cette expression pourrait être inexacte : il est parfaitement admissible qu'ils soient nés avant l'un ou l'autre de leurs frères et sœurs.

Quoi qu'il en soit, tous les deux moururent célibataires. Quant à la jeune fille, le fait qu'elle porte une toque, coiffure entièrement différente de celles de ses sœurs mariées, et, en plus, le manque d'armoiries près de son portrait, indiquent à l'évidence qu'elle n'a pas été en puissance de mari. C'est également le manque d'armoiries près du portrait de son frère qui nous permet d'affirmer que celui-ci mourut avant sa majorité.

Comme on l'a vu, il tient à la main un arc et une flèche. Connaissant l'amour des anciens pour l'allégorie, nous ne pouvons admettre que la présence de ces armes soit le résultat d'une simple fantaisie du peintre. Faute de documents explicatifs, nous devons recourir à l'hypothèse pour trouver la signification de ces objets. Il se pourrait qu'ils constituassent une allusion à saint Sébastien : le jeune homme a pu porter le nom du martyr, patron des archers, ou faire partie, comme membre honoraire, de la confrérie de saint Sébastien ; mais il se pourrait aussi qu'il fût mort de la peste, car on n'ignore pas qu'on invoquait ce même saint pour obtenir la guérison de ce terrible fléau [1]. Une autre hypothèse se présente à notre esprit : l'arc et la flèche pourraient signifier que le porteur fût mort frappé d'un coup de flèche.

[1] *Vie des Saints*, ouvrage publié à Londres, en 1524, par le Dominicain de Rota ; p. 20 ; Vie de saint Sébastien.

Les anciens aimaient assez à rappeler sur les portraits et monuments funéraires le genre de mort des personnes. C'est ainsi que l'on trouve à Haeltert, près d'Alost, sur le socle d'un petit monument, érigé à la mémoire d'un garçon de quatorze ans, tué à la chasse par un coup de fusil, deux portraits du défunt : le premier le représente partant pour la chasse, *son fusil à la main*, l'autre couché sur le dos après l'accident[1].

Ainsi que nous l'avons prouvé plus haut, les tableaux ont été peints après la mort de Livine de Welle, dite de Cats. Il ne nous a pas été donné de préciser l'époque exacte de leur exécution, mais nous savons qu'elle eut lieu avant le décès de Charles Micault, savoir avant le 11 mai 1559. Cette certitude quant à l'époque de la confection confirme nos conclusions présentées plus haut et basées sur l'observation des caractères de style et de peinture décelés par nos tableaux.

Ce fut évidemment Charles, chef de la famille, qui, de concert avec ses frères et sœurs et les maris de ces dernières, commanda le triptyque et, d'après toutes les probabilités, celui-ci orna, depuis, l'autel fondé par le chevalier Jean Micault en l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles.

[1] Voici l'épitaphe de ce petit monument :

« *Hier is verongelukt onbedacht*
Andries Coppens op die jacht
Oud 14 *jaren*
Bid God dat zijn ziel mach ten hemel varen.
Peijst op mij.

Sur le socle ces chronogrammes :

geLYCk Men Daer aChter sIet
Dat es CLaer aen MY gesChIet
Pr Coppens. Fait à Viane 1753.

Le nom du sculpteur forme un rébus flamand : il y a une tête sculptée, en flamand *kop*, et les lettres *pens*.

Malheureusement, nos longues et fastidieuses recherches dans les archives de cette église ne nous ont point fourni de renseignements sur la date de cette fondation, ni la description de l'autel et de ses ornements. Il est cependant un fait acquis que Jean Micault a rattaché son nom à l'histoire de la célèbre collégiale en y fondant l'autel qui fut consacré à saint Lazare et des messes journalières. Un manuscrit de la Bibliothèque royale est formel à cet égard [1]. Il existe toutefois des documents plus précieux à l'appui de notre dire. En effet, un plan intitulé : *Situs et constitutio Altarium in Ecclesia collegiata Divæ Gudulæ ante hereticorum invasionem,* établit que dans le chœur du Saint-Sacrement, au premier pilier, près du maître-autel, se trouvait l'autel de saint Lazare [2]. Un plan levé le 27 septembre 1613, dans le but d'assigner à chaque autel les messes qui devaient y être dites d'après les actes de fondation, dénomme ce même autel : L'AUTEL MICAULT. A cette époque, le nombre de messes à y dire était de sept [3].

Cet autel fut démoli, fort probablement en 1533 [4], lors des transformations de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, et reconstruit avec la nouvelle chapelle. Après le décès de l'archiduc Albert (1621), on décida de construire devant l'autel du Saint-Sacrement de Miracle le caveau pour les archiducs et les princes du sang. Ceci eut pour conséquence la démolition de l'autel Saint-Lazare, qui se trouvait juste à l'endroit où l'on entre encore actuellement dans ce caveau. La dépouille de l'archiduc Albert, après avoir reposé quelque temps dans la chapelle du palais, y fut transférée en 1622.

Quand le triptyque fut-il enlevé de l'autel Saint-Lazare et de l'église Sainte-Gudule ? A quelle époque les volets furent-

[1] N° 19753, p. 15.
[2] S. G., n° 268.
[3] *Ibidem.*
[4] Voyez : Christijn, *Basilica Bruxellensis.*

ils détachés de leur panneau central et qu'est devenu celui-ci? Quelles péripéties ceux-là ont-ils traversées avant d'arriver dans le musée de notre ville? Autant de questions auxquelles il ne nous est pas possible de répondre. Le catalogue du Musée royal indique comme provenance des deux panneaux les *anciens dépôts;* il entend par là : les dépôts de la *Chambre des comptes,* de l'*Orangerie* et de l'*Ancienne Cour,* où furent rassemblés, à la fin du siècle dernier, les tableaux provenant des églises et des couvents supprimés et d'où l'on tira à différentes reprises, ainsi qu'il est dit dans la *Notice historique,* précédant le catalogue, les éléments de notre collection.

Toutes nos investigations pour avoir des détails plus précis sur l'histoire de nos deux panneaux sont, malheureusement, demeurées sans résultat.

CHAPITRE VIII.

Histoire de la famille Micault.

Jean Micault appartenait à une famille bourguignonne[1]. Ses parents furent Philibert, châtelain de Pommard, qui semble avoir fait fortune en prenant en amodiation les biens du roi à Pommard, et de Jeanne de Conroy. Il vint se fixer aux Pays-Bas, vraisemblablement dans la suite des ducs de

[1] Jehannin Micault, *de Vollenay,* parait en 1420 comme procureur de St-Andoche-d'Autun, et un Jean, en 1445, comme cultivateur à Pommard. Les Micault se sont perpétués en France. L'église de Pommard possède un panneau d'un triptyque, placé autrefois sur l'autel majeur de l'ancienne église et dû à la munificence des ascendants de notre Jean. Ce panneau représente les portraits d'une dame et de ses trois filles. M. Ch. Bigarne, notre aimable et savant confrère, à l'obligeance de qui nous devons ces renseignements, se propose d'esquisser dans un travail d'ensemble sur les châtelains de Beaune, de Pommard et de Volnay, la biographie de Philibert Micault, père du chevalier Jean, et de faire connaître de nombreuses particularités sur sa famille. —

Bourgogne. L'époque de son mariage n'est pas connue. Sa femme, que les documents contemporains appellent généralement *Cats* ou *van Cats*, était une de Welle, mais par suite de l'alliance de l'aïeul paternel de cette dame avec une fille de la grande maison zélandaise de Cats, les Welle avaient adopté ce dernier nom, tout en conservant leurs propres armes.

Jean Micault qui possédait déjà la seigneurie d'Oistersteijn, devint, par achat, seigneur d'Indevelde, sous Eppeghem. Le château d'Indevelde fut nommé depuis *Cattenhuys* ou maison des chats, allusion aux chats dans les armes des Micault [1]. Par suite de la mort du chevalier Philippe Hanneton, Jean fut nommé trésorier de l'ordre de la Toison d'or (1er juin 1484) [2]. Le 20 février 1511-1512, il releva, par achat de maître Hugues de Heetvelde, le manoir de Heetvelde, à Eppeghem [3]. Plus tard, il acheta, de concert avec sa femme, de Gérard Sterck, négociant à Anvers, le fief de Nielerbroeck, à Niel, au pays de Malines (relief du 24 mars 1524)[4].

En 1527, le 15 juin, Jean Micault remboursa à Jean Verbrecht le capital d'une rente de 16 quarts d'avoine, que ce dernier possédait à charge de ce bien, mais il greva celui-ci de quatre nouvelles redevances annuelles, savoir : trois de 100 et une de 33 florins Carolus, respectivement en faveur d'Adrienne de Ranst, d'Hector de Grimbergen, dit d'Enghien, de maître Henri de Hane, receveur des exploits et

Constatons encore que les Micault résidaient à Bréda dès le xvie siècle : *Winandus Micault, Bredanus,* fut immatriculé à l'université de Leyde, le 2 août 1581, comme étudiant en droit. (Album studios. acad. Lugd. Bat.; La Haye, 1875). On rencontre aussi en Hollande une famille *Emaus de Micault.*

[1] Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles.* Quand nous aurons encore à citer cet ouvrage, nous l'indiquerons, pour plus de simplicité, par les abréviations E. B.

[2] Christijn, *Jurisprudentia heroica.*

[3] E. B., II, 542.

[4] L'acte de relief nomme la dame : *Lievina Claes Lievensz van Kets,* ce qui veut dire : Livine, fille de Nicolas, fils de Liévin de Cats ; C. 17838.

secrétaire ordinaire du conseil de Brabant, et de Gaspard de Longueville.

Il vendit Nielerbroeck au chevalier Baptiste de Taxis, maître des postes de l'empereur, qui fut investi de cette propriété le 10 septembre 1534 [1].

En 1507, Jean Micault devint receveur des domaines et finances. Du chef de ces importantes fonctions, il touchait un traitement de 48 sols par jour, ou de 440 livres 12 sols par six mois [2].

En récompensant « *les peines que s'étoient données divers personnages pour obtenir le consentement à des dons gratuits et à des aides, de la Hollande, de la Zélande, du Hainaut, de Lille, du comté de Namur* », la gouvernante, tante de l'empereur, octroya un certain nombre de dotations. Le receveur Micault, qui avait joué apparemment un rôle considérable dans cette affaire, reçut pour sa part la somme énorme de 5,500 livres [3].

Par lettres-patentes, données à Barcelone, le 14 mai 1435, l'empereur Charles-Quint lui accorda, en considération de 30 ans de fidèles services « *tant en lestat de notre argentier* » qu'en qualité de « *receveur général de toutes nos finances* » sur sa demande, comme « *retraicte, lestat extraordinaire de maître de notre chambre des comptes du duché de Luxembourg et de Chiny,* » avec résidence à Bruxelles. Il résulte de ce document intéressant que notre personnage était alors très âgé et débile [4].

Un détail piquant à annoter : on rapporte que l'habitude que Jean avait de jurer en public lui aurait attiré une répri-

[1] Voy. J. Th. de Raadt, *De heerlijkheden van het land van Mechelen, Niel en zijne heeren*. (Dietsche Warande, 1889.)

[2] Butkens, *Trophées*; suppl. I, 203. — *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530 (Alex. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, III, 248).

[3] Alex. Henne, *op. cit.*, IV, 213.

[4] C. 138 p. 215.

mande du chancelier de l'ordre de la Toison d'or [1]. Il n'y a là rien qui doive surprendre : la physionomie du chevalier-receveur, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, ne trahit-elle pas un caractère peu raffiné et bien en harmonie avec ce trait conservé par les relations des contemporains !

Jean Micault passa de vie à trépas le 7 septembre 1539. Sa dépouille mortelle fut inhumée dans le chœur du Saint-Sacrement de Miracle, près de l'autel de St Nicolas. La pierre sépulcrale qu'on y plaça était ornée des armes du défunt et de sa femme. Elle portait cette épitaphe :

Hier leeijdt begve heer Jan Michault riddre raedt der Kaijserlije Majesteit en tresorie va de orderen v den gulden vliese die sterf de VII seplebri an. XVc en XXXIX [2].

L'anniversaire de Jean se célébrait à Ste Gudule, le 6 septembre [3]. Ainsi que nous l'avons dit, la mort enleva sa veuve en 1547; cet événement eut lieu en mars ou en avril. L'anniversaire de la dame se célébrait en avril [4].

Jean Micault avec une sœur germaine, qui devint la femme d'un *le Boiteulx* ou *Boiteux*. Ces époux sont les aïeux de la noble famille belge de ce nom.

*
* *

Obéissant à une dernière volonté de leur mère, les enfants de Jean Micault et de Livine de Welle, dite de Cats, fondèrent une chapellenie ou un cantuaire dans l'église

[1] E. B. II, 540.

[2] *Bibliothèque Royale*, C. G. Manuscr. N° 1511, p. 365.

[3] S. G., registre N° 338, p. 49.

[4] Ces anniversaires devaient être célébrés de préférence à l'autel consacré à St Lazare. En cas d'*empêchement légitime*, ils pouvaient cependant se dire à un autre autel : « *Nomem istud anniversarium celebratur commodiori loco, ubi paucissima nomina habentur.* » Note marginale se rapportant aux anniversaires des *deux* époux (S. G. N° 96, *Liber anniversariorum et festorum anni* 1550). Ceux-ci avaient donné à l'église St Rombaut, à Malines, un vitrail, orné de leurs portraits (Inscr. funér. de la Prov. d'Anvers).

Ste Gudule. Le fils aîné, Charles, fut désigné comme collateur de cette fondation. D'après une clause du testament de sa mère, ses descendants mâles devaient lui succéder dans ces fonctions par ordre de primogéniture, et, à défaut de ceux-ci, son frère Nicolas et ses hoirs mâles.

Cette fondation pieuse fut agréée par le doyen et le chapitre de Ste Gudule le 21 juin 1547 [1].

[1] Fondatio Misse die lune.

Universis et singulis presentes litteras inspecturis decanus et capittulum ecclesie collegiate divi Gudile bruxellensis, Cameracensis diocesis, Salutem in Domino. Notum facimus quod die date presentium coram nobis in capittulo nostro nobis inibi capittulariter congregatis comparuerunt providi ac circumspecti viri, Dominus Carolus Mijcault, miles, Dominus temporalis de Oestersteijn, et Johannes Botton, nomine et ex parte domini domini ac magistri Nicolai Mijcault doctoris, tam pro se ipsis, quam aliis eorum cohoredibus quondam Domine Livine Cats, eorum matris, exponentes ac declarentes qualiter predicta eorum mater sua vita durante fecerat celebrare in choro venerabilis miraculosi sacramenti, ad et supra altare divi Nicolai, circa sepulturam quondam nobilis Domini Domini, Johannis Mijcault, militis ac thesaurarii aurei velleris, sui dum viveret mariti, circa horam decimam quotidianam missam, voluitque predicta Domina Livina ac per suum testamentum ac extremam voluntatem disposuit ac ordinavit, quod predicta missa perpetuis futuris temporibus per unum presbyterum honeste vite hora decima celebraretur, predictique heredes, volentes obtemperare extreme voluntati dicte eorum matris, requisierunt a nobis decano et capittulo quatenus in et super premissis nostrum vellemus presentare consensum et auctoritatem, unde nos decanus et capittulum, habito super premissis deliberato consilio, quodque premissa tendant in augmentum et honorem divini cultus, nos, quantum in nobis est, per presentes consentimus in dotationem sive fundationem dicte misse quotidiane quolibet die lune celebrande, quodque presbiter aliquis honeste vite incipiet se induere hora decima tacta ad statum post decimam eandem missam incipiendam. Et unde una missa qualibet ebdomada die lune se ad hoc chorus vacare poterit, alio quin proximo convenienti die, erit de requiem cum cantu diacono et subdiacono et sex choralibus predicte ecclesie, habebitque prefatus Dominus Carolus ut senior filius nobis nominare et presentare ut supra presbyterum honeste vite, et deinde senior suus filius, et casu quo predictus Dominus Carolus masculino sexu careret quodque tunc senior suus frater vel eius filii, nominationem seu presentationem predictas respective haberent et assequerentur, et deficientibus predictis heredibus, nos decanus et capittulum predicti nomina-

Charles Micault

était à la mort de son père prévôt de l'église Notre-Dame à Bruges [1]. En cette qualité, il fit relever (9 décbr. 1539) de la succession paternelle, pour lui-même et pour son frère Nicolas, un fief comprenant 16 bonniers de terre sous Eppeghem et des arrière-fiefs; ensuite, 12 bonniers de terre à Moelwijck, paroisse de Merchtem, et une redevance d'un muid de seigle, hypothéquée sur huit journaux de terre à Eppeghem [2]. Le 19 juin 1548, il prêta lui-même le serment de fidélité du chef de ces fiefs [3]. Il reçut aussi la seigneurie d'Oistersteijn et le manoir d'Heetvelde, à Eppeghem. Cette dernière propriété, qui était grevée de deux rentes..... respectivement de 36 florins Carolus, en faveur de maître Nicolas de Busleijden, et de 56 fl. Carolus, en faveur de maître Pierre Asseliers... fut cédée à Jean de Fraye (relief du 6 février 1556-1557) [4]. Par contrat, passé le 27 juillet 1555, devant le notaire Jean de Hane, le chevalier Charles Micault acheta de Josse van de Wouwere, dit Claes, le château de Solhof, nommé aussi *'thof van Ysselaer* ou *Heijsselaer* (Hijsselaire etc.), avec

tionem, presentationem ac omnimodam aliam dispositionem retinebimus et observabimus, et ut premissa perpetuam roboris habeant et obtineant firmitatem, petierunt predicti heredes a nobis decano et capittulo documentum sive documenta, unde nos decanus et capittulum prefati ad eorum instantiam per nostrum notarium ac scribam desuper fieri ac expediri fecimus presentes litteras ac sigillo nostro ad causas, quo in similibus utimur, sigillari mandavimus. Datum et actum in predicto loco nostro capittulari, sub anno a nativitate domini millesimo quingentesimo quadragesimo septimo, feria sexta post octavas venerabilis sacramenti, die vigesima prima mensis Junii (S. G. N° 431, *Grauwen Register anders Liber contractuum in 't grau leyder gebonden*, f° 67 verso).

[1] A en croire un manuscrit de la *Bibl. royale*, il fut aussi prévôt des églises de Mons (N° 19267, p. 30).

[2] B. 355, p. 12.

[3] B. 356, p. 602.

[4] B. 358, p. 25.

fossé, jardin, verger, terres et deux fermes, nommées *de Mastboom* et *de Groote Grippe*, avec un quart de 16 bonniers et le 7e de 12 bonniers, avec maison, ainsi que la ferme *de Cleyn Grippe*, formant ensemble 32 bonniers, le tout situé dans la commune d'Aertselaer, au pays de Malines. Il reprit en même temps le mobilier du château au prix de 600 florins Carolus et le carrosse (speelwagen) de l'ancien maître pour 15 florins[1].

Le 17 août suivant, Charles Micault reçut, devant la cour féodale de Malines, l'investiture de ce fief important[2].

A quelque temps de là, il augmenta considérablement son influence en acquérant du fisc la haute, moyenne et basse juridiction du village d'Aertselaer. L'acte de vente est daté du 10 février 1557 (r. du 24 mars)[3].

Charles Micault eut pour femme, Blanche de Bordeaux[4], fille de Jean, seigneur de Dion-le-Val, et de Jeanne Rolin. Le 12 mars 1551, il fit pour elle le relief d'un fief à Pinchart, comprenant un manoir, un jardin et des terres[5]. Le 18 septembre suivant, il releva pour sa femme divers biens à Dion-le-Val. Le même jour, il prêta, pour sa belle-mère, en lieu et place du défunt époux de celle-ci, le serment de fidélité du chef de 12 bonniers de terre à Pinchart[6].

Comme nous l'avons dit, Charles Micault mourut le 11 mai 1559. Il fut enterré dans l'église d'Aertselaer. On y voit encore sa pierre tombale qui porte cette inscription :

1 Protocoles scabinaux d'Anvers; 156, 1, sub Grapheus et Asseliers, vol. III, f° 285. M. Alph. Goovaerts, chef de section aux Archives Générales du Royaume, nous a autorisé à extraire ces détails de son beau travail manuscrit sur les van de Wouwere. Qu'il en reçoive nos meilleurs remerciements.

2 M. 2 p. 36 ; C. n° 17839. 3 M. 2 p. 63 ; C. 17839. 4 Bordeaulx, Bourdeaux, etc. 5 B. 357 p. 243.

6 B. 357 p. 225. Lorsque, le 19 juin 1548, Jean de *Bourdeaulx* fut investi pour sa femme Jeanne *Roulin*, héritière de son père, Nicolas *Roulin*, du fief situé à Pinchart, le chevalier Charles Micault fut l'un des hommes de fief qui assistèrent à cet acte (B. 356 p. 602), Le seigneur de Dion-le-Val avait la

Cy gist Messire Charles Micault chlr. seigneur d'Oisterstain et d'Aerselare qui trespassa le xi[e] jour de May, Año MDLIX.

Au milieu deux écussons, le premier aux armes des Micault, le second, en losange, parti, au 1[er] de Micault, au 2[d] de Bordeaux, qui est : d'argent à la croix de gueules [1]. L'écusson du mari est timbré d'un casque, au cimier des Micault ; derrière l'autre un ange.

De chaque côté quatre écussons, sans noms, et formant les huit quartiers de Charles, savoir :

Micault,

Conroy : d'argent au lion de gueules [2] :

La Bame : d'or au chevron de sinople, accompagné de trois merlettes de sable, la première contournée ;

Noreulx : de sable à trois lions d'argent ;

De Welle : comme ci-dessus ;

De Botlant : d'argent à deux fasces de gueules, la seconde chargée d'une roue d'or ;

D'Almonde : d'or à trois flanchis de gueules [3].

Le tableau généalogique de la page suivante établit la filiation représentée par les huit écussons que nous venons de blasonner.

*
* *

moyenne et basse justice, un mayeur, des échevins, des cens et des rentes (B. 371, p. 197).

[1] Comparez Bibl. royale, C. G. ms. 764, p. 287.

[2] On écrit aussi Couroy et on attribue à cette famille les armes suivantes : d'or au chevron de sable accompagné de trois merlettes de même. La preuve que c'est Conroy qu'il faut lire et que cette famille porte un lion, se trouve dans van den Eijnde (Choix d'inscriptions et de monum. fun. de la ville et de ses environs), monument Briaerde-Micault ; *Bibl. royale,* C. G. 5693, p. 256 ; *ibid.* 734, p. 11 ; *Bibl. royale,* n° 19753, p. 15 ; à ce dernier endroit, les armes (le lion) sont brisées d'une bordure d'azur.

[3] Comp. aussi Jacques le Roy, *Notit. Marchion. S. R. J.*

Guyot Micault.	Claudine de la Bame (Balme, Baume).	Jean de Conroy (ou Couroy) receveur, général du comté de Charolais.	Jeanne Noreulx.	Liévin de Welle de Cats, membre de l'état noble de la Zélande (fils de Nicolas *de Welle* et de Marguerite *de Cats* [1]).	Catherine de Campen, issue d'une famille de la Gueldre ; après la mort de cette dame, son mari se remaria à Barbe de Schengen.	Floren de Botlant (fils de Jean, chevalier) remarié à Adrienne de Haeften.	Hedvige d'Almonde (fille de Jean, chevalier, et de Marie de Cralingen).

Philibert Micault, châtelain de Pommard, † en 1521, y enterré dans l'église paroissiale. Son monument funéraire et une verrière donnée par lui, furent détruits en 1566 par les huguenots [2].	Jeanne de Conroy ; après sa mort, son mari contracta une seconde alliance avec une dame dont le nom nous est resté inconnu, et de laquelle il eut deux fils.	Nicolas de Welle, dit de Cats, châtelain de Gouda, en 1489 ; bailli de Zierikzee, puis conseiller à La Haye ; † en 1521 ; enterré à Zierikzee, aux Jacobins, où il avait fondé une chapellenie.	Gertrude de Botlant, veuve en premières et en secondes noces de Vranck de Stavenisse et de Baudouin d'Haemstede ; elle gît auprès de son 3e époux.

Jean Micault, chevalier, seigneur d'Oistersteijn, d'Indevelde, etc., trésorier de la Toison d'Or, receveur général des Pays-Bas, puis maître de la chambre des comptes de Luxembourg et de Chiny ; † le 7 septembre 1539.	Livine de Welle, dite de Cats ; † en mars ou en avril 1547 [3].

Charles Micault, chevalier, seigneur d'Oistersteijn, d'Hijsselaer, d'Aertselaer, etc., † le 11 mai 1559.

[1] Marguerite était fille de Laurent de Cats, dit *le Riche*, seigneur de Cats, Catshoek, Catsrak, Catssand, Duijveland, etc., etc.

[2] Dans quelques généalogies, Philibert Micault est dit avoir été *maire de Beaune*, mais, suivant une communication de notre confrère, M. Charles Bigarne, de Chorey, près de Beaune, la liste *complète* des maires de Beaune ne porte pas le nom de Philibert M. — En 1505, nous écrit encore M. Bigarne, les biens du roi à Pommard furent affermés à MM. Micault, Sayve et Brunet.

[3] Comparez : M. Smallegange, Nieuwe Cronijk van Zeeland, p. 696 ; S. van Leeuwen, Batavia Illustrata, p. 901 ; à ce dernier endroit, on trouve *mal renseignée* l'ascendance de Livine de Welle, dite de Cats ; voyez ensuite : Biblioth. royale, manuscr. Nos 19267, p. 29 ; 19753 p. 15 ; C. G. manuscr. du chanoine Hellin ; Collection du baron de Spaen, au ministère de la Justice, à La Haye, manuscr. intitulé *Genealogien* XIII.

Par suite de la mort de son époux, Blanche de Bordeaux fit relever les seigneuries d'Aertselaer et d'Hijsselaer (5 juillet 1559)[1].

Instituée, par le testament du défunt, tutrice de ses enfants, elle requit du conseil de Brabant un octroi afin de pouvoir aliéner une partie des biens féodaux de ceux-ci. Cet octroi lui fut accordé le 23 avril 1561. En conséquence, elle vendit Aertselaer à Martin del Rio et Hijsselaer au père de ce dernier, Antoine del Rio, qui tous deux, jouèrent un grand rôle dans l'histoire du XVIe siècle (r. du 29 mai 1561)[2].

A quelque temps de là, nous rencontrons Blanche de Bordeaux remariée à un Simon de Lixera.

De son premier mariage, nous ne lui connaissons qu'un fils, Philippe, qui mourut à marier, et deux filles, Marguerite et Anne.

Marguerite entra dans le couvent de Notre-Dame de la Consolation, à Vilvorde. Le 25 juin 1575, avant la profession de la jeune fille[3] son oncle Nicolas lui constitua une rente annuelle de 50 livres, à 40 gros de Flandre, qui fut hypothéquée sur le bien de Moelwijck, à Merchtem.

Anne Micault, la seconde des deux sœurs, semble avoir reçu Oistersteijn. Elle s'allia à Antoine Boulin, ou de Boulin, écuyer, qui devint seigneur de Dion-le-Val. Ces époux formèrent un fidéicommis de tous leurs biens[4].

Avant son mariage, Charles Micault avait procréé avec

[1] M. 2, p. 81.
[2] Ibidem, pp. 98-99.
[3] *Begerende haer professsie te doen ;* B. 361, p. 323.
[4] Nous leur connaissons une fille, Marguerite, morte à marier, et quatre fils : Nicolas, seigneur d'Oistersteijn, Pierre, Jean et Charles, capitaine au régiment de *Monsieur de Gulisen*. Nicolas, Pierre et Jean furent également capitaines.

Pierre, Jean et Charles vendirent en 1614 à Messire Gilles de Dion, chevalier, seigneur de Dion-le-Val, leurs droits sur cette seigneurie (B. 372, p. 260; Bibl. royale, C. G. 764, p. 293).

Mayken Springers, également célibataire, une fille naturelle, Antoinette, qui portait le nom de Micault. L'empereur Charles-Quint délivra à celle-ci, à prix d'argent, des lettres-patentes de légitimation, en décembre 1546 [1]. Par contrat du 16 mars 1557, Charles Micault la maria à Jacques Buys, fils de Jacques. Il lui assura, à cette occasion, une rente de 50 livres, à 40 gros de Flandre. Cette rente fut constituée, le 23 octobre 1562, sur le bien de Moelwijck, par le conseiller Nicolas Micault, seigneur d'Indevelde, Jean Boiteux, tous deux tuteurs des enfants mineurs de Charles, et par Blanche de Bordeaux, accompagnée de son second époux [2].

Nicolas Micault

fils puîné de Jean, naquit le 17 septembre 1518. Il reçut Indevelde et se qualifiait aussi de seigneur d'Oistersteijn. Docteur en droit, il fut nommé, en 1554, conseiller et maître des requêtes du conseil privé et, par lettres du 22 juin 1568, lieutenant-garde-chartes. Il fut aussi commissaire général des vivres des armées du roi aux Pays-Bas et préfet (præfectus) héréditaire de Binche. Marie, reine de Hongrie, et Eléonore, reine de Portugal, puis de France, l'honorèrent de sa confiance particulière, et le chargèrent de missions diplomatiques en Portugal [4]. Lors du siège de Bruxelles, en 1585, il fut délégué, avec seize autres notables, au camp de Beveren pour y traiter avec le prince de Parme au sujet de la paix au nom de la commune et de la garnison [5].

[1] C., registre aux légitimations, nº 164, p. 163 vº.
[2] B. 138, p. 116 et 358. p. 368. Ce Jean Boiteux était probablement le mari ou le fils de la sœur du chevalier Jean Micault.
[3] *Decimo-quinto Kal. Octob.*; voyez son épitaphe dans Christijn, *Basilica Bruxellensis*.
[4] *Ibidem* ; comp. Ch. Piot, Corresp. du cardinal de Granvelle, IV, p. 333.
[5] Henne et Wauters, Hist. de la ville de Bruxelles, I, 575.

Sa devise était : SOLA VIRTUS.

Il épousa Marie Boisot, née le 7 mai 1529 (8 Idus Maii), dame de Huijssinghen, de Buijsinghen, d'Eijsinghen et de Tourneppe, qui eut pour parents Pierre et Louise de Tisnacq.

Les époux résidèrent à Bruxelles, dans une grande et belle maison, qu'ils avaient fait construire eux-mêmes [1].

Ils testèrent le 31 décembre 1575. Après la mort de sa femme, ayant eu lieu le 26 juin 1579, Nicolas testa une seconde fois le 31 août 1585. Il décéda lui-même le 16 août 1589 et reçut la sépulture auprès de la dépouille de sa femme, à Sainte-Gudule, dans la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle. Leur tombe était surmontée d'un beau monument orné des armes des défunts et d'une longue épitaphe latine. Il portait aussi la devise et les huit quartiers du mari.

*
* *

Au témoignage de l'épitaphe dont nous venons de parler, Marie Boisot n'avait donné à son époux pas moins de quatorze enfants. Plusieurs moururent en bas-âge ; d'autres entrèrent en religion.

Par leur testament, les époux avaient légué Indevelde, leurs autres biens d'Eppeghem, ceux de Grimberghe et leur hôtel de Bruxelles, à leur fils aîné Charles. Celui-ci étant décédé avant son père (29 juin 1577), ce dernier donna Indevelde à son fils Louis, chanoine à Sainte-Gudule (r. du 1 février 1590) à qui il avait déjà abandonné en 1582 la maison de Bruxelles. Louis († le 13 octobre 1600) institua pour ses héritiers ses frères Pierre, seigneur de Diepensteijn, Léonard, seigneur d'Huijssinghen, etc., Nicolas, chanoine à Tournai,

[1] E. B. II, 540 ; voyez aussi *ibid.* II, 130.

et sa sœur Louise, [1] femme de Louis Verreijken, chevalier, seigneur de Sart, d'Hamme, etc., membre des conseils d'état et de guerre et audiencier du roi.

Pierre Micault, dont le nom vient d'être cité, fut immatriculé, le 27 février 1568, avec son frère Charles, à l'université de Louvain, parmi les *Porcenses*, élèves de la pédagogie du *Porc* [2]. Il reçut Indevelde, Oistersteijn et Diepensteijn et acquit aussi les seigneuries de Sombeke, de Nederhem et d'Ophem. Il fut chevalier, commanda une compagnie d'infanterie allemande et devint, enfin, drossard de Lingen. Il se maria deux fois : 1° avec Edouardine (Edwert) van Frittema, fille de Feicke, conseiller du roi d'Espagne et receveur au quartier de Groningue, et d'Ydt van Aytta [3] ; 2° avec Aldegonde van Achelen.

Il augmenta les revenus du cantuaire institué par le testament de sa grand'mère Livine de Welle, dite de Cats. Il testa à Lingen le 2 septembre 1622 et mourut en la même année [4].

[1] Cette Louise semble avoir reçu le fief des Bordeaux à Pinchart. Toujours est-il que le 20 décembre 1652, Louis-François Verreijcken, baron de Gésines en fut investi (B. 375, p. 102 v°) ; voy. surtout E. B.

[2] Matricule de Louvain ; Arch. génér. du royaume.

[3] Comp. de Haan Hettema, Stamboek.

[4] Revenus affectés aux fondations de la famille Micault.

Thien ure misse in chore venerabilis gefondeert bij Livina Cats huijsvrouwe J. Michault.

Totte daegelijcxsche thien vre misse gefondeert opden autaer van Ste-Lazarus in Ste Goedele kercke inde koor van het heijlicht Sacrament van Mirakel bij vrouwe Livina van Cats huijsvrauwe van wijlen heere Jan Micault, Riddere, ontfanger generael van de demeijnen ende finantien ende Tresorier van den gulden vliese der Kaijserlijcker Mat, is den vierentwintichsten decembris anno vijfthien hondert vijffenviertich, gelaeten aende fabrijcke van Ste Goedele kercke de somme van elff hondert eenentnegentich Rinsguldenen ende twelff stuijvers eens, om te coopen sessensestich Ringsguldenen vier stuijvers erffelijck, den penninck achthiene, waer van den celebrant jaerlijcx heeft ende ontfanckt vuijt handen der fabrijcken Clercq voor hem alleene viertich Rinsgulden, blijckende bijden extracte vuijter selver rekeninghe beginnende Kers-

Nous lui connaissons quatre enfants, deux fils et deux filles. De celles-ci, l'une devint religieuse à Forest, l'autre, Madeleine-Livine, dame de Steenhuffel, de Diepensteijn, etc.,

misse vijffthienhondert sessenviertich, ende eijndende Kersmisse daer naer vijfftienhondert sevenenviertich, xl Rinsgulden.

Item totte selve daegelijcxsche thien vre misse is bijde erffgenaemen ende kinderen wijlen heere Nicolaes Micault, Riddere, Raedtsheere van de Co: Mat in sijnen secreten Raede, heere van Indevelt, etc., gekocht eene rente van achthien Rinsgulden tsiaers, vallende ende vercheijnde Ste-Jansmisse, te quijtene den penninck achthien, bepandt aen ende op een hoff stadt daer twee huijsen op te staen plaeghen geleghen, buijten de buijtenste Caudebersche poorte, blijckende bijden Constitutien brieff voor schepenen deser stadt Bruessele gepasseert den eenentwintichsten Junij xvc vierenvijftich, onderteeckent F. Baren, Item eenen transport brieff insgelijcx gepasseert voor Schepenen dezer stadt Bruessele, op den vierentwintichsten novembris xvc vierentnegentich, onderteeckent F. van Asbroeck aen melkanderen gehecht, — xviij Rinsgulden.

Item totte selve daegelijcxsche thien vre misse hebben de voorschreven erffgenaemen ende kinderen wijlen heere Niclaes Micault noch gekocht een rente van vierthien Rinsgulden elff stuijvers en halfven ende twelff mijten, vuijt een rente van vijffventwintich Rinsgulden t'siaers, vallende ende verscheij-nende halff opden iersten dach Meert, ende halff opden iersten dach Septembris, ouck den penninck achthiene, bepandt op alle de voorsz. Stadts van Bruessele ende den selver stadts ingesetene goeden, blijckende bijden constitutien brieff, voer Schepenen der selver stadt gepasseert, den iersten dach Septembris vierthienhondert tachentich, Item bijden transport brieff gepasseert voerde schepenen der selver stadt, ende onterteeckent Goethals, den lesten dach Octobris xvc vijffentnegentich, — xiiij Rinsgul. xj 1/2 stuijvers, xij mijten.

Item hebben de voorgenoempde erffgenamen van wijlen heer Nicolas Micault noch gecocht van Anthonis van Liere een rente van twintich Rinsgulden tsjaers den penninck sesthiene, bepandt opde Staten van Brabandt in quartier van Bruessele, ende dat met allen den achterstelle dijer doentertijt ten achteren was, ... als blijckt bij de brieven van de voorgenoempde Staten in dathe achtien augusti vijffthienhondert tseventich, geteeckent Cornelius Wellemans, ende andere transport brieven gedepescheert voor Schepenen der Stadt Bruessele gedateert vijf augusti sesthienhondert vijffthien, ... xx Rinsgul.

Item heeft heer Peeter Micault, heer van Indevelde, Diepensteijn, Sombeke, etc, drossaert vanden lande stadt ende Graeffschap van Lignen, ende Capitain van een vendel van vierhondert duijtsche voetknechten gegeven de somme van vierhondert guldens in handen der fabrijck meesters, daer voer en zij hebben beloeft te betaelen alle jaeren den penninck sesthiene ende dat tot augmentatie van den loon van den Cappelaen die de thien vren misse sal

après son frère Nicolas, se maria successivement à Jean des Champs, dit Kesseler, seigneur de Marquette, etc., conseiller et commis des finances, et à Claude-Gabriel Mouchet, dit de Batefort, baron de Tramelay, etc.

Nicolas, l'aîné des deux fils de Pierre, devint seigneur d'Indevelde, de Nederhem, etc. Il fut haut-prévôt du chapitre de Saint-Servais à Maestricht. Nous le voyons, à plusieurs reprises, proposer au chapitre de Sainte-Gudule des candidats pour le cantuaire fondé par son aïeule dans cette église[1].

lesen opden voorgenoempden aultaer van Ste Lazarus in Ste Goedelen kercke ende de fabrijcke zal daer van genieten ende ontfanghen een rente van vijffventwintich Rinsguldens tsjaers, daer van d'ierste jaer midts dat zij overgelaten hebben de seppulture van heer Christoffel Steruser, Ridder, liggende voorde choor, is verschenen den... Januarij sesthienhondert negenthien, ende alle dandere naestvolghende jaeren zal den rentmeester van de fabrijcke gehouden wesen te betaelen twintich Rinsgulden aenden voor genoemden Celebrant oft Cappelaen; ende de fabrijcke sal prouffiteren jaerlijcx de resterende vijff Rinsguldens, — xx Rinsgul. = 112 Rinsgul 11 1/2 stuijvers, 12 mijten (S. G. 2446.)

[1] Nicolaus Micault Dominus d'Indevelde Diepenstien etc. Praepositus Insignis Ecclesiae Sti Servatii Trajecti ad Mosam etc. Dominus in Mechelen, Grammi, Glabbeeck, Bimontibus etc.

Venerabilibus et Circumspectis viris Dominis Decano et Capitulo Ecclesiae Collegiatae Beatae Gudulae oppidi Bruxellensis, Mechliniensis Diocesis, Salutem in Domino. Cum cantuarium seu servitium perpetuum missae quotidianae, singulis diebus statim post decimam horam celebrandae in Capella venerabilis Sacramenti Miraculosi in Ecclesia Collegiata beatae Gudulae bruxellensi predicta ad et supra altare divi Lazari circa sepulturam quondam piae memoriae maiorum nostrorum, et per eosdem fundatum et dotatum ad nostras presentationem et nominationem ratione juris nostri patronatus, vestras vero institutionem at admissionem eius occurrente vacatione spectans et pertinens, et ad presens liberum et vacans per liberam ad manus nostras repositionem a Domino Francisco Vogelaer factam ultimo eiusdem pacifico possessore *Dominum Johannem Godefridi Presbyterum* ad idem Cantuarium seu servitium perpetuum obtinendum tamquam habilem et idoneum tenore praesentium Reverentiis vestris presentandum et nominandum duximus prout in Dei nomine praesentamus et nominamus per praesentes easdem vestras Reverentias attente requirentes quatenus antedictum Dominum Johannem Godefridi Presbiterum per nos ut premittitur praesentatum et nominatum in et ad dictum Cantuarium seo servitium perpetuum admittere et in eodem instituere ipsum-

Par suite de la mort de son cadet, il réunit aux siens les biens importants de celui-ci. Par son testament olographe du 17 juillet 1652, il institua à Sainte-Gudule, à l'autel Saint-Lazare, deux *bénéfices* ou *cantuaires*, et des anniversaires, avec distribution d'aumônes à cent pauvres. Il stipula que la collation de ces deux bénéfices appartiendrait respectivement au seigneur ou à la dame d'Indevelde et de Diepensteijn. Ce testament fut endossé le 23 du même mois par le notaire J. De Cocq, en présence de témoins.

Voici un extrait de cette pièce :

« Item je laisse deus Rentes chascune de deux cens florins par an, par moy acquises sur le mont de Pié.é à Bruxelles, quotées l'une du Nombre 2446, et l'autre de 3719, pour le dot ou compétence de deux bénéfices que je veux estre érigez à l'autel de Saint-Lazare à l'Eglise de Ste-Gudule audit Bruxelles, le premier à l'honneur de Notre-Dame, St-Piere, St-Joseph, et Saint-Nicolas ; et le second à l'honneur de l'ange gardien St-Servais, et omnium Pontificum Trajectentium et St-Charles Borromé : chargeant chacun des dits Bénéfices de trois messes chasque sepmaine pour le repos de mon âme, de celles de mes Père et mère, belle-mère, frères, sœurs, et niepces. Item d'une messe an-

que seu eius legitimum Procuratorem pro eodem in corporalem, realem et actualem supradicti Cantuarii seu servitii perpetui jurumque et pertinentiarum omnium eiusdem possessionem ponere, et inducere, seu poni et induci, facere, et mandare respective dignentur et velint, adhibitis solemnitatibus in similibus adhiberi solitis et consuetis. In quorum fidem presentes manu nostra subscriptas sigillique nostri jussimus subimpressione muniri. Bruxellae die vigesima septima Novembris Anno Domini Millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo.

MICAULT D'INDEVELDE.

(L. S.)

De mandato Perillustris et Generosi
Domini Praepositi etc.
FRANCISCUS CHARLET *Secret.*

Le sceau, imprimé sur une hostie rouge, est fort endommagé ; écusson aux armes des Micault, surmonté d'un chapeau ecclésiastique.

Par acte daté de Bruxelles, 24 avril, sans millésime, le prévôt Nicolas Micault proposa après la mort de Jean Godefridi, à la place de celui-ci « Magistrum Petrum Gillemans clericum mechliniensem. » Par suite de la résignation du chanoine Guillaume Vincquels, le chapitre donna à celui-ci pour successeur dans la possession du cantuaire, le clerc Antoine François van den Kerkhoven (S. G. N° 2446).

nuele toutes les festes des Saints Patrons susdts et d'un anniversaire tout les ans le jour de mon trépas, au quel jour seront distribuez entre cent pauvres qui debvront assister a ladt messe, par les maistres de pauvres avecq intervention de mon heritière, et des collateurs des d's Benefices, cincquante florins. A l'effect de quoy je laisse une rente de cincquante florins par an par moy acquisées sur le mont de piété a Bruxelles, quotée de nombre 3720 et appartiendra la Collation ou Présention ausdts Bénéfices du premier à celluy ou celle qui sera seigneur ou Dame de Indevelde, du second au seigneur ou Dame de Diepenstein, etc. [1]

*
* *

Ainsi que nous l'avons dit, l'autel Saint-Lazare fut démoli lors de l'aménagement du caveau des archiducs. La disparition de cet autel mécontenta vivement la famille Micault, qui se vit frustrée dans ses droits presque séculaires.

Aussi les héritiers du chevalier Pierre Micault adressèrent-ils une protestation au chapitre de l'église Sainte-Gudule, en réclamant le rétablissement de l'autel (vers 1627) [2].

*
* *

[1] S. G. No 2446.

[2] Aen mijne Eerw. heeren mijne heeren de Deken ende andere van Tcapittel der Collegiale kercke van Sinter Goedelen binnen Brussel.

Verthoonen met reverentie d'erffgenaemen wijlen Peeters Micault in zijner tijt Riddere, heere van Indenvelde, Diepensteijn etc. Drossart ende Capiteijn van Linghen, hoe dat in hun absentie, sonder hunnen consente ende wete, is wechgedaen den aultaer van Ste Lazare inde Capelle van The'jlich Sacrament van miraculen inde voersz. kercke van Sinter Goedelen (zoo zij verstaen, op het seggen vanden controlleur Backer, die nochtans daertoe gheene ordre en hadde van haere doerluchtichste hoocheijt), gelijck zij daeraff wel geinformeert zijn, ende alzoo tegen recht ende redene ende tot grooten intereste vande voerouders der Supplianten en hunne fondatie ende previlegien der selver, die welcke mitsgaders de preeminentien ende rechten eenss aultaer competeren, als over andere dat over de veertich jaeren allen den dienst over de lijcken aldaer begraven aenden selven aultaer sijn gedaen geweest, gelijck heer Belle ende heer Jan Caron wel sullen attesteren, alzoo wordden infructueulx gemaeckt. Bidden daeromme dat mijne Eerw. heeren gelieven den voersz. aultaer wederom in staete te stellen gelijck denselven heeft geweest, mette selve privilegien, preeminentien ende recht als den voergen. aultaer heeft gehadt ende daer inne gemaniereert geweest naer het afbreken vanden selven int volle cappittel inde begravenisse van Joncker Hellewegen ende sijne sus-

Frédéric Micault, le second fils de Pierre, reçut les seigneuries de Diepensteijn, Sombeke, Ophem, Steenhuffel, etc. Il fut aussi drossard de Lingen (1618) et, en outre, capitaine de cuirassiers. Plus tard, il devint maître de camp d'un régiment d'infanterie wallonne.

De sa concubine, Marie Alis, il laissa un fils, Frédéric *Mijcaut, dit Sombeek,* qui devint lieutenant d'une compagnie de cavalerie au service du roi Philippe de Castille. Par lettres-patentes, données à Madrid, le 14 octobre 1659, ce prince releva ce fils naturel de sa bâtardise [1].

*
* *

tere ten versuecke vanden heere Niclaes Micault, coadjutor vande Proesdije van Maestricht dwelck doende etc.

En marge de cette pièce, on lit :

Alsoo de Aultaer van Sinte Lasarus opden welcken die voersaeten des heere Suppliants hebben gefondeert een dagelijcksche misse, is affgebroecken ten tijde der begraeffenisse van sijne hoocheijt den eertshertoghe Albertus van glorieuse gedachtenisse ende daer van wijlen den heere van Huijssingen ten selven tijde is gegeven bij die heeren fabrijckmeesters deser kercke van Sinter Goedele een avis van non prejuditie, soo sijn die voorsz. heeren vanden capittel geexcuseert int tselffde den suppliant t'accorderen. Maer voor soo vele raeckt die presentie des bedienders der voorsz. dagelijcksche misse, vercleren die voersz. heeren van het capittel dat hem sal competeren tselffde recht tot het doen der dertich missen ende het behangen des Autaers van Ste Nicolaes over alle die begraeffenisse die verkoesen sullen worden, achter den voorsz. Autaer boven den trap gelegen hem ende alle sijne voersaeten heeft gecompeteert, opden gedemolierden Autaer van Sinte Lazarus. Maer alsoo wanneer die twee Autaeren van Sinte Nicolaes ende Sinte Peeter over een lijck verkoesen boven den voors. trap, sullen behangen worden ende die dertich missen in elck der selffde sullen worden geordonneert, soo sal de voorsz. heere biedender nijet meer mogen pretenderen dan een helft int voersijde behangen ende dertich missen, competerende dander helft de capellaenen als daer hunnen dienst hebbende, ende dat wt oirsaecke alwaert dat den voersijden Autaer van Sinte Lazarus in sijn plaetse stont, den voersz. Autaer van Sinte Nicolaes soude al even wel worden behangen ende die dertich missen an die selfte worden geordonneert als in die twee ander. Actum den 19 meert 1627.

J. VANDEN ZANDE, Notarius (S. G. No 2446).

[1] C. no 167, registre aux légitimations, no 210.

Pour en finir avec la descendance de Nicolas Micault et de Marie Boisot, il nous reste à dire quelques mots sur leur fils Léonard. Il fut armé chevalier et reçut les seigneuries provenant de la famille Boisot. Il remplit les fonctions de commissaire général des montres.

Une première union avec Catherine de Halmale, fille de Henri et de Pétronille de Gottignies, fut de courte durée. Ce mariage avait été célébré à Anvers, résidence des Halmale, à l'église Notre-Dame, en janvier 1602.[1] Il fut inscrit sur le registre de Sainte-Gudule au mois de février.

La jeune épouse étant morte le 7 janvier de l'année suivante, Léonard convola, cinq ans plus tard, avec Marie Oudart, fille d'Alexandre, seigneur de Rijmenam, d'Opstalle, de Ranst, de Millegem, etc., et de Gertrude de Brecht, des seigneurs de Dieghem. Cette seconde alliance semble être restée stérile.

De la première, nous connaissons une fille, dont la naissance paraît avoir coûté la vie à sa mère : Anne-Marie ; elle devint dame d'Huijssinghen, de Buijsinghen, d'Eijsinghen et de Tourneppe et épousa le fameux Nicolas de Varick, vicomte de Bruxelles, margrave d'Anvers, seigneur de Duffel, Bouwel, Olmen, etc., de qui elle eut postérité.

[1] Le contrat de mariage fut passé le 30 janvier 1602, devant le notaire Wouters, à Anvers ; comme témoins y intervinrent : Léonard de Taxis, chevalier, conseiller et maitre général des Postes, Pierre Micault, seigneur d'Indevelde et de Diepensteijn, respectivement oncle et frère du futur, et Louis Verreijcken, son beau-frère ; Antoine de Berchem, chevalier, seigneur d'Elsbroeck et de Baerle, et sa femme Anne de Halmale, respectivement beau-frère et sœur de la future ; Guillaume, baron de Mérode, chevalier, seigneur de Roijenborch, Henri de Halmale, chevalier, seigneur de Vriessele, ses cousins, et Englebert Maes, conseiller et maitre des requêtes au grand conseil de Malines, ce dernier en qualité d'exécuteur du testament de feu Henri de Halmale, père de la future (ms. du roi d'armes Beijdaels, *Bibl. royale*, C. G., 764).

Les filles de Jean Micault et de Livine de Welle, dite de Cats.

Il nous reste à donner quelques renseignements biographiques sur les trois filles de Jean Micault, qui étaient en vie au moment de la confection des deux panneaux décrits plus haut.

Éléonore, l'aînée, épousa, le 30 mai 1532 [1], Jérôme de Tuijl, chevalier, seigneur de Serooskerke, Moermont, Welland, Stavenisse, Sint-Annaland, vicomte et lieutenant-amiral de Zélande, conseiller du roi de Castille, gouverneur de Bergen-op-Zoom, qui mourut le 20 mai 1571. Sa femme lui survécut jusqu'en 1581.

Les époux furent inhumés à Bergen-op-Zoom sous un beau monument orné de leur huit quartiers respectifs. Ceux du mari étaient : Tuijl, Raveschot, *Haemstede*, Cats, van den Eijnde, Thienen, Uijterlimmingen, Grutere [2].

Jérôme de Tuijl eut pour parents : Jacques, seigneur de Serooskerke, Moermont, Welland, bailli de Middelbourg et de Zierikzee, et Jacqueline van den Eijnde [3] ; il eut pour grands-parents : Pierre de Tuijl, chevalier, seigneur de Serooskerke et de Welland, ambassadeur du duc Charles de Bourgogne auprès d'Édouard IV, roi d'Angleterre, et de Cornélie d'*Haemstede* ; celle-ci était une fille de Hugues, seigneur de Bergen (en Kennemerland) et en Brouwershaven.

Les Haemstede blasonnent : *d'or au lion de gueules. l'épaule chargée d'une roue d'argent*. Ce sont évidemment ces armes qui constituent les 2e et 3e quartiers du second champ

[1] Cette date nous est fournie par Smallegange (op cit., p. 693), à qui nous en laissons la responsabilité.

[2] Voyez : *Lantsheer et Nagtglas, Zelandia Illustrata*, I, 101.

[3] Fille d'Augustin, seigneur d'Eijndhout, maitre des forêts de Brabant.

sur l'écusson se rapportant à Éléonore Micault sur notre tableau. L'exiguité de cet écusson a, sans doute, engagé le peintre à ne pas marquer la roue sur l'épaule du lion. La bordure engrêlée de gueules doit être considérée comme une brisure.

Notre manière de voir à ce sujet est entièrement partagée par M. Rietstap, le grand héraldiste de La Haye, à qui nous avons soumis la question.

*
* *

Marguerite Micault, la seconde des trois sœurs, eut pour époux Lambert de Briaerde, chevalier, Président du Grand Conseil de Malines, et veuf de Marie Hanneton. Natif de Dunkerque, ce haut fonctionnaire était fils d'Adrien de Briaerde et de Marie d'Esperleques.

Il possédait à Liezele un manoir avec jardin et trois bonniers de terre, grevé d'un cens de 3 escalins 6 deniers. Cette propriété avait été achetée de Jean de Locquenghien, chevalier, seigneur de Coekelberg, agissant comme mandataire de Guillaume de Waelwijck, conseiller de l'empereur et receveur général de la Flandre orientale, et de Marie de Locquenghien, femme de ce dernier (r. du 24 décembre 1549 [1]).

Après la mort de Lambert de Briaerde, arrivée le 10 octobre 1557, son fils, messire Nicolas, fut investi de ce manoir (31 décembre), sous réserve d'usufruit pour sa mère, Marguerite Micault [2]. L'année suivante, cette dame acheta du fisc, pour une somme de 2,150 florins, la haute, moyenne et basse justice d'une partie de Liezele [3]. Elle vécut jusqu'au

[1] B., 357, p. 87.
[2] B., 358, p. 89.
[3] E. B.

27 octobre 1596. Sa dépouille mortelle fut déposée auprès de celle de son mari, dans l'église de Saint-Jean, à Malines.

Le beau monument qui y fut érigé à leur mémoire porte leurs huit quartiers respectifs. Ceux de Lambert sont : Briaerde, Zuutpeene, Esperlecqs, La Motte, Hooft, Quaetstrate, Responde, Condettes (ou Coniettes : trois anilles).

Il convient de dire que l'ordonnance de ces 16 quartiers est absolument irrégulière, pour ne pas dire fantaisiste [1].

*
* *

Quant à la dernière des trois sœurs, Adrienne, elle fut successivement la femme du chevalier Gilles de Nobili, mort sans progéniture, et de messire Jean de Silva, dont elle eut trois enfants.

CHAPITRE IX.

Quelques derniers détails sur les fondations des Micault.

Isabelle-Claire-Eugénie des Champs, dite de Kesseler — fille de Jean et de Madeleine-Livine Micault — née le 11 janvier 1631 et décédée à Douai, le 31 décembre 1715, dame de Marquette, Steenhuffel, Diepensteijn, Indevelde, Nederhem, etc., apporta les grands biens des Micault à son mari Eugène-Ambroise de Maldeghem, seigneur-banneret, ou baron de Lijsschot, lieutenant des archers du roi, etc., etc. Le mariage eut lieu le 5 février 1654. E.-A. de Maldeghem obtint par lettres-patentes du 25 avril 1685, l'érection de la seigneurie de Steenhuffel en comté, sous le nom de Steenhuffel-Maldeghem.

Notre savant confrère et ami, M. Jean van Malderghem,

[1] *Bibl. royale*, C. G., mss. n° 1510, p. 241 ; Aug. van den Eijnde, op. cit. ; Inscr. funér. de la prov. d'Anvers.

archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, possède la matrice du sceau du premier comte de Maldeghem et dont voici la description : dans le champ circulaire on voit, surmonté d'une couronne, l'écusson de Maldeghem (d'or) à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes (du même), en orle ; supports : deux lions ; le tout posé sur une terrasse ; légende : S. EUGENII COMITIS DE MALDEGHEM DOM. DE STEENHUFFEL ET DIEPENSTEIN (diam. 47 m/m).

En vertu du testament du haut-prévôt Nicolas Micault, le comte de Maldeghem devint collateur du cantuaire fondé par cet ecclésiastique [1].

[1] Déclaration constatant que la collation de la rente affectée, par le haut-prévôt Nicolas Micault, à l'un des cantuaires fondés par lui appartient à Isabelle de Kesseler, baronne de Leijsschot, héritière dudit ecclésiastique ; Bruxelles, le 9 mars 1661.

Aen mij ondergeschreven greffier is gebleken bij copije autenticq onder de signature vanden notaris de Cocq, binnen Brusselle residerende, van den testamente van wijlen heer Nicolas Micault, in sijnen leven heere van Indevelde, Diepensteijn etc., ende Hoochproest van St Servais tot Maestricht, in date 17 julij 1652, bij den selven notaris geopent opden 19 martij XVJc en negenenvijftich, dat wijlen den voorsz. heere de rente van twee hondert gulden tsiaers hiertegen over N° 2446, als eene gelijcke rente N° 3719, heeft gelaeten voor twee beneficie in de kercke van Ste Godele binnen deser stadt Brusselle waer van de rente hier tegenover voor een van deselve beneficie is bij vrouwe Isabelle de Kesseler, baronnesse van Leijsschot, als mede erffgenaem van den boven geschreven heere, gegeven aen heere Franciscus Waftelaer gelijck dat blijckt oock bij copie autentijcq vande acte onder de signature vanden voorsz. notaris in date 12 februarij XVJc ende sestich. In oirconde etc. Brusselle 9 martij 1661, ende was onderteekent G. van Schelberg.

Accordeert aen sijn origineel register vanden voornoemden.
Bergh t'gene certificere als greffier
Ledineurs. (S. G. N° 2446)

Eugène-Ambroise de Maldeghem, seigneur-banneret de Lijsschot, seigneur de Diepensteijn etc., en qualité d'héritier, du chef de sa femme Isabelle-Claire-Eugenie de Champs dite de Kesseler, de Nicolas Micault, haut-prévôt de Saint-Servais, à Maestricht, assigne une rente au profit des chapelains de Sainte-Gudule ; Bruxelles, le 5 décembre 1661.

D'ondergeschreven Sr Jaecques Daniels, als onwederroepelijcke procuratie

Son petit-fils, Charles-Florent-Joseph comte de Malde ghem, Diepensteijn etc. [1] (fils de Jean-Dominique, II comte de Maldeghem et II baron de Lijsschot, etc., du conseil d'Etat, lieutenant-feldmaréchal et capitaine des hallebardiers, à Bruxelles, et de sa seconde femme, Anne-Amour-Flo-

hebbende vande Wel Ed : heere Eugenie-Ambroise de Maldegem, Baenderheere van Lijsschot, heere van Diepensteijn etc., lieutenant vande Harchiers van Sijne Con. Mat, op den 22 deses gepasseert, segge 22 september lestleden, gepasseert binnen Brusselle voor den notaris J. de Cocq, notaris bij den souvereijnen raede van Brabant geadmitteert ende die getuijgen daer genoempt ende sijne principale ex uxor (!) als erfgenaem van wijlen heere Nicolas Micault, heere van Indevelde, Diepensteijn etc., in sijnen leven hoochproest van Maestricht, heeft den comparant in qualiteijt voorsz. ingevolge de voorst. procuratie vuijtte rente. van tweehondert guldens t'siaers hier tegen over nuo 2446 met overstaen van heer Francisco Wafelaer diede voorsz. rente gegundt was voor beneficie, vernieuwt en getransporteert aende gemeijne Cappellaenen van Ste Goedele kercke de somme van sestich guldens tsiaers, om die te genieten ende profiteren als hunne andere goederen op de conditie inde procuratie gementionneert ende dat de voorsz. de Waefelaer ende sijne successeuren sullen genieten als cappellaenen vande voorsz. kercke van Ste Goedele hun recht aendeil inde voorsz. rente ende gemeijne goederen der voorsz. generale cappellaenen competerende mits hun recht inde hoir als andere preminentien alles ingevolge, ende naeder gespecificeert inde vernieuwinge vande acte van transport op heden bij ons ondersz. Surintendent Generael etc. Particulier ende Greffier daer van vuijtgegeven, ende neffens den comparant ende den voorsz. Waefelaer oock geteijckent aende welcke dese haer is refererende ende sal de voorsz. rente onder een quittantie ontvangen worden gelijck de voorsz. acte is mede brengende. In oirconde etc. Datum Brusselle den vijfden decembris XVIc eenentsestich ende waren onderteekent Jacques Daniels, Francis Waeffelaer ende G. Foppens, onder stondt in qualiteijt van Greffier onderteekent G. van Schelberg.

Accordeert aen sijn origineel t'gene certificeere als Greffier
Ledineurs (S. G. No 2446).

[1] Son frère ainé, Eugène-Othon-Joseph, capitaine au régiment de Ligne, étant mort célibataire, Charles-Florent Joseph devint III comte de Maldeghem et III baron de Lijsschot. Il releva le 29 janvier 1750 le comté de Steenhuffel-Maldeghem et la seigneurie de Diepensteijn. Il remplit les fonctions de chambellan auprès de l'impératrice Marie-Thérèse et obtint le grade de colonel. Sa mort eut lieu à Bruxelles, en 1783. Il avait épousé Marie-Philippine de Stein. (Comp. Cour féod. de Brab. No 386, pp. 190 et 240).

rence-Charlotte-Josèphe, comtesse de Haudion) [1] demanda à l'archevêque de Malines une réduction des messes en rapport avec les revenus des sommes affectées à cette fondation (vers 1777) [2].

Après avoir requis et examiné l'avis du chapitre de Sainte-Gudule, le cardinal fit droit à cette demande, par rescrit du 10 mars 1777 [3].

*
* *

A la mort du comte Charles-Florent-Joseph (décédé avant

[1] La première était : Marie-Thérèse de Gand, veuve du prince d'Epinoy.

[2] A Son Excellence Monseigneur l'archevêque de Malines, etc., etc.

Remontre avec respect Messire Charles-Florent-Joseph, Comte de Maldeghem, Steenuffel, Diepensteijn, etc., qu'il est collateur ordinaire de certain Bénéfice ou Cantuaire fondé par certain Micault dans l'Eglise Paroissiale et Collégiale de Ste Gudule à Bruxelles pour y célébrer journalièrement par le Pourvu une messe basse entre les dix et onze heures par la pièce ci-jointe. Or, comme ce Bénéfice ou Cantuaire ne rapporte que quatre-vingt un florins et six solss comme par la notice qui se trouve au bas de la dite pièce, et qu'il ne se rencontre personne qui veuille pour cette somme acquiter les charges y attachées : sujet pour le quel le Remontrant se retire vers votre Excellence.

La suppliant très humblement de vouloir réduire l'obligation attachée au dit Bénéfice sur tel pied qu'en justice il trouvera appartenir.

Etoit signé Comte de Maldeghem *. (S. G. N° 2446)

* Par suite de la mort d'Anne Amour, comtesse de Haudion, veuve de Jean-Dominique, comte de Maldeghem, et dernière *femme-mortuaire* (sterfvrouw) du chef du village et de la seigneurie de Schooten et du hameau de *Horst*, le fils de ces époux, Charles-Florent-Joseph, comte de Maldeghem, Anne-Louise-Madeleine-Françoise-Josèphe, comtesse de Haudion, femme de Maximilien-Henri, comte de Berlo d'Hozémont, et damoiselle Anne-Marie-Françoise-Ermelinde-Josèphe, comtesse de Haudion, furent investis de ce fief, le 28 novembre 1750. Ils le transportèrent le même jour à messire Jean-Baptiste Cornelissen de Weijmsbroeck, seigneur de Cortenaken, ancien bourgmestre d'Anvers. — Deux ans plus tard (24 octobre 1752), le comte Charles-Florent-Joseph de Maldeghem releva le comté de Wijneghem, avec le château de Ter-Borcht, près de Wijneghem commune de Deurne (B. 386 pp. 240 et 398) et le 14 juin 1773, comme héritier d'Anne-Marie-Françoise-Ermelinde de Haudion, le fief de Ter-Holst, dans la principauté d'Overijssche (B. 391 p. 208).

[3] S. G. N° 2446.

le 26 février 1784) [1], son fils Joseph-Alexandre-François, comte de Maldeghem, Wacken, Steenhuffel, baron de la ville et châtellenie de Mortagne, seigneur de Haibes, Indevelde, Diepensteijn, chambellan de l'Empereur et capitaine au régiment de grenadiers de Ligne, devint collateur de la fondation Micault.

*
* *

Après la Révolution française, le chapitre de Sainte-Gudule fut forcé de dresser un état des revenus attachés au *cantuaire Micault*. Cet état fut remis au commissaire délégué pour la suppression du chapitre [2].

De même que les autres biens de l'église, ces revenus furent alors attribués aux Hospices et, dès lors, on cessa de dire les messes fondées par la famille Micault.

J.-Th. de Raadt.
Émile de Munck.

[1] Ce fut ce jour que son fils releva le fief de Ter-Holst, (B. 393 p. 23).

[2] Cet état se trouve aux Archives Générales du Royaume : « Etablissements religieux ; Sainte-Gudule, N° 1201.

Possessores primi Cantuarii met de Rente voorschreven (*genumeroteert* 2446.)

N. Van der Linden, obiit anno 1702.

Ignatius van der Beken, Capellaen deser kercke, heeft Cantuarium becomen van Mevrouw de Douarière van Maldeghem 1a anni 1703 ; obiit praedictus van der Beken 22 Martii 1737.

Jacobus Steps, Priester ende Capellaen, daernaer Canoninck der tweede fondatie, heeft dit Cantuarium becomen van den Grave van Maldeghem anno 1737 den 7 Meij ; obiit praedictus Steps den 19 Junii 1764.

Volgens dese fondatie voorsz. seght den fondateur, als dat den genen denwelcken sal Heer sijn van Indevelde sal collateur zijn van het eerste Cantuarium met de Rente N° 2446, ende denwelcken sal Heer sijn van Diepensteijn dat hij sal collateur sijn van het tweede met de Rente N° 3719, ende alsoo den tegenwoordighen Grave van Maldeghem Heeren is van bijde de Heerlijckheden, heeft hij dese twee Cantuaria bij Collatie geunieert ende geconfereert aen Jacobus Augustinus De Blije, Priester ende Canoninck der tweede fondatie in dathe den... januarij 1769.

N° 3719.

Possessor secundi Cantuarii met de rente voorsz, genumeroteert Nicolaus de Heldt, priester ende Capellaen tot Vilvoorden ; obiit 8 februarii 1767.

Possesseurs van het voorsz. Cantuarium vide supra.



COMMENT

ON FAIT

UNE MÉDAILLE

L'antiquité n'eut pas de vrais médailleurs. Le monde grec, qui compta cependant d'admirables graveurs de monnaies tels qu'Evainetos, Cimon de Syracuse ou Théodotos de Clazomène, ne conçut pas l'idée de rappeler par des médailles les grands événements de son histoire ou les traits de ses hommes célèbres.

Les plus grosses pièces d'or, même l'énorme et fameuse pièce d'or d'Eucratide, roi de Bactriane, les plus grandes pièces d'argent frappées par les Grecs ne sont que des monnaies.

Les Romains, à partir du règne de Trajan, firent, il est vrai, des médaillons en or, en argent ou en cuivre, d'un diamètre supérieur à celui des monnaies ; mais ces médaillons étaient fabriqués par le même procédé que les monnaies, c'est-à-dire au marteau, et ne rappellent qu'accessoirement des faits précis d'histoire contemporaine, transmis plus souvent même, par les monnaies proprement dites. Il ne faut donc

pas assimiler ces médaillons à nos médailles commémoratives ; ils relèvent entièrement de l'art monétaire et ne diffèrent pas beaucoup d'aspect et de forme des monnaies de la même époque.

Les médaillons devinrent particulièrement à la mode, dès le troisième siècle de notre ère ; les empereurs en gratifièrent leurs favoris ou en firent don aux chefs barbares : c'était une sorte de décoration qui était portée au cou comme insigne de la faveur impériale. D'autres médaillons plus modestes, simplement en argent, étaient, dans certaines circonstances, distribués par les consuls.

Les médaillons de cuivre, d'un travail plus fini que les monnaies, d'un flan plus épais et d'un module quelquefois semblable, ornaient souvent les enseignes légionnaires [1].

Certains numismates croient qu'ils étaient fabriqués, par ordre du Sénat, pour célébrer certaines fêtes ou des événements heureux.

Nous dirons encore quelques mots des médaillons nommés *Contorniates* à cause d'un cercle tracé en creux, sur le bord de la pièce, à l'aide du tour. (En Italien : *Contorno*).

Ces médaillons, généralement coulés, étaient de cuivre et d'un style ordinairement peu soigné ; ils datent du Bas-Empire et sont de fabrication occidentale. Les uns se rapportent aux jeux publics, aux courses, aux concours de

[1] Un savant numismate italien, M. Francesco Gnecchi a publié dans la Revue italienne de numismatique (1re année, fasc. III, 1888) un médaillon en bronze de deux métaux, anépigraphe et au buste de l'empereur Commode, médaillon dont le diamètre de 53 millimètres est vraiment extraordinaire et aussi étendu que celui de nos médailles de module moyen. A propos de l'usage de deux métaux, disons que les Romains encastraient quelquefois leurs médaillons dans des bordures d'un métal d'une coloration différente, obtenue par une modification de l'alliage. La pièce était frappée en une seule fois et l'empreinte s'étendait sur les deux surfaces.

musique ; d'autres sans doute, aux distributions de comestibles faites au peuple [1].

Quelques numismates les considèrent comme des marques d'entrée dans le cirque ; ou bien, comme des talismans ou des porte-bonheur pour les cochers et les chevaux des courses.

Arrivons aux temps modernes. C'est en Italie [2], vers l'année 1430, qu'apparurent les premières médailles telles que nous les comprenons aujourd'hui. Un peintre, Vittorio Pisano ou Pisanello (1380-1455 ou 1456) créa cet art nouveau.

Cela peut paraître étonnant, mais il suffisait de savoir bien modeler et de connaître les procédés de la fonte ou même de s'adresser à un habile fondeur. La plupart des médailles de la Renaissance furent, en effet, coulées et atteignent parfois, grâce aux facilités d'une telle méthode, de grandes proportions. S'il avait fallu frapper ces médailles au marteau, pareilles dimensions eussent été impossibles.

Ordinairement, les artistes surveillaient eux-mêmes la délicate opération de la fonte et choisissaient pour leurs moules les meilleures terres.

Au XVe siècle, des peintres, des statuaires, des orfèvres se livrèrent à l'envi à la composition de délicieuses médailles

[1] La question de l'emploi de ces pièces n'est pas encore résolue. Des savants prétendent qu'elles servaient de contremarques pour l'entrée du cirque, des théâtres, des bains publics ; d'autres plus petites, généralement nommées tessères, auraient servi de bons d'échange pour certaines denrées, mais la vérité est qu'on n'en sait rien. — Les unes sont en bronze, d'autres en plomb, en verre, en os ou en ivoire, en pierre ou en terre cuite. L'usage des tessères parait avoir pris naissance avec l'empire romain et s'être prolongé pendant toute sa durée. »

Voy. *Essai de classification des tessères romaines en bronze*, par A. de Belfort, annuaire de la société française de numismatique, année 1889.

[2] Le mot médaille vient de l'italien *medaglia* synonyme d'abord d'obole ou demi-denier, équivalant du mot *medallia* (basse latinité) dont le mot *maille* est une contraction.

dont ils corrigeaient quelquefois au burin les imperfections de la fonte.

Antérieurement, à Venise et à Padoue, vers 1390 et 1417, on avait, il est vrai, imité les grands bronzes romains et obtenu, au moyen de coins gravés en creux, des médaillons inspirés de l'antiquité, mais nous pouvons leur appliquer ce que nous avons dit des médaillons romains.

La gravure des coins ne fut cependant pas complètement abandonnée et devint même habituelle après l'invention des machines à frapper les monnaies et les médailles.

Au commencement du XVIe siècle, Vittorio Gambello (1484-1523) réussit à frapper dans le style de la Renaissance, des pièces de grand relief.

Dès le début du XVIe siècle, l'Allemagne, imitant l'Italie, coula aussi de belles médailles qu'elle aimait à ciseler ensuite finement ou, quelquefois, à recouvrir, en partie, de brillantes émaillures.

A la même époque, les Pays-Bas n'étaient pas moins habiles dans l'art de couler des médailles. Nos princes s'adressèrent d'abord aux artistes italiens (XVe siècle) et si l'on hésite d'attribuer à ceux-ci les deux médailles de Charles-le-Téméraire et du Grand Bâtard Antoine de Bourgogne, on y doit certainement reconnaître l'œuvre d'un Néerlandais formé à l'école des médailleurs d'Italie. Si quelques médailles de cette époque sont peut-être d'artistes flamands, leurs noms sont inconnus. Quoi qu'il en soit, la Belgique eut au XVIe siècle des médailleurs de grand mérite. Sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, Conrad Bloc commença à graver ses médailles dans l'acier tout en faisant encore quelques pièces coulées ; quelques artistes l'imitèrent tandis que d'autres s'en tinrent à l'ancienne méthode qui disparut enfin devant les progrès des moyens mécaniques.

Au XVIIe siècle, les médailleurs hollandais adoptent un modelage particulier, de haut relief et affectionnent les

bustes de face : les pièces sont creuses parfois, frappées en coquille ou coulées minces et reprises au burin. Vers le milieu du même siècle, l'usage du balancier s'introduisit dans les Pays-Bas.

En Belgique, au XVIIIe siècle, parmi les meilleurs graveurs de médailles, nous citerons Théodore Victor van Berckel.

En France, les médailles frappées sous Charles VII pour célébrer la prise de Bordeaux et l'expulsion des Anglais (1451) furent obtenues par les procédés des monnayeurs, c'est-à-dire au moyen du marteau. Aussi ont-elles tout l'aspect de grandes monnaies, d'un diamètre et d'une épaisseur dépassant seulement de beaucoup ceux du numéraire en circulation à cette époque. Même, leur style est presque semblable à celui des monnaies courantes.

Sous Louis XI, on fit encore une petite médaille du même genre pour rappeler l'établissement de l'ordre chevaleresque de Saint-Michel mais ce roi de France eut l'ambition de posséder son effigie reproduite sur une médaille qu'un artiste italien, résidant à Aix, coula dans le style de la Renaissance. Bientôt, les français, guidés par des artistes italiens, s'essayèrent avec distinction, dans cet art nouveau. (fin du XVe siècle).

Cependant l'Allemagne s'étant mise à fabriquer ses monnaies et ses médailles par des moyens mécaniques amena une révolution complète dans la technique du médailleur. Jusqu'alors tout artiste qui savait convenablement modeler était capable de produire des médailles ; des peintres, des sculpteurs en firent d'admirables, à mettre, sans conteste, parmi leurs plus beaux chefs-d'œuvre. Ils pouvaient développer, en toute liberté, leurs sentiments esthétiques et n'avaient pas à craindre de voir leur génie s'ankyloser dans des règles trop étroites et un apprentissage de longue durée.

Par les machines il était certes facile d'obtenir rapidement et à moins de frais un nombre beaucoup plus considé-

rable d'exemplaires mais c'était au détriment de l'originalité et de l'indépendance de l'artiste ; n'était plus médailleur qui voulait ; il ne suffisait plus d'une simple vocation, d'une connaissance du modelage ; il fallait pendant de longues années s'exercer à la gravure des coins pour arriver à une certaine souplesse de burin [1].

Les dispositions individuelles eurent par conséquent moins d'essor et l'art du médailleur désormais plus rapproché de l'art du monnayeur devint comme celui-ci le privilège de quelques spécialistes. Cependant malgré tous ces désavantages, les procédés mécaniques triomphèrent à cause de l'économie qu'ils procuraient et du temps qu'ils épargnaient. Le nouvel outillage se composait du laminoir ou moulin, du banc à tirer, du découpoir avec sa boîte, enfin du balancier qui frappait l'empreinte de la gravure en creux des coins sur le flan circulaire, découpé dans les bandes de métal obtenues au laminoir.

L'énergique pression du balancier permettait de frapper des pièces d'une dimension et d'un relief impossibles à monnayer au marteau. Cette méthode employée en Italie probablement vers la fin du XVe siècle, les médailles coulées disparaissent petit à petit devant les médailles frappées au moyen de coins gravés sur acier [2].

En France, sous Louis XII, la médaille commémorative de l'entrée du roi à Tours, en novembre 1501, est frappée au marteau, comme les monnaies, avec des coins gravés [3], c'est

[1] Voici comment procédait l'artiste : il gravait d'abord en creux son sujet dans un coin en fer doux ; ce coin était ensuite trempé. Une première matrice ainsi obtenue servait à obtenir des poinçons ; ceux-ci après avoir été retravaillés, améliorés et trempés, étaient employés à former une seconde matrice pour le coin définitif de la médaille.

[2] Le balancier ou presse à vis existait en Italie bien avant qu'Olivier introduisit cet engin en France. On le trouve déjà en Italie au XVe siècle.

[3] Dans son travail sur les Roettiers paru dans le compte rendu de la

la première médaille à effigie faite en France, suivant ce système ; cependant plusieurs médailles françaises de la seconde moitié du XVIe siècle sont encore coulées : C'est l'époque où les artistes italiens émigrent le plus dans différents pays de l'Europe et transportent partout les procédés et les formes gracieuses de l'art italien.

A l'époque d'Henri IV, Guillaume Dupré préférait couler lui-même ses superbes médailles. Pendant le règne d'Henri II qui tenait à ce que ses médailles fussent frappées, Aubin Olivier revenu d'Allemagne où il avait étudié les nouveaux procédés de monnayage, inventa la virole brisée, permettant de canneler la tranche des pièces ou d'y imprimer des lettres soit en relief soit en creux. Henri III continua les mêmes traditions en ce qui concerne les jetons et les médailles. Sous Louis XIII le graveur général Nicolas Briot (1579-1646) tâcha de faire accepter une machine qu'il disait avoir inventée, une sorte de laminoir d'après quelques auteurs, un balancier perfectionné selon d'autres [1].Rebuté en France, il porta son invention en Angleterre où elle fut bien reçue. Plus tard, Warin perfectionna les machines d'Olivier de manière que l'empreinte put être obtenue d'un seul coup ; mais on était encore obligé d'ouvrir et de démonter, à chaque pièce, la virole inventée par Olivier ; pour éviter cette perte de temps, un ingénieur français Castaing construisit en 1685 une machine consistant en deux règles d'acier posées à plat sur une table, l'une fixe, l'autre mobile mise en mouvement par une roue dentée : le flan placé entre les deux règles et comprimé par elles, doit suivre le mouvement de la règle mobile dont il reçoit l'empreinte.

Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements en 1888. (Paris, Plon, 1888) M. Victor Advielle prétend qu'il existe au musée de Lyon un balancier pour les monnaies qui date du XIVe siècle.

[1] Aubin Olivier avait introduit le balancier en France. Le balancier avait lui-même remplacé le mouton. On employa aussi le bélier hydraulique.

En 1783, Jean Pierre Droz inventa la virole brisée s'ouvrant et se fermant par le jeu même de la machine. Il modifia et perfectionna encore le balancier. Celui-ci reçut de nouveaux perfectionnements sous Napoléon. Aujourd'hui nous avons la presse à vapeur [1] ; au lieu d'être produite par une vis la pression est donnée par un levier agissant sur un genou légèrement excentrique, ce qui évite le bruit et détériore moins vite les coins ; mais tous ces perfectionnements ont plutôt nui à la perfection artistique des médailles; la mécanique agissant d'une façon brusque, invariablement la même, impersonnellement pour ainsi dire, les médailles ont toutes un certain air de famille, quelque chose de froid et de guindé, un aspect apprêté qui montre à peine les qualités personnelles de l'artiste. Aussi plusieurs médailleurs modernes, surtout en France, imitant l'exemple de Dupré et de Warin qui continuaient à couler leurs médailles malgré l'invention du balancier, préfèrent donner pleine volée à leur talent en s'affranchissant du joug étriqué de la mécanique.

Terminons en expliquant, en quelques mots, les procédés usités de nos jours : chose curieuse, c'est encore au modelage qu'il faut recourir, mais ce n'est plus dans le même but qu'à l'époque de la Renaissance [2] ; car les modèles en cire, moulés ensuite en plâtre, puis coulés en bronze ou en fer, sont simplement destinés à être mis sur un tour à réduire, afin d'obtenir mécaniquement une réduction sur acier. Cette réduction, revue et terminée par le graveur, sert de poinçon pour enfoncer dans un autre morceau d'acier qui devient ainsi la matrice avec laquelle seront frappées les médailles.

Au commencement de l'emploi de ces tours, les graveurs

[1] Les artistes employent généralement la presse à vis n'ayant pas à leur disposition une presse à vapeur.

[2] A l'époque intermédiaire on ne modelait plus. On gravait seulement en creux. Nous avons indiqué ci-dessus le procédé.

avaient l'habitude de champlever les réductions afin de permettre au poinçon de descendre plus profondément dans l'acier pour produire la matrice. La surface de celle-ci était ensuite limée à la hauteur exigée par le modelage et les inscriptions y étaient frappées au moyen de poinçons d'alphabets tout préparés ou spécialement confectionnés. Les médailleurs français ne champlèvent plus, aujourd'hui, leurs poinçons, et les enfoncent avec fond, inscriptions et filet. Lorsqu'on lime la surface de la matrice, on attaque par l'acide nitrique toute la surface de la médaille et après la trempe, on polit le fond : on obtient ainsi une médaille avec gravure mate et fond brillant, tandis qu'avec la nouvelle méthode française, il n'est guère possible de polir les coins; le fond de la médaille étant souvent très inégal, les graveurs français préfèrent laisser les coins entièrement mats. En Autriche, quelques artistes de grand talent méprisent l'emploi du tour à réduction et pour arriver à une œuvre plus fouillée, continuent comme les graveurs du siècle passé à creuser au burin les coins de leurs médailles [1]. En résumé, si les machines ont permis de faire vite et à bon marché, elles n'ont guère favorisé le développement d'un art que la Renaissance avait poussé à un si haut degré de splendeur.

15 février 1889.

G. Cumont.

[1] « Les médailles coulées sont généralement faites, de nos jours, de la « manière suivante : l'artiste, après avoir modelé le sujet de sa médaille, obtient « au moyen du tour à réduction, une épreuve en stéarine de la dimension « voulue. Par la galvanoplastie il est facile de produire alors les deux faces de « la future médaille en plaques métalliques que l'artiste réunit ensuite par du « plâtre ou du plomb ayant l'épaisseur qu'il faut. La pièce ainsi préparée est « envoyée au fondeur qui n'a plus qu'à exécuter les moules creux, en terre « convenable, dans lesquels seront coulés successivement les exemplaires de « la médaille. »



EXCURSION DU 24 MARS 1889

à Bruxelles.

VISITE

DE

L'HOTEL DE VILLE ET DE L'HOTEL DE RAVENSTEIN

Au matin de ce jour, de nombreux membres dont nous étions et de non moins nombreux invités se trouvaient réunis dans la cour de l'Hôtel de ville de Bruxelles. Après un rapide coup d'œil sur les fontaines de De Kinder et Plumiers, puis sur la face postérieure de la tour de Saint Michel, ils entrèrent dans le vestibule qui sert de dégagement à l'escalier de style Louis XIV dû au talent d'un de nos membres effectifs, M. Jamaer, l'honorable architecte de la ville, dont nous aurons à citer mainte fois le nom en parlant de l'hôtel de ville, dont il a fait toute la restauration.

Montant cet escalier, ils arrivèrent dans l'antichambre du Bourgmestre et de là dans le cabinet de celui-ci.

M. Ch. Buls, notre honorable vice-président d'honneur les y attendait et avec la plus grande courtoisie leur souhaita la bienvenue. Puis sous sa conduite et avec les explications de MM. Wauters et Jamaer, nos membres exami-

nèrent successivement dans le bureau du Bourgmestre, les portraits de NAPOLÉON, consul, par MEYNIER, de GUILLAUME Ier, par PAELINCK et celui d'un homme resté justement populaire, CH. DE BROUCKÈRE. En suivant l'itinéraire de l'excursion, nous voyons ensuite les salons vers la rue de l'Amigo, en partie restaurés sous la direction de M. JAMAER par M. CARDON. Nous sommes ici dans la partie de l'hôtel de ville élevée au XVIIIe siècle. Sa première pierre en fut posée le 19 mars 1706 par Charles VAN DEN BERGHE, comte de Limminghe qui donna dix pistoles pour *drinkgeld* aux ouvriers. Ces travaux furent dirigés par CORNEILLE VAN NERVEN, architecte et sculpteur et furent achevés en 1717. La dépense fut de 148,300 florins. (HENNE et WAUTERS.)

Des tapisseries — *l'histoire de Clovis* — exécutées chez les VAN DER BORGHT d'après les dessins de LE BRUN sont conservées dans ces salons dont les plafonds et l'ornementation en général, quoique manquant un peu de finesse et d'élégance, ne sont pas dépourvus de style.

On remarque sur le manteau de la cheminée de la salle des sections, un panneau représentant MAXIMILIEN D'AUTRICHE et MARIE DE BOURGOGNE, dû au pinceau d'un proche parent de l'auteur de ces lignes, M. ALFRED CLUYSENAER.

Mais arrivons dans l'ancienne salle des États qui sert aujourd'hui aux séances du Conseil communal et qui a été restaurée avec soin. On y remarque trois tapisseries représentant des sujets relatifs à l'histoire du Brabant, l'abdication de CHARLES-QUINT, l'inauguration de PHILIPPE-LE-BON, l'inauguration de CHARLES VI exécutées vers 1718 par les tapissiers LEYNIERS et RYDAMS sur les dessins de VICTOR-HONORÉ JANSSENS ; c'est à ce dernier qu'on doit également le plafond représentant l'*assemblée des dieux*.

Nous voyons ensuite dans le bureau du secrétaire, de nombreux et intéressants tableaux de M. STROOBANT représentant des vues du vieux Bruxelles.

Maintenant prenons par la galerie où nous trouvons un curieux spécimen de la décoration picturale au XVIIIe siècle. Ce n'est pas que cela soit beau, mais c'est caractéristique.

On sait que les portraits qui s'y trouvent sont ceux des rois d'Espagne et qu'ils sont dûs à GRANGÉ.

Nous passons ensuite par la Salle gothique, exécutée sur les dessins et la direction de M. JAMAER par MM. DEKEYN (boiseries), BRACQUENIÉ (tapisseries), GEETS (dessins de ces dernières) et VANDERSTAPPEN (statue de Saint Michel) [1]. Un escalier moderne en style gothique la précède.

L'ancienne *salle du Christ* [2], aujourd'hui des « mariages » ne renferme plus d'objets ou de fragments anciens.

Signalons-y cependant les peintures de M. CARDON, œuvres intéressantes. Dans les caissons des plafonds, on a figuré les armoiries des lignages et métiers de la ville.

Nous arrivons de là dans le cabinet de l'échevin de l'État civil, placé dans l'ancienne *belle chambre*. Actuellement on conserve encore dans celle-ci, un beau *Christ en croix* dû à JEAN VAN ORLEY et on y a placé deux tableaux de M. BOSSUET, le peintre nonagénaire, représentant des vues du vieux Bruxelles.

Dans une salle voisine, l'honorable Bourgmestre avait bien voulu faire placer les curieux culs de lampe qui ont provoqué une si intéressante discussion lors de notre séance de mars dernier.

Après l'examen des originaux de ces sculptures et quelques nouvelles observations de notre Président, M. le comte DE NAHUYS, les visiteurs ont paru être d'accord pour recon-

[1] Cet escalier est orné de deux tableaux de M. ÉMILE WAUTERS (Marie de Bourgogne jurant de respecter les franchises de Bruxelles (1477) et Jean IV apaisant une sédition des métiers (1421); on y voit en outre des statuts en albâtre de la ville de Bruxelles et d'anciens magistrats par M. DE GROOT.

[2] C'est également à M. JAMAER qu'on doit l'ensemble de cette salle dont le mobilier et l'ornementation ont été exécutés respectivement par MM. GOYERS et CARDON.

naître que les explications données par celui-ci dans la séance du 12 mars, semblent être les vraies.

Rappelons que d'après notre Président, ces imageries se rapportent à deux dictons flamands.

L'homme nageant entre des canards (fig. I pl. IV) fait allusion au dicton « *Als eene vreemde eend in de bijt* » dont voici le sens : se trouver comme un canard étranger égaré dans une mare. C'est une allusion aux dangers que court l'*intrus* qui s'introduit dans une société ou dans un monde où il est de trop.

L'homme debout près d'un courant d'eau sur laquelle se reflètent les rayons du soleil et qui détourne la tête pour ne pas voir celui-ci (fig. II pl. IV), rappelle le proverbe : « *De zon in het water niet kunnende zien schijnen* » dont voici le sens : ne pouvoir pas voir luire le soleil dans l'eau. C'est une allusion à l'homme *envieux* qui ne peut pas même souffrir les reflets de la gloire d'autrui.

Mais revenons à la tour de St Michel, dont la plupart des excursionnistes ont voulu voir de près les détails, ainsi que l'admirable organisme de sa construction. L'œuvre de VAN RUYSBROECK (exécutée de 1448 à 1455 est réellement stupéfiante, lorsqu'on se rend compte de la hardiesse de son parti constructif.

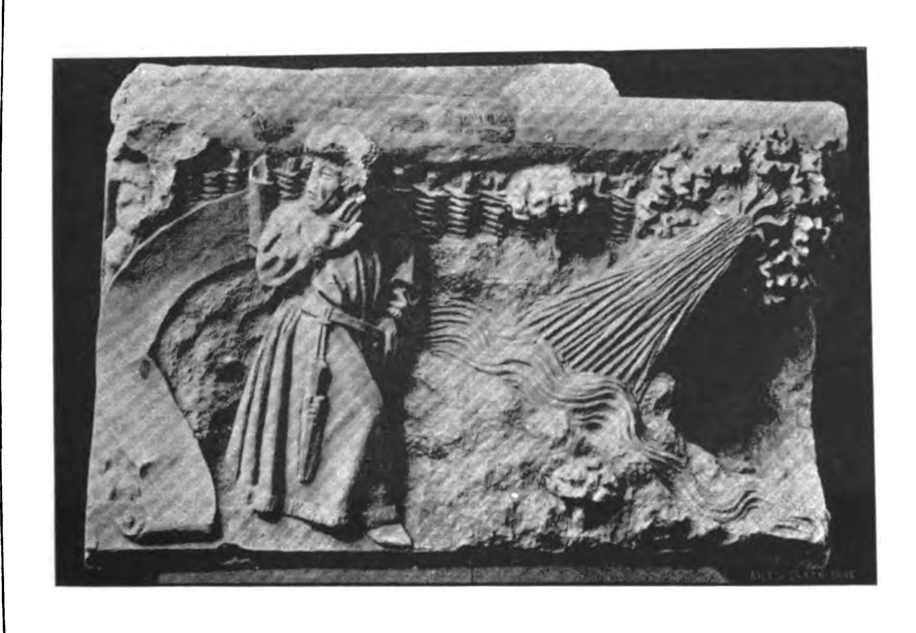
En redescendant, rappelons rapidement que l'hôtel de ville fut commencé en 1401 sous le règne de Jean Sans Peur par l'aile droite (vers la rue de l'Étoile); et que celle-ci fut terminée en 1442. Deux ans plus tard, soit en 1444, CHARLES LE TÉMÉRAIRE posa la première pierre de l'aile gauche (vers la rue de la Tête d'Or).

Là se borneront nos remarques sur l'hôtel de ville de Bruxelles.

Nous estimons en effet que dans un modeste rapport d'excursion, il ne convient pas de discuter certaines questions intéressantes à soulever à propos de notre Hôtel communal.

Notons celle relative au style de l'édifice, ainsi que celle





Culs de lampe symbolisant l'Intrusion et l'Envie.

HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES

Bas-reliefs découverts dans l'ancien cabinet de M. le Secrétaire communal.


UNIV.
OF
MICH.

de l'emploi des matériaux et particulièrement de la brique dans les parties anciennes. Cela demande des articles spéciaux.

Quant à la partie historique, M. WAUTERS, notre éminent membre d'honneur a publié depuis cinquante ans à peu près tout ce qu'il y a à en dire. Renvoyons donc à ses écrits ceux qui désirent de plus amples détails et remercions-le pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner.

Les excursionnistes, parmi lesquels M. BULS, l'honorable Bourgmestre, se rendirent ensuite dans la pittoresque rue Terarken, visiter l'hôtel de Ravenstein.

Notre président, M. le comte DE NAHUYS a consacré à cet édifice, une notice fort intéressante [1] à laquelle nous renvoyons nos lecteurs pour l'historique de cette demeure [2].

Ajoutons-y quelques mots au point de vue de l'architecture.

Nous sommes devant un des rares spécimens d'architecture privée du moyen âge existant encore à Bruxelles [3].

Sur un haut soubassement de pierre blanche, la façade vers la rue Terarken présente un ensemble un peu décousu de ligne et par conséquent difficile à décrire.

Bornons-nous donc à signaler l'emploi de la pierre pour les chaînage d'angle, des montants de fenêtres et à remarquer que les bandeaux sont peu employés par le constructeur qui a concentré tout l'intérêt décoratif sur les deux logias ou mieux *bretesche* qui donnent tant de caractère à l'ensemble de cette coquette demeure.

L'une d'elles, la plus importante, est portée par deux corbeaux formés de pierres de tout petit appareil posées en encorbellement et supportant une voûte fort hardie. Celle-ci est surmontée d'un cordon saillant sous lequel, sur des culs de

[1] Lue à la Société d'Archéologie de Bruxelles en séance du 9 avril 1889.

[2] Voir ci-après p. 168.

[3] On ne peut guère citer après celui-ci que l'ancien hôtel de Nassau (Musée de peinture) et quelques parties de l'hôtel d'Egmont (Palais d Aremberg).

lampe, prennent naissance les montants principaux de la bretesche. Le parapet est orné d'arcatures aveugles et présente les armoiries portées par Adolphe et Philippe de Clèves. Les châssis sont à doubles menaux horizontaux et terminés par des arcatures à rédents d'un fort joli galbe. Un cheneau fort simple avec gargouilles, termine ce charmant morceau d'architecture.

L'intérieur ne présente rien de particulièrement intéressant au point de vue de l'art, mais il est probable qu'une restauration consciencieuse ferait découvrir bien des fragments fort curieux de peinture ou de sculpture.

Nous visitons toutes ces salles et puis en émettant tous des vœux pour la conservation et la restauration du vénérable hôtel, nous entrons dans le logis voisin [1], « LA SYNAGOGUE » occupé par le pensionnat Dupuich. Ici ce sont les façades vers la cour qui sont surtout intéressantes (voir pl. V et VI). En tournant le dos à la rue Terarken, on aperçoit à gauche une maison fort bizarre par suite des différences de niveau qui se remarquent dans cette partie de la ville. Le nombre inusité des cordons est également à signaler.

Une galerie aboutit à ce logis et présente à sa partie inférieure, une suite d'arcatures surbaissées portées sur colonnettes, d'un galbe fort gracieux. Leurs bases et leurs chapiteaux, présentent des combinaisons de lignes fort curieuses.

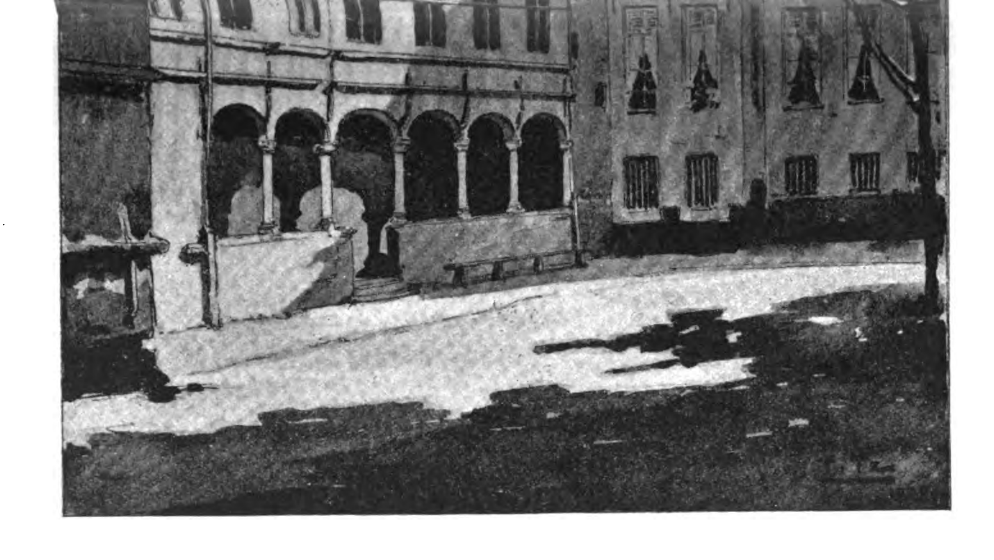
[1] M. LE COMTE M. DE NAHUYS veut bien nous dire que GASPARD RUFFYN acquit de JACQUES SPEECK, docteur en théologie et doyen de St Pierre à Louvain, l'hôtel de Ravenstein, le 9 juin 1656 (annoté sous J. DE CONDÉ, 23 décembre suivant); dans ce marché était compris *une grande maison en ace de la porte d'entrée de l'hôtel, nommé la Synagogue*

Cet hôtel « nommé la synagogue » est évidemment le logis dont nous nous occupons. MM. HENNE et WAUTERS ont d'ailleurs parlé de cette vente dans leur belle *Histoire de Bruxelles ;* seulement ils y font intervenir un JEAN SPEECH qui ne doit faire qu'un avec le JACQUES SPEECK signalé ci-dessus et ajoutent que cet hôtel passa ensuite aux LIEDEKERKE, puis aux BOUCHOUT.

C'est aujourd'hui, disent-ils, la propriété de Madame la comtesse CORNET.

Ajoutons qu'il y a sur les pierres de la porte d'entrée datant du XVII[e] siècle, des signes qu'il serait intéressant d'étudier.





HOTEL DIT « *LA SYNAGOGUE* » A BRUXELLES, RUE RAVENSTEIN
(Pensionnat Dupuich).

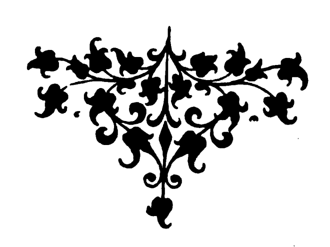
—

Vue de la cour intérieure
(XVIe SIÈCLE).

A droite, au bout de la galerie, s'élève la traditionnelle tourelle de l'escalier, bâtie, cette fois, sur plan carré avec partie supérieure en encorbellement sur des arcatures en briques. La tourelle est terminée par un toit en batière au-dessus duquel devait se profiler probablement au temps passé, une « échauguette. »

Les grands arbres qui ornent cette cour, l'aspect de ces bâtiments d'une si pittoresque et captivante perspective, les pignons et les cheminées de l'hôtel de Ravenstein se profilant au-dessus d'eux, font de ce coin de Bruxelles, un site fort intéressant que notre Société a eu raison de révéler à ses membres.

Paul SAINTENOY.





Séance mensuelle du 9 avril 1889.

Présidence de M. le comte MAURIN DE NAHUYS, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

Une cinquantaine de membres y assistent [2].

Outre une *intéressante exposition* par MM. le baron A. de Loë et E. de Munck, de coupes, plans et carte destinés à l'Exposition universelle de Paris (groupe XI), *l'ordre du jour* est composé comme suit :

Notification de l'acceptation par S. A. R. MONSEIGNEUR LE COMTE DE FLANDRE, du titre de *président d'honneur* de la Société et par MM AUG. VERGOTE, gouverneur du Brabant et CH. BULS, Bourgmestre de Bruxelles, du titre de *vice-président d'honneur*.

[1] Prennent place au bureau MM. le comte de Nahuys, Hagemans, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, de Munck, Paris, Plisnier, De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Ed. Vandersmissen, de Proft, Michel, de Raadt, baron de Loë, de Regny, P. Verhaegen, Aubry, Lowet, de Ghellinck d'Elseghem, Mahy, Dens, comte de Nahuys, Joly, de Munck, Goethals, Colinet, N. Dupriez, Sainctelette, Titz, Cassiers, de Brandner, Michaux, Dierickx de Ten Hamme, Combaz, Buysschaert, van Sulper, Destrée, Hagemans, De Schryver, Cumont, C. Heetveld, comte de Looz-Corswarem, Serrure, de Almeida-Prado, Van Havermaet, comte F. van der Straten-Ponthoz, Catteaux, de Behault, vicomte A. Desmaisières, Plisnier, Paris.

COMMUNICATIONS

M. de Schryver. — *Luc Gassel, peintre paysagiste du* XVIe *siècle.*

M. de Ghellinck d'Elseghem. — *Une trouvaille monétaire faite à Wavre en 1887.*

M. le comte de Nahuys. — *Notice historique sur l'hôtel et la Seigneurie de Ravenstein.*

M. de Brandner. — *Les souterrains de l'ancien Palais de Justice.*

M. Cassiers. — *Les fonts baptismaux de l'église d'Archennes (Brabant).*

M. le baron A. de Loë. — *Nouvelle découverte d'antiquités franques au village de Moxhe.*

M. de Munck. — *Considérations sur quelques stations préhistoriques du Hainaut, ainsi que sur le réseau de voies de communications qui ont dû les relier.*

Le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

CORRESPONDANCE

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre accepte le titre de Président d'honneur et en remercie la Société dans les termes suivants :

Bruxelles, le 15 mars 1889.

Monsieur le Président,

Monseigneur le Comte de Flandre a été bien sensible à l'aimable pensée, qu'ont eue Messieurs les Membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles en l'appelant à la Présidence d'honneur de leur Société.

Son Altesse Royale, toujours désireuse de témoigner sa sympathie

à toutes les œuvres qui ont pour but le développement des sciences et des Arts, me charge, Monsieur le Président, de vous en adresser ses remercîments et son acceptation.

Agréez les assurances de mes sentiments les plus distingués

Le grand maître de la Maison de S. A. R.
COMTE O. d'OULTREMONT DE DURAS.

à Monsieur le Comte Maurin de Nahuys, Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles. *(Applaudissements).*

MM. Aug. Vergote et Ch. Buls acceptent le titre de vice-président d'honneur ; *(Applaudissements).*

MM. le chanoine Reussens et Gustave Vermeersch, membres effectifs de la Société, remercient pour les félicitations qui leur ont été adressées à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de Léopold ;

MM. Ch. Maus et Louis de Beys remercient pour leur nomination de membres effectifs ;

M. Ch. Buls, Bourgmestre de la ville de Bruxelles, assistera à la conférence de M. Wauters et remercie pour l'invitation qui lui a été adressée;

M. le Gouverneur du Brabant écrit qu'un subside en faveur de la Société, sera compris dans l'état de répartition des subsides qui sera prochainement soumis à la Députation permanente. *(Applaudissements).*

DONS ET ENVOIS REÇUS.

MM. Destrée, A. Hanssens, Charles J. Comhaire, Dupriez, Mahy, de Behault de Dornon, de Munck, baron de Loë, Goupy de Quabeek, de Raadt font don de livres et brochures.

ÉLECTION DE MEMBRES.

MM. Dumoulin, notaire à Maestricht; Louis Geelhand, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Bruxelles, sont nommés *membres honoraires*.

MM. le docteur Paul Alberdingk Thym, professeur à l'Université, à Louvain ; le baron Joseph de Baye, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Paris; le comte Arthur de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne ; le marquis de Nadaillac, membre de l'Institut, à Paris, sont nommés *membres correspondants*.

MM. Henri Bombeek, secrétaire de la Société des Arts graphiques ; Alphonse de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique de Belgique, à Bruxelles ; Richard Graul, rédacteur en chef *der Graphischen Künste*, à Vienne ; Léon Lowet, avocat, à Bruxelles; Paul Verhaegen, substitut du procureur du Roi, à Bruxelles, sont nommés *membres effectifs*.

MM. Victor Boulez, chimiste, à Lembecq-Hal; Charles Nolet de Brauwere van Steeland, propriétaire, à Vilvorde, sont nommés *membres associés*.

COMMUNICATIONS.

Luc Gassel — peintre paysagiste du XVIe siècle.

M. de Schryver donne lecture d'un mémoire sur cet artiste. Il sera publié ultérieurement.

Une trouvaille de monnaies d'or faite à Wavre en mars 1887.

M. de Ghellinck d'Elseghem donne d'intéressants détails sur cette découverte.

Ce fut dit-il, en exécutant quelques travaux de réparation dans la cave d'une maison située rue du Commerce à Wavre et en enlevant le carrelage, qu'on mit à nu un deuxième pavement, et sous celui-ci, un troisième beaucoup plus ancien; ce fut sur les dalles de ce dernier qu'on trouva une bourse en cuir contenant trente-quatre pièces d'or.

Quelques-unes de ces pièces avaient déjà été vendues lorsque l'on signala cette trouvaille à M. de Ghellinck. Le restant de ce trésor, soit vingt-trois pièces se répartissent comme suit : 1° trois pièces de Louis de Mâle 1346-1384, *a)* deux Réaux à l'aigle dont l'émission prit fin en 1358. (Gaillard, n° 207, pl. XXV.) et *b)* mouton d'or *(Revue de la numismatique belge* 2e série, t. I, pl. IX, n° 5, p. 119.)

Cette dernière pièce, dit l'orateur, pourrait être sujette à controverse. Faut-il y lire LVD. CO. R' au lieu de LVD. CO. F' ? Et il se demande : est-ce la pièce si rare frappée pour le comté de Réthel, en vertu de l'ordonnance du 13 avril 1357, ou sommes-nous simplement en présence d'un « mouton d'or » ordinaire.

2° deux pièces de l'empereur Louis de Bavière (1328-1347). Gotz. *Deutsche Kaisermünzen des Mittelalters* pl. XLVII n° 554.

3° huit écus d'or à la chaise de Philippe VI de Valois, roi de France (1328-1350.) (Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, p. 32.)

4° un florin d'or de Jean de Luxembourg, dit l'aveugle, roi de Bohème (1309-1346.) Van Werveke, *Cat. des monnaies luxembourgeoises*, p. 9, n° 39.)

5° sept florins d'or de Florence ; *a)* ayant pour marque un croissant surmonté d'une étoile (1317); *b)* un coq (1320); *c)* une rose ; *d)* un épi ; *e)* une arbalète (1305) ; *f)* est fruste, mais le signe des florins frappés en 1332 semble s'y trouver ; et *g)* un croissant peu distinct. (Argelatus, *de monetis Italiæ*, t. IV, p. 25.)

6° deux florins d'or, l'un de Guigne (VI), VIII (1319-1333) et l'autre de son frère et successeur Humbert II, baron de Foucigny (1333-1349.) Dauphins du Viennois (de Gaya, *Hist. des dauph. du Viennois*, pp. 118-135.)

M. de Ghellinck recherche ensuite l'époque à laquelle l'enfouissement de ce petit trésor a eu lieu ; il pense pouvoir assigner comme date probable, le milieu du XIVe siècle, entre 1358 et 1364.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'histoire de Wavre à cette époque, il fait remarquer que ce fut en 1364, que le bailli du Brabant-Wallon et l'Amman de Bruxelles se rendirent à Wavre pour procéder à l'arrestation du mayeur de Wavre et à la saisie de ses biens sur l'ordre du conseil de Brabant.

Wavre avait acquis vers cette époque une grande extension et de nombreux marchands étrangers venaient assister à ses foires; la présence de différentes monnaies étrangères amène l'honorable orateur à supposer qu'entre 1358 et 1364, un marchand étranger venu à Wavre était propriétaire de cette bourse, et que, soit accident, soit crime, il s'est trouvé dépouillé de son petit trésor, qui est resté enfoui, ignoré de tous, durant cinq siècles [1].

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Ghellinck d'Elseghem de son intéressante communication.

M. SERRURE fait remarquer que le « mouton d'or » au sujet duquel M. de Ghellinck a d'ailleurs émis un doute en l'attribuant à Rethel, lui semble plutôt appartenir à la Flandre ; ceux de ce premier pays étant bien plus rares que ceux du dernier.

M. CUMONT, qui a eu sous les yeux, les onze monnaies con-

[1] Parmi les pièces déjà vendues se trouvaient entr'autres un florin de Boleslas II, duc de Silésie (1301-1341), et un mouton de Jean III de Brabant acquis par un amateur de Nivelles.

stituant la partie du trésor vendue, depuis, séparément, constate qu'il y avait dans ce nombre un mouton de Jean III, duc de Brabant (1312-1355). On n'a qu'à comparer le compte rendu de cette trouvaille publiée par M. A. de Witte dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, tome XII.

M. DE GHELLINCK attire l'attention de la Société sur une autre trouvaille de monnaies, faite à Lokeren. A en croire un journal relatant l'événement, ces pièces porteraient des millésimes des XIIIe et XIVe siècles, et les noms de Carolus et Philippus.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que ce n'est que sous Charles-le-Téméraire que le millésime apparaît sur les monnaies du pays. La plus ancienne pièce à millésime date de 1474. On voit une fois de plus quelle croyance on peut ajouter aux dires de certains journaux en matière archéologique.

M. CUMONT pense que, si effectivement ces monnaies à millésime portent les noms de Philippus et de Carolus, elles pourraient être de Philippe le Beau et de Charles-Quint.

Recherches historiques sur l'Hôtel et la Seigneurie de Ravenstein.

M. LE COMTE DE NAHUYS, président, rend compte de ses recherches à ce sujet.

M. LE COMTE VAN DER STRATEN-PONTHOZ constate que les armes décorant la breteche de l'hôtel de Ravenstein et blasonnées par M. le comte de Nahuys, sont celles que l'on voit sur la reliure d'un intéressant manuscrit conservé à la bibliothèque universitaire d'Iéna. Ce manuscrit ayant appartenu à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, traite de la famille de Trasegnies. Il serait intéressant de savoir de quelle façon, il a pu être transporté à Iéna.

M. LE COMTE DE NAHUYS rappelle que, vers 1610, l'électeur

Jean Georges I[er] de Saxe fut mis en possession de l'hôtel de Ravenstein. Lorsque, plus tard, ce prince vendit l'hôtel, il aura probablement fait enlever et transporter en Saxe les archives et les livres de cet immeuble historique. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à retrouver un de ces livres dans la bibliothèque d'Iéna.

Les souterrains de l'ancien palais de justice de Bruxelles.

M. de Brandner annonce l'existence, sous l'ancien Palais de Justice, de souterrains assez étendus et rend compte de l'exploration qu'il en a faite. Il propose, en terminant que la Société nomme une commission chargée de vérifier les faits qu'il vient de relater.

Les fonts baptismaux de l'église d'Archennes (Brabant).

M. Cassiers attire l'attention sur des fonts baptismaux intéressants qui existent dans la cure de l'église d'Archennes (Brabant).

L'assemblée estime qu'il y a lieu de s'efforcer de sauver de l'oubli le moment qui vient de lui être signalé. En conséquence, la commission est chargée de faire le nécessaire auprès de la commission directrice du Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

Nouvelle découverte d'antiquités franques à Moxhe (province de Liège).

M. le baron de Loë signale une nouvelle découverte d'antiquités franques faite au village de Moxhe.

Considérations sur quelques stations préhistoriques du Hainaut et des régions voisines, ainsi que sur le réseau des voies de communication qui ont pu les relier.

M. de Munck après avoir passé en revue les différentes découvertes d'antiquités préhistoriques qui attestent l'éta-

blissement ou le passage de l'homme de l'âge de la pierre polie dans les régions explorées et après avoir recherché les raisons multiples pour lesquelles l'homme néolithique a choisi tel emplacement plutôt que tel autre, pour l'établissement de ses voies de communication, tire les conclusions suivantes :

1° Contrairement à l'homme néolithique de la Suisse qui, pour se garantir de toute surprise et se livrer à la pêche, s'est construit des habitations sur pilotis, nos ancêtres de la même époque habitèrent des hauteurs sèches défendues par des escarpements ou des ravins profonds, ainsi que par des cours d'eau qui achevaient de rendre ces points élevés aptes à la défense.

2° Les hommes préhistoriques de notre pays recherchèrent également pour établir leurs demeures, des points situés dans le voisinage de sources d'eau potable.

3° Comme ses contemporains de la Suisse, l'homme néolithique de nos contrées à dû se livrer à la pêche. La situation de la plupart de nos stations préhistoriques à proximité de cours d'eau, de marécages ou de terrains bas, anciennement occupés par de nappes d'eau, semble l'indiquer.

4° Spiennes fut le centre industriel néolithique le plus important de notre pays et des régions voisines, si l'on en juge par les découvertes que l'on y a faites jusqu'ici.

5° Ce centre fut le point de départ de tout un mouvement commercial qui s'est développé jusqu'aux extrêmes frontières de la Belgique.

6° Ce mouvement commercial a dû donner naissance à un réseau de voies de communications reliant entre elles, un grand nombre de stations de l'époque néolithique.

7° Pour l'établissement de ces voies de communications, l'homme de l'âge néolithique semble avoir évité en règle générale et pour des raisons multiples, la traversée des bas fonds.

8° Les routes reliant entre eux les points culminants ha-

bités par l'homme néolithique suivent le plus souvent les crêtes de partages ou sont disposées à mi-côte des vallées et parallèlement à ces dernières.

9° Souvent les chemins tracés par les hommes préhistoriques ont été employés par des Romains qui toutefois les rectifièrent dans leur ensemble.

10° La plupart des chemins dont les premiers tracés remontent à l'époque préhistorique, ont subsisté jusqu'à nos jours.

C'est sur ces données que M. de Munck a fait figurer sur la carte préhistorique des environs de Mons (échelle de 1/40,000) exécutée en collaboration avec M. le baron de Loë, les itinéraires supposés de l'époque préhistorique.

M. le baron de Loë donne ensuite quelques mots d'explication au sujet des coupes, plan et carte qui sont exposés en ce moment dans la salle des séances de la Société et qui sont destinés à l'exposition universelle de Paris (groupe XI).

Cette exposition comprend, outre un plan du cimetière franc d'Harmignies, montrant l'état d'avancement des travaux d'exploration à la fin de l'année 1888, et des coupes de tombes, une carte préhistorique de la région étudiée par M. de Munck et lui.

Enfin les coupes de puits, d'ateliers et d'emplacements présumés de tentes ou de huttes, donnent idée de l'importance des fouilles qu'ils ont pratiquées à Spiennes.

La séance est levée à 10 heures 1/2.





NOTICE HISTORIQUE

SUR L'HOTEL

ET LA

SEIGNEURIE DE RAVENSTEIN

I

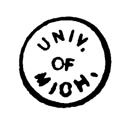
Hôtel de Ravenstein à Bruxelles.

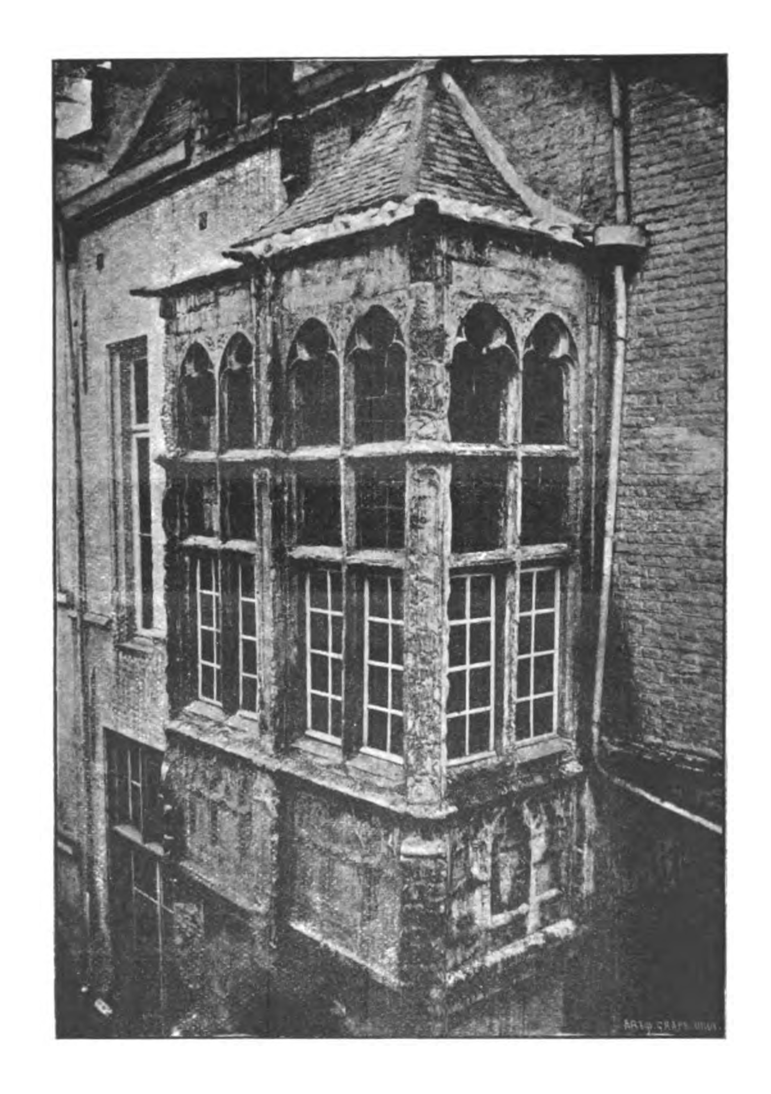


Parmi les anciennes constructions bruxelloises offrant un intérêt particulier, tant au point de vue de l'histoire que de l'archéologie, l'hôtel de Ravenstein, situé dans la rue Terarken, à Bruxelles, doit être placé au premier rang.

Ce monument historique d'architecture gothique, tel qu'on le voit aujourd'hui, semble avoir été construit dans la seconde moitié du xvᵉ siècle. (Voir fig. 1).

Sur l'emplacement de la construction actuelle, il y eut au xivᵉ siècle, un hôtel habité par les chevaliers issus de la





HOTEL DE RAVENSTEIN A BRUXELLES

—

Bretèche du XVe siècle

—

Rue Terarken.

famille de Meldert, qui lui donnèrent leur nom et qui fut ensuite possédé successivement par maître Jean Marchant, maître Pierre Marchant, chanoine de Sainte Gudule et Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein [1]. Ce dernier, après l'avoir acquis, le fit reconstruire à son usage.

Vers la fin du xve siècle, le seigneur de Ravenstein quitta l'hôtel dit « *la maison de Querbs ('t huis van Quaderebbe)*, situé dans la longue rue des Chevaliers, qu'il avait habité jusque là, pour s'établir dans son nouvel hôtel de la rue Terarken [2], qui dès lors fut connu sous le nom *d'hôtel de Ravenstein.*

Son fils Philippe, le redoutable adversaire de Maximilien Ier, y établit sa résidence ordinaire [3].

En 1488, s'assembla dans cet hôtel, une commission des États, composée d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, de son fils Philippe, de Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, du seigneur de Wières, du bailli du Hainaut et de quelques autres, et chargée d'examiner, et de modifier au besoin, le projet d'union entre les provinces, présenté par les membres des Flandres [4].

La charmante *bretesche* de la façade vers la rue Terarken (Pl. VI) est ornée à l'extérieur comme à l'intérieur, d'écussons aux armes portées par Adolphe et Philippe de Clèves, seigneurs de Ravenstein de 1463-1528, savoir : écartelé au 1 et 4, de gueules aux rais d'escarboucle fleuronnés d'or et allumé de sinople, qui est de Clèves ; au 2 et 3, d'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de trois traits, qui est de la Marck. Sur le tout, un écusson écartelé au 1 et 4, d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est de Bourgogne moderne ; au 2 et 3, bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de

[1] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 316.
[2] *Item.*, t. III, pp. 211-212.
[3] *Item.*, t. III, p. 316.
[4] *Item.*, t. Ier, p. 302.

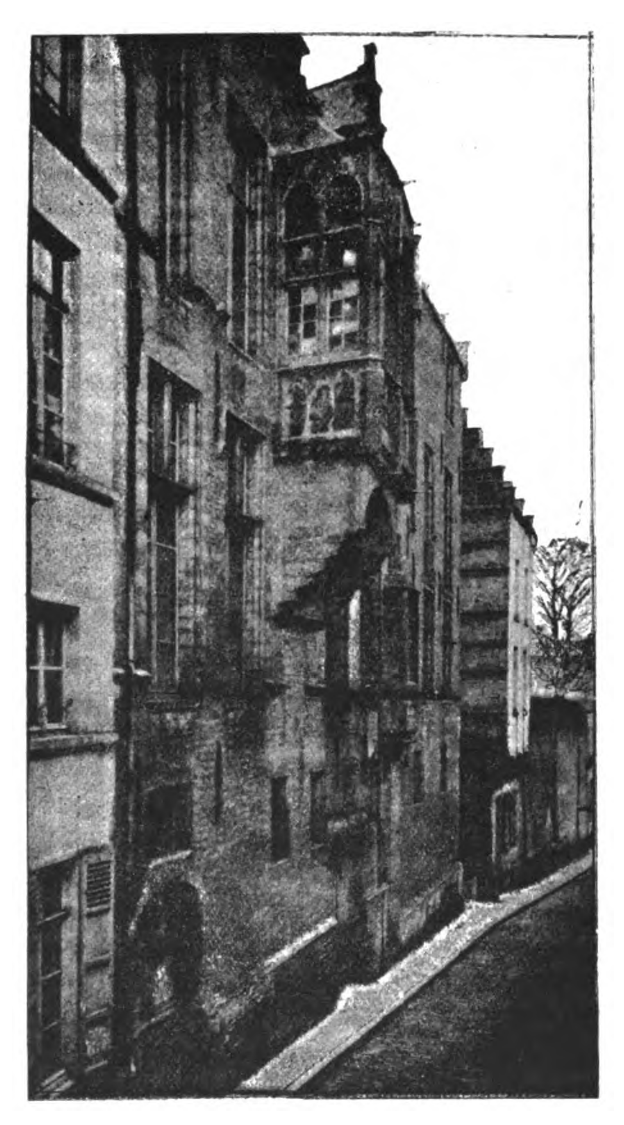


Fig. I. Façade de l'hôtel de Ravenstein vers la rue Terarken à Bruxelles.

gueules, qui est de Bourgogne ancienne, et sur le tout du tout, l'écusson de Flandre d'or au lion de sable. (Fig. 2.)

L'écusson en surtout aux armes de Bourgogne avec celles de Flandre, sont les armes que porta Jean-sans-Peur, qui était l'aïeul maternel d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, ainsi que nous le démontrerons plus loin, quand nous nous occuperons de la seigneurie de Ravenstein.

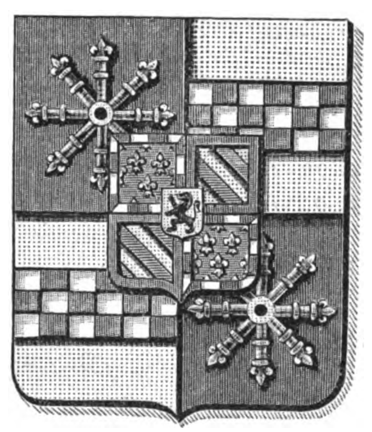


Fig. 2. Armoiries portées par Adolphe et Philippe de Clèves, seigneurs de Ravenstein.

Philippe étant mort en 1528, sans laisser d'enfants, la seigneurie de Ravenstein, ainsi que l'hôtel de la rue Terarken, passèrent à Jean III, duc de Juliers, de Clèves, de Berg, comte de la Marck et de Ravensberg.

Pendant le procès qu'occasionna, au commencement du XVIIe siècle, la succession du duc Jean-Guillaume, mort en 1609, sans postérité, son neveu, Jean-Georges Ier, qui devint en 1610 électeur et duc de Saxe, fut mis en possession de l'hôtel de Ravenstein [1] ; tandis que deux autres héritiers, l'électeur de Brandebourg et le comte palatin, duc de Neu-

[1] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 316.

bourg, s'emparèrent et se partagèrent les Etats du défunt duc Jean-Guillaume, y compris la seigneurie de Ravenstein.

En présence de ce partage, — fait en 1614 et confirmé en 1666, qu'il n'avait pu empêcher, — l'électeur de Saxe se décida à se défaire de sa part dérisoire dans la succession de son oncle, après que son conseiller, Pierre Fuchs, qui habita cet hôtel, y eut fait exécuter, en 1613, des réparations nécessaires [1].

Nous ignorons l'époque exacte à laquelle l'hôtel de Ravenstein sortit de la maison électorale de Saxe, mais il est prouvé par ce qui suit, que cela avait eu lieu avant l'année 1656.

La déclaration donnée en 1752 par le préposé aux annotations de la ville de Bruxelles, jointe aux titres de cet immeuble que possède M. le chevalier de Neufforge nous apprend, d'après une note qui nous a été obligeamment communiquée et que nous avons confrontée avec les actes originaux, que dans le cahier de la section dite Hofwijck, n° 2, intitulé : « *les Trois escaliers des Juifs,* » ont trouve :

« Article 17, que Gaspard Ruffyn a acquis de Jacques Speeck, docteur en théologie et doyen de Saint-Pierre, à Louvain, une grande maison, etc., nommée l'hôtel de Ravenstein, 9 juin 1656, annoté sous J. de Condé, 23 décembre suivant, et que compris en ce marché se trouvait une grande maison en face de la porte d'entrée de l'hôtel, nommé la Synagogue. »

« Art. 27, que Madeleine Van Barland a acquis contre les deux demoiselles Ruffyn, une rente hypothéquée, etc., par constitution de rente du dernier décembre 1663, annotée 2 janvier 1664. »

« Articles 31 et 34, d'autres rentes à charge des demoiselles Ruffyn, annotées en 1666 janvier, 1668 12 novembre; plu-

[1] Neumayer, *Voyage de Jean-Ernest, duc de Saxe* (*Trésor national*, 1843, p. 234).

sieurs autres articles pour des rentes et parties de rentes qui ne font connaître d'autres propriétaires que les enfants de feu Gaspard Ruffyn. »

« Puis article 92, qui dit qu'Isabelle de Wavre a acquis contre Cornélie de Wavre, une rente prise d'une plus grande, hypothéquée sur l'hôtel de Ravenstein, appartenant à la dame de Salinas [1]. Cette acquisition en date du 22 novembre 1685, annotée par Van den Bosche, 2 mars 1686. »

« Puis beaucoup d'autres articles d'annotations de rentes ou parties de rentes hypothéquées sur cet hôtel, dont l'un, article III, porte que dona Francisca-Anne-Marie de Salinas a acquis de Caroline de Wavre, une cinquième part d'une rente de 2000 capital hypothéquée sur l'hôtel de Ravenstein, annoté 11 septembre 1687. — Dont l'article 132 fait connaître, que le greffier Bodry a acquis, 12 janvier 1700, une rente au capital de 2000, faisant partie de celle de 6000 hypothéquée, etc. »

« L'article 186, que les cinq frères et sœurs de Thisquen ont acquis par éviction contre Henris Bodry greffier, la maison nommée Hôtel de Ravenstein, ayant appartenu à la dame de Salinas, 20 mars 1725, annoté 22 décembre. »

« L'article 190, que Pierre-Alexandre Lardinoy a acquis la dite maison des cinq frères et sœurs de Thisquen, 10 octobre 1727, annoté le 21. »

« Article 200, que le dit Lardinoy a déclaré dénommer comme acquéreur le vicomte de Thisquen et l'a subrogé dans tous ses droits nuls réservés, 20 décembre 1736, annoté le 22. »

« Et finalement art. 201, que MM. de Renette ont acquis, même jour 20 décembre 1736, contre le dit vicomte de

[1] Cette dame de Salinas était peut-être une descendante du capitaine de Salinas, qui commanda l'escorte conduisant à l'échafaud les illustres et infortunés comtes d'Egmont et de Hornes (Voyez Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 418.

Thisquen et son épouse née de Thisquen, une rente de 18000 florins de change [1] de capital hypothéquée sur le dit hôtel, (somme levée probablement pour payer l'acquisition).

Nous extrayons encore de cette même note ce qui suit :

« Jean Remacle, vicomte de Thisquen, conseiller du conseil suprême d'État etc., avait acquis cet hôtel par décret devant la Chambre des Tonlieux contre la dame de Salinas, conjointement avec son épouse Jeanne-Claire Bragard, 25 juin 1714, par dénomination du procureur Peronne et de la réalisation en suivie en ladite Chambre, le 20 mars 1725, annotée 22 décembre 1725. » (Comparez l'art. 186 ci-dessus mentionné [2].)

« Les cinq enfants de Thisquen et Bragard propriétaires ont vendu, savoir : les 2/5 parts appartenant à Mme de Jardon et à l'Amman de Bruxelles par contrat devant le notaire Zelhors, 16 septembre 1727, au sieur Lardinoy, lequel ayant comparu le 15 septembre 1729, devant le notaire Le Boucq et déclaré qu'outre les dits 2/5, il était encore resté adjudicataire des 3/5 restants par acte devant le notaire..... en date du 4 septembre 1727. »

« Messire Jean Remacle, vicomte de Thisquen, conseiller des finances et secrétaire d'État de S. M. aux Pays-Bas, conjointement avec ses quatre frères et sœurs, Jeanne-Marie de Thisquen, épouse du conseiller de Jardon, Guillaume Godefroid de Thisquen, Amman de la ville de Bruxelles, Claire-Josephe de Thisquen et Adrien-Gérard, chevalier de Thisquen, avaient hérité cet hôtel en indivis de feu leur père. »

[1] On désignait par *florin de change*, le florin des Provinces-Unies des Pays-Bas en opposition de florin du Brabant, qu'on appelait *florin courant*.

[2] Il est probable que, par suite des arrêts mis entre les mains du greffier Bodry par les créanciers, et qui n'avaient pas été levés du vivant de Jean Remacle, vicomte de Thisquen, les enfants de celui-ci auront dû acquérir de nouveau cet immeuble par éviction, contre le greffier Bodry, ainsi qu'il est dit plus haut à l'art. 186, afin d'entrer en possession de l'acquisition faite par leur père en 1714.

M. Joseph Ignace van der Linden, baron d'Hoogvorst, seigneur de Meysse, Hombeke, Staye, Marneff, etc., acheta cet hôtel en 1752, du dit Messire Jean Remacle, vicomte de Thisquen, et le vendit publiquement, le 6 juin 1780, au notaire De Trez, lequel déclara commande, le 24 du même mois, au profit de M. Thomas-Joseph-Charles-François de Neufforge, né le 12 août 1745, deuxième fils de Jean-Charles-Antoine, chevalier de Neufforge, né à Liège, le 2 février 1719, conseiller receveur général des terres franches et enclavées, qui reçut, par lettres patentes, du 1er mars 1741, confirmation de noblesse et couronne sur l'heaume, et d'Isabelle-Barbe-Josephe de Fraula, née le 4 décembre 1718.

Thomas-Joseph-Charles-François de Neufforge, eut de sa femme Jeanne-Marie-Françoise Regaus de Boom, née le 1er février 1750 et décédée en 1808, fille de François Regaus écuyer, seigneur de Boom, et d'Isabelle-Catherine de Montenac, six enfants, dont le deuxième, l'aîné des fils : Jacques-Henri-Thomas-Joseph, chevalier de Neufforge, né en 1777, mort en célibat en 1828, fit les campagnes du premier empire, fut l'héraldiste et le bibliophile bien connu, et l'auteur de l'armorial des Pays-Bas [1]. Le second fils, Benoit-Antoine-Joseph, chevalier de Neufforge, né le 9 mai 1778, mort à Bruxelles, le 14 septembre 1849, épousa le 14 janvier 1807, sa cousine germaine Jeanne-Caroline-Josephe, comtesse de Fraula de Calffenne, veuve de Thomas-Jean-Joseph, baron de Fraula de Grutte, fils du baron de Fraula de Grutte et d'Opeyghem, seigneur de Het-Neerhof, à

[1] Sa belle bibliothèque de manuscrits et de livres imprimés se rapportant principalement à l'histoire héraldique et généalogique des familles nobles de Belgique, dont une partie a été vendue à l'hôtel de Ravenstein sous la direction de M. E. Deman, comptait plus de 100.000 volumes. C'est à l'obligeance de celui-ci que nous sommes redevables des gravures représentant la façade de l'hôtel de Ravenstein, les armes d'Adolphe et de Philippe de Clèves, et celles de la famille de Neufforge qui ornent cet article.

Wemmel et d'Angélique-Antoinette de Neufforge. Il hérita l'hôtel de Ravenstein avec ses frères et sa sœur, Madame la baronne Van Werde, qui depuis son veuvage occupait une partie de l'hôtel, où elle est décédée le 23 décembre 1860.

Benoit-Antoine-Joseph, chevalier de Neufforge, eut trois enfants :

1° Gustave-Joseph-Thomas, mort jeune ;

2° Louise-Joséphine, née le 7 mars 1809 et décédée le 12 mai 1879. Elle habita la dernière le vieil hôtel de Ravenstein, et

3° Auguste-Joseph-Louis, chevalier de Neufforge, le propriétaire actuel, qui a bien voulu nous permettre de visiter l'ancienne demeure du fameux Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein.

Le nom de Neufforge, de la Neuforge, de la Neuf-forge ou de Neuforge, est celui d'une ancienne famille originaire du pays de Stavelot, dont nous reproduisons (figure 3) les armes, dont il est fait mention déjà au xve siècle et qui paraît devoir son nom à la seigneurie de la Neufforge aux environs de Spa. Il subsiste encore un château de ce nom dans le Luxembourg.

On se demande pourquoi on ne donna pas à l'hôtel de la rue Terarken le nom illustre de Clèves, plutôt que celui de la petite seigneurie de Ravenstein. Les premiers seigneurs de Ravenstein de la maison ducale de Clèves, qui habitèrent cet hôtel, étaient toujours connus sous les noms d'Adolphe et de Philippe de Clèves, et après la mort de ce dernier, 1528 jusqu'à 1609, cet immeuble fut possédé par les ducs de Clèves.

Nous pensons que le nom de Ravenstein lui a été donné de préférence, parce que cette seigneurie était un fief relevant du duc de Brabant, et que les bruxellois ne reconnaissaient dans ces princes de la maison de Clèves, que des vassaux des ducs de Brabant.

Il serait intéressant de savoir si les différentes grandes fermes du nom de Ravenstein dans le pays brabançon, n'ont pas appartenu, à une certaine époque, à ces seigneurs. Il y en a une près de Tervueren, appartenant aujourd'hui à la famille de Robiano, et une autre — transformation d'un vieux château — à Neder-over-Heembeek, non loin des Trois-Fontaines.



Fig. 3. Armes de la famille de Neufforge.

II

Seigneurie de Ravenstein [1].

La seigneurie de Ravenstein avec petite ville du même nom, située sur la rive gauche de la Meuse, dans le Brabant septentrional, au-dessous de Grave, était composée des seigneuries de Herpen et d'Uden [2].

[1] *Voyez* sur les seigneurs de Herpen et Ravenstein : W. Teschenmacher, *Annales Cliviæ, Juliæ* etc, pp. 286, 315-318, 363. Dr Wap. *Geschiedenis van het land en der Heeren van Cuyk*, pp. 61-63, 331-332.

[2] Dr Wap. *l. c.* p. 61.

Sophie de Renen, héritière de ces alleux, les apporta en mariage à Henri II, seigneur de Cuyk. Celui-ci, avec le consentement de sa femme et de son fils unique, Albert, fit hommage de la seigneurie de Herpen, avec toutes ses dépendances, à Henri duc de Lothier et de Brabant, qui la lui rendit en fief, en 1191, avec 40 nouveaux marcs de Cologne et les dîmes de Heze ou Heesch près d'Os [1].

Albert, seigneur de Cuyk et de Herpen (mort en 1233), donna Cuyk à son fils Henri III, et Herpen à son fils Renier (1264). Ce dernier eut un fils nommé Albert II (1288), qui lui succéda. Cette seigneurie passa ensuite à Jean de Fauquemont (Valkenburg) de la maison de Limbourg-Luxembourg, seigneur de Sittard et de Vorne (mort en 1356), qui épousa Marie, fille d'Albert II et héritière de Herpen.

Leur fils Walraven (mort en 1378 sans laisser d'enfants), reconstruisit et fortifia considérablement le château de Herpen, qui en l'honneur de ce seigneur, fut depuis appelé Ravenstein, abréviation de Walravenstein (château de Walraven), nom, qui s'étendit sur tout le pays de Herpen, y compris Uden [2].

Un gravure représentant l'ancien château de Ravenstein, dont des vestiges de ruines existent aujourd'hui encore, se trouve dans l'ouvrage de De Cantillon [3].

Par son mariage avec Philippine de Fauquemont, sœur de Walraven et héritière de Ravenstein, Jean III, comte de Salm (mort en 1386), devint propriétaire de cette terre, mais son fils Jean IV, ayant été fait prisonnier à la bataille de Cleverham, fut obligé, pour payer sa rançon, de céder la seigneurie de Ravenstein, le 7 juin 1397, à son oncle Adolphe IV, comte de la Marck, comte et plus tard (1417), premier

[1] W. Teschenmacher, *l. c. Codex diplomaticus*, p. 115, n° CXL.
[2] Teschenmacher *l. c.* p. 363, er Wap. *l. c.* p. 332.
[3] *Vermakelijkheden van Brabant*, IV, 44.

duc de Clèves, qui épousa en premières noces Agnès de Bavière, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Marie de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, décédée le 4 octobre 1463.

Simon, fils de Jean III, comte de Salm, protesta contre cette cession, prétendant qu'elle était illégale, mais la Cour de Brabant prononça un jugement en faveur du duc Adolphe de Clèves et celui-ci fut investi, en 1431, de ce fief relevant du duc de Brabant, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, son beau-frère [1].

Voilà la seigneurie de Ravenstein définitivement acquise à la Maison de Clèves.

Au duc Adolphe, qui mourut, le 19 septembre 1448, succéda son fils Jean Ier, né le 16 janvier 1419, mort le 1er septembre 1481, et qui avait épousé, le 22 avril 1455, Élisabeth de Bourgogne, comtesse de Nevers, décédée en 1483. Celui-ci céda, en 1463, la seigneurie de Ravenstein à son frère puisné, Adolphe, né le 13 mars 1425, mort le 12 octobre 1492, qui épousa en premières noces, en 1453, Béatrice de Portugal, décédée en 1470, et en secondes noces Anne de Bourgogne, fille naturelle du duc Philippe-le-Bon et veuve de Messire Adrien de Borselen, seigneur de Brigdam, décédée, le 17 janvier 1504. Adolphe tint, en 1454, le pas à Lille sous le nom de *Chevalier du Cygne*, ainsi que nous l'apprend Olivier de la Marche. Ce fut lui qui acquit et reconstruisit l'hôtel de la rue Terarken.

Son fils Philippe, issu du premier mariage, et connu dans l'histoire comme l'impétueux chef de la révolte flamande et brabançonne contre Maximilien Ier roi des Romains, n'ayant pas eu d'enfants de sa femme Françoise de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, dame d'Enghien, adopta comme successeur, son cousin Adolphe, second fils de Jean II, duc de Clèves, petit-fils du duc Jean Ier, et frère du duc Jean III.

[1] W. Teschenmacher, *l. c.* p. 363.

Mais Adolphe étant mort en Espagne, en 1525, sans avoir été marié [1], la seigneurie de Ravenstein passa, à la mort de Philippe, qui eut lieu le 28 janvier 1528 [2], à son cousin Jean III, duc de Clèves et comte de la Marck qui avait ajouté à ses domaines les duchés de Juliers et de Berg, ainsi que le comté de Ravensberg que sa femme Marie, héritière de ces États, lui apporta en mariage en 1511. Il mourut, en 1539, et eut pour successeur son fils Guillaume, qui fut contraint par l'empereur Charles-Quint, à faire démolir la citadelle de Ravenstein, et qui mourut en 1592.

Son fils Jean-Guillaume, mourut le 25 mars 1609, sans laisser de postérité de Jacqueline de Bade, ni de sa seconde femme Antoinette de Lorraine.

Cette mort fut la source de contestations, de disputes et de guerres. Marie-Éléonore, sœur aînée de Jean-Guillaume et femme d'Albert-Frédéric, margrave de Brandebourg et duc de Prusse, décédée en 1608, avait laissé plusieurs filles. L'aînée, nommée Anne, née le 3 juillet 1576, épousa, le 30 octobre 1607, Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg et duc de Prusse, tuteur de son beau-père Albert-Frédéric, et la cadette, Madeleine-Sibylle, née le 15 janvier 1587, épousa, le 19 juillet 1607, Jean-Georges I[er] de Saxe, qui succéda en 1610, à son frère l'électeur Chrétien II.

Ces deux princes, tous les deux gendres de Marie-Éléonore ainsi que Philippe-Louis, comte palatin, duc de Neubourg, Jean, duc des Deux-Ponts, et Charles, margrave de Burgau, qui avaient tous épousé des sœurs cadettes du duc Jean-Guillaume, se disputèrent cette succession. Puis venaient encore Chrétien II, duc de Saxe, électeur de l'Empire, frère aîné de Jean-Georges, et Jean-Casimir, duc de Saxe-Cobourg, qui firent valoir leurs prétentions à cette succession en vertu

[1] W. Teschenmacher, *l. c.*, p. 318.
[2] Philippe et son épouse, décédée le 1[er] décembre 1523, ont été enterrés dans l'église des Dominicains à Bruxelles.

du droit d'attente donné en 1486, par Maximilien Ier à l'électeur de Saxe, et confirmé, le 8 avril 1526, à l'occasion du mariage de Sibylle, fille de Jean III, duc de Clèves, avec l'électeur Jean-Frédéric de Saxe. L'empereur Rudolphe II, voulut alors séquestrer ces États, mais l'électeur de Brandebourg, assisté par les Français et les Hollandais, et le comte-palatin, duc de Neubourg, soutenu par les Espagnols, les envahirent et s'en emparèrent.

Par un traité conclu à Dortmund, en 1609, il fut convenu, que ces États seraient possédés provisoirement en commun par ces deux princes, tandis que le 10 mai 1614, un partage provisionnel eut lieu, qui fut définitivement réglé et confirmé par un traité fait à Neubourg, le 9 septembre 1666, par lequel le duché de Clèves avec les comtés de la Marck et Ravensberg échurent à l'électeur de Brandebourg, et les duchés de Juliers et de Berg, ainsi que la seigneurie de Ravenstein, au comte palatin. La paix de Nimègue (1678) confirma ce partage.

Les électeurs de Brandebourg et ensuite les rois de Prusse, les comtes palatins ducs de Neubourg et leurs successeurs les électeurs palatins, et même les électeurs de Saxe, qui n'avaient obtenu de cette succession que l'hôtel de la rue Terarken à Bruxelles, et les ducs de Saxe-Cobourg qui n'eurent absolument rien, s'intitulèrent tous, sans exception, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, comte de la Marck et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein, et ils blasonnèrent leur écu avec les armes des trois duchés et des deux comtés.

Aujourd'hui encore les ducs de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Cobourg-Gotha et de Saxe-Meiningen, portent ces mêmes titres.

On rencontre le titre du seigneur de Ravenstein, D (*omi*) N (*us*) IN · RA (*v*) E (*nstein*), sur une médaille ovale de Georges-Guillaume, margrave de Brandebourg, fils de l'électeur

Jean-Sigismond [1]; D (*omi*) N (*u*) S · (*in*). RAVEN (*stein*), sur une autre belle médaille honorifique d'or à l'effigie de ce même prince, comme électeur de Brandebourg, publiée par nous [2]; D (*ominus*). IN · R (*avenstein*), sur une médaille de Jean-Casimir, duc de Saxe-Cobourg [3]; et D (*omi*) NVS · ou DOM (*inus*) · IN · RAVENSTEIN sur les monnaies dites *Vicariatsthaler* et leurs fractions, de Jean-Georges Ier, électeur et duc de Saxe de l'année 1619, et de son fils et successeur Jean-Georges II, de 1657, monnaies commémoratives qu'ils firent frapper en leur qualité de vicaire de l'empire, et qui ont été publiées par nous [4].

Ravenstein étant échu au comte palatin, celui-ci accorda aux États des Provinces-Unies des Pays-Bas, d'y mettre une garnison.

Les anciennes armoiries de Herpen, plus tard Ravenstein, sont inconnues.

Celles d'Uden étaient d'azur à trois fleurs de neflier d'or [5].

D'après les bannières des feudataires du Brabant, reproduites par Butkens, les armes de Cuyk-Herpen-Ravenstein, étaient celles de Cuyk avec changement d'émaux, c'est-à-dire de gueules à deux fasces d'or, accompagnées de huit merlettes du même, 3, 2, 3, tandis que Cuyk portait d'or aux fasces et merlettes de gueules.

Au XVIe siècle, quand la seigneurie de Ravenstein appartenait à la maison de Clèves, les sceaux de Ravenstein représentent l'escarboucle fleuronné de Clèves.

[1] Van Loon *Beschrijving der nederlandsche historipenningen*, t. II. p. 61.

[2] *Revue de la numismatique belge*, t. V. 4e série, p. 138-142. pl. IV.

[3] Van Loon, l. ç. t. II, p. 65.

[4] *Médailles et Jetons inédits, relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas*, 2e *série*; pp. 39-43 et 48-50, pl. IV. nº 24 et pl. VI, nº 27, et 3e *série* p. 92. Voyez aussi *Revue belge de numismatique*, année 1876, pp. 39-43 et 145-147, pl. VII, nº 24, et pl. IX, nº 27, et année 1878, p. 138.

[5] Dr Wap. *l. c.* p. 62.

Les armes parlantes de la ville de Ravenstein, un corbeau de sable sur une pierre d'argent, (*raaf*, corbeau et *stein*, pierre), ainsi que celles de cette seigneurie dans le blason des ducs de Saxe-Altenbourg, de gueules à la barre d'argent, surmontée d'un corbeau de sable tenant un anneau d'or dans le bec, et dans celui des ducs de Saxe-Cobourg-Gotha d'or à la fasce d'argent surmontée du même corbeau de sable tenant un anneau d'or dans le bec, sont toutes d'invention moderne. Aussi jamais les ducs de Clèves, les électeurs de Brandebourg et ensuite les rois de Prusse, les électeurs de Saxe et les comtes et plus tard les électeurs palatins, qui tous blasonnèrent leurs armes avec celles de Juliers, Clèves, Berg, la Marck et Ravensberg, n'ont-ils placé dans leur écu des armes de Ravenstein et cela pour une bonne raison : c'est qu'on ne les connaissait pas.

C[te] MAURIN DE NAHUYS.





NOUVELLE DÉCOUVERTE

D'ANTIQUITÉS FRANQUES

AU VILLAGE DE MOXHE

Moxhe est une petite commune du canton d'Avennes, province de Liège, bien connue déjà par ses antiquités. Outre les silex taillés de l'époque néolithique que l'on rencontre fréquemment à la surface des champs, une des grandes voies stratégiques de l'empire des Césars, portant encore aujourd'hui le nom de *Chaussée Romaine,* ou *Chemin des Romains*, divise la majeure partie de son territoire en deux portions égales [1].

C'est aux confins de Moxhe et de Villers-le-Peuplier que se trouve encore la *Tombe de l'Empereur* fouillée avec grand succès en 1873 par l'Institut archéologique liégeois [2].

Enfin les Francs ont laissé également à Moxhe, des traces

[1] C'est la route de Bavai à Cologne, par Tongres et Maestricht.

[2] *Exploration de la tombe dite de l'Empereur,* par M. le comte Georges de Looz-Corswarem (dans le *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois.*)

importantes de leur séjour, en les seuls monuments qu'ils daignaient construire, c'est-à-dire en leurs tombeaux.

La première trouvaille de ce genre avait eu lieu en 1874-75 [1] pendant qu'on enlevait de l'argile pour la confection de briques sur une parcelle de terre cadastrée section B, n° 443^b, et située à 850 mètres environ de la voie romaine sur une pente très douce continuée par les prairies au travers desquelles coule la Méhaigne ; à peu près à la sortie du village, contre le chemin d'Avennes, au point où ce dernier fait une boucle [2].

La nouvelle découverte dont nous venons vous entretenir aujourd'hui, a été faite il n'y a pas bien longtemps au même endroit et à la suite des mêmes circonstances.

Les objets qui sont en notre possession devaient constituer le mobilier de plusieurs tombes. Ces fosses, qui avaient été simplement creusées dans l'argile, ne présentaient aucun revêtement de moellons ou de pierrailles et n'étaient point recouvertes de dalles; elles se confondaient, au contraire, avec la roche encaissante. Les ossements étant entièrement consommés [3], la chose échappa à l'œil peu exercé des ouvriers dont l'attention ne s'était portée que sur les pièces d'une certaine dimension, et grand fut leur étonnement lorsque nous leur annonçâmes qu'il s'agissait de sépultures.

[1] Cette découverte consistait en quelques pièces recueillies par les ouvriers, sans soin et en l'absence de tout esprit d'observation. Toutefois une tombe encadrée de pierres et renfermant un riche mobilier fut mise au jour l'année suivante et fouillée avec l'attention désirable par M. le comte de Looz-Corswarem, (*Bullet. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XVII.)

[2] Voir pour Moxhe, carte militaire au $\frac{1}{40\ 000}$, feuille de Waremme.

[3] Cette argile qui encroûte et altère considérablement les objets, surtout les objets en fer, est aussi peu propre à la conservation des ossements.

Le fait de leur disparition presque complète a été observé également lors de la première découverte en 1875.

Le corps, dont on n'a pu retrouver que quelques fragments des tibias et des os des bras, tombant en poussière au moindre contact, était simplement couché sur l'argile vierge du sous-sol préalablement battue. » Comte de Looz, *loc. cit.*

Voici l'énumération des objets recueillis :

Une grande boucle de ceinturon, en fer, avec plaque et contre-plaque.

Longueur 0.25 cent.

Largeur 0.05 »

Sous l'épaisse couche d'oxyde de fer qui la recouvre, existe un placage d'or que l'on peut entrevoir sur divers points.

Si l'on observe fréquemment sur les vases, les bijoux et les différentes pièces de l'équipement du Franc, une influence évidente de l'art romain, ces grandes boucles en fer damasquiné sont certes les objets les plus caractéristiques des races teutoniques. Elles se rencontrent indifféremment dans les tombes burgondes, alamaniques, langobardes et anglo-saxonnes, prouvant une fois encore la commune origine de ces peuples.

Ces boucles atteignaient souvent des dimensions énormes, et constituaient presque une charge pour ceux qui les portaient [1].

Une fourche en fer à large douille et à deux dents, assez semblable à nos fourches modernes.

Deux beaux scramasaxes mesurant, depuis la pointe jusqu'à l'extrémité de la soie, 0,60 cent. et 0,05 1/2 cent. à la partie la plus large de la lame.

Ces deux spécimens sont les plus grands que nous connaissions ; ils sont parfaitement conservés, mais ne présentent pas cette rainure ou gouttière habituelle qui court tout le long de la lame à quelques millimètres du dos et qui, suivant certains historiens, servait à contenir le poison destiné à envenimer la blessure déjà si terrible qu'une arme de cette

[1] Nous nous souvenons avoir vu au Musée cantonal de Lausanne, dans la salle Troyon, parmi les antiquités burgondes, une belle série de ces boucles en fer damasquiné d'or et d'argent, avec plaques et contre-plaques, provenant de Fiez, Severy, Tolochenaz, Bofflens, Yvorne, Arnex et Lavigny. Plusieurs mesuraient jusqu'à 0.35 et 0.40 cent de longueur.

dimension, maniée par un bras vigoureux, devait occasionner.

La soie d'un troisième coutelas du même genre et semblant offrir les mêmes dimensions, recouverte entièrement des parcelles du bois du manche. On distingue encore fort bien les fibres de ce bois.

Un couteau en fer de faible dimension. C'est l'éternel petit couteau que tout Franc, homme ou femme, portait continuellement à sa ceinture.

Des débris de ferrailles indéterminables.

Enfin un vase en terre de couleur gris-noirâtre, à parois assez minces, aux bords un peu évasés, à la panse arrondie et décorée à sa partie supérieure de simples lignes concentriques, s'éloignant du type franc aux bords presque droits, à l'angle saillant à la panse, à l'assiette dissimulée et à l'ornementation à chevrons, pour se rapprocher au contraire du type de certains vases romains.

Cette nouvelle découverte d'antiquités dans les environs immédiats, à quelques pas du lieu de la première trouvaille, si insignifiante qu'elle puisse paraître de prime abord, n'en constitue pas moins ***un fait :*** l'existence d'un véritable cimetière.

Il ne s'agit plus, en effet, comme on l'avait cru jadis, d'une simple cachette d'objets et d'une tombe isolée [1], mais bien

[1] « *Tous les objets dont nous venons de faire une rapide énumération appartiennent* « *sans conteste à l'époque franque : les uns ont été, comme un trésor précieux, confiés* « *à la terre ; les autres ont orné la somptueuse sépulture d'un chef, sépulture qui jus-* « *qu'à présent, semble isolée. Une seule considération pourrait militer en faveur de* « *l'hypothèse d'un cimetière ou de l'existence d'autres sépultures. C'est la direction sui-* « *vie par le chemin de grande communication qui conduit d'Avennes à Moxhe, ce* « *chemin est très ancien, et l'immense détour qu'il fait en tranchée autour de la par-* « *celle n° 443b pourrait n'avoir eu d'autre but que d'épargner, de respecter le cime-* « *tière préexistant.*

« *Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu explorer qu'une très minime partie de la par-* « *celle en question, et de nouvelles fouilles, bien faciles à entreprendre, élucideraient* « *complètement le problème et pourraient amener de très heureux résultats.* » (Notice

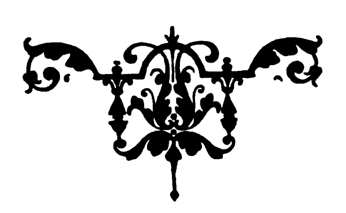
du champ de repos d'une de ces nombreuses petites peuplades franques qui s'étaient établies sur notre sol à proximité de la grande voie de Cologne à Bavai.

Ces Francs étaient-ils des *Lètes*, c'est-à-dire des colons cultivateurs, auxiliaires des troupes romaines, ou des pillards d'Outre-Rhin occupant le pays à titre d'envahisseurs et de guerriers en attendant la répression de Rome, répression qui, comme on l'a très bien dit, n'atteignait point les premiers? Étaient-ce des Saliens ou des Ripuaires?

Pour le moment, du moins, la question reste posée.

BARON ALFRED DE LOË.
9 avril 1889.

de M. le comte de Looz-Corswarem sur les antiquités franques, découvertes à Moxhe en 1874-75, p. 11 du tirage à part).





Conférence du 12 avril 1889.

LE DÉVELOPPEMENT
DE
L'ARCHITECTURE ROMANE EN BELGIQUE

PAR
M. Alphonse WAUTERS.
Archiviste de la Ville de Bruxelles, membre d'honneur de la Société.

Cette conférence qui avait attiré un très nombreux auditoire, parmi lequel un bon contingent d'architectes, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins avait bien voulu mettre à notre disposition la magnifique salle des mariages. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude.

La séance, présidée par M. le comte M. DE NAHUYS, président, était honorée par la présence de notre très estimé vice-président d'honneur, M. CHARLES BULS, qui a pris place au bureau avec les membres de la commission administrative.

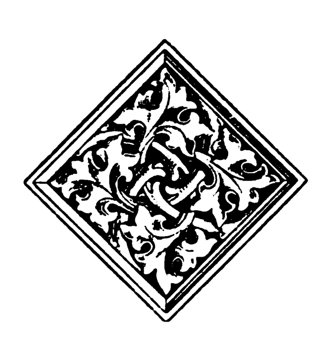
M. WAUTERS a dit avec l'érudition et la science parfaite que tout le monde lui connaît, ce qu'a été en Belgique, l'archi-

tecture romane, d'où elle a procédé et par quelles transformations elle a passé, pour arriver au style de transition.

La décision prise par la Société de publier, *in extenso*, la belle conférence de M. WAUTERS, nous dispense d'en dire plus long à cette place. Bornons-nous donc à remercier celui-ci d'avoir mis sa science à la disposition de notre Société et à en faire de même pour M. LOUIS TITZ, qui avait gracieusement dessiné à grande échelle, les principaux monuments dont le savant conférencier avait à parler.

L'honorable président de la Société d'Archéologie de Bruxelles, M. le comte DE NAHUYS, en remerciant le savant conférencier et son zélé collaborateur, a fort justement fait ressortir le succès obtenu par cette séance si réussie.

PAUL SAINTENOY.





Excursion du 22 avril 1889.

VISITE

DE

L'EXPOSITION HÉRALDIQUE DE GAND

La Société d'Archéologie de Bruxelles a fait, le 22 avril 1889, une visite à l'Exposition d'art héraldique, à Gand. Vingt-trois membres y ont pris part, et ont été reçus par le vice-président du comité organisateur, M. le comte Thierry de Limburg-Stirum, archéologue et héraldiste bien connu, à qui s'étaient joints plusieurs membres du comité [1].

Il n'est pas sans intérêt de dire un mot sur la genèse de cette exposition. Le 15 octobre 1888, le Comité des Monuments de la Flandre Orientale proposa à celui de l'*Asile de Nuit*, de Gand, d'exhiber au profit de cette œuvre les armoiries des chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, armoi-

[1] La première exposition héraldique eut lieu, à Vienne, en 1878, grâce à l'initiative de la Société héraldique *Adler*. Une seconde fut organisée, en 1880, à La Haye. Berlin eut son exposition du genre en 1882. Une autre, de moindre importance, eut lieu à Arnhem, en 1879.

ries ornant l'église cathédrale de Saint-Bavon et dont le déplacement avait été nécessité par suite de la restauration de cet édifice. La proposition fut acceptée avec empressement. Une commission se forma. Elle sut réunir à ces belles armoiries — bien connues des amateurs — un certain nombre d'autres objets héraldiques. Le tout fut placé dans le vestibule de l'Université, libéralement cédé à cette fin par l'Administration de celle-ci.



Mais revenons à notre visite.

Aussitôt entrés dans le local, les excursionnistes se sont livrés à l'examen et à l'étude des nombreux objets qui attiraient leur attention. Notre excellent confrère, M. Jean van Malderghem — dont la réputation d'héraldiste n'est plus à faire, — avait accepté de diriger ses confrères dans cette promenade archéologique. Avec la grande compétence en matière héraldique qu'on lui sait, il donna à ses auditeurs un aperçu général de l'histoire du blason. En exposant son importance dans les temps passés et modernes, il fit ressortir l'affinité étroite existant, aux différentes époques, entre les lignes des écussons et celles de l'architecture, chose digne de toute l'attention des architectes. Il nous fit admirer, tour à tour, le collier de la Toison d'Or — gracieusement envoyé à l'Exposition par S. M. le Roi — les *rôles d'armes* relatifs aux tournois du vieux temps ; le magnifique tabar armorié du héraut d'armes de Philippe II — appartenant au musée communal de Gand et à propos duquel il nous retraça succinctement l'histoire de ce genre de vêtement depuis le XIIIe siècle jusqu'au siècle dernier — une fort curieuse cassette de la collection de M. le comte T. de Limburg-Stirum et remontant aux premières années du XIVe siècle; les nombreuses œuvres d'art, telles que tapis-

series, broderies, armes, coffrets, coupes, cruches, vitraux, sceaux, manuscrits, etc., etc., et — last, but not least — les fameux blasons de la Toison d'Or.

Ces armoiries, comme le rappelle une remarquable notice, servant d'introduction au catalogue [1] et due à la plume de M. l'avocat Alb. Dutry sont celles des chevaliers de la Toison d'Or qui ont assisté aux deux chapitres de cet Ordre, tenus à Gand en novembre 1445 et en juillet 1559, le premier par le duc fondateur, Philippe le Bon, le second par le roi Philippe II. Les blasons que l'on a conservés du premier chapitre, ayant tous été refaits ou restaurés à une époque relativement moderne, ne présentent guère d'intérêt. Il n'en est pas de même de ceux datant de 1559 : par l'élégance de leurs formes, ils sont pour la plupart de véritables chefs-d'œuvre. Aussi la contemplation de ces monuments héraldiques donna-t-elle lieu à d'intéressants échanges de vue [2]. M. van Malderghem attira particulièrement notre attention sur les armes de Holstein dans l'écusson du roi Christian II de Danemark. Le meuble de ces armes a été beaucoup controversé par les savants. Un des plus grands recueils héraldiques modernes [3], suivant en cela les héraldistes alle-

[1] Cet opuscule fait avec goût et beaucoup de soin, comprend dans sa première partie la jolie notice susmentionnée. Elle résume l'histoire de l'illustre Ordre de la Toison d'Or et, notamment, des deux chapitres tenus à Gand. La liste des chevaliers qui y assistèrent complète la première partie du catalogue. Le comité a été bien inspiré en ne se bornant pas à une simple énumération, mais en nous mettant sous les yeux quelques détails historiques sur ces personnages. Nous sommes convaincus que le manque de temps seul a été cause que la seconde partie du catalogue n'a pas reçu un développement plus en rapport avec celui de la première

[2] La reproduction d'un de ces blasons — celui de Claude de Vergy, baron de Champlite etc., — du second chapitre, exposée par M. G. Ladon, jeune artiste gantois, à ce qu'on nous dit, a vivement fixé notre attention. Nos sincères félicitations à M. Ladon ! Nous aimons à croire qu'il continuera à consacrer son pinceau à l'art héraldique et, surtout, qu'il s'inspirera toujours de bons modèles.

[3] Rietstap, Armorial général, nouvelle édition.

mands des derniers siècles, en fait *trois clous de la passion, posés en pairle, alternant avec trois feuilles d'ortie. mouvant d'un écusson en cœur*. Les deux plus éminents héraldistes et sigillographes allemands, feu le prince Charles de Hohenlohe-Waldenburg et notre regretté ami M. Ralf de Retberg-Wettbergen n'ont voulu voir dans le meuble de ces armes que l'effet d'une bordure dentée appliquée sur un écusson triangulaire [1]. Quoi qu'il en soit, comme notre savant guide l'a très bien dit, nous possédons un témoignage irrécusable qu'au XIVe siècle déjà, c'est-à-dire à la belle époque de la chevalerie, on blasonnait Holstein : *de gueules à la feuille d'ortie d'argent*. En effet le roi d'armes *Gelre*, dans son précieux *Wapenboek* — une des perles de notre Bibliothèque Royale — dit à propos du *Greve Geraert van Holsteinne*.

Als siin banier ist ontwonden
Die is van keel ind dair op gesat
Van zilver eyn wit netelen blat.. [2].

Nous donnons (fig. 1) [3] la reproduction exacte de l'écusson peint par Gelre.

Mentionnons encore tout spécialement l'intéressant insigne des messagers de la *Keure* de Gand, aux armes de la ville, (fig. 2) [4] et le beau portrait armorié de Pierre Lanchals, de la collection du comte T. de Limburg-Stirum.

Malheureusement le peu de temps qu'il nous a été donné

[1] Iahrbuch des Herald.-geneal. Vereines ADLER, à Vienne, 1877 p. 22-24, 1887 p. 33.

[2] Ceci est à dire : Quand sa bannière est déployée, elle est rouge et *une blanche feuille d'ortie d'argent* (sic !) y est appliquée.

[3] Bibl. royale, manuscrit nos 15652-6, fo XVII.

[4] La rédaction de la Revue de l'art chrétien, par l'organe de son secrétaire, M. Louis Cloquet, nous a gracieusement prêté le cliché de cette vignette. Quant à l'écusson de *Gelre*, il a été dessiné par notre aimable confrère M. Paris.

de passer à l'Exposition ne nous a pas permis d'examiner en détail bien des objets dignes d'attention.



Figure 1.



Figure 2.

Une des grandes attractions était constituée par les splendides armoiries, in-folio, peintes sur les couvertures en parchemin des registres scabinaux de la ville de Gand et exposées par les Archives de la ville. Les plus anciennes de ces armoiries remontent à 1468. On sait que, pour les préserver de la destruction, dans la tourmente de 1794, on avait fait couvrir *ces monuments d'un ancien esclavage* d'une épaisse couche de couleur qui n'a été enlevée que tout récemment, grâce à l'ingénieuse invention de M. Lacquet [1]. Le *Wapen-*

[1] Voyez V. VanderHaeghen. Les armoiries des registres scabinaux de Gand *Messager des sciences historiques* (Gand, 1889, 1re livraison p. 1-18), où l'on peut trouver la liste complète de ces blasons. Leur nombre total s'élève à 378, en

boek du miniaturiste Liévin van der Schelden (1579), auteur de quelques-uns des blasons dont nous venons de parler, intéressa aussi vivement les excursionnistes.

Il serait impossible de nous étendre sur toutes les œuvres d'art, armoriaux, recueils de généalogies, d'épitaphes et de quartiers, portraits etc., que nous avons vus.

Aussi nous bornerons-nous à n'en mentionner que quelques-uns qui nous ont particulièrement frappé : l'armorial des chevaliers qui prirent part au tournoi de 1429, à Bruxelles (exposant : M. le B^on d'Udekem d'Acoz); celui du héraut d'armes Bouhelier (1679); un autre du xve siècle (exposant M. le Cte de Limburg-Stirum); les armoriaux du chanoine Hellin et du héraut d'armes O'Kelly, xviiie siècle (exposant notre collègue, M. de Ghellinck); les blasons des chevaliers de la *Table Ronde* (manuscr. du xve siècle, de la bibliothèque de l'Université de Gand, mais dont les armoiries semblent dater d'une époque postérieure); plusieurs manuscrits enluminés, *alba amicorum* et autres; les armes du célèbre historien le baron Jacques le Roy; les curieuses lettres-patentes de Charles-Quint, octroyant confirmation de noblesse à *Corneille a Baersdorp, artium et medicinae Doctor, Lateranensis Palatii Aulaeque nostrae Caesareae et Imperialis consistorii Comes* (Comte Palatin) et à son frère Guillaume (2 Mai 1556); les quartiers du fameux gouverneur de Bruxelles, Olivier van den Tymple ; les belles collections de méreaux de familles gantoises et brugeoises [1], de M. le Bon Bethune de Villers ; un intéressant épitaphier de M. J. Gielen, etc., etc.

omettant ceux dont l'oblitération est presque complète ; on en compte 410 avec ces derniers. Le savant auteur de la notice que nous venons de citer, mériterait bien de la science en donnant, dans un article ultérieur, le blasonnement de ces armoiries.

[1] La *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, à Bruges, vient de publier un ouvrage (in-4°) de M. le Bon Bethune de Villers sur *les méreaux obituaires des anciennes familles de Bruges*.

Nous nous en tenons là dans notre énumération, pour ne pas lui donner le caractère d'un inventaire.

Un mot, cependant, encore sur les calques, exécutés, avec infiniment de soin et de patience, par M. le Bon Bethune d'Ydewalle, sur les peintures murales, découvertes en 1846, à Gand, dans l'ancienne *chapelle des Tiss rands*, transformée, de nos jours, en chai de brasserie. Ces peintures représentent les milices gantoises partant pour un combat [1]. Dans la causerie que nous eûmes à ce sujet avec M. le Bon Jean Bethune de Villers—un des archéologues des plus distingués de la Flandre, — celui-ci attribua ces intéressantes peintures au commencement du XIVe siècle, à l'époque suivant de près la bataille de Courtrai (1302). M. van Malderghem fit remarquer à notre interlocuteur qu'il ne pouvait se rallier à cette opinion. La présence des *bassinets à visière mobile* ne lui permettait pas de faire remonter l'exécution de ces œuvres d'art au-delà de la fin du XIVe siècle.

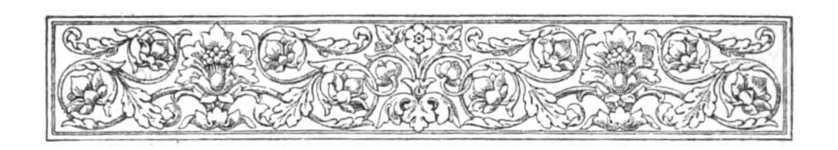


Vers midi quelques-uns de nos collègues se rendirent au Musée communal de Gand, dont ils admirèrent la riche collection.

Après nous être réconfortés par un bon dîner, nous consacrâmes les dernières heures de notre séjour à Gand à visiter rapidement quelques monuments remarquables de la ville. A 8 heures, nous étions rentrés à Bruxelles, et, j'ose le dire, tous enchantés de notre intéressante excursion archéologique.

Mai 1889. J. TH. DE RAADT.

[1] Voyez Félix de Vigne. Recherches historiques sur les costumes civils et militaires, p. 18 et suivantes (Gand). Ces calques viennent d'être cédés par leur auteur au musée d'archéologie de la ville de Gand. Il est extrêmement regrettable qu'on ait laissé disparaitre par l'humidité et des travaux de reparation ces peintures murales d'un si grand intérêt pour l'histoire de l'art flamand.



Séance mensuelle du mardi 7 mai 1889

Présidence de M. Destrée, *Conseiller* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Une quarantaine de membres sont présents [2].

MM. le comte de Nahuys, président, Hagemans, vice-président et Alberdingk-Thym font excuser leur absence.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

CORRESPONDANCE

MM. Paul Alberdingk Thym, le baron de Baye, le comte de Marsy et le marquis de Nadaillac, nommés membres correspondants, Dumoulin et Geelhand, nommés membres honoraires, Alph. de Witte, Léon Lowet et P. Verhaegen

[1] Prennent place au bureau : MM. Destrée, Paul Saintenoy, baron de Loë, E. de Munck, Th. de Raadt, Paris, Plisnier et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. De Schryver, Aubry, Van Peteghem, de Behault, comte de Looz-Corswarem, Cumont, baron de Loë, C. Heetveld, de Munck, de Raadt, Michaux, E. Van den Broeck, Van der Kelen-Bresson, A. de Witte, Mahy, Buyschaert, Titz, Goethals, Destrée, de la Roche de Marchiennes, Van Havermaet, P. Saintenoy, Amaury de Ghellinck d'Elseghem, C. Dens, Paris, vicomte Desmaisières, baron de Royer, Maus, Catteaux, van Sulper, de Proft, Nolet de Brauwere, N. Dupriez, Combaz.

nommés membres effectifs remercient pour leur nomination.

Le Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines nous invite à assister à l'ouverture de l'Exposition rétrospective organisée à l'occasion de notre excursion à Malines. *(Remerciements.)*

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, invite notre Société à se faire représenter au Congrès d'Évreux.

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. de Behault, baron de Loë, de Raadt et baron de Royer de Dour, font dons d'objets pour les collections de la Société.

MM. de la Tour, Saintenoy, comte de Nahuys, A. Wauters, Van der Gheyn, Bamps, de Schodt, de Behault, Mahy, Delessert, de Witte, Samyn et le baron J. de Baye, font dons de livres et brochures pour la bibliothèque de la Société.

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. le baron Alb. de Roye de Wichen, propriétaire, à Bruxelles ; Joh-W. Stèphanik, membre de la Société Royale d'Amsterdam, à Amsterdam, sont nommés membres honoraires.

Mme Briavoine, propriétaire, à Bruxelles ; MM. Maurice Catteaux, industriel, à Bruxelles ; W. de Famars-Testas, artiste-peintre, à Ixelles ; Émile de Ligne, géomètre architecte, à Bruxelles ; Léon Groetaers, fondeur en caractère, à Bruxelles ; Fernand Hanon de Louvet, propriétaire, à Braine-le-Comte ; Joseph Hubert, architecte communal honoraire, à Mons ; Marynen, antiquaire, à Bruxelles ; Eugène Soil, juge au tribunal de 1re instance, à Tournai ; Jules Van Ysendyck, architecte, à Saint-Gilles ; Van Overbeek, pro-

priétaire, à Bruxelles ; Jules-Joseph Wauters, contrôleur des postes, à Schaerbeek, sont nommés membres effectifs.

M. Charles Saintenoy, artiste-peintre, à Schaerbeek, est nommé membre associé.

NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR L'ÉTUDE DES SOUTERRAINS DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES.

A la suite de la décision prise par l'assemblée mensuelle du 9 avril 1889, la Commission administrative propose la nomination d'une Commission composée de : MM. le comte de Nahuys, président ; Destrée, conseiller ; P. Saintenoy, secrétaire général ; de Munck, secrétaire ; de Brandner, et Edouard Vander Smissen, membres effectifs.

M. LE BARON DE ROYER signale l'existence d'un souterrain assez vaste qui se trouve à proximité du Palais de Justice, sous le vestibule de l'habitation de M. Snyers-Rang.

Cette galerie paraît se diriger vers le Palais de Justice.

M. NÈVE dit que la galerie signalée par M. le baron de Royer serait d'autant plus intéressante à étudier qu'elle présente des motifs architecturaux bien définis.

M. LE COMTE DE LOOZ-CORSWAREM fait remarquer qu'il existe également des souterrains dans la rue d'Isabelle, notamment à l'endroit où se trouve l'habitation de M. Gelée, couvreur, portant le n° 11, au coin de la rue d'Isabelle et de la rue Terarken. Ce sont les restes de l'ancien Palais des Ducs de Brabant.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS AUX CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUES D'EVREUX ET DE PARIS.

La Commission administrative considérant que cela ne peut qu'augmenter le prestige dont jouit la Société, propose de se faire représenter.

1° Au congrès international de la protection des œuvres d'art et des monuments, qui se tiendra à Paris en juin, par M. Paul Saintenoy.

2° A la cinquante-sixième session du Congrès archéologique de France qui se tiendra à Évreux le 2 juillet, par M. le baron Alfred de Loë ;

3° Au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques qui se tiendra à Paris en août, par M. Émile de Munck ;

Ces Messieurs s'engagent à faire rapport à la Société sur les travaux de ces congrès au point de vue archéologique.

COMMUNICATIONS.

La première enceinte de Bruxelles.

M. Combaz présente la seconde partie de son travail sur ces intéressants vestiges d'architecture militaire.

Observations sur Nicolas Oudart et son jeton.

M. de Raadt fait une communication sur ce sujet [1]. En voici le résumé :

Le curieux jeton de Nicolas Oudart a été reproduit par Van Mieris [2] et par Chalon [3], qui rectifie la légende de la face mal lue et interprétée d'une façon fantaisiste par son devancier, — tout en rendant d'une façon inexacte les merlettes, emblêmes héraldiques des Oudart. Après avoir attiré l'attention de l'auditoire sur l'ordonnance irrégulière (1 et 2) de ces meubles sur les deux écussons du jeton, ordonnance contraire à celle observée sur tous les autres monuments héraldiques de cette famille, M. de Raadt redresse une erreur généalogique faite par Azevedo et reproduite par Chalon.

[1] Cette notice paraitra incessamment dans les publications du cercle arch. de Malines.

[2] *Historie der Nederlandsche Vorsten*, t. III p. 45.

[3] *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. I, (1869) pp. 193-195, pl. VII, n° 4.

En effet, le généalogiste malinois, dit Nicolas *fils de ses grands-parents* et attribue à son grand-père pour parents, *son fils et sa belle-fille*, c'est-à-dire qu'il a interverti deux générations. L'*annuaire de la noblesse belge* a été également victime de cette erreur d'Azevedo. Nicolas était fils de maître Ambroise Oudart, seigneur d'Opstalle, à Rymenam, et de Jeanne de Wesemael, et petit-fils de Jean, membre du conseil de Brabant etc., seigneur haut-justicier de Rixtel, Aarle, Beek et Stiphout.

Cette filiation a été établie par les actes des cours féodales de Brabant et de Malines.

Nicolas Oudart était conseiller et maître des requêtes du conseil de Brabant, chevalier, seigneur d'Opstalle, Rymenam, Ranst, Millegem, etc. Il eut pour femme Marie de Douvrin, avec laquelle il testa à Bruxelles, le 29 octobre 1577, devant le notaire C. van der Noot. Il passa de vie à trépas, le mois suivant ; sa femme lui survécut jusqu'en 1578.

Leur fils Alexandre reçut les biens paternels. Par sa femme, Gertrude de Brecht, des seigneurs de Dieghem, il eut postérité qui se perpétua dans les familles Happart, de Dongelberghe, de Steelant etc.

Un ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel-des-monnaies à Bruxelles au XVIIIe siècle.

M. Cumont lit une note qui sera publiée ultérieurement sur cet ajusteur.

Les différentes phases du travail du silex à Spiennes.

MM. le baron de Loë et É. de Munck donnent quelques explications sur les différentes phases du travail du silex, tel qu'on peut le remarquer par l'étude des ateliers préhistoriques de Spiennes.

Ces observations viennent à l'appui de l'expositon de documents organisés par eux, pendant cette assemblée.

La séance est levée à 10 1/2 heures.



Excursion du 19 mai 1889.

VISITE
DE
L'EXPOSITION D'ART ANCIEN
ET DES
Monuments de la ville de Malines

alines renferme beaucoup de monuments qui méritent d'attirer l'attention de l'amateur et de l'archéologue. Placée entre Bruxelles et Anvers, la vieille cité des Berthout perd peut-être par le voisinage de ses puissantes voisines, un peu de cette notoriété qui lui revient à bon droit ; mais elle possède une physionomie calme et sereine qui attire et laisse un impérissable souvenir dans l'esprit de ceux qui l'ont visitée.

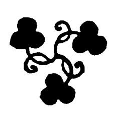
Le 19 mai 1889, de nombreux membres répondirent à une aimable invitation du Cercle archéologique, artistique et littéraire de Malines, en se rendant en excursion dans la jolie cité flamande. Nos confrères malinois avaient d'ailleurs bien fait les choses et c'est le cas de dire que les absents ont eu tort. Une exposition très intéressante avait été organisée par leur soins, sous les auspices de l'Administration communale et dans un but de charité.

Au début de cette visite, aussi agréable qu'instructive, M. Van Boxmeer, un des membres de la société malinoise, retraça, dans un intéressant discours, le rôle de l'art et attira nos regards sur l'exposition particulière de M. le président Willems. M. Destrée au nom de ses confrères remercia la société de Malines, de la surprise qu'elle leur avait ménagée, en réunissant ainsi des toiles et des objets anciens et pour terminer, fit ressortir le talent si fin, si personnel et si varié dans l'expression, des sculptures de M. Willems.

Quelques instants après les membres des deux sociétés allèrent voir ensemble les Halles qui réclament impérieusement une restauration, les Archives dont M. Hermans, toujours si obligeant, leur montra toutes les raretés. Puis on s'en fut dîner. Après le café, on se remit en marche. La Cathédrale, l'église Saint-Jean l'Évangéliste, avec ses beaux Rubens, l'hôtel Buesleyden furent successivement l'objet de notre admiration. M. Lowet, le rapporteur de l'excursion, dira plus tard et en détail, tous les agréments de cette belle journée et le fruit que nous en avons retiré.

Bornons-nous donc à ce rapide compte rendu pour le moment.

J. DESTRÉE.





Conférence du 23 mai 1889.

LES SCULPTEURS BRUXELLOIS AUX XVe ET XVIe SIÈCLE

PAR

M. Joseph DESTRÉE

Conservateur-adjoint du Musée royal d'Antiquités d'armures.

Depuis quelques années, l'attention des critiques d'art et des érudits s'est portée sur les anciens imagiers flamands et leurs œuvres, qu'on rencontre encore en grand nombre dans différentes contrées de l'Europe.

Bruxelles et Anvers ont compté des ateliers nombreux et féconds. M. Destrée a voulu surtout mettre en relief, l'importance de l'école bruxelloise du XVe siècle. Après avoir esquissé rapidement le passé glorieux de l'école, le conférencier a insisté sur le côté commercial de la question. Les imagiers, de même que les tapissiers bruxellois, fabriquaient pour l'étranger. A côté de produits médiocres, on retrouve dispersés en Italie, comme en Scandinavie, en Espagne, comme en Allemagne, des retables de grande valeur.

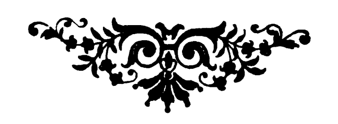
Les imagiers ont fait usage de marques parfaitement distinctes qu'ils plaçaient à côté de celles de la corporation. Jusqu'à présent, ces signes qui avaient été aperçus, étaient restés sans interprétation de la part des chercheurs.

Le conférencier n'a pas voulu d'ailleurs demeurer seulement dans des généralités ; il a eu recours à de nombreuses projections à la lumière oxyhydrique, qui ont fait voir plusieurs œuvres remarquables et peu connues.

M. Destrée a insisté sur la composition des groupes, le style des figures, sur les caractères architectoniques des boiseries. Il a fait ressortir l'influence d'une forte tradition et montré un ensemble d'éléments qui constituent l'ecole qu'il ne craint pas de nommer bruxelloise, tant il lui trouve des qualités caractérisques et spéciales. Deux hommes, Jean Boreman et Pasquier, son fils, dominent pour lui toute cette école par leur conception forte et leur énergique allure. Au premier d'entre eux, M. Destrée croit pouvoir restituer deux chefs-d'œuvre inconnus, conservés actuellement en Suède. Nous nous arrêtons, M. Destrée nous ayant promis de publier bientôt son travail avec certains développements.

En remerciant le conférencier, après cette séance, M. le comte M. de Nahuys, président de la Société, a très justement rendu hommage à ses consciencieuses recherches, et tout le monde s'est associé à ces éloges si mérités.

Paul SAINTENOY.





Séance du mardi 4 juin 1889.

Présidence de M. HAGEMANS, *Vice-président.*

La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

Une quarantaine de membres sont présents [2].

Trois membres font excuser leur absence [3].

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

CORRESPONDANCE.

S. A. R. Mgr le comte de Flandre adresse par l'entremise de M. le général Burnell, la lettre suivante :

[1] Prennent place au bureau : MM. Hagemans, Destrée, Saintenoy, Bon de Loë, de Raadt, Paris, Plisnier et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Mahy, Paul Saintenoy, de Raadt, J. Destrée, de Behault, Hachez, Bon de Loë, Paris, Hagemans, Diericx de Ten Hamme, P. Combaz, De Proft, Titz, de Witte, Puttaert, Plisnier, Sainctelette, Herry, C. Saintenoy, F. Coenraets, Dens, Catteaux, Cumont, De Schryver, Michaux, R. Van Bastelaer, Vte Desmaisières, Colinet, Van der Smissen, Van Malderghem, Paulus, etc., etc.

[3] Font excuser leur absence : MM. le comte de Nahuys, le comte Fr. van der Straten-Ponthoz et Em. de Munck.

Monsieur le Président,

Sa Majesté la Reine de Saxe arrivera jeudi à 6 heures du soir à Bruxelles pour passer quelques jours chez Leurs Altesses Royales Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse de Flandre ; cette circonstance ne permettra pas à Leurs Altesses Royales d'assister à la Conférence qui aura lieu le même jour à 8 1/2 heures, et j'ai l'honneur d'être chargé de vous exprimer tous les regrets que le Prince et Madame la Princesse éprouvent de ne pouvoir entendre une conférence qui promettait un très vif intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

BURNELL.

M. le comte de Nahuys, Président, actuellement à Contrexéville (France), adresse ses vifs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. Émile de Munck adresse d'Havré, le 2 juin courant, une note intitulée : *Recherches sur l'origine de deux « tertres » situés dans la province du Hainaut*. Lecture en sera donnée à la prochaine séance.

MM. Soil, Hubert, Wauters et F. Hanon de Louvet remercient pour leur admission comme membres.

DONS ET ENVOIS REÇUS.

M. de Raadt fait don d'objets pour les collections de la Société.

MM. le Cte de Nahuys, Alph. de Witte, A. de Behault, Mahy, R. Dupriez, Bon de Baye, Plisnier font don de livres et brochures.

M. le comte van der Straten-Ponthoz en exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, fait don à la Société, de trois grandes photographies du retable conservé au château de Ponthoz.

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. le baron Jules d'Anethan, secrétaire de Légation à La Haye; Jean Baes, architecte, sous-directeur de l'École des arts décoratifs, à Bruxelles; Joseph Bouwens, architecte, à Bruxelles; Léon de Cannart d'Hamale, capitaine, à Mons; Émar Collès, architecte, à Bruxelles ; Jules Delecourt, conseiller à la Cour d'appel, à Ixelles; Léon Herry, propriétaire, à Ixelles; Jean-Baptiste Hochsteyn, directeur de service au Ministère des chemins de fer, à Ixelles; Camille Périn, propriétaire, à Mons; Émile Petit, conseiller à la Cour d'appel, à Ixelles ; Émile Puttaert, artiste-peintre, à Etterbeek; Louis Titz, artiste-peintre, membre associé, à Bruxelles, sont nommés membres effectifs.

MM. Julien Petit, artiste-peintre, à Ixelles; Georges Stein, étudiant, à Bruxelles; Stanislas Vander Elst, propriétaire, à Bruxelles; Hermann van Sulper, propriétaire, à Bruxelles, sont nommés membres associés.

DÉSIGNATION D'UN DELÉGUÉ AU CINQUIÈME CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE BELGIQUE.

Sur la proposition de la Commission administrative, M. P. Saintenoy, secrétaire général, est nommé délégué de la Société auprès de ce Congrès.

COMMUNICATIONS

Les types de la monnaie d'or des Belges avant et au moment de l'invasion de César.

M. Serrure expose les arguments principaux que soulève cette importante question. Il promet un mémoire à ce sujet.

M. Louis Titz dessine pendant cette communication les types décrits par l'orateur.

La châsse de Saint-Hadelin, conservée à l'église paroissiale de Visé (XIIe siècle).

M. Destrée communique une étude au sujet de cette châsse. (Photographies de l'*Union des Arts décoratifs* de Paris et dessins de M. Titz).

Rapport sur l'excursion de la Société à l'Exposition héraldique de Gand.

M. De Raadt donne lecture de ce rapport dont il est l'auteur.

Les derniers restes de la première enceinte de Louvain (XIIe siècle).

M. de Behault de Dornon donne communication, avec plusieurs plans et dessins à l'appui, d'une étude portant ce titre.

Tapisseries de Leyniers exposées au Musée de Bruxelles.

M. de Schryver engage ses collègues à se rendre nombreux jeudi prochain, à 4 heures au Musée ancien où sont exposées les remarquables tapisseries (d'après les cartons de Van Orley), rapportées de l'étranger par M. Cardon.

Ils y rencontreront M. Wauters, dont la compétence en cette matière est si grande, et qui a bien voulu nous promettre d'entrer dans quelques détails techniques et historiques. *(Adopté.)*

Découverte d'antiquités à Houdeng-Gœgnies (Hainaut).

M. de Munck adresse la lettre ci-dessous :

Bon-Vouloir en Havré, 1er juin 1889.

Messieurs et chers Confrères.

Le 31 du mois passé, je recevais une lettre de notre collègue M. le baron de Loë, m'informant que M. le baron van Ertborn, un de nos géologues les plus distingués, venait de lui annoncer qu'une découverte archéologique s'était faite dans le *bois de La Louvière* appartenant à M. Warocqué.

Suivant le désir exprimé par M. le baron de Loë, je me suis rendu immédiatement sur les lieux, afin de me livrer à une première constatation, et d'examiner si, le cas échéant, il n'y aurait pas lieu pour notre Société, de se rendre en excursion au point exploré.

Accompagné du garde-chasse de M. Warocqué, je pus bientôt m'assurer qu'il s'agissait de la découverte de vastes substructions Belgo-Romaines, occupant environ 500 mètres carrés de superficie et situées dans *le bois* dit *de La Louvière* sur le territoire de Houdeng-Gœgnies.

Les fouilles sommaires commencées il y a quelques jours par M. Fontaine, régisseur des propriétés de la famille Warocqué, ont mis au jour de nombreux objets délaissés par les anciens occupants, ainsi qu'une partie des substructions.

Malheureusement, le taillis qu'il faut respecter fait obstacle à la marche régulière des fouilles.

Cependant une partie des murs d'une cave qui doit mesurer environ 8 mètres de long sur 3 de large, ont été mis à découvert. Ces murs sont construits au moyen de dalles de grès serrées très régulièrement les unes contre les autres et sans ciment. Trois ouvertures de soupiraux s'y trouvent ménagées.

A proximité de la cave, l'on a retrouvé tout un ensemble de murs construits en grès et en *calcaire carbonifère*.

Des conduits souterrains couverts de carreaux et de tuiles plates (*tegulæ*) ainsi qu'une aire sur laquelle on a retrouvé, paraît-il, quelques petits piliers de maçonnerie, semble annoncer la découverte d'un *hypocauste*.

Il est regrettable que les remblais, qui s'exécutent au fur et à mesure que les fouilles se poursuivent, ne permettent pas de se faire une idée exacte de l'ensemble des découvertes

Quel grand intérêt cependant offriraient pour l'histoire et l'archéologie nationales, ces substructions, si elles étaient complètement dégagées et conservées sous un abri comme cela se fait en Italie.

Dans tous les cas, les fouilles actuelles, menées avec intelligence et dévouement par M. Fontaine, ne sont pas sans présenter une grande importance pour l'étude de l'Archéologie.

A ce point de vue, je crois Messieurs et chers Confrères, qu'il y aurait lieu, pour notre Société, de prier M. Warocqué, de bien vouloir l'autoriser à aller visiter, dans le *bois de La Louvière*, les importants vestiges antiques que l'on y met au jour.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de mes sentiments dévoués.

ÉM. DE MUNCK.

A Messieurs les membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

La séance est levée à 10 3/4 heures





RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DE DEUX TERTRES

situés dans la province du Hainaut.

Messieurs et chers Collègues,

Afin de terminer la carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons pour l'exécution de laquelle notre collègue, M. le baron de Loë, a apporté sa part de travail, j'avais, en ce qui me concerne, à étudier deux *tertres* : celui situé dans la grande plaine d'Havré, ainsi que celui d'Erbaut qui nous avait été signalé par M. le comte A. d'Auxy de Launois, le sympathique trésorier du Cercle Archéologique de Mons.



Le tertre d'Havré est vulgairement appelé *« l'Motte »*. Il était désigné sous le nom de *« Motte à Castelin »* dans les écrits du siècle passé qu'il m'a été donné de consulter. Le mot *Castelin* semble être un dérivé de *Castellum* qui, en bonne latinité, désigne une petite forteresse, un fortin garni

d'un corps de troupes pour protéger les populations rurales ou commander une voie militaire.

La *Motte à Castelin* se trouve bien, il est vrai, à proximité de l'ancien chemin de terre partant des « *tries* » d'Havré pour se diriger sur Villers, St Ghislain et Maubeuge mais, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu, jusqu'ici, découvrir la moindre trace qui puisse permettre de considérer cette motte, ou les terrains qui l'avoisinent, comme ayant été l'emplacement d'un poste fortifié quelconque.

Plusieurs archéologues ont fait de la *Motte à Castelin* un tumulus.

Il serait prudent, me semble-t-il, avant de s'avancer à considérer le tertre d'Havré comme ayant été élevé par l'homme, de se fixer exactement sur la nature du terrain qui le compose.

Celui-ci présente, à la surface, le même aspect que le *limon hesbayen* recouvrant toutes les plaines voisines.

De son côté, la motte, relativement peu élevée et dont les pentes sont fort douces — ce que l'on pourrait, il est vrai attribuer aux travaux pratiqués pour la culture des champs — semble, à première vue, n'être que la prolongation d'une éminence qui lui est proche.

Cette éminence argilo-sablonneuse pourrait fort bien avoir pris naissance, à l'époque quaternaire, sous l'action de vents secs auxquels je crois pouvoir attribuer la formation de toute une série de monticules sablonneux présentant l'aspect de dunes et qui surmontent, dans le bois d'Havré, soit le limon stratifié, soit le dépôt caillouteux quaternaire.

Cette dernière considération doit surtout nous engager, à mon avis, à n'admettre le tertre d'Havré comme monument érigé par l'homme, qu'après une étude géologique approfondie et basée sur les résultats de sondages ou de coupes.

***

S'il faut encore poursuivre plus loin les études pour la détermination du tertre d'Havré, par contre, les recherches que j'ai pu faire à Erbaut ne permettent pas, à mon avis, de douter un seul instant que la motte qui s'y trouve ait été érigée par l'homme.

Elle est admirablement située, à l'extrémité d'un promontoire naturel aux pieds duquel confluent deux bras de la Dendre, l'un venant d'Herchies, l'autre de l'extrémité Sud du territoire d'Erbaut où il prend sa source.

Partout, aux environs, les plaines et les collines recouvertes de limon hesbayen sont à pentes douces.

Quant à la languette de terre formant promontoire et sur laquelle s'élève la motte dont j'ai l'honneur de vous entretenir, elle est bordée de prairies marécageuses et s'élève, insensiblement, à un mètre tout au plus au-dessus du *Thalweg* de la Dendre.

De son côté, le tertre, mesurant plusieurs mètres de hauteur, se dresse brusquement au-dessus du niveau du promontoire dont j'ai parlé plus haut, sa base ainsi que le plan qui le termine au sommet sont parfaitement circulaires.

La motte d'Erbaut présente donc l'aspect d'un cône tronqué aux formes bien régulières.

Il est inutile d'entrer dans des détails pour démontrer que cette motte ne peut pas être considérée, soit comme étant un lambeau de terrain respecté par les eaux, lors du creusement de la vallée de la Dendre au commencement de l'époque quaternaire ; ou bien, comme ayant pris naissance au temps des formations éoliennes ; ou bien enfin, lors du remplissage de la vallée, à l'époque désignée en géologie sous le nom de *moderne*.

La forme parfaitement régulière du tertre d'Erbaut, sa position au-dessus du limon hesbayen, sont des indices suffisants pour permettre au géologue, sans qu'il lui soit néces-

saire d'exécuter des sondages, de le désigner comme étant un ouvrage dû à la main de l'homme.

Des observations positives, je passe aux indications fournies par la légende. Celle-ci n'est, le plus souvent, il est vrai, que fiction ; parfois, cependant, elle reflète vaguement l'un ou l'autre événement lointain.

Eu égard à cette dernière considération, je crois devoir vous communiquer, telle qu'elle m'a été racontée dans la localité, la légende dont le tertre d'Erbaut fait l'objet.

« Il y a bien longtemps, un grand combat eut lieu dans les plaines d'Erbaut, les uns disent que l'une des deux armées qui furent en présence était de 80,000 hommes, d'autres parlent de 100,000. Survint la mort du général en chef que l'on enterra avec grande cérémonie et sur la tombe duquel chaque soldat vint déposer, après la bataille, une brouettée de terre, pour former ainsi la motte que l'on voit encore aujourd'hui près de l'église, dans le jardin du curé ».

Si c'était là une tradition, et non une simple fiction, l'on aurait affaire à un tumulus. En tous cas, les observations géologiques ont démontré que le tertre d'Erbaut est un monument ; peut-être n'est-il qu'une simple motte de refuge comme on en a construit jadis dans les régions basses et marécageuses ; ou bien, un de ces monticules qui, suivant certains auteurs, furent élevés au moyen âge, dans les seigneuries, à titre d'emblèmes de la puissance féodale [1] ?

Seules, des fouilles pourraient permettre de résoudre ces questions. Mais, j'ai tenu à vous signaler, dès aujourd'hui, deux tertres dont un surtout, s'il était fouillé avec soin, offrirait peut-être le plus grand intérêt pour l'étude de l'histoire et l'archéologie nationale.

ÉM. DE MUNCK.

[1] Voir, J. MONOYER, *Archéologie populaire du canton de Rœulx*, pages 53.



L'ARCHITECTURE ROMANE

DANS SES

DIVERSES TRANSFORMATIONS

I

GÉNÉRALITÉS SUR L'ART ROMAN

Mesdames, Messieurs,

'ai accepté avec empressement la proposition de donner cette conférence parce qu'elle me fournit l'occasion de remercier publiquement la Société d'archéologie de la distinction dont elle m'a gratifié en me décernant le titre de membre d'honneur [1]. Comme

[1] Cette conférence n'a pas été donnée avec tous les développements que le présent travail comporte. Limité sous le rapport du temps, l'auteur s'est borné à présenter au public les particularités capitales de son sujet, sans entrer

je l'ai déjà dit à mes collègues, ce n'est pas la bonne volonté qui m'empêche de m'associer assidûment à leurs travaux; c'est le temps, c'est la force qui me font défaut. La Société peut toutefois être assurée que mon concours moral ne lui fera pas défaut et toujours je m'efforcerai de lui être utile.

A ce qu'il m'a paru, une causerie sur l'architecture romane peut offrir de l'intérêt. Dans ses excursions, la Société rencontrera fréquemment des édifices appartenant à ce style, soit en tout, soit en partie. Les réflexions que je compte lui soumettre appelleront l'attention des membres sur des modes de construction et des détails d'ornementation dont l'origine est peu connue et de nature à fixer, au moins d'une manière approximative, la date de la construction de ces édifices et le degré d'importance qu'on peut leur attribuer.

D'après d'éminents archéologues, dont l'opinion n'a pas soulevé d'objections graves, on distingue dans l'architecture romane trois styles différents : le roman proprement dit, le roman orné et la transition romano-ogivale. Le premier apparaît au cinquième siècle et se maintient jusque vers le milieu du onzième ; le deuxième et le troisième brillent chacun pendant cent ans environ et font place au style ogival primaire. Comme je l'exposerai plus loin, le roman proprement dit pourrait être qualifié de roman primitif ou gothique, et l'on doit restituer au roman orné le nom de style lombard, sous lequel il était connu jadis. Mais il n'est pas rationnel d'appeler le premier, le style latin et le deuxième, le style byzantin.

Pourquoi, dira-t-on, répudier l'expression *style latin*, dont

dans des détails, sans ajouter de citations. Mais la concision, l'une des nécessités de l'orateur, ne s'impose pas à l'écrivain avec autant de rigueur, et l'on a cru pouvoir entrer dans des particularités d'autant plus curieuses qu'elles n'avaient pas encore été réunies et exposées comme elles le sont ici. Une analyse de cette conférence a été publiée dans les *Annales de la Société d'Archéologie*, tome troisième, p. 189 sous le titre : *le Développement de l'Architecture romane en Belgique*.

se sont servis Ramée [1], Batissier [2], et tant d'autres? Parce que les autres manières de bâtir des temples chrétiens dans nos contrées ne méritent pas moins cette qualification ; parce que toutes, procédant les unes des autres, ont été employées successivement par l'église latine, l'église romaine, l'église d'Occident ; parce que toutes adoptent de préférence le type de l'église basilicale, c'est-à-dire la reproduction des anciennes basiliques de Rome, l'église construite en longueur, avec des rangées de colonnes ou de pilastres. L'église Notre-Dame de Tournai, Notre-Dame de Reims, Saint-Pierre de Cologne, Saint-Pierre de Rome, si différentes sous certains rapports, sont autant de basiliques latines où se perpétue un même mode de distribution. Le style latin est donc, sauf de rares exceptions, le style perpétuel, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'église catholique, et non pas celui d'une époque distincte.

A côté de cette architecture en naît et se propage une autre, où la partie centrale du temple affecte la forme de coupole ou de dôme, où les coupoles sont quelquefois multiples, où en outre elles sont d'ordinaire accompagnées de flèches élancées ou de minarets. C'est l'*architecture byzantine*, appelée ainsi de Byzance ou Constantinople, cette résidence des empereurs d'Orient, et de patriarches qui répudièrent toute sujétion aux chefs de la chrétienté. Grâce aux libéralités de l'empereur Justinien Ier, il se déploya avec éclat dans l'église Sainte-Sophie. Ce temple resta un modèle, dont les artistes orientaux, plus timorés, moins novateurs que leurs confrères de l'Occident, ne se sont écartés que faiblement. Dans la Russie, où le christianisme fut propagé par des prêtres grecs ; dans les pays mahométans, où domine une religion formée, pour une large part, d'emprunts faits à celle du Christ, et dont les plus anciens temples s'élevèrent sous

[1] *Histoire générale de l'Architecture.*
[2] *Histoire de l'Art monumental.* Paris, 1845, in-8°.

la direction d'architectes grecs, on se contenta de l'imiter. L'église russe, la mosquée procèdent l'une et l'autre de Sainte-Sophie.

Cependant, il ne faut pas l'oublier, l'art latin ou occidental et l'art byzantin ou oriental ont puisé à une source commune, l'art romain, ou si l'on veut, l'art chrétien des premiers temps. Dans la résidence des successeurs de saint Pierre il s'éleva à la fois et indifféremment des basiliques, des églises à dôme, des églises en forme de rotondes, ces dernières destinées le plus souvent à servir de baptistères; toutes étaient ornées de mosaïques, comme le sont aussi les catacombes, ces premiers refuges du christianisme. De ce qu'une église est surmontée d'une coupole, bâtie de forme circulaire et décorée de mosaïques, on ne peut donc pas conclure qu'elle est byzantine. Des monuments où ces caractères se remarquent existent à Rome et à Ravenne et sont antérieurs à l'église Sainte-Sophie. Le style qui les caractérise ne peut être qualifié de byzantin; De Caumont, à qui la science archéologique a tant d'obligations, ne s'est jamais rendu compte des motifs pour lesquels on qualifiait de « byzantins » les monuments du XIIe siècle de l'Europe occidentale [1]. Comme on l'a déjà fait remarquer, il n'est pas même exact d'assimiler à la principale église de l'Orient les deux églises italiennes qui présentent avec elle le plus d'affinité, je veux parler de Saint-Vital, de Ravenne, et de Saint-Marc, de Venise.

« Ce terme de (byzantin), a dit avec raison Ramée [2], donne » lieu souvent à de fausses inductions et à des idées erro- » nées. On a établi et souvent répété que Saint-Vital, de » Ravenne, et Saint-Marc, de Venise, ne sont que des copies

[1] Voir le compte rendu des Congrès scientifiques de France de l'année 1849.
[2] *Loc. cit.*

» de Sainte-Sophie, de Constantinople ; mais Saint-Vital est
» un monument circulaire, dont la partie basse est entourée
» d'un collatéral ; Saint-Marc, au contraire, est un carré, dis-
» posé dans la forme de la basilique et dont la couverture
» extraordinaire n'a aucune influence sur le plan... Com-
» ment des églises dont le plan est si différent ont-elles pu
» être copiées d'après un même modèle... Et si on prend ces
» monuments séparément, il est impossible de les comparer
» à Sainte-Sophie. Celle-ci est une sorte de rotonde d'un
» grand diamètre, élevée sur quatre énormes piliers... Saint-
» Vital, au contraire, est la continuation d'un motif ou d'une
» forme employée depuis longtemps à Rome, dans Saint-
» Etienne-le-Rond, et à Ravenne même... Saint-Marc enfin
» est, d'après son plan, semblable à une basilique antique. »

C'est avec moins de raison encore que l'on qualifie de byzantines les églises rhénanes, plus dissemblables des églises grecques que les édifices dont je viens de parler. Comment, d'ailleurs, dans le pays rhénan, aurait-on songé à y copier les constructions d'un pays éloigné avec lequel cette contrée avait peu de relations et où les mœurs et les usages étaient tout différents. A Ravenne et à Venise, une influence orientale s'explique jusqu'à un certain point ; ces deux villes entretenaient avec l'Orient des rapports d'un genre particulier. Ravenne servit longtemps de résidence à un exarque chargé de faire exécuter les ordres des empereurs grecs en Italie. Venise, protégée par sa situation, réussit toujours à échapper à l'autorité des rois lombards, puis à celle des rois et empereurs francs ; elle brava les menaces de Charlemagne et de Frédéric Barberousse, tout en affectant envers les souverains de Byzance, afin de mieux conserver son indépendance, une obéissance qui n'était que nominale.

L'action artistique qui ne se comprend que difficilement sur le Rhin, qui n'a agi à Venise que dans de certaines limites, ne put s'exercer à Ravenne que d'une façon tempo-

raire. Elle ne se produisit pas lorsque cette ville dépendait de l'empire d'Occident ou du royaume des Ostrogoths; elle ne survécut pas à la conquête de l'Exarchat par les Lombards. Tout lien de subordination se rompit alors entre Rome et l'empire d'Orient. L'édit de l'empereur Léon l'Isaurien contre le culte des images révolta le clergé italien, qui chercha en Gaule un protecteur contre les Grecs et contre les Lombards. L'empire de la mer, dans la Méditerranée, échut pour quelque temps aux Sarrasins, qui poussèrent leurs établissements jusque dans les gorges des Apennins, tandis que les rives du Danube devenaient le domaine des Hongrois encore païens[1]. Tout conspira à cette époque pour rendre difficiles et précaires les communications et les rapports entre les deux parties de l'Europe chrétienne.

A ces obstacles d'un ordre purement matériel vinrent s'en joindre d'autres d'une nature plus délicate. L'élévation de Charlemagne au rang d'empereur d'Occident eut pour conséquence la rupture complète des liens qui rattachaient au saint-siège les églises orientales; il en résulta un schisme encore existant de nos jours. Les Grecs y puisèrent de nouveaux prétextes pour mépriser la rusticité, la barbarie des Occidentaux; ceux-ci se répandirent plus que jamais en railleries sur la mollesse, la duplicité, le formalisme des Orientaux. Les uns et les autres continuèrent à se distinguer par le langage, l'habillement, l'armement, la manière de vivre. Plus d'une guerre les mit aux prises et, lorsque survinrent

[1] Il ne sera pas inutile de produire ici quelques dates importantes : La péninsule hispano-portugaise resta en majeure partie entre les mains des Sarrasins de 712 à l'an 1000 environ ; la Sicile fut possédée par ce peuple depuis l'an 827 jusque vers 1070, et la Crète de l'an 823 à l'an 960. On pouvait dire à cette époque que la Méditerranée était un lac arabe. Quant à la vallée inférieure du Danube, elle subit longtemps la domination de peuples payens : les Hongrois ne se convertirent au christianisme que vers l'an 1000 et chez les Slaves, la religion chrétienne rencontra tant de résistance qu'elle ne triompha du paganisme en Lithuanie qu'au XIVe siècle.

les croisades, il fallut de prodigieux efforts pour retarder la lutte qui mit enfin Latins et Grecs aux prises, alors que leur intérêt commun eut été de s'unir pour repousser les Ottomans de l'Asie-Mineure et de la Syrie.

Dans ces conditions, l'influence byzantine a-t-elle pu s'exercer avec énergie et avec suite? La négative est manifeste. Si des alliances matrimoniales, comme celle de la princesse Théophanie, fille de l'empereur Romanus, avec l'empereur Othon II, ont été conclues; si des ambassades ont été envoyées de part et d'autre ; si des lettrés et des artistes de Byzance ont été attirés à la cour d'Occident et à Rome, ou y ont cherché un refuge [1] ; si des manuscrits et d'autres objets d'art ont été apportés de loin et ont frappé les yeux par leur beauté, leur éclat, leur richesse ; quel effet considérable ont pu produire toutes ces particularités accidentelles?

L'impression resta locale ou temporaire et n'agit pas d'une manière efficace sur un monde aussi énergique, aussi fécond, que la société chrétienne de la Gaule, de l'Italie et de la Germanie, où l'art, dans le haut moyen âge, prit un essor autrement brillant que dans l'empire d'Orient. Que peut opposer ce dernier à nos magnifiques cathédrales et collégiales ; aux œuvres si variées des sculpteurs de l'Occident et surtout des sculpteurs français ; aux écoles de miniaturistes d'où sortirent les écoles de peinture de l'Italie et de la Flandre ; à nos pierres tombales, à nos monnaies, à nos sceaux. Dans cet Orient où Constantinople se maintenait avec tant de peine entre les Sarrasins et les Slaves, les con-

[1] Du temps de Paul Ier, frère et successeur d'Étienne Ier, des moines grecs furent appelés à Rome pour y fonder un monastère, mais ce fut un incident exceptionnel. Une action lente et constante remplaça en Italie les congrégations monastiques d'origine grecque par des monastères de l'ordre de Saint-Benoit. Voir à ce sujet un excellent travail qui vient de paraitre : Dierl, *Etudes sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne*, 568-751 (Paris, 1888, in-8o), p. 256.

structions restèrent peu variées, la sculpture, sauf les travaux en ivoire, fut négligée et presque proscrite ; la peinture se montra asservie à des procédés surannés, le monnayage s'altéra de bonne heure, tout déchira ou languit, tandis que le monde latin voyait se réaliser des progrès merveilleux.

S'adresser aux Musulmans d'Espagne, à l'action des croisades pour chercher à expliquer les transformations que l'architecture romane subit vers le douzième siècle, c'est suivre des pistes bonnes seulement à égarer. Si la première pouvait guider les recherches, ce serait en Espagne, ce serait dans le midi de la France que l'on devrait trouver les plus anciens et les plus nombreux exemples du roman orné et du style ogival [1]. S'il fallait s'abandonner à la seconde, on ne rencontrerait pas dans nos contrées des traces du roman orné avant l'an 1100. Or, les dates protestent. Tandis qu'une architecture nouvelle se montre en Italie, en France, en Allemagne, elle se propage en Angleterre avant la conquête de ce pays par les Normands en 1066, et des données positives en fournissent, pour notre pays en particulier, des exemples qui précèdent le départ de Godefroid de Bouillon pour la Palestine. A cette époque ce ne fut pas l'Asie qui influença l'Europe ; ce fut cette dernière qui exerça une action puissante sur les contrées où elle alla combattre. Elle y implanta ses constructions militaires et religieuses, ses institutions judiciaires, ses fêtes chevaleresques. Et tout en rayonnant au loin, elle vit dans son sein les arts accepter de notables transformations et prendre constamment un plus grand essor.

[1] On s'imaginerait difficilement, à notre époque, qu'un savant tel que Millin a pu trouver dans la Sainte-Chapelle, de Paris, un modèle de l'architecture moresque. *Dictionnaire des Beaux-Arts*, t. I, p. 73.



II

LE ROMAN PRIMITIF OU ART GOTHIQUE

Le nom donné au style roman en général s'explique de lui-même. *L'opus romanum,* le travail à la romaine, comme les documents et les chroniques le disent, c'est le genre de maçonnerie dans lequel on continue à bâtir après la chute de la domination impériale. L'architecture fut alors *romane,* c'est-à-dire romaine. De même la langue vulgaire, imitée du latin dans les Gaules aussi bien qu'en Espagne et en Italie, continua, en le dénaturant, le bel idiome de la Rome antique.

L'architecture des premiers temps du haut moyen âge mérite donc le nom de roman [1], et ce nom ne convient pas au style ogival, dont les principes constitutifs s'éloignent entièrement de ceux de l'architecture classique. Un édifice ogival est absolument différent d'un temple grec ou romain, tandis que la basilique romane constitue une imitation, une adaptation de la basilique primitive. D'autre part, comme je l'ai dit, le roman primitif ne peut être spécialement distingué par la qualification de style latin, l'église ogivale et l'église de la renaissance adoptant aussi, presque toujours, le plan basilical.

Longtemps on a appliqué sans restriction à toutes les constructions du moyen âge l'épithète de *gothique*. A l'époque de la Renaissance on s'est plu à se servir de cette épithète, en y attachant une idée désavantageuse, pour qualifier les con-

[1] Je comprends difficilement que Quicherat ait considéré comme moderne la dénomination de style roman, qu'il attribue à M. de Gerville, dont de Caumont aurait adopté et propagé l'opinion vers 1825 (Voir son *Mémoire sur l'architecture romane,* dans la *Revue archéologique,* année 1853, pp. 525 et suiv.) Aucun terme, au contraire, ne se justifie mieux et ne reflète mieux une opinion ancienne.

structions non conformes aux prescriptions de l'art classique. On affectait aussi d'en attribuer l'origine aux tribus germaniques, ces éternels ennemis de la civilisation romaine. « L'ancienne architecture gothique, est-il dit dans le *Dictionnaire* de Trévoux, est celle qui est éloignée des propor» tions antiques, sans correction de profils, ni de bon goût » dans ses ornements chimériques. Les Goths l'ont apportée » du Nord. On distingue deux architectures gothiques, l'une » ancienne et l'autre moderne. L'ancienne est celle que les » Goths ont apportée du Nord dans le ve siècle. Les édifices » construits selon la *gothique* ancienne étoient massifs, pesants » et grossiers. Les ouvrages de la *gothique* moderne étoient » plus délicats, plus légers et d'une hardiesse de travail à » donner de l'étonnement. Elle a été longtemps en usage, » surtout en Italie ; elle a duré depuis le XIIIe siècle jusqu'au » rétablissement de l'architecture antique dans le XVIe siè» cle [1]. »

On peut juger par ces lignes combien l'archéologie était alors dévoyée. Les Goths, pas plus que les Lombards, n'ont apporté une architecture particulière des contrées au delà du Rhin, où ils menaient une existence très simple, moitié pastorale, moitié agricole. Arrivés dans les provinces romaines, les premiers comme les seconds se logèrent dans les constructions des vaincus, plus vastes, plus commodes, infiniment plus ornées que les leurs. Ni les édifices pesants et lourds de la première époque, c'est-à-dire romans, ni les ouvrages plus délicats de la seconde, c'est-à-dire les édifices ogivaux, qui sont plus nombreux hors de l'Italie que dans l'Italie même, ne sont imités de prétendus bâtiments ayant existé dans la Germanie. Mais il est absolument étrange de se servir de la qualification de gothique comme on le fait de nos jours, c'est-à-dire pour désigner les édifices de l'époque

[1] *Dictionnaire universel français et latin*, t. IIIe, col. 277.

ogivale. Le savant Littré l'applique uniquement à l'architecture qui a continué le roman [1] ; et cette étrange erreur se retrouve dans une publication monumentale, publication d'une science et d'une magnificence peu ordinaires, mais, par malheur, restée inachevée. On y lit cette phrase : « Quant à » l'art gothique, il semble être né dans l'Ile de France, sur » le domaine royal ; c'est là qu'il faut encore aujourd'hui en » chercher les plus parfaits modèles [2]. »

Cela est très exact pour ce qui concerne l'architecture ogivale, mais quel titre a cette dernière au nom de *gothique?* On ne saurait en produire aucun et c'est ailleurs qu'il faut chercher l'origine d'une appellation dont l'emploi se justifie lorsqu'on l'applique à l'art roman des temps primitifs.

L'invasion de la Gaule effectuée par plusieurs peuples germains en 406, et celle de l'Italie, entreprise par les Visigoths à peu près à la même époque, entraînèrent l'incendie et même l'anéantissement d'un grand nombre de constructions civiles et religieuses, et la dévastation ne tarda pas à s'étendre à l'Espagne et à l'Afrique du Nord. La tempête passée, le peuple, qui de plus en plus abandonnait le paganisme pour le christianisme, s'empressa de réparer et de relever les sanctuaires endommagés ou détruits. Cette œuvre de restauration s'accomplit surtout dans deux états considérables fondés par les Goths : le royaume des Visigoths, qui s'étendait du détroit de Gibraltar au Rhône, et celui des Ostrogoths, duquel dépendaient la Provence, l'Italie et l'Illyrie.

Dans cette dernière monarchie, le roi Théodoric, le conquérant de l'Italie, où il régna de 493 à sa mort, en 526, prit le plus grand soin des monuments publics. Son attitude à cet égard se reflète de la manière la plus frappante dans la

[1] *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 1896.
[2] *Archives de la Commission des monuments historiques*. Introduction, p. 11.

correspondance de son ministre, le célèbre Cassiodore [1]. Ce n'est pas un chef barbare qui intime des ordres à des sujets d'une autre race; c'est un monarque qui s'efforce de continuer le régime des temps antérieurs et de conserver les souvenirs d'une époque de splendeur et de gloire. Non seulement il ne néglige pas les embellissements de sa résidence, Ravenne, et l'entretien des édifices de la cité impériale, Rome, mais il porte tour à tour son attention sur les différentes parties de ses États et y veille à la fois aux travaux nécessités par des exigences nouvelles et à ceux résultant des torts causés aux édifices anciens par les temps ou les hommes. Si tantôt il enjoint aux possesseurs, aux défenseurs et aux curiales d'*Aestum* (*Aestunis* [2]) de faire transporter à Ravenne des colonnes de marbre et des pierres provenant de constructions tombant en ruines; s'il prescrit aussi au patrice Festus de faire parvenir dans la même ville les marbres qui étaient déposés à Rome dans la maison du Mont-Pincio [3], et au consulaire Anastase d'y expédier des pierres équarries, en ayant soin d'ajouter qu'il ne doit en résulter aucun tort pour des tiers [4], il ne néglige pas la cité des Césars : il remercie le patrice Symmaque d'y avoir élevé des constructions et le prie d'entreprendre, aux frais du trésor royal, la restauration du théâtre de Pompée [5]; il permet au patrice Albin de bâtir sur d'anciens portiques, dans le cas où ceux-ci ne seraient plus d'aucune utilité au public [6]; il s'occupe des travaux effectués aux aqueducs [7] et aux magnifiques égouts, *cloaca splendida,* de la ville éternelle [8].

[1] Voir *Magni Aurelii Cassiodori opera omnia.* Venise, 1672, in-8°, deux vol. in-fol. publiés par dom Garet, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

[2] *Ibidem,* p. 41.

[3] *Ibidem,* loc. cit.

[4] *Ibidem,* p. 76.

[5] *Ibidem,* p. 71.

[6] *Ibidem,* p. 65.

[7] *Ibidem,* p. 31 et 65.

[8] *Ibidem,* p. 46.

Les localités moins importantes ne sont pas oubliées : de l'argent est envoyé aux « possesseurs » de la cité d'Arles afin de les aider à mettre en bon état leurs anciennes murailles et leurs vieilles tours [1]; puis « les possesseurs, les défenseurs et les curiales » de Catane sont autorisés à employer à la réparation de l'enceinte de la ville des pierres tombées depuis longtemps des débris de l'amphithéâtre [2]. Mais comme il est permis d'utiliser ce qui n'est plus qu'en mauvais état, il peut être agréable et utile de restaurer et même de créer. L'architecte Aloïse reçoit l'ordre de rétablir en bon état la fontaine d'*Apinus* [3], et le roi ayant jugé indispensable d'édifier une ville nouvelle dans le pays de Trente, les « possesseurs » de Feltre sont invités à en payer l'entretien à frais communs [4]. Des voleurs emportent à Côme une statue de bronze, une récompense de cent *aurei* ou pièces d'or est promise à qui les fera connaître [5].

Les successeurs de Théodoric restent fidèles aux traditions de ce prince. Ce fut par les ordres de son petit-fils Athalaric que l'on répara la célèbre fontaine d'Aréthuse [6], et dans une lettre de sa fille, la reine Amalasonte, l'empereur Justinien fut prié d'interposer ses bons offices pour que des marbres destinés à Ravenne y fussent envoyés [7]. Un zèle pareil pour les arts se manifesta chez quelques rois de la nation visigothe. L'un d'eux, nommé Récarède, fit commencer, en 587, la construction de la cathédrale de Tolède, dont l'un de ses successeurs, Receswinthe (649-672), ordonna de reprendre

[1] Voir *Magni Aurelii Cassiodori opera omnia*. Venise, 1672, in-8°, deux vol. in-fol. publiés par dom Garet, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, p. 52.
[2] *Ibidem*, p. 54.
[3] *Ibidem*, p. 39.
[4] *Ibidem*, p. 76.
[5] *Ibidem*, p. 34.
[6] *Ibidem*, p. 135.
[7] *Ibidem*, p. 149.

et de poursuivre l'achèvement [1]. Il serait curieux de rechercher et de comparer les édifices du midi de l'Europe dont on pourrait faire remonter l'origine à ce grand mouvement architectonique des VIe et VIIe siècles.

Nos contrées n'échappèrent pas à son influence et, dans le nord comme au sud de la Gaule, il y eut des édifices élevés par des architectes goths ou du moins à l'imitation de leur manière. En voici la preuve : L'une des plus anciennes églises de Rouen, Saint-Pierre le Vif, plus tard appelée Saint-Ouen, date de l'an 536. D'après un écrivain du siècle, nommé Frédégide à ce que l'on croit, mais qui en tout cas vit cet édifice encore existant, elle fut construite « par une main gothique, en pierres équarries et avec un art admirable », par ordre du roi des Francs, Clotaire Ier, l'un des fils de Clovis [2]. Ce fut donc à des artistes étrangers, non pas Goths selon toute apparence, mais habitant les contrées où ce peuple dominait, que les conquérants des Gaules recoururent pour élever l'un des temples principaux de leurs États, le temple auquel furent confiés les restes mortels des deux femmes du roi Clotaire lui-même, et plus tard ceux de Sigebert, roi d'Austrasie, fils de Dagobert Ier, traîtreusement détrôné par ordre de son maire du palais Grimoald, fils de Pepin de

[1] *Magasin pittoresque*, t. XXX, p. 74, d'après Assas, *Album artistico de Toledo*.

[2] *Denique ipsa ecclesia, in quâ sancta membra* (les restes de saint Ouen) *in pace quiescunt, miro opere quadris lapidibus, manu Gothica, a primo Lothario rege Francorum olim est notabiliter constructa, sub anno circiter vicesimo quarto regni sui, pontificante sedem ejusdem ecclesiæ Rothomagensis Flavio episcopo, qui fuit anno Dominicæ incarnationis quingentesimo* (il faudrait ajouter : *tricesimo quinto*, Clotaire Ier étant monté sur le trône en 511), *in quâ jam dicti Lotharii duæ uxores requiescunt, Haldetrudis et Bertetrudis, nec non et Dagobertus filius Sigeberti regis, quem totondit Grimoaldus, seu et Hildericus rex et uxor illius Bibildis, cum filio, quos ipse vir sanctus jam olim ibidem sepelivit. Acta sanctorum*, t. IV *septembris*, p. 818. Dans un autre texte, qui parait postérieur de longtemps à celui que je viens de citer, on dit en parlant de l'église de Rouen : *Miro fertur opere constructa ab artificis Gothis et antiquis, Lathario Francorum rege.*

Landen, et ceux du roi Childéric II, de sa femme Bihilde et de leur fils.

La vieille basilique de Rouen, où reposait aussi l'archevêque saint Ouen et à laquelle les Normands mirent le feu en 842, était construite en pierres équarries (*quadris lapidibus*) et avec un art admirable (*miro opere*), c'est-à-dire, non d'après la manière gauloise, mais comme les anciennes enceintes de murailles, en pierres équarries et polies, pour me servir d'une expression empruntée à la biographie de saint Didier, qui fut évêque de Cahors de 637 à 660 [1]. Je dirai plus loin ce qu'était la « manière gauloise » ; je me bornerai à constater ici que la « main gothique », *manus gothica,* se reconnaissait à l'emploi d'un bel appareil régulier, tel qu'on le voyait dans les enceintes des florissantes cités gallo-romaines. Le style gothique, celui qui portait ce nom et qui mérite de le conserver, c'est donc le style roman du VIIe siècle, le style qui n'était, en réalité, que la continuation du style romain ou latin.

Où peut-on le mieux trouver des vestiges de cette architecture ? Où rencontrera-t-on le souvenir de ceux qui l'ont protégé ? Pour cela il faut visiter Ravenne, la résidence des

[1] Parmi les édifices que fit construire le prélat, son biographe, qui était son contemporain, cite la cathédrale qui fut élevée « suivant la manière des anciens, en pierres équarries et polies, non pas suivant le mode gallican en « usage dans le pays, mais à l'imitation des vieilles enceintes de murailles, en « pierres grandes et carrées. » Il ajouta au principal œuvre un double portique, c'est-à-dire qu'à la nef il annexa une double abside, car c'est là le seul sens que l'on peut donner au mot portique. Voici le texte du même biographe : *Denique primam inibi more antiquorum basilicam præcipiens quadris et dedolatis lapidibus ædificavit, non quidem nostro gallicano more, sed sicut antiquorum murorum ambitus magnis quadrisque saxis extrui solet fundamentis, cui geminas summo porticus adjiciens opere adsimulavit.* Dans un manuscrit que l'on conservait à Moissac on lisait après les mots : *extrui solet*, ceux-ci : *ita a fundamentis ad summum usque fastigium quadris lapidibus opus explevit, cui geminas.....*, c'est-à-dire « il fit terminer son travail de la sorte depuis les fondements jusqu'au sommet et y ajouta..... » *Vita sancti Desiderii Cadurcensis episcopi ab auctore coaetaneo,* dans dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 531, et Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. I, p. 699.

derniers empereurs d'Occident et des rois Ostrogoths d'Italie ; il faut en étudier les constructions civiles et religieuses. L'importance de Ravenne, au point de vue de l'histoire de l'art a déjà été reconnue. Mais cette ville n'est pas seulement une « image réduite de Constantinople [1] » comme on l'a écrit récemment ; elle fut vraiment la rivale de la cité byzantine. Là, selon les expressions d'un des écrivains qui s'en sont occupés le plus dans ces derniers temps [2], là, « mieux qu'en Orient, mieux qu'à Constantinople, on peut « étudier l'art (dit) byzantin ; ici mieux même qu'à Rome, « on peut saisir sur le vif et comprendre l'influence qu'exerça « sur l'Italie l'art chrétien d'Orient. »

Le rang que Ravenne doit occuper n'est pas contestable ; seulement il ne faut pas, à propos de cette ville, parler constamment d'une action étrangère qui s'y serait produite. D'abord Byzance ne possède guère d'édifices antérieurs à Sainte-Sophie et par conséquent contemporains de l'époque de la splendeur de Ravenne. Les mosaïques y sont pour la plupart recouvertes de badigeon, tandis que celles de Ravenne subsistent, et il en est qui sont très belles. Les monuments de l'histoire de l'art dans la capitale de l'empire d'Orient sont donc voilés et indécis.

A Ravenne, au contraire, on peut suivre cette histoire avec certitude pendant près d'un siècle et demi. Un fil mystérieux rattache les restes de l'antiquité payenne à des travaux d'achèvement ou de restauration, opérés, suivant toute apparence, au onzième siècle, comme cette haute tour carrée de l'église Saint-Apollinaire le Neuf, où l'on voit à tort, selon moi, une œuvre du VI[e] siècle [3] ; comme cette série d'arcatures cintrées, décorant à l'extérieur l'un des

[1] Bayet, *l'Art byzantin*, p. 55 (Paris. 1882, in-8°).

[2] Charles Dierl, *Ravenne, Études sur l'art byzantin*, dans l'*Art*, t. XXXVIII, p. 33.

[3] Dierl, *loc. cit.*, p. 124.

murs de Saint-Vital, et qui, pour moi, trahit l'époque où des décorations de ce genre, l'un des caractères du style lombard, se montrent dans un nombre infini d'églises.

Ce ne sont pas les encouragements et les subsides de l'empereur Justinien Ier qui ont transformé et embelli la petite ville de Ravenne, presque inconnue aujourd'hui, si ce n'est des amis des arts. Elle se trouve au midi de l'embouchure du Pô, au milieu de terrains marécageux qui ont insensiblement empiété sur la mer et modifié son ancienne situation. Elle était importante surtout par son port militaire : Classis (littéralement, La Flotte), au moyen duquel on pouvait, soit fuir au loin, soit faire arriver des renforts et des vivres. Une série d'efforts, favorisés par la sécurité dont on jouissait dans une ville presque imprenable, y accumula des monuments de tout genre depuis l'époque (403) où l'empereur d'Occident, Honorius, alla y chercher un asile, jusqu'au VIIIe siècle, date de la suppression de l'exarchat.

Galla Placidia, la sœur d'Honorius, éleva à Ravenne plusieurs édifices et, en particulier, l'église Saint-Croix, qu'elle fit orner des matériaux les plus précieux ; celle de Saint-Jean évangéliste, et celle de Saint-Celse et Saint-Nazaire, où elle fut enterrée à côté deson second mari, le césar Constance, et de son fils, l'empereur Valentinien III, dont l'assassinat suivit de près sa mort [1]. Mais ce fut surtout le roi Théodoric qui y donna aux bâtisses une impulsion extraordinaire. Lui-même y fit construire un palais somptueux et édifier l'église Saint-Martin, comme l'attestait une inscription placée dans les fenêtres et formées de lettres de pierres [2]. Ce fut de son temps que l'on commença l'église Saint-Vital, par les soins du trésorier Julien et de l'évêque Ecclesius; ces deux person-

[1] Agnellus, *Liber pontificalis seu vita pontificum Ravennatum*, p. 68, dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. I.

[2] *Ibidem*, p. 113.

nages avaient, dit-on, été envoyés par le roi ostrogoth à l'empereur Justinien. Saint-Vital, dont la construction aurait coûté la somme de 26,000 *aurei* ou pièces d'or, fut édifiée en dehors de l'influence orientale, puisque l'on en entreprit la construction en 526, onze ans avant que Ravenne tomba entre les mains de Bélisaire, le célèbre général de l'empereur grec. Enfin la fille de Théodoric, la reine Amalasonte, consacra à son père, le monument sépulcral connu sous le nom de la Rotonde ou de Monument de Théodoric.

On a donc exagéré considérablement en regardant Ravenne comme une succursale de Byzance au point de vue artistique. Sans doute les travaux exécutés dans la première de ces villes ont dû se rapprocher de ceux que l'on entreprenait dans la seconde, mais il faut aussi tenir compte des diverses circonstances qui maintenaient et semblaient perpétuer entre elles de l'éloignement. Après l'établissement de l'empire à Constantinople, l'arianisme domina longtemps dans cette ville, protégé spécialement par les empereurs Constance et Valens. A Rome et dans le restant de l'Italie, au contraire, l'orthodoxie resta triomphante. Il y eut ensuite de longues contestations entre les derniers empereurs d'Occident et les empereurs d'Orient. Plus tard, les exarques de Ravenne gouvernèrent une partie de l'Italie au nom de ceux-ci, mais des questions religieuses ne tardèrent pas à affaiblir leur autorité, et ils n'exercèrent leur rôle de mécènes que dans des proportions bien faibles en comparaison de ce qui s'était fait avant eux.

D'où, en réalité, l'art est-il venu à Ravenne ? De Rome, d'où a émigré au temps d'Honorius, maint constructeur de talent. De quel souffle y fut-il d'abord animé ? D'un souffle à demi payen, à demi chrétien. Le style classique y est représenté par un bas-relief connu sous le nom de *Trône de Neptune*, travail romain, mais n'ayant plus rien de la simplicité, de la grandeur de la bonne école. Par ses colonnades à

arcades cintrées, par la multiplicité des ornements que l'on y remarque, il trahit des aspirations nouvelles [1].

L'architecture des édifices donne lieu à une observation importante. Leur plan atteste des tâtonnements dans diverses directions et non une influence venue du dehors et se faisant accepter sans débat. Le monument de Galla Placidia, plus ancien de cent ans que Sainte-Sophie, fournit le plus ancien exemple connu d'une voûte sphérique, avec pendentifs [2]. Les deux baptistères, tant celui des ariens que celui des orthodoxes, sont de forme circulaire ou hexagonale ; mais, comme je l'ai dit, on a obéi pour eux à un usage général. Sauf Saint-Vital, les églises affectent la forme basilicale.

Les deux Saint-Apollinaire notamment, se composent d'un narthex ou portique d'accès, de trois nefs séparées l'une de l'autre par des rangées de colonnes, d'une abside semi-circulaire ou polygonale, d'une crypte régnant dans la partie postérieure du temple. Entre les colonnes règnent des arcades cintrées et le vaisseau, éclairé par des fenêtres de la même forme, est recouvert par des plafonds qui ont plus tard fait place à des voûtes. Ce sont de véritables églises romanes de la première époque. Des mosaïques décorent les murs et, fait capital à signaler, celles de Saint-Vital sont d'autant moins élégantes qu'elles sont moins anciennes. Les sculptures, et en particulier celles des sarcophages, pêchent à la fois sous le rapport du dessin et par le mauvais goût des ornements. Au surplus, l'art décoratif continua à décliner, en Occident, au point qu'à Rome, au VIIIe siècle, il tomba

[1] Dierl, *loc. cit.*, p. 14. — Une mosaïque de l'église Saint-Jean ou baptistère des orthodoxes est encore comme imprégnée de paganisme. A côté d'un groupe principal, représentant le *Baptême du Christ*, on aperçoit, plongé dans l'eau jusqu'à mi-corps, un personnage semblable à un fleuve antique. C'est le Jourdain, comme l'apprend une inscription. Bayet (*loc. cit.*, p. 35) en a donné une reproduction.

[2] De Dartein, *Études sur l'architecture lombarde et sur les origines de l'architecture romano-byzantine*, 1re partie, p .13 (Paris, 1865-1882, in-4° avec atlas).

dans la barbarie [1], tandis qu'à Constantinople il se maintint et même se releva pendant quelque temps. L'art grec est donc resté étranger à cette marche rétrograde, qui s'est opérée à côté de lui, en dehors de lui.

Le monument de Théodoric, qui se voit hors et à proximité de la ville, est antique par la simplicité de l'ordonnance et par la beauté de l'appareil, qui consiste en blocs énormes de marbre blanc, disposés avec le plus grand soin, tandis que les églises de Ravenne sont construites en briques. Mais l'on y entrevoit déjà l'apparition d'une autre ère : l'étage inférieur, dont la forme est décagonale, est décoré à l'extérieur, comme beaucoup de nefs romanes, d'arcades aveugles et cintrées ; il en est de même de l'étage supérieur, où ces arcades sont plus élevées. Une coupole surmonte le tout. L'étage supérieur forme une salle éclairée seulement par de petites fenêtres tout à fait caractéristiques et ressemblant à ces baies dont il existe tant d'exemples au haut de la nef centrale de nos vieilles églises [2].

Ravenne nous fournit donc, c'est un fait incontestable, des traces parfaitement reconnaissables de la transformation subie, à partir du v[e] siècle, par l'art architectonique. Si la coupole s'y montre dans les ornements, c'est par suite d'emprunts aux monuments du paganisme, tels que le temps de Minerve *Medica* par exemple [3]. Si l'art cintré y est employé pour relier l'un à l'autre le pilier ou la colonne, c'est que cette courbe génératrice était devenue d'un usage général dans les constructions : les ruines du palais de Dioclétien à Spalatro le prouvent. Les murs y sont couverts de mosaïques et les monuments sont remplis de meubles d'ivoire, comme le siège

[1] Voir à ce sujet Vitet, *Les Mosaïques chrétiennes de Rome.*

[2] Le *Magasin pittoresque*, t. XXVI, p. 21, présente une vue de cette curieuse rotonde. Je cite de préférence ce recueil parce qu'il est extrêmement répandu.

[3] Dierl, *loc. cit.*, p. 125.

de l'archevêque Maximien, non pour obéir à un goût exotique, mais pour se conformer à des usages adoptés depuis longtemps. Les catacombes de Rome n'ont-elles pas été, dès les premiers temps de la chrétienté, décorées de mosaïques? L'ivoire n'était-il pas à Rome la matière préférée pour la confection des sièges d'honneur. L'art se transforme, non par suite d'ordres ou à l'aide de subsides venus de Byzance, comme on pourrait le croire d'après les assertions de quelques écrivains, mais comme conséquence d'innovations admises par les constructeurs et acceptées en Italie aussitôt, et même plus tôt, que dans l'empire d'Orient. A Saint-Vital, édifice datant de la même époque que Sainte-Sophie, l'influence byzantine a pu se manifester avec plus de vigueur, mais il ne faut pas exagérer, et confondre l'histoire de l'art roman, cet art si essentiellement italien, avec l'histoire de l'art grec ou oriental.

En réalité, Ravenne constitue la première étape de la route où l'architecture romaine s'engagea pour devenir l'architecture romane. C'est de là que l'art gothique, c'est-à-dire l'art ancien, commençant à s'altérer, rayonna dans ce qui avait constitué l'empire d'Occident et s'y maintint pendant plusieurs siècles, sauf en Espagne, où la conquête des Arabes lui porta un coup terrible.



III

LE STYLE ROMAN PRIMITIF (SUITE).

J'ai mentionné plus haut l'usage ou style gallican *(opus Gallicanum* ou *Gallicum)*, dont on parle en l'opposant au travail romain. Comment faut-il interpréter cette expression que l'on retrouve dans une loi lombarde de l'an 700 environ? On a supposé qu'il s'agissait ici de constructions en bois [1]. Cette interprétation, selon moi, est inadmissible. Si le travail romain désigne une construction formée de pierres équarries, d'un appareil régulier, comme l'atteste les passages dont j'ai parlé plus haut, le travail gaulois, qu'on lui oppose, s'applique évidemment à l'emploi d'un mode irrégulier d'appareillage.

Une modeste église du Limbourg, celle de Neer-Haeren, démolie en 1875, en offrait un frappant exemple, comme on peut le voir par les planches accompagnant la brochure

[1] Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, pp. 5 et 38. — De Dartein, *loc. cit.*, 1re partie, p. 79.

Voici le texte même de l'édit du roi Luitprand :

Similiter si murum dealbaverit, vadent sexcentos pedes per solidum unum. Et si cum axibus clauserit et opera Gallica (ailleurs *Commalica*) *fecerit, similiter mille quingenta pedes in solido vestito vadant. Et si arcum volserit, pedes duodecim vadant in solidum unum.*

Similiter Romanense si fecerit, si reputet sicut Gallica opera, mille quingentos pedes in solido uno. Et scias quia ubi una tegula ponitur, viginti quinque scindolas lebat (ailleurs : *Et scias quia centum quinquaginta tegulas duo millia quingentos scindolas levant*). *Et si massa fondiderit sexcenta pedes per solido uno.*

Edictum Longobardense, Memoratorium de mercedibus Commacinorum, § V, dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Leges*, t. IV, p. 178.

L'éditeur de cet édit suppose aussi qu'il s'agit ici de travaux aux toitures; mais ce n'est pas là, ce me semble, la conséquence à tirer du texte. Il rejette aussi l'explication ordinaire du mot *cum macinis*, que l'on traduit par « Comasque, » d'après la ville de Côme, et le fait dériver de *cum macinis* ou *machinis* (*Ibid.* p. 170). Son explication ne me parait pas acceptable.

consacrée récemment par M. l'abbé Keelhoff à cet édifice, dans lequel l'auteur, adoptant l'opinion de M. l'architecte Jaminé, voit à tort un ancien temple payen [1]. Les murs se composaient d'un blocage absolument irrégulier, « en pierres brutes et en silex de toute dimension, » datant à l'évidence d'une époque où les ressources étaient médiocres et où, pour élever une église, on se bornait à superposer les premières pierres qui tombaient sous la main. Ailleurs, si les matériaux sont autres, les dispositions ne sont pas plus régulières. Les ruines de l'antique abbaye de Saint-Bavon, à Gand, en présentent un exemple très intéressant. C'est une partie de murs formée de tout ce que l'on put rassembler et surtout de pierres, de briques, de tuiles, même de débris de plomb, le tout noyé dans un mortier extrêmement dur, et dont une partie est employée de manière à dessiner une sorte d'arète de poisson, composée en haut d'un rang de pierres allant de gauche à droite et plus bas d'un autre rang allant de droite à gauche. Ce mur grossier, mais d'une solidité à toute épreuve, constitue la partie la plus ancienne de la célèbre abbaye de Saint-Bavon. On l'a depuis, probablement au xe siècle, surmonté de murs en petit appareil, percés de petites fenêtres cintrées; et l'on y a impunément, au xiie ou au xiiie siècle, pratiqué de larges ouvertures pour établir des baies et une porte ayant le caractère de la transition romano-ogivale, et conduisant du cloître dans ce que l'on appelle improprement la crypte de Notre-Dame ; je dis improprement, car une crypte est un réduit souterrain, et ici il est question d'un emplacement établi au même niveau que le cloître [2].

[1] *Notices historiques et archéologiques sur l'ancienne église et les villas romaines de Neer-Haeren*. Bruxelles, 1888, in-8o.

[2] Van Lokeren (*loc. cit.*, t. 1er, p. 7 et planche XI) ; De Busscher a supposé que les constructions en blocage étaient un reste du *castrum* ou château primitif, prétendument bâti par les Romains, comme le rapporte l'inventif Jean de Thiebrode. D'autres, et dans le nombre De Smet (*Bulletins de l'Académie*

Ces murs abruptes ne sont pas ce que les ruines de Saint Bavon renferment de plus curieux, car ils sont établis sur un vieux cimetière, dans lequel on a cru, à tort à mon avis, voir l'endroit où ont été enterrés les premiers abbés [1]. Parmi les tombes il y en a deux pratiquées, pour un tiers de leur longueur, sous le mur irrégulier dont je viens de parler [2]; d'autres sont construites en briques, revêtues d'un ciment rougeâtre et formant à l'endroit où la tête du mort devait reposer, un resserrement dessinant le haut du corps. Toutes étaient disposées de telle manière que les pieds étaient placés du côté de l'Orient. De singulières constatations sont signalées par l'auteur même dont je combats l'idée au sujet de l'origine de ce lieu d'inhumation. Un squelette avait un anneau avec deux bouts de chaînes et sur l'abdomen un morceau de corne de cerf ; deux autres avaient la tête placée entre les bras, un autre encore appartenait à un adolescent. De pareils indices ne se rapportent guère, il faut l'avouer, à la destination honorable à laquelle on a d'abord songé. Il est vrai que l'on a trouvé au même endroit une pierre sépulcrale portant le nom de l'abbé Florbert, mais un travail récemment publié en Allemagne a fait justice de ce prétendu monument antique et retracé les fraudes pieuses par lesquels on a altéré la légende relative à l'abbé [3]. Le cimetière est plus probablement romain. On y a rencontré des ossements incinérés et partout le sol était jonché de débris de dents de pachydermes [4], mêlés à des ossements. Ici, comme

royale de Belgique, 1re série, t. XXII, 1re partie, p. 397) en font honneur au peuples du Nord, tels que les Francs Saliens.

[1] C'est l'opinion de Van Lokeren, *loc. cit.* p., 71.

[2] Van Lokeren, *loc. cit.*, p. 72.

[3] Ce travail a été traduit en flamand sous le titre de : *De heiligen van S. Baafsklooster te Gent.* Gand, 1888, in-8°. Il est dû à M. Oswald Egger.

[4] De porcs sans doute ; on sait que les Ménapiens se livraient beaucoup à l'élève de cet animal et que les jambons de la Ménapie étaient renommés à Rome. Des fragments de poterie romaine ont d'ailleurs été découverts dans

sur la hauteur de Saint-Pierre ou Mont Blandin, les religieux réunis par Saint Amand auront occupé une villa ou un hameau que des Ménapiens convertis aux usages romains avaient déjà habitée. Le cimetière date du temps de ceux-ci ; les murs en blocage, en *opus gallicanum*, du temps des moines.

Les exemples de constructions semblables sont assez rares dans notre pays. On en signale encore quelques restes à Notre-Dame, de Maestricht, mais il est facile de comprendre que, dans une contrée riche en bons matériaux, tels que pierres, marbres, etc., où de plus, l'usage de la brique, si florissant à l'époque romaine, a repris de bonne heure et regagné son ancienne importance, on a dû faire disparaître, tôt ou tard, la plupart des murailles dont l'apparence était déplaisante. Parfois on employa un genre mixte et une maçonnerie se composant d'un noyau intérieur en blocage, avec parements en pierres ou en briques, le blocage étant formé de gros cailloux, solidement liés ensemble par du mortier hydraulique fort dur. Une vieille église de Tournai, démolie à notre époque, offrait l'exemple d'un appareil de ce genre, comme me l'a affirmé un témoin oculaire. C'est ce que l'on remarque aussi dans des églises de la Lombardie, et notamment à Saint-Michel, de Parme [1]. On conçoit qu'un travail effectué dans ces conditions devait être moins difficile et l'on s'explique parfaitement la distinction établie par les lois Lombardes entre l'*opus romanum* et l'*opus gallicanum*.

L'art au surplus ne resta pas longtemps stationnaire et l'on a eu tort, je pense, de considérer les VIIe et VIIIe siècles comme une époque où l'Europe toute entière était livrée à l'anarchie. Sans doute, du temps des rois Mérovingiens, il y eut des

les ruines de Saint-Bavon. Van Lokeren, *Tombeaux de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, à Gand*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1845, p. 291.

[1] De Dartein; *loc. cit.*, p. 231.

guerres entre l'Austrasie et la Neustrie et des querelles sanglantes entre les familles puissantes. Mais les invasions des peuples étrangers furent arrêtées aux frontières et l'on connut des périodes de tranquillité. En Belgique, notamment, on construisit beaucoup, car on vit en peu d'années s'élever un grand nombre des monastères : Saint-Bertin, Saint-Vaast, Saint-Amand en Pevèle, Saint-Pierre et Saint-Bavon, de Gand, Nivelles, Lobbes, Mons, Andenne, Saint-Hubert, etc.; pour ces constructions c'était vers Rome que l'on jetait le regard, c'était de Rome que l'on attendait des ordres, c'était à Rome qu'on allait chercher les inspirations. Les travaux entrepris s'effectuaient suivant le style romain *(more Romano)* ou à la manière des anciens *(more antiquorum)*. Ces expressions se rencontrent à chaque pas, non seulement dans la Gaule, qui communiquait directement avec l'Italie, mais en Angleterre, où la Gaule jouait le rôle d'intermédiaire, et en Écosse, pour laquelle l'Angleterre, à son tour, servait d'école. Citons à ce sujet quelques faits intéressants :

Parmi les ecclésiastiques qui affermirent dans l'île des Bretons l'empire de la foi chrétienne, on cite l'évêque d'Yorck, Benoît ou Wilfrid (mort en 709), renommé pour ses grandes connaissances en architecture et qui dirigeait lui-même les constructions dont il avait formé et esquissé le plan, de concert avec des maîtres de l'art et des ouvriers attirés d'autres pays. Il éleva de cette manière le monastère de Wermouth, commencé en 675. L'année suivante il alla en Gaule à la recherche de maçons en état de lui bâtir une église en pierres, *à la Romaine*, des verriers, des orfèvres, etc. Tout cela manquait au pays des Gallo-Saxons, et Wilfrid se rendit plusieurs fois à Rome même, pour assurer le succès de son entreprise [1].

[1] *Anno proximo ab inchoato Wiremuthensi monasterio Benedictus, Oceano transmisso, Gallias petit, caementarios qui lapideam ibi ecclesiam, juxta ritum Romanorum, facerent, adducturus ; vitri etiam factores indidem accersiti sunt, Britannis ad id tempus*

Par les soins du même prélat, d'autres temples furent encore édifiés, et dans le nombre, ceux de Ripon *(in Hrippis)* et d'Hexham. Ce dernier est cité comme l'un des plus beaux que l'on voyait en deçà des Alpes [1].

L'église de Ripon, décrite avec plus de détails, nous explique mieux ce qu'étaient ces vieux temples, berceaux de l'architecture saxonne. Composée en entier, fondements et murailles, de pierres polies, c'est-à-dire taillées; remarquable par sa longueur et sa hauteur, elle reposait sur des colonnes de formes diverses et sur plusieurs portiques [2]. C'est dans le même genre que construisirent les architectes envoyés par Céoffrid, abbé de Wermouth, vers l'an 700, au roi des Pictes en Écossais: il fallait à celui-ci un grand édifice en pierres, une église à la romaine [3].

On a peu de détails sur les constructions dont la Gaule septentrionale se couvrit au VIIe et dans le commencement du VIIIe siècle. On sait uniquement que l'on en bâtit de somptueuses et de modestes. Les premières se trouvaient surtout dans les cités épiscopales, les chefs de diocèses

incogniti opifices ad cancellandas ecclesias, porticumque et cœnaculorum ejus fenestras. Quin etiam artifices ad concinnanda claustra et vasa variaque ornamenta, quæ ad altaria monasterii necessaria erant, quia ea illa regione deerant, ex transmarinis partibus advexit. Tanta vero celeritate universum opus confectum est, ut intra anni unius circulum, culminibus impositis, missarum inibi sollemnia celebrata sunt. Verum, quia etiam in Gallia ad ecclesiæ et monasterii ornamenta et conplementum deerant, quartum iter e Britannia Romam aggressus est Benedictus. Beda, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum,* dans Mabillon, *Annales Benedictini*, t. I, p. 483.

[1] *Neque ullam domum aliam citra Alpes montes talem ædificatam audivimus.* Eddius, *Vita S. Wilfridi, episcopi Eboracensis, c.* 22, dans Gale, *Britannici scriptores*, c. 22, p. 62.

[2] *Domum domino fabrefactam fundavit, cujus profunditatem in terra cum domibus mirifice politis lapidibus fundatam et super terram multiplicem domum, columnis variis et porticibus multis suffultam, mirabilique longitudine et altitudine murorum ornatam.* Eddius, *loc. cit.*, c. 17, p. 59.

[3] *Et architectos sibi mitti petiit qui juxta morem Romanorum ecclesiam de lapide ingente ipsius facerent, promittens hanc in honorem beati Apostolorum principis dedicandam.* Beda, *loc. cit.*, L. V, c. 22.

mettant souvent leur gloire à dépenser largement leur fortune patrimoniale pour enrichir les temples du Seigneur. Ainsi Monulphe, évêque de Maestricht, éleva dans cette ville, à l'endroit où était inhumé saint Servais, l'un de ses prédécesseurs, une église dédiée à saint Pierre, qui était à la fois grande et richement décorée [1]. Le fondateur de l'abbaye de Saint-Bertin en fit autant à Saint-Omer. « Le saint « homme, dit à ce sujet un chroniqueur de l'abbaye de Saint-« Bertin, travaillant pour l'honneur de Dieu, fit d'abord « édifier un noble temple, construit de pierres et de briques « entremêlées ; on y voit des colonnes provenant des envi-« rons de la ville et dont le chapiteau soutenait une arcade « *(quarum capitulis singulis imposita testitudine)* ; ces colonnes « supportaient les murailles de l'édifice (c'est-à-dire la partie « supérieure de la nef). A l'intérieur régnait un pavement « en pierres multicolores et dont les joints, en maint endroit, « simulait une lame d'or [2] ».

Mais, en général, les communautés monastiques déployèrent moins de luxe : dans les siècles qui suivirent, on opposa souvent leur simplicité primitive à la magnificence que l'on prit l'habitude d'étaler. « Les anciens moines, disait-on [3], « avaient des cellules, des églises et d'autres bâtiments « humbles et obscurs, mais leur cœur était lucide et rempli « de l'amour divin ; quant aux nouveaux, ils construisent « des églises, des cellules, des maisons et tous leurs bâtiments « resplendissants de clarté, mais leurs cœurs, remplis de vices

[1] *Monulphus episcopus templum magnum in ejus honorem construxit, composuit, ornavitque.* Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. 72. Il s'agit ici de l'église Saint-Servais, qui depuis a été entièrement reconstruite.

[2] Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 17.

[3] *Veteres enim monachi cellas quidem, ecclesias et alias mansiones humiles habebant et tenebriosas, sed eorum corda erant lucida et valdè in amore Dei; novi autem ecclesias, cellas, domosque et omnes mansiones lucidas fabricant, sed corda eorum, vitiis et desideriis plena, tenebriosa sunt.* Annales Novesienses, dans Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. IV, col. 556.

« et de désirs, sont livrés aux ténèbres. » Réduite à sa plus simple expression, cette boutade enseigne que l'usage était dans l'origine, de livrer peu de passage à la lumière. Et, en effet, dans l'architecture romane, les fenêtres ont peu d'ouverture à l'extérieur, vont en s'élargissant vers l'intérieur et dessinent un cintre. Aussi a-t-on justement nommé cette architecture, l'architecture cintrée.

Quelques temples datant du VIIIe siècle sont mentionnés comme très modestes. Ainsi la cathédrale de Metz, édifiée par l'évêque Chrodegang en remplacement d'un petit oratoire dédié à saint Étienne, parut trop peu élevée et mal éclairée à l'un des successeurs de Chrodegang, Thierri (mort en 1046), qui la fit abattre et y substitua une construction nouvelle [1]. Le prieuré de *Lebraha* ou Liefvre, dans les Vosges, fondé par Fulrade, abbé de Saint-Denis, et qui existait encore au siècle dernier, offrait une apparence très antique, avec sa double rangée de sept pilastres, son chœur d'une grande exiguité et le transept qui y séparait le chœur de la nef [2].

Mais on aurait tort de croire que l'art était entièrement négligé, et il semble qu'après les guerres civiles dans lesquelles disparurent à la fois la suprématie de la Neustrie et la dynastie Mérovingienne, il y eut un réveil artistique, dont profitèrent surtout les contrées rhénanes, où séjournèrent de préférence les Carlovingiens. Ils réédifièrent et embellirent leurs châteaux et palais : Herstal, Jupille, Neufchâteau ou Chèvremont, Aix-la-Chapelle [3], etc., et leurs

[1] Bertholet, *Histoire du Luxembourg*, t. III p. 92.

[2] *Valdè antiqua est et fortè eadem quæ a Fulrado constructa fuit. Septem utrimque parastatis fulcitur, chorum habens exiguum, cruce chorum inter et navim interposita.* Mabillon, *loc. cit.*, t. II, p. 251.

[3] C'est ici le lieu de faire remarquer que Charlemagne n'a pas été le fondateur d'Aix-la-Chapelle. Cette localité était déjà connue et fréquentée et il y existait une villa royale, un palais, puisque le roi Pépin-le-Bref y passa l'hiver de 765 à 766 et y célébra les grandes fêtes de Noël et de Pâques. *Einhardi annales*, p. 9 (édit. in-12, de Pertz).

familiers, laïques et ecclésiastiques, se firent une règle d'imiter les monuments qu'ils avaient admirés dans leurs campagnes au midi de l'Europe.

L'art connut donc un instant de splendeur sur les bords de la Meuse et du Rhin. Sans doute les constructions n'avaient pas l'importance qu'on leur donna depuis. Mais, parfois, grâce au goût de ceux qui en provoquaient la construction, on y retrouvait des détails, des ornements, dignes de l'ancien art classique. Le peu qui reste de la primitive église de Lorsch est d'une élégance que tous les critiques se sont plu à signaler. Ce temple, dont saint Nazaire était le patron, fut élevé « à la manière et à l'imitation des anciens, » *more antiquorum et imitatione veterum,* pour nous servir des mêmes termes que la vieille chronique du monastère [1]. Grâce à l'initiative de l'abbé Gundeland et aux libéralités du comte Cancron, elle fut rapidement achevée et l'on en célébra la consécration le 1er septembre 774 [2].

Le pays des Francs produisait donc des hommes capables de construire avec élégance, et l'on ne saurait admettre que les rois Carlovingiens et les grands de leurs cours se seraient trouvés dans l'obligation de faire venir de loin des architectes pour leur confier les travaux dont ils avaient conçu le plan. J'ai déjà eu l'occasion de citer ailleurs un document bien peu favorable à cette opinion et qui remonte aux premières années du règne de Charles, probablement à

[1] *Annales Lambeciani*, dans Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. II, p. 88. La date de 774 parait devoir être préférée à celle qui se trouve dans la *Chronique* citée ci-dessous, les *Annales* étant bien antérieures à cette dernière et datant, semble-t-il, des dernières années du IXe siècle. Elles s'arrêtent en 887.

[2] *Anno igitur Dominicæ Incarnationis* 777 *ab exordio seu fundatione prima ipsius monasterii, anno XIII regni vero Caroli magni, per indefessam Gundelandi abbatis diligentiam et Caucronis comitis impensas maximas, monasterium novum consummatum atque ad finem usque perductum fuit, cujus structura more antiquorum satis pulchra atque ampla fuit, lignio tabulatu superius cooperta.* Chronicon Lauresbamense, dans Struvius, *Scriptores rerum Germanicarum*, t. I, p. 87.

l'année 774 [1]. On y voit le pape Adrien Ier prier ce prince de lui envoyer un *maître* en état d'examiner avec soin les toitures de l'église Saint-Pierre et de les rétablir dans leur ancien état. Les bois nécessaires pour ce travail ne se trouvant pas aux environs de Rome, ce « maître » devait se rendre dans le pays avoisinant Spolette, pour en réunir. En dehors de Rome, renommée cependant comme le centre où l'on trouvait le plus d'artistes habiles, il y avait donc des milieux, dans l'Europe occidentale, où l'on rencontrait des constructeurs expérimentés [2].

Il importe de bien préciser le rôle joué à cette époque par le bois dans la construction des édifices. On ne construisait pas des églises en bois, comme des écrivains, d'ailleurs très instruits [3], l'ont cru, mais on couvrait les églises, soit de plafonds en bois *(lignium tabulatum)*, comme on le fit à Lorsch, soit de charpentes apparentes. Les toitures étaient composées de tuiles et, pour les grands édifices, on employait le plomb. C'est ainsi que, sous le règne de Louis le Débonnaire, l'église métropolitaine de Reims fut couverte, comme nous l'apprend une charte de ce prince par laquelle l'empereur abandonna

[1] *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, t. I, p. 94.

[2] Voici le texte entier de la partie de la lettre du souverain pontife relatif à cette question :

Porro, dilectissime atque excellentissime fili, sicut direxistis nobis nostram petitionem adimpleri pro trabibus ad restaurationem sancte Ecclesie, poscimus vestram a Deo promotam excellentiam, ut kalendis Augusti hîc ad limina Beati Petri fautoris vestri, si fieri potest, partitæ inveniantur, ut exindè sempiterna memoria vestra et hîc et in futuro permaneat. De camarado autem, quod est hypochartosis, ad renovandum in basilica Beati Petri apostoli nutritoris vestri, prius tamen nobis unum dirigite magistrum, qui considerare debeat ipsum lignamen, quod ibidem necesse fuerit, ut sicut antiquitus fuerit, ita valeat renovare. Et tunc per vestræ regalis Præcellentiæ jussionem dirigatur ipse magister in partibus Spoleti, et demandationem ibidem de ipso faciat lignamine quod in prædicta hypochartosi, hoc est camarado, necesse fuerit, quia in nostris finibus tale lignamen minimè reperitur. Et pro hoc sanctissimus frater noster Walcharius archiepiscopus nunc minimè fatigatur venire, dum ipsum lignamen per semetipsum siccetur, quia dum viride est non audemus exindè opera qualiacumque facere. Recueil des historiens de France, t. V, p. 559.

[3] C'est l'erreur dans laquelle est tombé, entre autres, Émeric David.

à l'archevêque de cette ville un bien à Gimnée, près de Couvin, où l'on exploitait alors une mine de plomb [1]. Les édifices brûlaient souvent, mais, il est facile de le comprendre, l'incendie ne s'étendait pas au delà des combles et le mal se réparait aisément.

On n'employait la voûte que par exception, et l'un des caractères distinctifs des bâtiments édifiés vers l'an 800, c'est l'emploi de la coupole. Elle distinguait surtout la basilique que Charlemagne fit élever près du palais d'Aix-la-Chapelle [2] et qui subsiste encore aujourd'hui. Le temple ancien se compose d'une rotonde octogonale, qu'entoure une galerie à seize pans et qui supporte une haute coupole. Au rez-de-chaussée il est séparé du pourtour par huit piliers massifs, supportant des arcades cintrées, et à l'étage ce pourtour est orné d'une double suite de colonnes de provenance italienne. Quatre rangées de fenêtres cintrées éclairent cette construction, qui mesure quinze mètres de diamètre sur trente-deux de hauteur. L'intérieur était richement orné et l'on y voyait des mosaïques, dont les vestiges subsistèrent jusqu'au siècle dernier. A l'extérieur, le sommet était terminé par une boule d'or, qui fut brisée par la foudre peu de temps avant la mort du grand empereur [3].

Le moine de Saint-Gall, dont j'ai déjà combattu les excentricités, nous montre Charlemagne attirant les artistes de tous les pays situés au delà des mers [4] ; d'autres écrivains, moins anciens encore, attribuent la construction d'une chapelle située à Paderborn, à des travailleurs grecs employés par un Gérold, parent et porte-étendard de Charlemagne. On en conclut qu'il s'était implanté dans les pays rhénans une

[1] *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 495. Cette charte est datée du 2 septembre 816.

[2] Eginhard, *Vita Karoli magni*, c. 17.

[3] Eginhard, *loc. cit.*, c. 32.

[4] L. I, c. 28.

architecture venue de la Grèce et de l'Orient, byzantine par conséquent, et que de cet art étranger serait sorti toute une école qui aurait couvert les contrées rhénanes et de là toute l'Europe d'édifices où le style roman, complètement modifié, aurait plus tard donné naissance à l'art ogival. L'Allemagne aurait ainsi produit, suivant quelques auteurs [1], le roman byzantin, le véritable roman opposé au gothique ou au style latin, et plus tard l'architecture ogivale. Tous ces raisonnements reposent sur une base bien fragile ; Aix-la-Chapelle, en effet, ne dérive pas de Sainte-Sophie ; c'est une imitation de Saint-Vital de Ravenne ; or, Saint-Vital est contemporaine de Sainte-Sophie. Quant aux ouvriers grecs de Gérold, et non pas, comme le disent quelques critiques [2], de l'évêque Meinwerc, qui mourut en 1036, comment auraient-ils construit dans le nord, dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, avec des matériaux et des aides auxquels ils n'étaient pas habitués, un édifice pouvant servir de modèle? Aucun auteur digne de foi n'attribue à Charlemagne l'importation dans ses États de travailleurs étrangers ; la tradition qui met un fait de ce genre au compte de l'un de ses fidèles est-elle acceptable ?

[1] Notamment Schnaase, *Geschiedenis der bildende Kunsten*, t. IV, p. 918.

[2] Voici ce que dit à ce sujet un auteur qui vivait, on ne doit pas l'oublier, en 1152, quand tout ce qui concernait Charlemagne et ses actions était singulièrement défiguré par les traditions populaires : Meinwerc... *juxta principale quoque monasterium capellam quamdam, capellæ in honore Sanctæ Mariæ perpetuæ virginis, a Geroldo, Karoli magni consanguineo et signifero, contiguam, per Græcos operarios construxit, eamque in honore sancti Bartholomei apostoli dedicavit* (Vie de saint Meinwerc, c. 155, dans Pertz, *Monumenta, Scriptores*, t. XI, p. 139). Cette phrase est évidemment boiteuse, car il y manque le verbe *constructam* ou *edificatam*, « construite, » se rapportant à Gerold, et c'est celui-ci qui pourrait avoir ramené d'Italie des travailleurs *grecs*, comme son maitre et parent, Charlemagne, aurait fait apporter des matériaux de Ravenne.

J'ai voulu m'assurer si ce vice de forme existait dans les manuscrits ; en effet, le manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 7512, qui est du XVe siècle, contient la même leçon ; mais la phrase est reproduite, d'une

Tous les indices, au contraire, rattachent l'église d'Aix-la-Chapelle à l'art de l'Italie. Charlemagne eut des rapports continuels avec cette contrée, dont il annexa la majeure partie à son empire et il vécut constamment en bonne harmonie et en rapports intimes avec les papes. L'un de ceux-ci, Adrien Ier, lui abandonna les colonnes de marbre et les mosaïques du palais impérial de Ravenne [1], qui furent employées aux embellissements d'Aix-la-Chapelle, de même que les blocs de pierres équarries des murs de Verdun, que Charlemagne fit abattre, dit-on, pour punir de ses désobéissances l'évêque de cette ville [2]. Quant à son église, ce fut lui-même, selon son conseiller et ami Alcuin, qui en traça le plan.

Au surplus, on est très imparfaitement renseigné sur les travaux que Charles fit exécuter à Aix-la-Chapelle, où il se trouvait, outre une église, un palais royal, *regia*, un édifice destiné à loger les souverains pontifes ou les chefs du diocèse, *domus pontificis*, et qui était contigu à l'église; un portique, construction considérable, qui joignait cette dernière au palais [3], etc. De ses appartements habituels, l'empereur était à même de s'assurer de tout ce qui se passait dans sa résidence, car, si l'on en croit le Moine de Saint-Gall [4], les bâti-

manière plus correcte, dans un écrivain qui a évidemment puisé dans la *Vie de Meinwerc* : Gobelinus, auteur du *Cosmodromium*, *aetas VI*, c. 52, publié par Meibomius, *Scriptores rerum Germanicarum*, t. I, p. 257. Ici on lit . *Meinwercus quamdam capellam prope majorem ecclesiam Padorbornensem, quondam per Geroldum, consanguineum et signiferum Karoli magni, per Græcos operarios constructam, in honore Beatæ Mariæ desolatam reformavit et eam in honore sancti Bartholomei consecravit.*

Le sens me paraît ici clair et explicite ; Gobelinus avait probablement eu à sa disposition un texte meilleur.

1 *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 581. — Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 643.

2 Hugues de Flavigny dans Labbe, *loc. cit.*, t. I, p. 117.

3 Eginhard, *loc. cit.*, c. 32.

4 L. Ier, c. 30, dans Pertz, t. II, p. 745.

ments destinés à ses vassaux recouvraient de vastes galeries, où les serviteurs de ses grands pouvaient se tenir à l'abri de la pluie et des neiges. Mais, malgré sa vigilance ordinaire, ses constructions ne furent pas élevées avec tout le soin désirable ; souvent, de son vivant même, les combles du palais firent entendre de sourds craquements [1], et, peu avant sa mort, le 5 mai 813, le portique qui joignait l'église et le palais d'Aix, s'écroula de fond en comble [2]. Du palais où ont été tenues tant d'assemblées solennelles et où ont été promulgués tant de capitulaires mémorables, il ne reste rien, non plus que des belles résidences d'Ingelheim et de Nimègue, que Charles avait aussi fait bâtir et dont la première était ornée de peintures murales.

Ce qui subsiste de l'église d'Aix-la-Chapelle est évidemment incomplet, ce temple ayant subi à diverses époques des dévastations, suivies de restaurations et de transformations. Les termes dans lesquels la *Chronique de Moissac* parle de ses dimensions, *miræ magnitudinis*, « d'une grandeur étonnante [3], » ne coïncident pas avec son étendue actuelle. Peut-être, comme le temple de Saint-Riquier, offrait-il un vaisseau à deux absides. On pourrait en retrouver une imitation dans la chapelle du *Valckhof* à Nimègue, qui est également octogonale, mais ce curieux vestige de l'art roman paraît avoir été remanié au XIe siècle ; l'étage supérieur de la galerie de la chapelle est éclairé par des fenêtres composées d'une double lancette, en cintre surhaussé, à arcs reposant sur une colonnette et inscrite dans un grand arc cintré, [4]. Plusieurs églises furent, dit-on, bâties sur le modèle de celle d'Aix,

[1] *Accessit ad hoc creber Aquensis palatii tremor et in domibus ubi conversabatur assiduus laqueariorum crepitus*. Eginhard, *loc. cit.*

[2] *Porticus, quam inter basilicam et regiam operosa mole construxerat, die Ascensionis Domini subita ruina usque ad fundamenta conlapsa*. Eginhard, *loc. cit.*

[3] Pertz, t. I, p. 303.

[4] Voir Oltmans, dans les *Bouwkundige bijdragen uijtgegeven door de maatschappij tot bevordering der bouwkunst te Amsterdam*, 3e jaar, bl. 298.

notamment celle de Germigny, élevée par les ordres de Théodulphe, évêque d'Orléans [1].

On peut mieux se retracer une idée d'un grand monastère et d'une belle église de l'époque au moyen du plan de l'abbaye de Saint-Riquier (localité située près de la mer, à proximité de l'embouchure de la Somme), que Mabillon a publié dans l'un des chefs-d'œurve d'érudition consacrés par lui à son ordre : les *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, d'après un dessin qui comptait, dit l'éminent diplomatiste, plus de 500 années d'existence [2]. Le cloître du monastère formait un carré, sauf que l'un des côtés se prolongeait de manière à former un angle, au sommet duquel se trouvait la chapelle de Saint-Benoît, dont la consécration eut lieu en 798. Le côté occidental était occupé par l'église Notre-Dame et au côté opposé du cloître, vers le midi, s'élevait le temple principal, à l'endroit où avait existé l'église primitive, dont Notre-Dame était la patronne. La nouvelle, construite également vers l'an 800, était remplie d'objets précieux : tapis, tentures, retables et autres sculptures, mosaïques, vases, etc. [3]. On fit appel, pour les travaux et la décoration des nouveaux édifices, aux hommes les plus habiles à employer la pierre et le bois, la vitre et le marbre. Le pavement de marbre du chœur passait pour une œuvre incomparable ; des colonnes, de la même matière, avaient été apportées de l'Italie. Le *ciborium* ou dais surmontant le maître-autel était soutenu par des colonnes carrées et octogonales. Tout ce que peut réclamer la volonté d'un personnage tout-puissant et le goût d'un homme ami des arts avait donc été accompli à Saint-Riquier.

[1] *Mabillon*, *Annales Benedictini*, t. II, p. 295.

[2] Cette phrase date de 1677, le dessin remonte donc au milieu du XIIe siècle. Mabillon, *Acta*, *sæculum IV*, t. I.

[3] Voir à ce sujet Mabillon, *loc. cit.*, pp. 109-117.

L'homme à qui on devait toutes ces splendeurs était en effet, l'un des personnages les plus remarquables de la monarchie carlovingienne. Epoux de Berthe, l'une des filles de l'empereur, il eut longtemps le commandement supérieur des côtes de la mer du Nord et figura parmi les ministres de Charles jusqu'à sa mort, arrivée en 814, presque en même temps que celle du monarque. C'est à Saint-Riquier qu'il voulut être enterré.

Les édifices dus à sa munificence peuvent être considérées comme une expression complète de l'art de son temps. L'église principale présente le plus ancien exemple connu de temple à deux absides opposées. La nef et ses bas-côtés, qui recevaient le jour par deux rangs de six fenêtres cintrées, aboutissaient, de part et d'autre, à un bâtiment quadrangulaire ou abside *(porticus)*, éclairé de même, et ayant l'un et l'autre, en leur milieu, une tour de forme ronde, surmontée d'une coupole à trois étages ornés de colonnes. L'abside occidentale était placée sous l'invocation du Sauveur, l'abside orientale, ainsi que le chœur, sous celle de saint Riquier. Le chœur, fort petit et de forme carrée, avait trois fenêtres de chaque côté. Une tourelle, de forme ronde, à toit obtus, contenait la cage d'escalier conduisant aux étages des coupoles. Une triple coupole couvrait aussi le chœur de l'église Notre-Dame, dont la forme était carrée.

Ces constructions étaient à la fois imposantes et sévères. Elles se rapprochent d'une manière frappante d'un édifice italien, l'église abbatiale du Mont-Cassin, où l'on voyait également une haute coupole, à plusieurs étages, au-dessus du chalcidique ou porte centrale des transepts [1].

L'empereur Charles avait chargé ses *missi* ou commissaires d'inspecter avec soin l'état des églises, de leur décoration et de leur mobilier. Les évêques, d'ailleurs, suivirent

[1] Consultez à ce sujet le plan publié par Mabillon, *loc. cit.*, p. 111.

l'impulsion que le grand monarque leur donnait et s'exhortaient mutuellement à réparer et embellir les édifices du culte. Un grand nombre de temples furent alors reconstruits en tout ou en partie, embellis et même décorés de peintures [1]; les ravages des Normands arrêtèrent un instant l'élan donné à l'art et, au dixième siècle, le préjugé que le monde était condamné à périr l'an mille fit ajourner plus d'un projet ; mais, à toutes les époques, il y a des esprits assez osés pour ne pas obéir aux préventions de leurs contemporains et, malgré le démembrement de l'empire franc, malgré l'anarchie féodale, malgré l'oppression sous laquelle gémissait le plus grand nombre, on trouva encore les ressources nécessaires pour élever des édifices nouveaux.

A Gand, notamment, on vit se construire, presque en même temps, deux temples également remarquables, mais dont l'un, l'église abbatiale de Saint-Pierre, a disparu complètement, tandis que l'autre, l'église abbatiale de Saint-Bavon, ne subsiste plus qu'à l'état de ruine, presque perdue au milieu de constructions monastiques de différentes époques. La première appartenait encore au type des basiliques a deux absides, car elle avait deux tours, dont une, l'occidentale, fut consacrée en l'an 979 par l'archevêque de Trèves. On avait commencé, dès le mois de mai 959, à rebâtir tout le monastère avec plus d'élégance *(in majori elegantiâ)* et l'an 975, l'archevêque de Reims Adalbéron en avait béni l'église [2].

Quant au monastère de Saint-Bavon, l'abbé Erembert en fit commencer la partie orientale le 25 avril 1003 [3], et l'on

[1] Consultez à ce sujet ce que j'ai dit dans mes *Recherches sur l'Histoire de l'école flamande de peinture avant et pendant la première moitié du XVe siècle*, 1er fascicule.

[2] Voir une vieille chronique (du XIIe siècle?), dans Van de Putte, *Annales Sancti Petri Blandiniensis*, p. 8 et 9.

[3] *Messager des sciences historiques*, année 1845.

peut assigner à cette époque les murs en pierres de petit appareil, percés d'espace en espace de petites fenêtres cintrées très simples, légèrement surhaussées, s'ouvrant vers l'intérieur, que l'on y remarque au-dessus du mur à appareil grossier dont j'ai parlé et dans les parties avoisinantes des ruines. La même manière de bâtir se reproduit dans la plus grande partie des restes de l'ancien château des comtes de Flandre qui, a en juger par cette circonstance, doit remonter au xe siècle.

L'an mil s'étant passé sans qu'aucun événement extraordinaire se soit produit, on renaquit à l'espérance, et une exaltation singulière s'empara des esprits dans l'Europe occidentale ; c'est ce qu'atteste le passage suivant d'un chroniqueur de l'époque :

« Comme la troisième année après l'an mil était sur le « point de commencer, on se mit par toute la terre, et « particulièrement dans les Gaules et en Italie, à renouveler « les vaisseaux des églises, quoique la plupart fussent assez « somptueusement établis pour se passer d'une telle opéra- « tion. Mais chaque nation chrétienne rivalisait à qui aurait « le temple le plus remarquable. On eût dit que le monde se « secouait pour dépouiller sa vieillesse et revêtir une robe « blanche d'églises. Enfin presque tous les édifices religieux, « cathédrales, monastères des saints, chapelles de villages, « furent convertis par les fidèles en quelque chose de « mieux. »

Ce passage curieux d'un écrivain dont le témoignage ne peut être contesté, car il était contemporain [1], donne une grande idée du mouvement qui s'opéra alors. Ils sont sans nombre les édifices importants qui, d'après les chroniques, furent alors reconstruits dans notre pays et les contrées

[1]. *Igitur infra supradictum millesimum tertio jam ferè imminente anno, contigit in universo penè terrarum orbe, præcipuè tamen in Italia et in Gallis, innovari ecclesiarum basilicas, licet pleræque decenter locatæ minimè indiguissent. Aemula-*

adjacentes. Contentons-nous de citer, sans prétendre être complet : l'église Saint-Vincent, de Metz, dont la dédicace eut lieu le 12 mai 1030 [1] ; Saint-Willebrord, d'Echternach, qui fut bénite le 19 octobre 1031 ; Saint-Remy, de Mouson, que le pape Léon IX dédia lui-même en l'an 1049 [2] ; le temple abbatial de Stavelot, dont la reconstruction s'opéra par les soins du célèbre abbé, saint Poppon [3] ; Saint-Lambert, de Liège, que l'évêque Notger fit rebâtir et dont la consécration se fit par les soins de son successeur Baldéric en 1015 ; Saint-Barthélemy, de la même ville, pour laquelle une cérémonie analogue fut célébrée trois jours après ; l'église abbatiale de Saint-Jacques, encore à Liège, qui fut achevée en 1030 ; celle de Saint-Trond, rebâtie par les soins de l'abbé Adelard II, mort en 1055 [4] ; Saint-Servais et Notre-Dame de Maestricht ; Saint-Pierre de Louvain, que Lambert Ier, comte de Louvain, fit reconstruire ; Sainte-Gudule, à Bruxelles, qui fut consacrée en 1047 : Saint-Pierre, de Gembloux, que l'on commença à rebâtir en 1019 et qui fut consacrée le 25 juillet 1022 [5] ; Sainte-Gertrude, de Nivelles, dont la consécration se fit avec une grande solennité, en présence du roi de Germanie, Henri III, en la même année ; Notre-Dame, de Cambrai, où l'évêque Gérard fit agrandir le chœur et la

batur quæque gens Christicolarum adversus alteram decentius frui. Erat enim instar ac si mundus ipse excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem induerat. Tunc denique episcopalium sedium ecclesias penè universas ac cætera quæque diversorum sanctorum monasteria seu minora villarum oratoria, in meliora quique permutaverat fideles. Raoul Glaber, *Francorum historiæ libri V*, L. III, c. 4.

[1] *Annales Sancti Vincentii Mettensis*, dans Pertz, *Monumenta*, *Scriptores*, t. III, p. 157.

[2] *Annales Mosomagenses*, dans le même, t. III, p. 169.

[3] Elle fut dédiée le 5 juin 1040. *Vita S. Popponis*, dans Pertz, *Monumenta*, *Scriptores*, t. XI, p. 307.

[4] *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 20, éditée par M. de Borman.

[5] *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans d'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 765.

crypte et que l'on consacra, en 1030, après sept ans de travaux; Notre-Dame d'Arras, qui fut consacrée le 2 janvier 1030 [1]; Saint-Martin, d'Utrecht, dont la bénédiction s'accomplit, par l'évêque Adelbold, assisté de douze autres évêques, le 26 juin 1028; etc., etc. [2].

Sans doute, la plupart de ces monuments du commencement du XIe siècle ont disparu ou ont fait place à des constructions nouvelles, mais il en reste suffisamment pour donner une idée parfaite du style que l'on y a employé et l'on peut en retrouver un type dans l'église d'Echternach, qui est restée debout. Elle a, il est vrai, été modifiée au XIIIe siècle (de 1242 à 1270), de manière à présenter l'aspect d'une construction ogivale et, de nos jours, on lui a rendu, avec plus ou moins de bonheur, son premier caractère; mais il en existe deux vues anciennes : la première dans le sceau communal d'Echternach, où on voit la vieille basilique entourée par l'enceinte de la ville, telle qu'elle existait au commencement du XIIIe siècle [3]; l'autre, dans le *Liber aureus* ou « Livre d'or » du monastère, magnifique manuscrit exécuté vers l'an 1200, par ordre de l'abbé Godefroid et qui se trouve actuellement à la bibliothèque de Gotha [4], mais où les dessins ont une allure capricieuse et tourmentée, peu en rapport avec les lignes simples et correctes de l'architecture romane.

[1] On croyait que la cathédrale qui a disparu au commencement de ce siècle et qui était du style ogival, remontait au XIe siècle. C'était une erreur manifeste. Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. II, p. 153.

[2] J'ai signalé ce grand développement des travaux architectoniques au commencement du XIe siècle dans mon travail intitulé : *Les libertés communales*, (Brux., 1878, 2 vol. in-8°), t. I, p. 247.

[3] Voir Wurth-Paquet, *Table analytique des chartes et documents concernant la ville d'Echternach*, 1° *Établissements de Saint-Willibrord* (Luxembourg, 1867, in-12 de 77 p.), où ce sceau est fidèlement reproduit.

[4] Le même, *Liber aureus d'Echternach*, dans les *Publications de la Société de Grand-Duché de Luxembourg*, année 1862, p. 87.

L'église apparaît, dans cette miniature, comme régulièrement construite en pierres équarries ; en réalité, elle était, en majeure partie, en très mauvaise maçonnerie ; les chapiteaux et les moulures du couronnement des piliers se composaient de grès blanc, recouvert de plâtre de même couleur, tandis que les fûts, qui paraissent provenir d'une basilique antérieure, étaient, ainsi que leurs bases, de grès rouge et peints en rouge. Le vaisseau consiste en une petite abside, demi-circulaire, et en trois nefs, éclairées de chaque côté par six fenêtres cintrées et recouvertes primitivement d'un plafond. Ces dernières avaient à chacun de leurs angles une svelte tour ronde, également éclairée, dans le haut, par des fenêtres cintrées, et dont le petit clocher était surmonté d'une croix ; une seule de ces quatre tours subsistait. Ajoutons ici que toutes les dimensions du vieux temple d'Echternach sont basées sur le pied romain de 29 1/2 centimètres. Le chœur mesure 30 pieds de longueur sur 24 de largeur, la nef 190 de long sur 34 (ou 75, si l'on y comprend les bas côtés) de large et 60 de hauteur. L'édifice présente encore cette particularité, que j'emprunte à Schayes[1], qu'elle est soutenue par deux rangs de piliers alternant avec des colonnes cylindriques, et dont les chapiteaux, ornés de feuillages, sont une imitation exacte de ceux de la grande église de Trèves.

Les églises du genre de celle d'Echternach ne manquent pas en Belgique. Citons dans le nombre celles de Weris, de Waha, de Hastière, de Celles, de Saint-Denis, à Liège, de Saint-Barthélemy, dans la même ville, d'Alden-Eyck ou Vieux-Eyck, près de Maeseyck ; de Saint-Pierre, à Saint-Trond ; de Sainte-Vérône, entre Berthem et Leefdael ; de Watermael, près de Bruxelles ; d'autres ont été récemment démolies, comme celle de Westrem-Saint-Denis, près d'Audenarde, et celle de Rixingen, dans le Limbourg.

[1] *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. I, p. 319

L'église paroissiale de Waha, basse, simple, abrupte, constitue le véritable type de toutes ces constructions et se rapproche énormément de ce que devait être l'église abbatiale d'Echternach, plus vaste et plus importante. Elle est divisée en trois nefs, où quatre piliers massifs, sans chapiteaux, supportent des arcades en plein cintre; ces nefs sont éclairées par deux rangées de fenêtres cintrées, dépourvues de tout ornement. Le chœur, dont la terminaison est formée par un mur plat, est décoré d'arcades simulées encadrant de petites fenêtres. Tout l'intérieur est recouvert par un plafond et en tête du vaisseau s'élève une tour carrée, peu élevée audessus du toit de l'église et à peine percée de quelques embrasures [1].

La vieille église de Wéris, près de Barvaux, ressemble à celle de Waha, mais les formes y sont encore plus simples et plus agrestes. Les fenêtres des bas-côtés sont petites, étroites et très irrégulières, celles de la grande nef sont plus étroites encore. Hastière et Celles, au contraire, ont de plus belles allures. Il y a quelques années, je me trouvais à Hastières au moment où l'on y travaillait à l'église de Notre-Dame, l'ancien temple de l'abbaye, et je pus librement scruter jusque dans leurs fondements les murs de ce vieux temple. Il date du temps de l'abbé de Waulsort Rodolphe, qui le fit rebâtir en entier, de 1033 à 1035 [2]. Je pus descendre dans la crypte, contempler ses murs mis à nu, étudier les très vieux sarcophages en pierre que l'on y a trouvés. Hastière était une église double, en partie réservée aux moines de la localité, en partie paroissiale; c'est pourquoi son vaisseau avait des dimensions peu ordinaires, que relevaient à l'inté-

[1] Voir la description de ce temple, écrite par Henri Crépin pour les *Annales de la Société de la province de Luxembourg* (t. III, p. 115). Une vue de cette église a été publiée dans la *Belgique illustrée*, t. II, p. 530.

[2] M. Van Caloen, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVII, p. 1.

rieur deux rangs de fenêtres cintrées, surhaussées, encadrées par des arcades également cintrées, reposant sur des piliers à chapiteau très simple [1].

Une disposition analogue se remarque dans l'église de Celles, qui est moins considérable, mais dont la partie postérieure n'a pas été remplacée, comme à Hastière, par des constructions de style ogival. Celles constitue le modèle complet d'un édifice en style roman, modèle auquel les siècles ont apporté peu de modifications et où l'intérieur n'est pas moins curieux que l'extérieur [2]. Une autre église curieuse, mais dont quelques parties seulement ont conservé leur cachet primitif, est celle de Thyne, près de Dinant [3].

A Liège, les souvenirs de l'époque de Notger sont rares; en effet, dans une cité florissante, les monuments anciens ont peine à garder leur cachet primitif et l'accroissement continuel de la fortune publique entraîne constamment la substitution d'édifices nouveaux à ceux qui existaient d'abord. Des nombreux temples dont Eracle et son successeur Notger ont prescrit l'édification, il ne reste presque rien.

A Saint-Denis et à Saint-Barthélemy seulement on retrouve le commencement du XI[e] siècle. A Saint-Denis, l'ogive et l'art de la Renaissance ont tout envahi, sauf l'intérieur de la grande nef, où une rangée de fenêtres cintrées est restée intacte, et sauf la tour, dont la forme est très massive et très grossière [4]. Saint-Barthélemy, dont l'intérieur a été complètement modernisé au siècle dernier, montre encore un narthex ou avant-corps extrêmement intéressant, orné de trois étages d'arcades cintrées et dont le toit porte deux

[1] Voir une vue de l'église de Hastière dans *la Belgique illustrée*, t. II, p. 244.

[2] M. Reussens a publié une vue intérieure et une vue extérieure de l'église de Celles (*Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 348 et p. 349, 2e édition).

[3] *Belgique illustrée*, t. II, p. 235.

[4] Schayes en a donné une vue (*loc. cit.* p. 297).

tours carrées, d'une date, à ce qu'il semble, un peu plus récente.

A Maestricht, l'église de Saint-Servais a été reconstruite, mais l'église de Notre-Dame a conservé une tour, d'une forme singulière et peu commune. « C'est une masse carrée, » d'une architecture fort grossière, qui occupe toute la lar- » geur des trois nefs [1]. » Elle est flanquée de deux tourelles rondes, contenant des escaliers par lesquels on en atteint la partie supérieure et qui ont chacune un petit clocher. Cette masse repose sur une crypte, dont la voûte est portée par des pilastres engagés dans les murs. Elle est remplie par une énorme charpente qui sert à soutenir les cloches. Les tourelles n'ont que d'étroites embrasures et la tour que de toutes petites baies, sauf dans le haut, où on voit une décoration d'arcades cintrées.

L'église d'Alden-Eyck, en aval de Maestricht, constitue l'unique débris, encore subsistant, du monastère d'Eyck, l'un des plus anciens du diocèse de Liège. Toute activité a disparu autour d'elle et la population en a quitté les environs pour s'établir, depuis des siècles, dans la ville voisine de Maeseyck. Puisse ce reste curieux échapper longtemps encore aux ravages du temps et à la manie des restaurations. Ses murs sont rudes et composés d'un blocage irrégulier, mais l'art n'est pas resté étranger à sa construction. La corniche en pierre, à l'extérieur de la nef, est décorée de rinceaux et d'autres ornements pour la plupart empruntés au règne végétal et taillés avec une rare perfection. Le chœur et le haut de la tour datent de l'époque ogivale ; quant à la nef, elle est romane : un plafond le recouvre et des petites fenêtres en plein cintre, légèrement surhaussées, y répandent du jour. On a cru qu'elle s'appuyait à des bas-côtés, parce que, sous ces fenêtres, règne une suite d'arcades simulées, également

[1] Schayes, *loc. cit.*, p. 346.

en plein cintre et retombant sur des chapiteaux très simples [1]. Ces arcades, à mon avis, n'ont jamais été ouvertes, pas plus que celles, du même genre, que l'on remarque dans d'autres petits édifices de la même époque. Nulle part je n'ai constaté, dans des cas pareils, des traces de rattachement, de remaniement dans la maçonnerie. Il y a là plutôt une réminiscence d'un système de décoration que j'ai déjà signalé comme existant à Ravenne, dans le monument de Théodoric [2]. Comme au VIe siècle, l'arcade cintrée constitue, au XIe le motif décoratif employé de préférence dans les édifices.

Transportons-nous dans le Brabant, dans la belle vallée qu'arrose la Voer, entre Ter-Vueren et Louvain. Là je découvris, il y a bientôt quarante ans, la chapelle dite de Sainte-Vérone, composée d'un chœur terminé par un mur plat, d'une nef dont les murs, à l'extérieur, présentent encore quatre arcades simulées et cintrées, reposant sur des piliers carrés ce qui donnerait à croire, disais-je à tort [3], qu'elle a eu jadis des collatéraux, et d'une tour peu élevée, mais massive et couronnée par un petit campanile. Dans la nef est un plafond portant la date de 1773, époque à laquelle on ouvrit, sans doute, les deux fenêtres en cintre surbaissé qui éclairent cette partie de la chapelle. La simplicité du plan de l'oratoire, la pauvreté de son ornementation, l'emploi du plein-cintre dans les fenêtres de l'abside, fenêtres dont une est fermée, tout concourt à en reporter la construction au XIe siècle. Depuis, sans daigner me citer [4], on a donné une description plus longue de ce petit temple, mais en le faisant remonter à

[1] Schaepkens, l'*Eglise d'Eyck*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1861, p. 133.

[2] On voit des arcades du même genre dans la basilique de Ravenne où Galla Placidia a reçu la sépulture.

[3] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 436.

[4] Jacobs, *Dissertation archéologique sur l'église de Berthem et la chapelle de Sainte-Vérone*, dans le *Bulletin d'art et d'archéologie*.

l'an 1160 environ, sans motiver cette date. L'église de Berthem, à peine éloignée de 15 minutes de la chapelle de Sainte-Vérone, est peut-être aussi ancienne.

L'église de Saint-Clément, à Watermael, entre Bruxelles et la forêt de Soigne, n'était pas moins intéressante, mais, sans prévenir personne, sans annonce qui permit d'en crayonner l'apparence et d'en suivre la démolition, on en a transformé l'extérieur, auquel des murs en briques neuves donnent un aspect tout à fait réjouissant pour le vulgaire [1]. C'est à peine si, du dehors, on peut juger, par quelques fractions de la grande nef, de l'aspect qu'elle offrait autrefois. « Elle date probablement, ai-je dit, de la première « moitié du XI[e] siècle. Les nefs, au nombre de trois, reposent « sur des piliers carrés et trapus. La nef centrale, qui est « plafonnée, suivant l'antique usage, est du double plus large « que les collatéraux ; elle est éclairée par de petites fenêtres « cintrées en abat-jour, tandis que les collatéraux ne reçoivent « la lumière que par des baies ogivales pratiquées après « coup, dans la toiture, au centre de petits pignons triangu- « laires. Le chœur et le croisillon appartiennent à l'époque « ogivale..... [2]. »

[1] Je n'ai trouvé à ce sujet, dans le *Bulletin d'art et d'archéologie*, aucune délibération de la Commission royale des Monuments. On s'est donc complètement passé, pour transformer le temple paroissial de Watermael, de l'avis d'un corps auquel on demande pourtant l'approbation de simples objets mobiliers d'une valeur absolument insignifiante.

[2] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 334. — C'est Frédéric Vander Rit qui a le premier appelé l'attention sur l'église de Watermael dans son travail intitulé : *Étude archéologique sur l'église souterraine d'Anderlecht* (Mémoires couronnés, etc., de l'Académie royale de Bruxelles, t. XVII. Brux., 1844, in-4°), pp. 17 et suivantes. Les raisonnements de Vander Rit, qui voyait dans la crypte de l'église d'Anderlecht, le temple primitif de cette localité, construit au commencement du IX[e] siècle, longtemps avant l'église de Watermael, pèchent par leur base. La crypte en question, comme on peut en juger par l'énorme développement de ses murs, n'a jamais été qu'une crypte ; par son architecture elle se rattache aux autres constructions du même genre

Deux édifices importants doivent nous arrêter un instant, soit parce qu'on tend à leur assigner une date d'après de vagues indices, soit à cause de particularités curieuses. Je veux parler de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et de Saint-Ursmer, à Lobbes. L'antique collégiale de Nivelles, que l'on a voulu faire remonter en partie au VIIe siècle, ne fut élevée qu'au XIe; encore n'est-elle pas en entier du commencement de cette dernière période, car l'on y remarque plusieurs modes de construction, comme Schayes l'a constaté [1]. La nef, avec ses murs construits en moellon et percés de petites ouvertures dout les cintres s'appuient sur de simples pieds droits, est probablement antérieure au croisillon et au chœur, dont les murs, à l'extérieur, sont plus décorés.

L'église paroissiale de Lobbes appartient à la seconde plutôt qu'à la première partie du XIe siècle, mais il s'y trouve une construction dont Schayes n'a pas rencontré d'autre exemple en Belgique [2]. Elle consiste en une série d'arcades cintrées, murées jusqu'aux deux tiers de leur hauteur et inscrites dans un grand arc cintré, également bouché. C'est peut-être un reste d'un édifice plus ancien, car on voit des arcades semblables dans le dessin cité plus haut et qui représente l'abbaye de Saint-Riquier, où elles se trouvaient à la partie inférieure de l'abside de l'église dite de Notre-Dame.

La Flandre est certes riche en édifices non moins anciens que ceux dont je viens de parler, mais elle en a perdu plusieurs depuis peu. L'église de Saint-Denis Westrem, démolie en 1845, se caractérisait par ses deux rangées d'arcades, sans

élevées vers l'an 1100. Elle est manifestement postérieure à l'église de Watermael.

[1] *Loc. cit.*, p. 320.— Voir la description détaillée de ce superbe édifice dans Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne, Ville de Nivelles*, pp. 116 et suivantes. Nous croyions alors que le chœur de l'église de Nivelles en constituait la partie la plus ancienne.

[2] *Loc. cit.*, p. 324.

impostes ni archivoltes, partageant la nef en trois parties; plus haut régnaient de petites fenêtres d'un mètre de hauteur sur 30 centimètres de largeur, et s'évasant à l'intérieur. L'église de Maria-Leerne paraissait encore plus primitive, grâce à ses petites fenêtres d'une étroitesse extrême et à son appareil en pierres à peine dégrossies [1].

L'époque à laquelle appartiennent quelques-unes de ces constructions dont les documents ne parlent pas, a pu être parfaitement déterminée et coïncide à la fois avec le célèbre passage de Raoul Glaber et avec le fait, signalé plus haut, du développement inouï du goût des constructions architecturales. On a retrouvé la pierre de consécration de l'église de Waha, sauvée de la destruction par un ancien juge de paix de Marche, Goebel; elle est aujourd'hui placée dans le chœur de l'église et atteste que cette dernière fut dédiée par l'évêque de Liège, Diotuin ou Théoduin, le 20 juin 1051. L'église de Rixingen, dans le Limbourg, n'existe plus depuis une quarantaine d'années, mais on en possède aussi la pierre de consécration, où est inscrite la date de 29 mars 1036 [2]. A l'extrémité occidentale du pays, l'église de Westrem-Saint-Denis, présentant l'analogie la plus frappante avec celle de Waha, pouvait être considérée comme appartenant évidemment à la même époque.

Dans tous les pays voisins du nôtre, la même manière de bâtir fut répandue et l'on pourrait en signaler de nombreux exemples. Parfois certaines parties de l'édifice ont été remaniées à une époque postérieure et sont plus ornées, mais les parties principales, et presque toujours les parties les moins élevées, se distinguent nettement. C'est ce que l'on remarque, en France, dans l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, qui

[1] Schayes, *loc. cit.*, p. 265. — Voir, sur l'église de Westrem, un article de Van Lokeren, dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1847, p. 1.

[2] MM. Weale et de Borman, dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1861, p. 444.

fut commencée en l'an 1042 environ, et dans le beau temple de Saint-Philibert, de Tournus, qui fut relevé de ses ruines après un violent incendie, survenu le 14 octobre 1007, et fut consacré le 29 août 1019. Citons encore l'église de La Souterraine, celle de Paray-le-Monial, celle de Saint-Michel d'Entraigues, qui est de forme octogonale, avec huit absides semi-circulaires rayonnant autour de la partie centrale, et qui est décorée, à l'extérieur, d'arcades simulées en plein cintre, richement ornées de chapiteaux sculptés [1].

L'Allemagne, il est à peine nécessaire de le dire, a des monuments tout à fait semblables, et l'église de Steinbach, que l'on fait remonter parfois à l'époque où vivait Eginhard, l'ami, le conseiller, le biographe de Charlemagne, se rapproche de nos plus vieilles églises par ses arcades simulées, reposant sur des piliers, qui en décorent les bas-côtés vers le dehors; par les petites fenêtres cintrées de sa nef, par son abside semi-circulaire. Quelques parties des églises Sainte-Cécile et Saint-Pantaléon, de Cologne (cette dernière fondée en 964) [2], présentent un caractère analogue, aussi bien que des églises de l'Italie.

Pour résumer, disons que jusqu'au milieu du XIe siècle l'église romane est en général peu élevée, mais aussi elle se soutient par sa seule masse, sans avoir d'arcs-boutants, de contreforts, et même de pilastres simulés ou pieds-droits. Ses murs solides et épais, où l'on remarque rarement des fissures, se maintiennent, grâce sans doute à l'excellence du ciment qui y est employé et qui, avec le temps, a acquis une dureté extraordinaire. L'appareil est parfois peu soigné, même grossier, mais a supporté sans faiblir des remaniements nombreux et des modifications quelquefois peu heureuses.

[1] Le plan et les détails de ces églises se trouvent dans les *Monuments historiques de la France*.

[2] Voir *Köln am Rhein*, p. 39.

Les voûtes y manquent ou ne s'y trouvent que dans les bas côtés de la nef, et par conséquent n'ont pu exercer aucune action sur les parois ou n'en ont exercé qu'une médiocre. La nef centrale, dont la hauteur est rarement grande, n'est percée que de petites fenêtres s'élargissant presque toujours à l'intérieur. Le chœur est petit, semi-circulaire ou terminé par un mur plat; la tour, placée en tête de la nef, et quelquefois remplacée par un avant-corps de forme quadrangulaire et assez élevé, n'a pas l'importance qu'on lui donnera plus tard.

La forme basilicale, c'est-à-dire la forme allongée, est la plus ordinairement employée, bien que l'on préfère parfois la forme circulaire. Mais au bout de cinq siècles, le mode de construction et le mode de décoration architectonique n'ont guère varié. On persiste à vouloir des églises à la romaine ou romanes, et pour elles l'expression de constructions en style roman se justifie parfaitement. On bâtit ainsi, non seulement dans l'Europe occidentale, mais aux extrémités du monde chrétien. En Angleterre, pendant presque toute la période anglo-saxonne (qui se termine en 1066), on a bâti à la romaine et ce que l'on y appelle le style saxon n'est qu'une application locale du roman primitif; en Suède, où vers l'an 1100, le christianisme ne s'établit et ne se propage pas sans peine, le roi saint Eric (mort en 1160) se conforme au mode romain *(more romano)* pour bâtir la première cathédrale d'Upsal [1]. Comme ses ruines l'attestent encore (ou l'attestaient, car à l'heure actuelle elles ont peut-être disparu), c'était une église polygonale, peu élevée, présentant au centre une sorte de coupole, et décorée à l'extérieur d'arcades cintrées.

On peut juger, par quelques détails, que cette architecture

[1] Hope, *Histoire de l'architecture,* p. 210 et 231.

si simple n'était pas absolument dénuée d'ornementation. Les portes, les corniches des toitures se distinguent quelquefois par des détails variés et élégants. A l'intérieur, des sculptures travaillées avec soin et qui sont citées comme des modèles par d'anciens auteurs, attiraient le regard. Ainsi, à l'abbaye de Saint-Viton, de Verdun, l'abbé Richer fit exécuter, vers l'an 1030, un dôme d'autel soutenu par des colonnettes, un pupitre en bronze doré et un devant d'autel en argent doré ou en or, tous les trois décorés de bas-reliefs et dont le dernier, où l'on voyait représentés l'abbé Richer et la comtesse Mathilde aux pieds de Jésus-Christ et de saint Pierre, passait pour « un travail admirable »[1]. A Gembloux, l'abbé Tietmar, vers l'an 1090, revêtit en entier la chaire à prêcher de l'église abbatiale et la châsse de saint Exupère d'ornements en or et en argent et de bas-reliefs[2].

Dans certaines maisons monastiques, on ne reculait devant aucun sacrifice pour étaler un luxe qui ne répondait plus du tout à la simplicité des premiers âges de l'ordre de saint Benoît. L'abbaye de Saint-Bertin, fondée depuis quatre siècles à Saint-Omer, dans une ville dont la prospérité commerciale ne cessait de croître, spécialement protégée par les comtes de Flandre alors à l'apogée de leur puissance, était aussi riche que célèbre. De 1043 à 1065, l'abbé Bovon en fit reconstruire les bâtiments de fond en comble, et Héribert, son successeur, après en avoir fait achever l'église, ordonna d'y suspendre une couronne de lumière, en or et en argent, *d'un prix jusqu'alors inouï*[3].

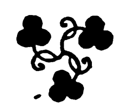
Mais l'heure approchait d'une révolution totale dans l'art

[1] *Vita sancti Richardi*, dans les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, Sæculum V*, t. I, p. 541.

[2] *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans d'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 768 (édit. in-f°).

[3] Voir Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, pp. XLIX et 179.

de l'architecture. Les objets en métal précieux, qui exerçaient une si grande impression sur les visiteurs des temples modestes de l'époque mérovingienne et carlovingienne, allaient voir leur éclat s'effacer au milieu des créations superbes d'une école nouvelle. Devant les admirables façades des temples romans-lombards, sous leurs voûtes imposantes, l'œil aura peine à se détacher des beautés de la construction; tout ornement, quelqu'en sera la valeur, perdra de son prix et ne servira qu'à faire valoir la beauté de l'ensemble. La pierre seule, mais la pierre disposée avec une habileté prodigieuse, va produire des merveilles qui, plus que jamais, sont de nos jours contemplées avec admiration.



IV

LE ROMAN ORNÉ OU LOMBARD

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'art architectonique ont signalé l'apparition, au XI[e] siècle, d'un nouveau style beaucoup plus orné, beaucoup plus décoratif que celui des époques précédentes. Il y a quasi unanimité à cet égard. C'est une ère secondaire qui commence pour l'architecture romane, comme de Caumont l'a établi [1], mais on aurait tort de faire dater de ce temps l'art roman et d'en séparer les œuvres des temps antérieurs. A en juger par les faits avancés dans les pages qui précèdent, l'*opus romanum* caractérise surtout la période allant du V[e] au XI[e] siècle; plus tard on n'en parle plus. Le style qui se montre ensuite est souvent désigné en France par l'appellation de roman ; or, ce n'est plus l'architecture simple des temps antérieurs, des modifications profondes s'introduisent dans l'art de bâtir. En Allemagne, on emploie de préférence l'expression de style byzantin ; en Angleterre, celle de style normand ; on doit dire plutôt le *style lombard*, parce que le mouvement dont je vais parler partit de l'Italie septentrionale ou Lombardie.

Les Italiens, au lieu de se faire un titre d'honneur du nouvel élan qu'ils donnèrent à l'art de bâtir, ont hautement rejeté cette qualification de style lombard, parce qu'ils ne voulaient rien devoir à un peuple barbare, dans lequel ils ne voyaient, de même que dans les Goths, qu'une troupe de conquérants étrangers. Mais ce sentiment de patriotisme poussé à l'excès n'est pas motivé. L'art lombard, pas plus que l'art gothique, n'a rien d'exotique, rien de germanique ;

[1] *Abécédaire et rudiments d'archéologie* (5[e] édition, Caen, 1870, in-8°), p. 127.

ces deux styles ont été maniés d'abord par des Italiens : les uns vivant sous le sceptre et obéissant aux ordres des rois ostrogoths, les autres citoyens des grandes villes de la partie de l'Italie où avaient régné les rois lombards. L'un et l'autre style sont donc italiens d'origine.

Le nom de style normand s'explique parce que ce style remplaça, en Angleterre, le style anglo-saxon (espèce de roman primitif), à peu près à l'époque où les guerriers du duché de Normandie s'emparèrent de cette contrée et l'y propagèrent. Les Normands eux-mêmes l'avaient adopté, selon toute apparence, parce que nombre d'entre eux en avaient admiré les productions dans leurs fréquents voyages en Italie, où ils venaient de se rendre maîtres des contrées qui formèrent depuis le royaume de Naples.

Mais pourquoi appeler byzantins, des édifices qui ne rappellent nullement les constructions de l'Orient ? J'ai, plus haut, montré que Ravenne a été, plutôt et plus que Constantinople, le point de départ de toute une série d'innovations acceptées et propagées dans l'Occident. Plusieurs Mécènes y ont vécu ; Charlemagne a emprunté à cette ville des matériaux de choix et y a certainement puisé des inspirations. Saint-Vital a été plus imité que Sainte-Sophie, effort lointain, effort gigantesque, qui ne réussit qu'au prix de sacrifices immenses et ruineux, dont les monarchies de l'Europe occidentale n'étaient pas capables. Une autre ville d'Italie, Venise, a plus résolument puisé à la source de l'art grec, et certes il serait puéril de méconnaître l'origine orientale de l'architecture de l'église Saint-Marc, avec ses cinq coupoles, qui lui donnent de loin l'aspect d'une mosquée. Il y a là, en particulier, un souvenir de l'église des Saints-Apôtres, bâtie à Constantinople par Justinien [1]. Mais, à part quelques imi-

[1] Planat, *Encyclopédie de l'architecture et de la construction* (Paris, 1889, 6 vol. in-8°), t. I, p. 451.

tations immédiates et peu importantes, Saint-Marc constitue une exception. Elle détonne, en quelque sorte, au milieu des autres édifices de l'Italie, de même que Saint-Front, de Périgueux, construite sur le modèle de Saint-Marc, se montre également comme une exception, en France.

Ces deux cas ne prouvent rien, ou plutôt ils établissent le contraire de ce que l'on veut prouver. Malgré ces beaux spécimens d'un art imité de l'art oriental, on n'a pu le faire prévaloir contre l'art indigène. Autant les productions de ce dernier sont nombreuses et variées, autant les imitations vraiment byzantines sont rares et faciles à reconnaître. Ajoutons : Ce ne sont pas des œuvres dues à des étrangers. Non, ce ne sont pas des Grecs, des artistes venus de Constantinople, qui ont bâti Saint-Marc en l'an 790, comme le dit Vasari, ou en 1178, sous le doge Ziani, comme le prétend Félibien [1] ; la cathédrale de Venise est sortie des mains d'un architecte italien, de même que Saint-Front est due à un français. Il y a, dans l'un comme dans l'autre édifice, un emploi trop judicieux de la situation des lieux et des matériaux du pays, un mélange de certaines formes étrangères à des détails alors généralement acceptés, pour ne pas y reconnaître le génie d'hommes connaissant bien leur patrie, et ne sacrifiant à des modèles lointains que parce qu'ils y voyaient des objets vraiment dignes d'admiration. On y constate l'influence exercée à Venise par les monuments de Constantinople, chez un peuple dont les marchands fréquentaient cette ville et entretenaient avec elle des relations conti-

[1] D'autres encore placent la construction de Saint-Marc dans la période qui va de 977 à 1071. Comme on le voit, l'opinion des archéologues n'est pas fixée à ce sujet. Mais la date de la construction de Saint-Front est mieux connue. Elle appartient à la première moitié du XIe siècle ; Saint-Front ayant été consacré le 21 mars 1047, Saint-Marc est au plus tard du XIe siècle, au moins pour ce qui en concerne la masse principale, surmontée de cinq coupoles.

nuelles, relations activées d'ailleurs, comme je l'ai dit, par des nécessités politiques; l'exemple de Périgueux prouve que Venise, à son tour, était célèbre et admirée dans les pays d'Occident. Mais les dispositions adoptées à Saint-Front comme à Saint-Marc ne se répandirent pas au loin et ce ne fut pas leur imitation qui prévalut.

Le type généralement adopté pour nos contrées continua à n'être pas conforme au type oriental. Le plan est presque toujours celui de l'église basilicale ou à rangées de piliers ou colonnes. Les temples circulaires, comme Saint-Jean, à Liège, fondé par Notger, sont une exception. La mesure de longueur reste, tantôt le pied romain, tantôt le pied goth ou mérovingien, c'est-à-dire le pied anglais encore en usage de 0m304. Comme Dumortier l'a remarqué, on trouve une application de ce dernier dans la cathédrale de Tournai, mais ce fait ne prouve pas que l'édifice, comme le croyait cet écrivain, remontait très haut; il témoigne de la persistance des usages adoptés pendant la première période romane [1]. A partir du XIIe siècle, les mesures se localisent. Ici on emploie le pied de France ou de Paris, ailleurs le pied de Brabant, plus loin celui de Saint-Lambert, et il faudrait de

[1] « L'existence du pied goth ou mérovingien dans la cathédrale de Tournai paraitra à peine croyable, mais rien n'est plus certain. Dans la nef, les colonnettes octogones et les fûts du premier ordre à droite ont en hauteur 10 pieds goths, les plinthes 18 ou 22 pouces goths et leurs retours 10 pouces goths. Dans le triforium de la nef, du côté gauche, les colonnettes octogones ont 12 pieds 9 pouces et les plinthes 14 pouces goths. Dans le transept, les colonnes du premier ordre du côté droit ont de hauteur totale 27 pieds et leur fût 23 pieds goths. Celles du second ordre présentent des fûts dont la hauteur est, du côté gauche, de 8 pieds et, du côté droit, de 7 pieds 6 pouces goths, et les pilastres qui les regardent ont partout 11 pouces goths de largeur. Dans la galerie supérieure, la hauteur totale des colonnes est de 6 pieds 6 pouces, celle du fût de 4 pieds 6 pouces ; les bases ont 13 pouces, les grands pilastres 21, les petits 11, les grandes pierres d'entablement 42 et les petites 36 »

Dumortier, *Notice sur l'âge de la cathédrale de Tournai*, p. 134.

longues et nombreuses observations pour tirer des dimensions adoptées pour les édifices, des conclusions de nature à être acceptées sans contestation.

L'ensemble des formes nouvelles, adoptées au XI[e] siècle, fournit des résultats plus précis. A cette époque, l'église prend de nouvelles allures, elle se développe en quelque sorte; elle s'agrandit et se hausse à la fois.

La crypte ou église souterraine s'étend et se consolide, parce qu'elle doit servir de support à des constructions plus importantes. La nef devient plus grande et, pour mieux y correspondre, le narthex ou bâtiment de la façade grandit aussi, de même que la croisée et surtout le chœur, qui bientôt s'orne d'un pourtour, et qui est parfois double, c'est-à-dire qu'un autre chœur, une autre abside se montre en place du narthex. Tandis qu'au centre de la croisée continue à exister une coupole, des tours, au nombre de deux, trois, quatre, cinq, se dressent, de préférence carrées, et, vers le nord, se prolongent au moyen d'une longue flèche, construite d'ordinaire en bois. L'ornementation augmente en même temps que les dimensions : les façades s'ornent de tympans ou pignons, les tours de multiples rangées d'arcades, les murs principaux et surtout ceux des absides de galeries à jour; partout se dessinent des bandes murales ou pieds-droits servant de renforts à la construction, avec rangées d'arcatures cintrées, et ces arcatures se retrouvent sous les cordons des tours, sous les corniches des toits, dans les tympans. A la simplicité succède une richesse qui se remarque jusque dans les édifices les plus modestes.

Les églises rurales, les chapelles même, il ne faut pas l'oublier, ne sont pas moins curieuses à étudier que les grandes églises. Ici on ressent sans cesse l'influence de la mode; là on existe à l'abri des modifications des idées; le plan primitif ne subit que des changements médiocres parce que les res-

sources font défaut et que le fondateur primitif n'a pas laissé de successeurs.

Destinées désormais à supporter une église supérieure plus importante, les cryptes, en particulier, affectent une solidité à toute épreuve. Telle est celle de l'église d'Anderlecht, dont les murs ont de deux à trois mètres d'épaisseur, preuve évidente qu'elle n'a jamais constitué le temple même. Les cryptes sont recouvertes de voûtes d'arêtes, reposant sur des colonnes cylindriques qui forment d'ordinaire cinq nefs, qui sont plus longues lorsque la crypte empiète sur la croisée de l'église supérieure et même la soutient dans toute son étendue. Si à Anderlecht elle ne se compose que de quatre travées, parce qu'elle ne dépasse pas le chœur de l'église, elle en comprend six à Rolduc et même dix à Renaix, où le chœur est très développé. Dans la première de ces constructions souterraines, qui paraît avoir été commencée en l'année 1100 [1], et à Saint-Servais, de Maestricht, où une crypte rectangulaire a été découverte en 1881 [2], le chœur et les chapiteaux sont d'une grande simplicité, mais à Rolduc, dont la crypte date de 1108, ils se font en partie remarquer par une décoration élégante, composée de moulures en forme de losanges et de cannelures [3].

Parmi les constructions hors terre, c'est la nef qui constitue toujours la fraction principale, parce qu'elle est destinée à recevoir la multitude des fidèles. Dans quelques églises, comme à Pise, à Mayence, etc., on ne se contente plus de trois nefs ; on en porte le nombre à cinq. Elle embrasse souvent six travées, ce nombre six correspondant au nombre des apôtres, dont les statues orneront plus tard les colonnes ou les piliers, supportant sa partie centrale. Les

[1] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 21.

[2] Reussens, *loc. cit.*, t. I, p. 150.

[3] Schaepkens, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1852, pp. 329 et suiv.

bas-côtés ou nefs latérales sont presque toujours voûtés ; parfois, comme à Soignies, à Tournai, etc., ils sont surmontés d'une galerie ayant pour destination, selon toute probabilité, de recevoir les fidèles de l'un des deux sexes, tandis que ceux de l'autre sexe restaient au rez-de-chaussée de l'édifice. Quand il n'y a pas de galerie, on la remplace souvent par un *triforium* ou galerie simulée, c'est-à-dire par un passage peu profond, permettant de circuler à l'étage et indiqué par une série d'arcades s'appuyant à des colonnettes. Dans l'un et l'autre cas, un rang de fenêtres s'ouvre plus haut.

On ne peut certifier ce qui se passa dans d'autres pays, mais en Belgique [1] la nef centrale des édifices romans fut souvent voûtée très tard. Cette opération s'exécuta à Nivelles pendant les années 1642 à 1650 [2], à Tournai en 1777, à Soignies au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle. Ailleurs ce voûtement s'opéra plus tôt, soit du temps de l'architecture ogivale pour des temples de style lombard, soit plus tôt encore, pour des temples datant de l'époque romane primitive ; ainsi, l'église de Lorsch, fut traitée par un laïque nommé Odalbert, qui y prit l'habit religieux vers l'an 1148, comme si elle ne répondait plus aux besoins de son temps en beauté et en grandeur, il la transforma en la modifiant, en l'agrandissant, en y établissant des voûtes, des absides, des fenêtres, des lambris et un toit en plomb [3].

Je viens de dire que la cathédrale de Tournai ne fut voûtée qu'au XVIII[e] siècle ; cela ne doit s'entendre que de la nef, car les transepts ont été recouverts de voûtes dès le XII[e] siècle. C'est à eux, sans contredit (et non pas au chœur,

[1] Contrairement à ce que soutient M. Corroyer, dans son *Architecture romane* (Paris, Quantin, 1888, in-8°).

[2] Tarlier et Wauters, *loc. cit.*, *Ville de Nivelles*, p. 115.

[3] *Templum Laureshamense tum parvitate tum venustate dignitati suæ minimè respondens, Deo cooperante, renovavit et augmentavit et (ut in præsenti cernitur), fornicibus, obsidibus, fenestris, laquearibus, tecto plumbeo venustavit.* Chronique de Lorsch, écrite vers la fin du XII[e] siècle, dans Meibomius, *loc. cit.*, t. I, p. 92.

qui ne date que du XIII[e] siècle), que fut appliquée la somme d'argent donnée, vers l'an 1198, par l'évêque Étienne, pour un travail de ce genre [1].

Mais ces hautes murailles, soit à galeries, soit sans galeries, ne pouvaient plus résister sans soutien aux ravages du temps, aux poussées des différentes parties de l'édifice même. Pour les soutenir on employa des moyens nouveaux : A l'intérieur, les piliers énormes de la nef se cantonnèrent de colonnes ou de piliers engagés, sur lesquels retombaient des arcades intermédiaires, les arceaux des voûtes des bas-côtés et quelquefois des colonnettes dont les chapiteaux supportaient des arcades renforçant les parties supérieures de la nef centrale. A l'extérieur, le pied-droit, le contrefort, l'arc-boutant vinrent successivement consolider le mur, et l'architecte, devenant de plus en plus audacieux à mesure qu'il voyait se multiplier les ressources de son art, se plut à donner à ses constructions une grande élévation, une légèreté, que le roman primitif ne connaissait pas.

Pour faire correspondre à la masse de l'édifice ses parties antérieures et postérieures, il fallut donner à la fois plus d'importance à la façade et à l'abside. Lorsque la façade ne fut pas un simple mur terminal ou une autre abside, elle se composa d'un vaste portique d'entrée ou narthex, richement décoré, au bas, de grandes arcades cintrées, dont quelques-unes encadrent les portes d'entrée, plus haut d'une ou de plusieurs rangées d'arcades, ouvertes ou simulées. L'église de Tournai en présente un exemple, mais cet avant-corps a subi une restauration et, pour se faire une idée des premiers et des plus beaux exemples de constructions de ce genre, il faut étudier les belles églises de la Lombardie, de Lucques, de Pise, etc. Leurs façades sont encore relevées par un grand

[1] *Ad opus majoris ecclesiæ adformandam decenter testitudinem seu celaturam ipsius ecclesiæ*. Cousin, *Histoire de Tournai*, III[e] partie, p. 163.

pignon dont les rampants sont décorés d'arcatures cintrées, soutenues, soit en totalité, soit en partie, par des colonnettes, ou parfois reposant sur des modillons.

La Belgique offre une construction de ce genre bien caractérisée. C'est le narthex établi en tête de l'église Saint-Germain, de Tirlemont ; on n'a jamais pénétré de ce côté dans l'édifice, dont les portes d'entrée sont pratiquées en arrière, dans la nef, dont la construction appartient à une époque bien postérieure. Ce narthex consiste en un massif, dont la partie centrale forme une tour carrée, et dont les parties latérales, bâties quelque peu en retraite, sont flanquées, à leur angle occidental, d'une tourelle hexagonale servant de cage d'escalier. Le tout est richement décoré d'arcades cintrées encadrant des arcades de même forme, les unes isolées, les autres géminées et encadrant à leur tour des baies pour la plupart ouvertes. Dans deux compartiments ces baies sont remplacées par un oculus ; deux autres arcades portent d'un côté sur un modillon à face humaine. Dans les escaliers le jour ne parvient que par des embrasures et la partie supérieure de la tour est ornée de colonnettes et de pilastres engagés. Des pieds-droits avec arcatures cintrées complètent cet ensemble [1], à l'intérieur duquel on trouve des piliers ornés de sculptures de l'époque. De curieux fonts baptismaux datant de 1149, aujourd'hui au Musée des antiquités à Bruxelles, y étaient placés et donnent la limite extrême de la date de la construction du narthex. Ce dernier appartient, sans contredit, à la première moitié du XIIe siècle.

Il y a un autre exemple de narthex à Saint-Servais, de Maestricht ; on l'attribue d'ordinaire à l'époque de Charlemagne et on le qualifie de *chapelle* de ce prince ; mais, comme l'a très bien dit Schayes [2], c'est la partie la plus récente de

[1] Voir la description de l'église Saint-Germain dans la *Belgique ancienne et moderne*, *Ville de Tirlemont*, p. 136. M. Bets, *Histoire de Tirlemont*, t. II, a donné une vue de la façade de ce temple.

[2] T. Ier, p. 142.

tout ce qu'il y a de roman dans ce temple. Aussi porte-t-il dans les documents le nom de *Nieuwerk* ou nouvel œuvre. Son plan est un carré long, dont les extrémités portent deux tours quadrangulaires. La façade est décorée, à l'extérieur, de trois rangs d'arcs simulés et superposés, séparés par des pieds-droits entre lesquels se dessinent des arcatures. Ces arcades inscrivent des baies en partie bouchées, et au rez-de-chaussée, on remarque trois petites portes, également bouchées. A l'intérieur règnent de trois côtés trois rangs superposés de portiques, à voûte d'arète, et dont le deuxième forme galerie ; du quatrième côté, vers l'église, s'ouvre une grande arcade, surmontée au troisième étage d'une arcade plus petite; au centre s'élève un dôme.

Le chalcidique des églises lombardes est en général occupé par une coupole octogone, comme dans les cathédrales de Parme, de Plaisance, à Sainte-Marie-des Grâces de Milan, à Saint-Michel de Pavie, etc.; cette disposition, qui n'était pas absolument nouvelle, se retrouve à la fois en Angleterre et sur les bords du Rhin, où la cathédrale de Mayence en offre un exemple. Ces coupoles, on l'a remarqué, reposent, non sur des pendentifs, mais sur une série d'arcs en encorbellement, que l'on appelle trompes étagées. Comme Van Overstraeten l'a expliqué, elles sont en général bien entendues. Elles contrastent avec le dôme oriental, dont elles dérivent; peut-être, en cherchant à éviter la lourdeur de ce dernier, on est, tombé dans l'excès du contraire. « Si, dit cet écrivain [1], la coupole, au XIe et au XIIe siècle, pèche de quelque côté, c'est par son élancement; elle tient presque autant du caractère de la tour que de celle du vrai dôme. Le tambour en est très allongé et la couverture supérieure y affecte encore des allures coniques. » Dans cette différence, il y a la condamnation de l'origine orientale du style roman orné; si

[1] *Architectonographie des temples chrétiens* (Malines, 1850, in-8°), p. 268.

la coupole du haut moyen âge, qui en constitue un des ornements, n'est pas une copie de celles que l'on construisait en Orient, où retrouvera-t-on, dans nos églises occidentales, l'imitation du style byzantin ? Ce ne sera ni dans les tours carrées dont j'ai parlé, ni dans les doubles absides, les transepts à absides circulaires, les chœurs à pourtour et leurs autres particularités si curieuses.

Les transepts sont le plus souvent terminés par des murs plats, qui se décorent d'arcades et de tympans à arcatures, mais parfois on leur donne une forme semi-circulaire avec galerie de circulation, de manière à établir une communication à l'intérieur et dans le haut de l'édifice entre le triforium ou la galerie de la nef et l'abside. Cette disposition élégante se retrouve aux cathédrales de Pise et de Parme, à Saint-Fidelio de Côme, à Notre-Dame de Tournai, à Sainte-Marie du Capitole de Cologne, etc. Elle produit toujours un très bel effet.

Le chœur enfin devient une partie essentielle du temple tandis que dans le principe, il était peu considérable; tantôt il effecte la forme carrée, tantôt il dessine une abside semi-circulaire, mais presque toujours il reçoit une décoration. Citons comme exemple frappant et peu connu, celui de l'église de Cumptich près de Tirlemont; aucun contrefort n'en soutient les murs, qui n'ont pour appuis que des pieds-droits à chapiteau, placés sur plusieurs rangs, et supportant des arcades cintrées, légèrement surbaissées. Les murs latéraux présentent des traces d'une ornementation pareille. Sur les côtés du chœur qui, à l'intérieur, a été complètement modernisé, il y avait jadis deux absidioles ou chœurs latéraux, s'ouvrant dans les transepts. L'une de ces absidioles existe encore, voutée en cul de four et ornée à l'extérieur de pieds-droits avec arcatures cintrées. L'église de Cumptich était en entier dans le même style, mais, il y a un demi-

siecle, on en a rebâti la majeure partie, la partie antérieure, dans un goût déplorable [1].

Dans nos églises rurales, et surtout dans nos petites paroisses, la décoration extérieure du chœur se borne à une série d'arcatures avec médaillons simples ou à tête humaine et interrompues d'espace en espace par des pieds-droits et sous laquelle se trouvent des fenêtres cintrées, d'ordinaire de petite dimension. On en remarque à Overlaer près de Tirlemont [2], à Geest-Sainte-Marie près de Jodoigne [3], à Vossem près de Tervueren [4], etc. C'est là un caractère qui accuse très nettement la fin du XIe siècle ou le XIIe siècle, que le chœur se termine par une abside semi-circulaire, comme à Overlaer, à Geest-Sainte-Marie, à Vossem, ou carrément, comme à Cumptich, à Hérent, etc.

Quelquefois la série de pieds-droits avec arcatures est remplacée par une double série de colonnettes engagées, supportant des arcades cintrées ou simulées, comme à Millen, près de Sittard [5]. Ailleurs la paroi semi-circulaire du chœur est renforcée par des arcades cintrées portant sur des colonnettes isolées, qui reposent sur des contreforts dont le parement extérieur est oblique et non vertical. L'église Saint-Médard, de Jodoigne, présente une disposition de ce genre, qui accuse un art déjà plus avancé [6]. Dans d'autres constructions d'une plus grande importance, le chœur, non seulement s'élargit ou s'allonge, mais s'exhausse de manière à pouvoir recevoir un triforium et plus haut un rang de fenêtres, ou s'entoure, comme à Saint-Nicolas de Gand, d'un passage qui permet de la contourner complètement et que l'on désigne

[1] *La Belgique ancienne et moderne, canton de Tirlemont*, 2me partie, p. 157.
[2] *Ibidem*, p. 43.
[3] *Ibidem, canton de Jodoigne*, p. 232.
[4] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 434.
[5] Schaepkens, dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1860, p. 300.
[6] *La Belgique ancienne et moderne, canton de Jodoigne*, p. 27.

sous le nom d'*ambitus* ou pourtour. Comme chœurs d'une grande élégance mentionnons surtout ceux de Saint-Servais et de Notre-Dame, de Maestricht. Le premier offre, à l'extérieur, une double rangée d'arcades cintrées, surmontée d'une petite galerie à jour ; le second présente à l'intérieur deux rangs superposés d'arcades, supportées par de légères colonnettes à chapiteaux d'une forte saillie, historiés ou symboliques. Ces colonnettes sont isolées, sauf à l'extrémité de l'abside, où elles sont remplacées, tant au premier qu'au second rang, par quatre colonnettes accolées. Cette décoration est du plus bel effet [1].

Les absidioles ou chœurs latéraux ne consistaient d'abord qu'en simples niches ouvertes dans les parois des transepts. On remplaça ensuite ces niches par de petites chapelles, auxquelles succédèrent ensuite des oratoires plus importants, mais cette dernière innovation ne s'introduisit qu'assez tard. Quant à la double abside que l'on voit parfois, comme à Spire, à Worms, à Mayence, à Trèves, à Sainte-Croix, de Liège, etc., l'une, en remplacement du narthex, en tête de la nef, l'autre au chalcidique ou au chœur, c'est, comme je l'ai dit plus haut, une répétition de ce qui s'est fait vers l'an 800, notamment à Saint-Riquier. Il y avait là, évidemment, une nécessité à satisfaire, celle d'établir une distinction entre les membres du chapitre et le clergé célébrant les offices pour la communauté des simples fidèles. On n'a pu s'y soumettre qu'exceptionnellement.

A cette époque se répand l'usage des tours, édifices spéciaux d'une grande élévation et spécialement destinés à contenir les cloches appelant les fidèles au temple. La forme en est caractéristique. Elles sont d'ordinaire carrées, divisées en plusieurs étages par des cordons et terminées par un toit plat ou peu élevé ou par une construction offrant

[1] Voir Schayes, t. Ier, p. 145.

sur chaque face un pignon avec fronton triangulaire. Chaque étage de ces tours présente des baies, tantôt ouvertes, tantôt simulées, et tantôt isolées, tantôt accolées l'une à l'autre en nombre variable et surtout nombreuses dans les parties supérieures. On rencontre fréquemment des tours de ce genre, non seulement dans la Lombardie et à Rome même, mais dans une grande partie de la France et sur les bords du Rhin. Après que l'on eut pris l'habitude de réunir la tour à l'église, on la plaça, soit au milieu de la façade, soit au-dessus du chalcidique, quelquefois, comme à Soignies (où elle est extrêmement lourde), en l'un et l'autre endroit. Ailleurs on éleva deux tours aux angles vers l'Occident (Sainte-Croix à Liège) et même deux à chaque extrémité de l'édifice, non seulement dans des cathédrales, comme à Worms, à Mayence etc., mais dans de simples collégiales, comme à Saint-Castor, de Coblentz, et à Saint-Servais, de Maestricht (où deux de ces quatre tours n'ont jamais été achevées). A Tournai, par exception, nous en voyons quatre groupées aux angles du chalcidique, autour d'une cinquième, plus considérable. Quant aux flèches ou clocher en bois, qui se voient plutôt en Belgique et en Allemagne, ils y apparaissent de bonne heure, même dès le IXe siècle, si l'on s'en rapporte à Viollet-Leduc [1].

Ce qui frappe surtout dans les édifices de style lombard, c'est le progrès de l'ornementation. Les baies cintrées ne sont plus simples ; elles sont souvent décorées d'un tore reposant sur des colonnettes à chapiteau à crochets et souvent aussi accouplées. Quelquefois tores et colonnettes sont multiples et encadrées dans de plus grandes arcades. Des pieds-droits, connus aussi sous le nom de *bandes lombardes*, renforcent les murs, enceignent les arcatures cintrées disposées ordinairement par trois ou par cinq et servent de cadre aux baies ou fenêtres, qui sont souvent simulées.

[1] *Dictionnaire de l'Architecture*, t. III, p. 342.

Pour donner encore plus d'élégance à l'extérieur des monuments, on le garnit, sinon en entier, au moins à l'abside, d'une galerie ouverte, dans laquelle on peut circuler, veiller à la sécurité de l'édifice ou se placer pour assister à une cérémonie. On en voit de pareilles : en Belgique à Saint-Nicolas de Glain, à Maestricht à Saint-Servais, en Allemagne à la cathédrale de Spire, à celle de Worms, à celle de Mayence, à l'église des Apôtres, de Cologne, etc.

Au surplus, les églises mêmes, aussi bien que les bâtiments qui y sont annexés, les cloîtres par exemple, se distinguent à cette époque par une profusion de sculptures. Elles sont plus abondantes dans le midi, mais le nord ne les dédaigne pas, et à Notre-Dame de Tournai, comme on l'a fait remarquer, il y a près de mille chapiteaux de colonnes, tous historiés et de la plus grande variété. Quelquefois c'est la porte d'entrée de l'édifice où la sculpture est prodiguée ; sous ce rapport, on peut citer la Porte Mantile, à Notre-Dame de Tournai, et l'une des portes de Sainte-Gertrude, de Nivelles. Les cloîtres, c'est-à-dire les galeries ou promenoirs destinés aux membres des chapitres, comme à Nivelles et à Tongres, présentent de grandes arcades reposant sur des colonnettes, dont les chapiteaux sont souvent d'un dessin très riche et très original.

Il y a là un art tout nouveau ; et dont on ne peut méconnaître l'origine occidentale. Rien n'est plus capricieux, ni plus original. Tantôt on y imite les belles productions de l'art antique, tantôt on s'attache à reproduire fidèlement les productions naturelles ; ailleurs le sculpteur fait de l'art symbolique ou satirique et ne dédaigne même pas les sujets grotesques ou licencieux. Tant de latitude accordée aux artistes éloigne absolument l'idée d'une école imitant servilement les travaux de maîtres étrangers. Rien ne s'y rattache aux procédés de l'art oriental, où la reproduction de personnages, quand elle n'est pas médiocrement traitée, est systé-

matiquement exclue. La guerre faite aux images par une partie du clergé avait jeté de la défaveur sur les reproductions sculptées de la face humaine et s'accordait, sous ce rapport, avec les préjugés des Musulmans.

Dans notre pays on voit, vers l'an 1100, l'abbé Thierri faire continuer à Saint-Trond la décoration sculpturale *(cœlatura)* du cloître [1]. A cette époque le travail de ce genre commence à se manifester, dans les fonts baptismaux, concurremment avec celui de la dinanderie. On peut citer, en particulier, les fonts baptismaux de Zedelghem près de Bruges [2], et les fondeurs se glorifièrent de ceux de Notre-Dame-des-Fonts, de Liège, aujourd'hui à Saint-Barthélemy, et de ceux de l'église Saint-Germain, de Tirlemont. Si l'on ornait encore certains tombeaux de mosaïques, d'autres sépultures empruntèrent leur principal mérite à l'art du sculpteur, comme celle de la comtesse de Hainaut, Alix (morte en 1169) [3], à Sainte-Waudru, de Mons, et celle du cardinal Ivon, mort en 1142, qui est placée sous une arcade dans la cathédrale de Trêves [4]. Tout l'art décoratif semble se retremper et se rajeunir. L'art du charpentier trouve l'occasion de se déployer dans les machines de guerre que l'on diversifie de plus en plus, dans les immenses toitures et les flèches des basiliques, qui prennent dans le nord un développement nouveau. L'industrie européenne va encore produire ses couronnes de lumière, quelquefois admirables comme celle d'Aix-la-Chapelle ; ses tapisseries historiées, dont l'histoire commence par celle de Bayeux, et mille objets dans lesquels se déployera le génie pratique, laborieux, inventif de la population européenne.

[1] Chronique de Saint-Trond, dans D'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 675.
[2] *Messager des sciences et des arts*, année 1824.
[3] *Messager des sciences historiques*, t. V, p. 165 (année 1837).
[4] De Caumont, *Abécédaire, etc.*, p. 321.

D'où est venu, à quelle époque a paru, et comment s'est propagé le nouveau style? Ces questions importantes ont soulevé bien des discussions. La plupart des archéologues, et dans le nombre il faut citer, outre les Allemands, Vitet [1], Van Overstraeten [2] et d'autres, admettent une forte action exercée par Byzance ou Constantinople, et la plupart reconnaissent que la Gaule n'a subi cette influence que d'une manière indirecte, et la reçut, soit par l'Italie, soit par les pays Rhénans. Les différences signalées plus haut entre l'art de l'Occident et l'art oriental ne sont pas favorables à cette opinion; elle est pourtant si ancrée dans les esprits, qu'elle sera difficile à déraciner. L'influence attribuée aux croisades présente beaucoup moins de consistance; on ne peut, en effet, méconnaître que le mouvement artistique était dans toute son intensité lorsque commença la seconde moitié du XIe siècle, alors que Pierre l'Ermite n'avait pas encore appelé les fidèles à la délivrance de la Terre-Sainte.

La cause de la révolution qui s'accomplit alors dans l'art de l'architecture me semble facile à expliquer. L'élan prodigieux qui se manifesta après l'an 1003 eut évidemment pour conséquence l'apparition de constructeurs qui voulurent faire autrement et mieux qu'on ne le faisait précédemment. Où cela s'accomplit-il ? Deux pays seulement, la Lombardie et les contrées rhénanes restent en présence. Auquel de ces deux donnera-t-on la préférence ?

Constatons d'abord la grande ressemblance qu'offrent les édifices de l'un et de l'autre.

« Il y a, dit M. de Caumont, dans son *Abécédaire* [3], des « analogies manifestes entre le roman lombard et celui de « l'Alsace et de toute la région rhénane de l'Allemagne et « de la Hollande. De ces faits nous pouvons conclure que les

[1] *Études sur l'histoire de l'art*, t. Ier, p. 302.
[2] *Architectonographie des temples chrétiens*, p. 73.
[3] *Loc. cit.*, p, 293.

« traditions italiennes se sont répandues du midi au nord, « en suivant la direction du Rhin, en même temps qu'elles « se sont infiltrées plus ou moins profondément dans les pro- « vinces méridionales du centre et de l'ouest de la France. » On n'a pas tardé à renverser cette proposition, que je tiens pour juste. Même en France, on incline à faire rayonner du nord la nouvelle architecture qui donna tant de merveilles à l'Europe occidentale. A propos de la transition entre le style roman primitif et le style roman plus orné, on a dit « qu'elle « se remarque à la cathédrale de Spire, à Saint-Ambroise « de Milan, et enfin, à la Sainte-Trinité de Caen [1]. « M. de Dartein, à qui l'on doit une si belle étude des églises du nord de l'Italie, s'est abandonné au même courant. » Il est à « remarquer, dit-il, que de longtemps les habitants des val- « lées italiennes des Alpes et du pays de Côme ont eu l'habi- « tude d'émigrer pour chercher au loin du travail. On s'ex- « plique, ajoute-t-il, par les habitudes nomades des maîtres « Comasques (les *magistri Comacini* des lois du roi Lombard « Luitprand), que cette influence étrangère ait pu parvenir « (en Lombardie) de la Bourgogne et des bords du Rhin, et « que, nonobstant les distances, elle se soit produite d'une « manière aussi marquée [2]. »

Comment décider ? Recourir aux indications chronologi- giques fournies par les documents et les écrivains. C'est s'engager dans une voie périlleuse, car qui nous dira si une indication de ce genre s'applique à un monument encore existant ou à un édifice qui a été reconstruit plus tard. Le chevalier de Wiebeking, l'un des premiers qui a essayé de déterminer de cette manière l'époque de l'apparition et les progrès de l'art ogival, et d'autres après lui se sont complè- tement fourvoyés. De Wiebeking, en particulier, n'hésitera pas à citer les collégiales de Bruxelles et de Louvain comme

[1] M. Corroyer, cité dans l'*Émulation*, année 1889, p. 38.

[2] *Loc. cit.*, 2e partie, p. 500. Voir aussi l'introduction ou 1re partie, p. 88.

remontant au XIe siècle, et en effet Sainte-Gudule fut rebâtie, puis consacrée en 1047, et Saint-Pierre, de Louvain, doit, suivant l'opinion commune, son origine à Lambert, premier comte de cette ville, mort en 1015 ; mais ce dernier temple a depuis été réédifié en entier, pendant le XVe siècle, et les parties les plus anciennes de Sainte-Gudule datent de l'année 1200 environ, ou plutôt de l'an 1155. Il y a là deux erreurs manifestes que nous pouvons signaler et corriger avec certitude et qui nous obligent à n'accepter les autres dates que sous bénéfice d'inventaire.

L'exagération du patriotisme local, chez certains archéologues, accumule les difficultés à travers lesquelles la vérité à tant de peine à se faire jour. J'ai souvent entendu Barthélemy Dumortier défendre, avec une énergie qu'il était impossible de tempérer, l'opinion attribuant à l'époque de saint Eleuthère (vers l'an 500) la partie romane de la cathédrale de Tournai [1]. En Italie on fait remonter le style Lombard, et en particulier la tour de Saint-Ambroise de Milan, l'église d'Aurona, etc., à l'époque s'étendant du VIIe au Xe siècle [2]. Sur les bords du Rhin, malgré des contradictions de dates oscillant entre les Xe et XIIe siècles, on s'appuie de préférence sur les plus anciennes et on présente comme un argument décisif, le fait que l'église des Apôtres, de Cologne, dont le plan est vraiment caractéristique, a été consacrée en 1049. Si cet argument avait quelque valeur, l'église en style ogival primaire de Sainte-Gudule serait aussi ancienne, puisque, comme un diplôme l'atteste, elle a été consacrée en 1047. Ici il y a eu certainement une reconstruction postérieure ; peut-être y en a-t-il eu une aussi à l'église colonaise.

Un roman composé d'éléments hétérogènes a longtemps été accepté comme constituant la base de l'histoire de l'ar-

[1] B. Dumortier, *Notice sur l'âge de la cathédrale de Tournai.*

[2] Reussens, *loc. cit.*, t. I, p. 314. — De Dartein, *loc. cit.*, 2 partie, p. 481.

chitecture au XIe siècle et le meilleur moyen d'expliquer les développements de cet art sur les bords du Rhin. — Une école bas-saxonne surgit dans l'Allemagne septentrionale, c'est-à-dire dans un pays à peine conquis au christianisme et encore attaqué à chaque instant par les Danois ou Normands et par les Slaves payens. — Elle subit une influence byzantine lorsqu'une princesse grecque, Théophanie, devient la femme de l'empereur Othon II, et les artistes du pays de cette princesse, attirés par elle à sa cour, répandent les premiers germes de l'école artistique qui devait illustrer Cologne, où Théophanie mourut. — On associe à cette influence prétendue l'intervention d'ouvriers grecs travaillant à Paderborn (tandis que ces ouvriers auraient vécu, si le fait était acceptable, du temps de Charlemagne [1]), l'apparition d'un spécialiste, auquel on donne pour patrie l'Allemagne, le moine Théophile, qui écrit sur les procédés de peinture, et l'invention, en Bavière, de la fabrication des vitraux. — On n'hésite même pas à donner une origine germanique aux architectes de la cathédrale de Pise, « Baskelus et Rinaldus ».

De tous ces faits, plus aisés à produire qu'à prouver, rien ne résiste à un examen sérieux. La seule influence artistique bien établie pour cette époque, est celle qui résulta du long séjour à Liège d'un peintre italien nommé Jean [2]. Quant à l'impératrice Théophanie, son action dut se réduire à peu de chose. Outre que ses compatriotes et les Italo-Allemands furent, de son temps, presque toujours en guerre, elle se trouvait personnellement dans une fausse position. On l'accusait de préférer sa patrie aux contrées où elle était venue habiter et de rallier les usages de ses sujets. Privée assez tôt de son époux (en 983), elle dut céder à l'italienne Adelhaïde,

[1] Voir plus haut, p. 249.
[2] Consulter à ce sujet mon travail déjà cité p. 254.

sa belle-mère, la première place dans les conseils de son fils, l'empereur Othon III [1].

Toujours en lutte avec la Grèce ou plutôt avec l'empire Grec, séparée, sous le rapport spirituel, d'un clergé schismatique, l'Allemagne devait repousser les enseignements venant d'une source suspecte. Elle allait, au contraire, se retremper constamment en Italie, où les prélats et les seigneurs de la Germanie se rendaient à chaque instant avec une suite nombreuse, soit à la suite de leur souverain, soit pour exécuter ses ordres ou porter ses messages. D'autre part, lorsque des envoyés du Saint Siège passaient les Alpes, ils propageaient également, souvent à leur insu, mais par une action qui se continuait et se renforçait constamment, les usages, les modes et les tendances de l'Italie. Aux xe, xie et xiie siècles, un grand nombre d'expéditions guerrières conduisirent dans les vallées du Pô et du Tibre les princes et les chevaliers de la Germanie et de la Lotharingie, tandis que les Italiens ne venaient que rarement et isolément sur les bords du Danube, du Rhin et de la Meuse. Les premiers avaient, en grand nombre, l'occasion de contempler des monuments admirables ; les seconds, de leur côté, ne trouvaient pas dans les contrées où ils voyageaient, autant d'occasions d'étudier. On peut donc dire, *a priori* et indépendamment des autres arguments à faire valoir que, au xie comme au xvie siècle, l'art s'est étendu du midi vers le nord.

Avant l'an mille, l'évêque Rather, qui passa du siège épiscopal de Liège à celui de Vérone et revint de nouveau en Belgique, avait peut-être déjà préparé les voies à l'influence italienne. On sait que ce prélat était l'objet des railleries de ses contemporains à cause de sa naissance plébéienne, et qu'on lui jetait l'épithète de *charpentier* parce qu'il aimait à

[1] Voir, en particulier, Luden, *Histoire d'Allemagne*, L. XVI, c. 2, t. III, p. 289.

bâtir. Au XIe siècle la Lotharingie (c'est-à-dire nos contrées) fut en relations perpétuelles avec la péninsule lorsque le duc Godefroid le Grand épousa Béatrix, duchesse de Toscane, et son fils Godefroid le Bossu la duchesse Mathilde, fille de Béatrix, mais d'un autre lit. De 1050 à 1080 il y eut entre les deux contrées un échange continuel de messages auxquels l'art n'a pu rester totalement étranger.

Dans un travail inséré au *Bulletin d'art et d'archéologie,* [1] et intitulé : *L'art monumental belge apprécié par la critique archéologique d'Outre-Rhin,* le baron de Roisin, qui fut depuis président de la Commission royale des monuments, a décrit et apprécié les édifices de l'époque romane (première moitié du XIIe siècle), comme s'ils avaient surtout ressenti l'influence de l'école rhénane, sans tenir compte des nombreuses ressemblances de ces édifices avec les monuments italiens de la même époque, sans dire un mot des relations constantes de nos contrées avec les pays d'au delà des Alpes, il ne reconnaît pour types primitifs que les monuments de l'Allemagne.

Ainsi, dit-il, « l'art, à son début, a mis à contribution la « Westphalie [2]; en preuve, le chœur terminé carrément que « nous rencontrons en de vastes églises. » Or, cette forme carrée du chœur, très fréquente, chez nous, en effet, existait déjà à Saint-Riquier, à l'époque où la Westphalie n'était pas chrétienne. « La tour de Notre-Dame de Maestricht, la « tour centrale d'Harlebeek,... rappellent également les « constructions westphaliennes, particulièrement la tour de « Paderborn. » A mon avis, la tour de Harlebeke ressemble peu à celle de Notre-Dame, de Maestricht, qui doit avoir été bâtie vers le même temps que celle de Paderborn, dont la construction est attribuée à l'évêque Meinwerc. Pourquoi

[1] *Bulletin d'Art et d'Archéologie,* t. I et II.
[2] de Roisin, *loc. cit.*, 1er p. 525.

sur les bords de la Meuse aurait-on négligé les édifices rhénans pour aller au loin chercher un modèle? L'argumentation pèche ici par la base.

« A l'emprunt westphalien, continue de Roisin, succède « l'imitation des élégantes formes rhénanes. Aussi, l'église « abbatiale de Saint-Nicolas en Glain adopte-t-elle la petite « galerie sous la corniche, forme qui ne se produit en Alle- « magne que vers la fin du XII[e] siècle [1]. » Ma citation est textuelle. Si l'emploi de la petite galerie ne vient pas du Rhin, d'où peut-il venir, si ce n'est de l'Italie? S'il est antérieur chez nous, car la chapelle de Glain (qui n'a jamais été abbatiale, et n'est devenue paroissiale que récemment), fut consacrée dès l'année 1151, peut-on nier, comme le fait de Roisin [2], « une transition italienne gagnant le Rhin par la « Belgique ». Vraiment, la nier, ce serait se montrer trop systématique.

« Une transmission rhénane plus importante, continue le même archéologue, c'est la forme à transepts semi-circulaire.» La preuve, c'est que Sainte-Marie-du-Capitole, de Cologne, a été consacrée en 1049 [3]. M. de Quast l'a avancé et cela suffit. On ne nous dit pas où cet écrivain a traité la question, on ne nous donne pas le titre de son travail, on se garde d'en reproduire les principaux arguments. Et cependant, la thèse était curieuse à débattre; les transepts semi-circulaires apparaissent en Italie dès le XI[e] siècle, et, à Valenciennes, antérieurement à l'an 1086. Il est vrai que, suivant notre auteur, une forme de ce genre « peut avoir surgi spontanément en « plusieurs lieux et engendré plusieurs familles ». Ceci, à mon sens, est absolument improbable.

M. de Roisin n'a pas été plus heureux dans son analyse de

[1] de Roisin, *loc. cit.*, p. 526.
[2] *Loc. cit.*, p. 529.
[3] *Loc. cit.*, p. 529.

la cathédrale de Tournai, où, après s'être efforcé d'établir l'antériorité des transepts, il est obligé d'admettre celle de la nef, grâce à l'argumentation serrée d'un archéologue français, M. de Verneilh. Dire avec lui que l'on constate dans cette église : « un vaisseau (ou nef), ordonnance franco-nor« mande, exécution allemande ; de l'autre, au transept, « ordonnance germano-rhénane, exécution française [1] », c'est jeter le trouble dans l'esprit du lecteur. Qu'il y ait eu à Tournai une direction venant de France, se combinant avec une exécution où une manière flamande se révèle, soit. Mais transformer en allemands-rhénans les artisans des bords de l'Escaut, c'est bien du système. Ajouter que la forme des transepts est rhénane et parler précisément en même temps de l'église de Rolduc, où un annaliste, presque contemporain, qualifie le nouveau style roman de *lombard,* c'est nier de parti pris le plus redoutable argument que l'on puisse invoquer dans la question.

Cette expression de style lombard a traversé les âges. J'ai lu quelque part, sans y rien comprendre il est vrai, que l'hôtel de ville de Bruxelles était un édifice « de style lombard [2]. » Pourquoi lombard ? probablement parce que dans l'Italie septentrionale il serait impossible de trouver un édifice de ce genre. Mais, sans bien le préciser, on a longtemps admis l'existence de ce style. Hope a suffisamment insisté sur son importance, son extension, ses caractères principaux. D'ailleurs, un témoignage précieux et irrécusable justifie ce nom et en établit l'ancienneté. On le doit à une chronique latine où un moine de l'abbaye de Rolduc près de Maestricht a consigné l'histoire de son monastère depuis sa fondation en 1104 jusqu'en 1156, époque où sa narration s'arrête brusquement. Chez lui les détails

[1] *Bulletin* cité, t. II, p. 55.

[2] Lombard gothique. Gautier. *Le nouveau conducteur dans Bruxelles*, p. 339, (1re édition).

abondent, les faits sont racontés avec netteté et précision. Le frère Embricon, y est-il dit, et un prêtre de ses amis, tous deux venant des environs de Tournai, bâtirent, au lieu dit depuis Rolduc et en style lombard *(scemate longobardino)*, une crypte qui fut dédiée le 11 juin 1108 [1].

Cette crypte existe encore, et Alexandre Schaepkens en a donné depuis longtemps une description accompagnée d'une vue intérieure [2]. On en connaît, on peut en étudier l'architecture et l'ornementation, qui offrent une similitude étonnante avec celles d'autres cryptes et avec celle d'autres monuments, notamment de la belle église de Tournai [3]. Et quoi d'étonnant ? Les fondateurs de Rolduc venaient des environs de cette ville ; où auraient-ils vu des édifices remarquables et de nature à frapper leur imagination, si ce n'est dans la vieille cité de saint Eleuthère, dans l'antique berceau de la monarchie franque ?

Une conclusion s'impose donc et de Caumont, cet archéologue éminent, dont on ne saurait assez reconnaître les services rendus à la science, avait bien jugé. La ressemblance établie entre la Lombardie, la Bourgogne, les pays rhénans, entre Tournai et Rolduc, a pour point de départ le nord de l'Italie. Ce n'est pas un enfant de ce dernier pays qui l'atteste, c'est un homme de la Basse-Allemagne. La déclaration doit être acceptée, d'autant plus qu'elle est corroborée, comme on le verra, par d'autres faits.

Ce fut aussi de la Lombardie que l'art nouveau pénétra dans la partie septentrionale des pays-Bas. Un évêque qui guerroya longtemps en Italie pour l'empereur Henri IV, Conrad, fit construire près d'Utrecht [4], dans la partie occidentale de la ville, une église dédiée à Notre-Dame, bâtie à

[1] *Annales Rodenses*, dans Ernst, *Histoire de Limbourg*, t. VII, p. 12.
[2] *Messager des sciences historiques*, année 1852, p. 329 et suiv.
[3] Dumortier fils, *Étude sur les principaux monuments de Tournai.*
[4] En 1076, dit-on.

l'image d'une autre, se trouvant près de Milan, et détruite par lui. Le nouveau temple, dont la première pierre fut posée en 1082 et qui fut achevé vers 1088, n'existait plus qu'en partie au XVIIe siècle, et l'on en a fait disparaître les derniers restes en 1845. On peut cependant juger du caractère de son ornementation par des dessins qui ont été conservés et publiés [1]. Bâtie en pierres de tuf et en forme de croix, elle était ornée de trois tours, dont deux, rondes, à la façade principale, et une troisième à l'extrémité de l'abside, et d'une coupole octogonale surmontant le centre de la croisée et supportant à son tour un petit campanile cruciforme, plus élevé au milieu. Les murs qui n'avaient pas été modifiés à l'époque ogivale (au XVe siècle), et en particulier les tours, le pignon de la façade principale, les transepts étaient couverts d'arcatures cintrées, réparties, soit sous les corniches des toitures, soit sous des cordons. Quant aux tours, on y remarquait aussi des baies de différentes grandeurs, réparties sur plusieurs rangées. Enfin, à l'intérieur, la nef était soutenue par des piliers alternant avec des colonnes et offrait une galerie à l'étage.

A l'histoire de cette église d'Utrecht, édifiée à l'imitation d'un édifice milanais, se rattachent des détails curieux, mais où l'on semble avoir jeté à dessein les contradictions. D'après la tradition, elle n'aurait été établie qu'avec de grandes peines et l'on en aurait établi les fondations sur des peaux de bœuf; mais, lors de sa démolition, on put s'assurer que cette assertion était fausse. Le fondateur, Conrad, était en but à l'inimitié des partisans des prérogatives papales, à cause de son dévouement à l'empereur Henri IV [2].

[1] Dans le premier volume de la publication intitulée : *Utrechtsche oudheid in afbeelding en beschrijving*, par J. Van Liefland (Utrecht, 1857, in-f°), p. 143, et planches n°s 51, 52, 53, 54, 56 et 57.

[2] *Chonradus, Trajectensis non episcopus, sed scismaticus, turpiter a quodam occisus, interiit, quem ipse deprædari præcepit.* Bernold, *Chronicon.*

De retour dans sa résidence épiscopale, il y fut assassiné le 27 avril 1099. Suivant les uns, l'assassin était un marchand [1]; suivant d'autres, c'était un maçon frison, appelé Pléberus, et le crime fut provoqué par une mauvaise action de Conrad. La collégiale dont il avait ordonné la construction ne s'élevant pas, à cause de l'état marécageux du sol, Pléberus s'engagea à en asseoir parfaitement les fondations, mais exigea un salaire énorme. Conrad s'avisa de gagner le fils du maçon, qui lui vendit le secret des procédés du père, *le secret magistral, arcanum magisterium,* preuve manifeste que le mode de construction employé alors était peu répandu. Pléberus, furieux de voir les travaux continués sans son concours, attendit un jour l'évêque au palais épiscopal, au retour de la messe et, tirant un poignard de sa manche, le frappa d'un coup mortel [2].

Ces deux exemples, la crypte de Rolduc et Notre-Dame d'Utrecht sont décisifs. Le nom de style lombard donné au genre de construction adopté pour la crypte, le caractère architectonique de l'église, caractère importé de l'Italie septentrionale dans la vallée inférieure du Rhin, établissent, d'une manière évidente, les droits d'antériorité de la Lombardie. Je trouve encore, dans Hope, un détail important: A l'époque, dit cet auteur, où l'on entoura Cologne d'une nouvelle enceinte (vers 1180), on y répara un grand nombre d'églises dans le style milanais de l'époque, à la suite de la translation des reliques des rois Mages; mais Hope n'allègue que l'autorité d'une chronique qu'il ne détermine pas [3].

[1] *Chronicon S. Pantaleonis,* dans Eckhart, t. I, p. 916 ; *Annales Hildesheimenses ; Annalista Saxo.*

[2] *Chronicon Tielense,* p. 117 ; Molanus, *Natales sanctorum Belgii, ad 27 aprilis; Journal de l'architecture,* IVe année, p. 43. D'après la *Chronique de Rolduc* (*loc. cit.*, p. 141), l'évêque aurait été frappé parce qu'il voulait soumettre à la stricte observance de la religion chrétienne le peuple indomptable des Frisons ; ceux-ci lui auraient envoyé un délégué qui, après s'être agenouillé devant l'évêque comme pour lui demander pardon, l'aurait frappé dans le côté en se levant.

[3] P. 208.

V

L'ART ROMAN ORNÉ OU LOMBARD (Suite).

C'est au milieu du XIe siècle que le style nouveau s'annonce d'une manière positive. On le trouva qualifié de la sorte à propos de l'emploi qui en fut fait alors à l'église de Westminster, par ordre du roi Édouard le Confesseur, qui fut enterré dans cet édifice à sa mort, arrivée en 1066. L'expression est employée par le chroniqueur Guillaume de Malmesbury, mort vers l'année 1143 [1]. Il est regrettable que l'édifice pour lequel on s'en servit ait été reconstruit, à l'exception de quelques fractions de la crypte, mais le même genre de bâtisse ne tarda pas à devenir général, en Angleterre comme en Normandie. A la suite de l'invasion du premier de ces pays par les compagnons de Guillaume le Conquérant, on y vit s'élever de tous côtés des monuments où l'on imitait ce qui se pratiquait déjà sur le continent [2]. Les modestes temples de l'époque anglo-saxonne furent éclipsés ou remplacés par des édifices à la fois vastes et élégants, où l'on employa le style lombard, qui prit sur le sol britannique le nom de *style normand*.

Comme on le voit, ce ne sont pas les Normands eux-mêmes, mais Édouard le Confesseur à qui l'on en doit l'importation au delà de la mer. D'où la Normandie l'avait-

[1] *Ecclesia quam ipse, illo compositionis genere primus in Anglia ædificavit, quod nunc penè cuncti sumptuosis æmulantur expensis.* Guillaume de Malmesbury, dans Gale, f. 52 (édit. de 1596). — *Ecclesiam ædificatam genere novo fecit.* Le même, *loc. cit.*, f. 134.

[2] *Vides ubique in villis ecclesias, in vicis est urbibus monasteria novo ædificandi genere exsurgere.* Le même, t. III, f. 57. Ramée (*Histoire générale de l'architecture*, t. II, p. 1064) cite comme exemple l'église de Southwell.

elle reçu? De l'Allemagne, avec laquelle elle avait peu de relations, ou de l'Italie, où, comme je l'ai dit, les chevaliers normands firent de fréquents voyages à cette époque? La question me semble devoir être résolue dans ce dernier sens.

Mais, dira-t-on, le style lombard est plus ancien et doit s'être développé, comme on le prétend généralement, du VIIe au Xe siècle. Voici pourquoi je ne puis partager cette opinion. La Lombardie a souvent été parcourue par les armées franques, Charlemagne et des princes de sa famille y ont régné, des seigneurs français et des princes allemands y ont ensuite disputé le pouvoir à des Italiens. Comment se fait-il donc que dans aucun pays, avant le XIe siècle, on ne signale l'apparition de ce *style nouveau*, on ne montre des édifices à date certaine caractérisés par les modifications qu'il apporta dans l'architecture? C'est que l'élan donné après l'an mille à l'architecture trouva l'Italie dans une position exceptionnellement favorable. Elle naissait à la fois à la prospérité et à la liberté. Tandis que les villes, longtemps obscures, de Venise, de Gênes, de Pise, d'Amalfi arrivaient à la célébrité, que Venise devenait en quelque sorte la clef de l'Orient, quand Gênes s'appropriait la Corse, quand Pise s'emparait d'un royaume, la Sardaigne, d'autres villes, Milan, Pavie, etc., ne craignaient pas de lutter contre leurs souverains pour la défense de leur autonomie. En même temps le flambeau des lettres et des arts ne tarda pas à se rallumer. D'une part on recommença à étudier le droit ; d'autre part, on se remit à écrire, à bâtir, à sculpter. Il fallut à des communautés puissantes des édifices splendides, pouvant témoigner de leur fierté, de leur richesse, de leurs ressources en tout genre.

M. de Dartein, après avoir admis la grande ancienneté de beaucoup d'églises lombardes, a eu la bonne foi de compléter ses premières indications et de montrer que ces églises ont été, sinon entièrement rebâties en totalité, au moins en partie reconstruites, en partie restaurées, modifiées ou

complétées. Ainsi Saint-Laurent, de Milan, qui fut brûlée en 1070 et édifiée de nouveau après ce désastre, a été rebâtie encore une fois en 1575 et l'on ne peut en rapporter les parties les plus anciennes qu'à la fin du XIe siècle [1]. Dans la même ville, Saint-Ambroise est regardée par quelques critiques comme une œuvre du XIIe siècle [2] et l'on y signale même, dans la coupole, l'apparition de l'ogive [3]. Saint-Pierre, de Civate, avec ses deux absides et sa crypte est du XIe siècle [4]; Sainte-Marie-Majeure, de Verceil, date de 1040. Saints-Pierre et Paul, de Bologne, a été relevée de ses ruines également au XIe siècle [5]; Saint-Abondio, de Côme, qui a été élevée d'une seule pièce, fut consacrée en l'an 1095 par le pape Urbain II [6]; l'église de Saint-Carpophore, dans le voisinage de Côme, à laquelle on assignait une origine très reculée, est une imitation de la précédente [7]. Quelquefois on hésite entre deux millésimes très éloignés. Ainsi on est incertain au sujet de Saint-Michel, de Pavie, dont la construction est placée entre 1004 et 1155 [8], mais on ne la considère plus, ainsi que le faisait Muratori, comme le fruit de la générosité des rois lombards. Pour d'autres temples on recule résolument jusqu'au XIIe siècle, par exemple pour Saint-Frédien, de Lucques, qui doit avoir été commencée en 1147; pour Saint-Michel *in foro*, de la même ville; pour Saint-Benoît, de Polerone près de Mantoue, qui daterait de 1151 [9]; pour Saint-Fidelio, de Côme, etc.

De ce fouillis de dates, qu'on devrait s'attacher à contrô-

[1] Voir de Dartein, *loc. cit.*, seconde partie, p. 5.
[2] Voir *Ibidem*, pp. 178 et 511.
[3] *Ibidem*, p. 463.
[4] *Ibidem*, p. 515.
[5] *Ibidem*, p. 520.
[6] *Ibidem*, p. 316.
[7] *Ibidem*, p. 331.
[8] San Quintino, auteur cité *Ibidem*, p. 262.
[9] *Ibidem*, p. 490.

ler, à fixer, dans un travail spécial, on peut conclure à la diffusion dans l'Italie de l'art lombard au XIe siècle. Son élégance, sa richesse éclatent surtout dans les cathédrales de Pise, de Lucques, de Parme, de Plaisance, de Modène, de Vérone. Leurs façades couvertes de multiples rangées d'arcades et de colonnettes, avec grands frontons, leurs hautes tours carrées, à nombreuses rangées de baies, leurs coupoles, leurs larges nefs, dont le nombre est parfois porté à cinq ; leurs élégants transepts, où les murs terminaux sont, tantôt rectangulaires, tantôt de forme semi-circulaire ; les arcatures cintrées qui se dessinent avec profusion sous les cordons ou les corniches, forment un ensemble d'un aspect frappant. En Italie, c'est, on peut le constater, la masse même du bâtiment qui attire le regard ; les tours et les coupoles en constituent des parties importantes, mais n'y écrasent pas les autres détails, tandis qu'en France et en Allemagne, on remarque, me semble-t-il, le contraire.

Parmi les hommes supérieurs qui employèrent avec succès ces éléments divers, on doit citer ce Buschetto, auquel les Pisans, revenant victorieux du siège de Palerme, en Sicile, en l'année 1063, confièrent le soin d'élever dans leur ville une nouvelle cathédrale, et auquel ils consacrèrent ensuite un monument funéraire dans le bel édifice dont il dota leur ville. Il était, paraît-il, de *Dulichium*, c'est-à-dire, selon toute apparence, de Dulcigno en Albanie, et Vasari, qui incline toujours à voir des Grecs dans tous ceux qui ont concouru à faire renaître les arts dans sa patrie, n'a pas manqué de lui donner une origine orientale. Mais cette assertion ne doit pas être prise au pied de la lettre, car Dulcigno est aux portes de l'Italie, et si le génie de l'architecte de la cathédrale de Pise s'était formé en Grèce, on trouverait dans cette contrée des vestiges des édifices dont la contemplation l'aurait enflammé et ravi. Vasari, engoué du style de la Renaissance, a voulu rejeter sur des étrangers l'introduction et la

propagation d'une manière de bâtir démodée. Quant à l'opinion qui transforme Buschetto ou Busketus en allemand, elle est récente et semble difficile à justifier [1].

Pise fut, au contraire, un foyer d'art où plusieurs générations d'artistes se succédèrent. Dans un contrat du 2 décembre 1105, un Buschetto, fils de Giovanni Giudice (ou Jean le Juge), figure le dernier de quatre personnes employées aux travaux du dôme ou cathédrale, mais ce n'était plus le célèbre artiste, qui ne paraît avoir construit que le vaisseau du temple. Il eut pour successeur Rainaldo, à qui on en doit la belle façade et l'église put enfin être consacrée en 1118. Quant au baptistère on en confia la construction, en 1153, à Dioti Salvi, et le fameux campanile, cette tour penchée si connue, qui se soutient comme par miracle et dont les étages supérieurs ne datent que du milieu du xiiie siècle, fut ensuite commencée par Bonanno, architecte célèbre, qui eut à lutter, comme ses successeurs, contre la nature marécageuse du sol sur lequel s'élève cette tour [2].

On comprend que les innovations adoptées dans l'Italie septentrionale aient causé en Europe une vive sensation et on peut constater qu'elles ont été goûtées et imitées dans tout l'Occident et le Nord, depuis l'Ebre jusqu'en Russie. Au delà de l'Ebre les Arabes étaient encore puissants, et l'éclat de leur civilisation effaçait ce qui se produisait ailleurs ou arrêtait les progrès venant du dehors. Au Nord le christianisme n'avançait qu'avec peine et, chez les Slaves en particulier, le paganisme se défendait pied à pied, sauf en Russie où l'influence grecque dominait. Cette contrée ne resta cependant pas fermée à l'art lombard.

L'un des grands-ducs de Vladimir (près de Moscou), André Géorgiévitch, appela des maîtres lombards pour

[1] Demnin, *Encyclopédie des Beaux-Arts*, t. I, p. 792.

[2] Rohault de Fleury, *Les monuments de Pise au moyen âge* (Paris, 1886, in-8° avec atlas).

élever dans sa résidence (de 1138 à 1161) une cathédrale dédiée à l'Assomption de la Vierge, Ouspenskoï Sobor, qui n'a pas cessé d'exister [1].

Le pays où la révolution architectonique dut surtout se faire sentir est la France, à cause de son extrême proximité. Ceux qui y traitent de l'histoire de l'architecture me semblent trop peu disposés à reconnaître ce qu'ils doivent au pays voisin. Raoul Glaber, dans le passage cité plus haut, constate cependant que l'élan donné à l'art de bâtir en 1003 fut commun aux deux contrées. D'ailleurs on est unanime à constater que le style roman prit de nouvelles allures en France, au XIe siècle, mais on s'attache de préférence à admettre sous ce rapport une influence byzantine. Sans nous attacher à combattre de nouveau cette opinion, constatons qu'au delà des Alpes l'imitation suivit un double courant : d'une part, en remontant le Rhône et en suivant la vallée de la Seine, elle gagna successivement la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Normandie ; d'autre part, après avoir envahi la Suisse et la Souabe, elle gagna l'Alsace et les bords du Rhin.

L'un des hommes qui peuvent avoir provoqué ce mouvement fut Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, de Dijon en Bourgogne, mort en 1031. Il était né à Verceil et, comme de son temps le Piémont était confondu dans la Lombardie (de même que la Toscane, la contrée voisine de Venise, etc.), on doit le considérer comme un enfant de ce dernier pays. Il était extrêmement versé dans l'art de l'architecture et ce fut lui qui, en 1001, fit élever la façade de l'église de son abbaye, après en avoir tracé lui-même le plan ; il en dirigea aussi tout le travail, qui fut achevé en 1015. Ce fut un de ses élèves, appelé Hunald, qui éleva le chevet du chœur du même édifice. Quant à lui, il habita successivement

[1] Bayet, l'*art byzantin*, p. 276.

différentes maisons religieuses, où il propagea ses doctrines religieuses et ses idées artistiques [1]. On ne peut douter qu'il ait largement contribué à faire goûter à l'ordre de Saint-Benoît les tendances qui se manifestaient dans sa patrie. Ses constructions rappelaient si bien l'art antique qu'on les a parfois fait remonter au règne de Justinien [2]

Dans quelques édifices de ce temps on remarque une véritable profusion de sculptures, comme dans l'église de Saint-Gilles, qui fut commencée en 1116 et dont la façade est d'un luxe inouï [3]. L'église Sainte-Madeleine, de Vézelay, qui fut consacrée en 1104, mérite surtout l'attention pour les bas reliefs ornant les portes de l'avant-corps s'ouvrant vers la nef, mais qui par malheur ont subi d'affreuses dégradations, et celle de Notre-Dame, de Poitiers, dont la façade ne forme pour ainsi dire qu'un immense bas-relief, peuplé d'une quantité innombrable de figures, dont les costumes semblent plus modernes que ceux de Saint-Gilles [4], sont aussi remarquables sous ce rapport. Ailleurs, et en particulier à Saint-Philibert, de Tournus, les pieds-droits avec arcartures décorant la partie inférieure des tours de la façade, indiquent une construction influencée par l'art lombard [5]. Ailleurs encore, ce que l'on admire, c'est le plan, les proportions, le goût des moindres détails. Une église qui n'existe plus, l'église abbatiale de Cluny, était considérée au XIe siècle comme éclipsant tous les autres édifices de ce genre dans l'Univers [6]. Elle n'avait pas moins de cinq nefs et les tran-

[1] *Chronicon Sancti Benigni Divionensis*, dans D'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 383. — Mabillon, *Annales Benedictini*, t. IV, p. 131.

[2] Emeric David. *Histoire de la sculpture française*, p. 35.

[3] Marmier, *Notes d'un voyage dans le midi de la France* (Bruxelles, 1836, in-12), p. 119.

[4] Marmier, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 31. Voir aussi Viollet-Leduc, *Dictionnaire de l'architecture*, t. IV, p. 12.

[5] Marmier. *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France* (Bruxelles, 1837, in-12), p. 382.

[6] *Quæ quantum ad fabricam penè totius mundi operibus suo tempore præcellens.*

septs en étaient doubles, disposition dont on cite bien peu d'exemples. Ses dimensions n'étaient pas moins extraordinaires, puisqu'elle mesurait 183 mètres de long sur 30 de large et 35 de haut. Il ne reste rien de cet édifice, qui fut commencé en 1089 et consacré en 1131. Celui qui la commença était l'abbé de Baume, Ganzon [1], mais on en doit l'achèvement à un membre du clergé liégeois, Hezelon, qui fut appelé dans ce but à Cluny [2]. On peut juger de l'influence que dut exercer une masse pareille, où l'on avait employé toutes les ressources de l'art, dans les pays environnants et dans les nombreuses régions où Cluny comptait des colonies.

Pas plus que la Normandie et l'Angleterre, la Belgique ne put échapper à la mode nouvelle et les constructions religieuses, qu'y avaient été si nombreuses au commencement du XI[e] siècle, s'y continuèrent en revêtant de nouvelles formes. Quand on ne remplaçait pas un temple ancien, on le restaurait en l'embellissant. Ainsi, Notre-Dame, de Cambrai, avait été brûlée et détruite ; l'évêque Gérard II la rebâtit depuis l'extrémité supérieure *(a capite superiori)* jusqu'au chœur dit de Saint-Jean, il en renouvela les plafonds *(laquearia)*, le plafonnage *(plastrum)*, les petites comme les grandes fenêtres; il enjoignit de sculpter convenablement les chapiteaux des colonnes, qui étaient endommagés; il avait

Hagiologium Nantuacense, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XIII. p. 733.

[1] L'abbé Cucherat, *Cluny au XI[e] siècle*, p. 104.

[2] Dans une lettre adressée à Aubéron, évêque de Liège, Pierre de Cluny énumère les hommes remarquables fournis à son monastère par l'église de Liège : Hezelon, Theselin, Alger ; puis il ajoute : *quorum primus multo tempore pro ecclesia, ad quam venerat, laborans singulari scientia et predicabiti lingua, non solum audientium mores instruxit, sed corporalem novæ ecclesiæ fabricam, quam aliqui vestrum viderunt, plus cunctis mortalibus, post reges Hispanos et Anglos, construxit.* Fisen, *Flores ecclesiæ Leodiensis*, 1[e] partie, p. 215

même tout préparé pour faire peindre l'édifice en entier lorsque la mort vint le surprendre, en l'an 1092 [1].

Ailleurs on élevait des monuments nouveaux et de ce temps datent, en Hainaut, l'église Notre-Dame la Grande, de Valenciennes, et Saint-Vincent, de Soignies. Valenciennes, jadis l'une des résidences des rois francs, devenue depuis l'un des boulevards du royaume de Germanie vers l'Occident, était restée au pouvoir de la comtesse Richilde après que la Flandre eut répudié sa domination. Cette ville était déjà prospère; Richilde y fit élever en l'honneur de la Vierge une église qui fut consacrée par l'évêque Gérard II en 1086. Elle n'existe plus, mais il nous en est resté une description en vers latins, écrite au milieu du XVIIe siècle par le père Brasseur [2] et où on lit, entre autres, ces vers :

Quid modo de medii templi eruce proloquor; ipsi
Quamlibet Europae non reor esse parem.
Ila enim longa est, et, quid miraris, in orbem
Desinit, ut sacri quilibet umbo chori
Aspice nunc speculum media quæ mole superstet
Mirus in hac decor est, mirus et hujus apex

C'est-à-dire. « Que dirais-je de la croisée au milieu du « temple, je ne pense pas qu'elle ait sa pareille en Europe. « Elle est longue et, ce que vous admirerez, elle se termine « en cercle, de même que l'abside d'un chœur. Regardez « ensuite la coupole qui couvre le milieu de cette masse; la « décoration en est magnifique et magnifique en est aussi le « sommet. » Notre-Dame la Grande était donc une église à transepts de forme circulaire comme Tournai et à chalcidique surmonté d'une coupole.

1 *Balderici gesta episcoporum Cameracensem continuatio*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XIII, p. 534, et Pertz, *Monumenta, Scriptores*, t. VII, p. 499.

2 *Par sanctorum martyrum, hic est Hannoniensis Marcellinus et Petrus ecclesiæ patroni* (Mons, 1643, in-12), p. 88.

A Soignies l'art est différent, mais l'existence d'une galerie au-dessus des bas-côtés, comme on en voit aussi à Tournai, permet de reculer l'époque de la construction de l'église jusque vers l'an 1100 [1], d'autant plus que ce fut le comte Baudouin IV, qui régna de 1120 à 1171, qui en donna, à ce que l'on dit, la toiture en plomb. Or, le placement de la toiture semble indiquer la date de la fin des travaux. L'opinion commune attribue la bâtisse du temple à Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon I[er], et la fixe en 965, époque où ce prélat mourut. On invoque à ce propos l'autorité des chroniqueurs Baldéric et Giselbert. Or, Baldéric, qui vivait vers l'an 1050, ne parle que de la fondation de l'église par saint Vincent [2]; quant à Giselbert, il se borne à dire qu'après avoir été détruite par les Huns, l'église fut relevée *(restructa)* par quelques bienfaiteurs [3].

L'église collégiale de Saint-Vincent est d'une construction fort simple. Elle présente une basilique en croix latine, dont les transepts et le chœur se terminent par un mur plat. La partie postérieure de l'église, qui est moins élevée que la partie antérieure, paraît la plus ancienne; la nef présente à l'étage une galerie. Cette dernière et ses bas-côtés sont séparés de la nef centrale par des arcades cintrées s'appuyant alternativement sur des colonnes cylindriques et sur des piliers massifs. Elles sont éclairées par deux rangées de fenêtres cintrées et, dans la nef centrale, il y a une troisième rangée de croisées, s'ouvrant à l'intrados de la voûte, qui

[1] Dans un travail reproduit par la *Dietsche warande* (année 1889, pp. 5 et suiv.), M.G. Von Bezold considère la partie ancienne de l'église de Soignies comme datant de deux époques différentes; le chœur et les transepts seraient de la fin du x[e] siècle, tandis que la nef centrale n'aurait été commencée que vers les années 1060 à 1070. Comme on le voit, M. Von Bezold n'est pas éloigné de penser comme moi.

[2] Voir les *Gesta episcoporum Cameracensium* dans Pertz, *Monumenta*, *Scriptores*, t. VII, p. 465.

[3] *Chronica Hannoniæ*, p. 15 (édit. du marquis de Chasteler).

est moderne. A l'extérieur, entre ces dernières fenêtres, il y a des pieds-droits peu saillants. Certaines parties de ce vieux temple ne datent que de l'époque ogivale et le restant a été fortement modifié aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Se rapprochant de Notre-Dame de Valenciennes par la forme de ses transepts et de Soignies par ses galeries supérieures, Notre-Dame de Tournai constitue un monument d'un tout autre ordre, un de ces chefs-d'œuvre qui font la gloire d'un style. Ses vastes dimensions, qui comportent (y compris un chœur ogival très vaste) 127 mètres de long sur 84 mètres de large (portés à 69m50 dans la croisée) et 34 de haut, frappent d'admiration le visiteur. Vu du dehors, son beau vaisseau est rehaussé par cinq tours, dont quatre groupées autour d'une tour centrale plus considérable. L'ornementation n'est pas moins remarquable. La nef est soutenue par des piliers cantonnés de quatre colonnes engagées et de quatre colonnettes octogonales, les unes et les autres sont en pierres polies et supportent, outre les arcades intermédiaires à ces piliers, les voûtes d'arêtes des bas-côtés. Des piliers de forme octogonale soutiennent la galerie, au-dessus de laquelle règne une rangée d'arcades encadrant des fenêtres en plein cintre. A l'extérieur les murs ont pour supports des pieds-droits ou pilastres d'une faible saillie.

La décoration de la nef se continue dans les transepts où elle revêt un caractère grandiose. Le bas de la croisée, au lieu de se terminer carrément, comme d'ordinaire, affecte la forme semi-circulaire et continue à la fois les bas-côtés et la galerie de la nef. Trois rangées d'arcades cintrées, de superbes colonnes projetant leur faîte jusqu'à une hauteur prodigieuse, des voûtes qui semblent défier le regard, forment de cette partie du temple un ensemble sans pareil. A l'extérieur, on doit remarquer la tour centrale, avec sa double galerie en claire-voie, sa flèche à comble pyramidal, en bois recouvert d'ardoises, et les quatre clochetons qui

contournent ses angles ; les quatre tours carrées, placées aux angles de la partie centrale de la croisée, ornée chacune de plusieurs rangées d'arcades géminées (dont quelques-unes seulement sont ogivales) ; les tympans, à galerie rampante, tels que l'on en voit dans beaucoup d'églises de la Lombardie [1] ; des contreforts, non plus les simples pieds-droits, supportant la partie inférieure des quatre clochers angulaires.

Ce qui n'est pas moins curieux, à Tournai, c'est la profusion des ornements de sculptures. Ceux de la porte latérale, dite du Capitole, sont très endommagés, mais ceux de la porte Mantile, au midi, ont moins souffert et se font remarquer par la beauté de l'exécution. Les chapiteaux des colonnes et des colonnettes, dont le nombre dépasse mille, sont d'une variété étonnante et offrent des scènes de tout genre, des animaux symboliques, des fleurons, des volutes, des fleurs, des objets des plus variés, reproduits avec une fidélité étonnante ou traités avec un esprit d'observation tout particulier.

D'interminables discussions se sont élevées au sujet de l'époque qui vit bâtir la cathédrale tournaisienne. On y travaillait certainement vers l'année 1146, comme l'atteste un passage du chroniqueur Hériman [2], et l'on en connaît deux consécrations, l'une et l'autre partielles selon toute apparence : la première effectuée en 1066 [3], la seconde en 1171 [4]. Etant donné que le chœur ne fut commencé que

[1] C'est ce que constatait déjà M. Dumortier fils, *Etude sur les principaux monuments de Tournai*, p. 51.

[2] Il y est question d'un chanoine qui y traverse « les constructions nouvelles » (*per novam fabricam ecclesiæ Sanctæ Mariæ transibat*). De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II.

[3] B. Dumortier, *Nouvelles observations sur Notre-Dame de Tournay*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, t. XII, p. 102. La note marginale : *videlicet novæ* (« c'est-à-dire de la nouvelle, » sous-entendu église), inscrite dans le registre où cette date est consignée, mérite l'attention.

[4] *Sigeberti continuatio Tornacensis*, dans Pertz, *loc. cit.*, t. VI, p. 444.

vers 1220, on pourrait considérer la nef comme ayant été bâtie au milieu du XIe siècle, et les magnifiques transepts, comme étant une œuvre du XIIe, d'autant plus que l'on remarque des arcades et des baies ogivales en certains endroits des tours de l'édifice, tandis que l'on ne rencontre aucun vestige du même genre dans la nef. Cette dernière est donc la fraction la plus ancienne de l'ensemble.

La Flandre fournirait de nombreux exemples d'édifices bâtis pendant la seconde période de l'art roman, si cette contrée ne s'était transformée plus tard d'une manière complète. Les villes y devinrent si considérables que les anciens édifices ne répondirent plus aux exigences légitimes de la population : presque tous furent successivement transformés ou remplacés, et beaucoup eurent à souffrir pendant les phases désastreuses que le pays parcourut ensuite. Mais, malgré ces circonstances désavantageuses, malgré les restaurations souvent maladroites dont beaucoup d'édifices ont été l'objet, on peut reconnaître que l'activité des bâtisseurs fut grande pendant la deuxième moitié du XIe siècle et la première moitié du douzième.

Si la vieille église d'Harlebeke, dont le plan dessinait une sorte de croix grecque, à peine plus longue que large, a été démolie en 1769, on en a conservé la tour, dont la partie supérieure, sur chacune de ses faces, est ornée de trois rangs de trois fenêtres ; ces dernières sont de forme cintrée et partagées en deux arceaux reposant sur une colonnette [1].

On vit s'élever presque en même temps : à Bruges, Saint-Donatien, Saint-Laurent et la chapelle du Saint-Sang ; à Gand, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Nicolas.

Saint-Donatien a été complètement démolie pendant la domination française, mais la vue qu'en donnent *les Délices des Pays-Bas* [2] prouve que la partie postérieure de ce tem-

[1] Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. Ier, p. 329.

[2] T. II, p. 45 (édit. de 1743) Il se trouve également une vue de l'église dans la 1re édition de la *Flandria illustrata*, de Sanderus, t. II, p. 62.

ple était romane, tandis que la partie antérieure était de l'époque ogivale. Au-dessus du chalcidique s'élevait une tour carrée ; les deux murs terminaux des transepts, flanqués chacun de deux tourelles hexagonales, présentaient une décoration d'arcades cintrées, en partie simulées, de l'aspect le plus riche. Le chœur, divisé en sa hauteur par deux cordons supportés par des arcatures en plein cintre, recevait le jour par trois rangées de fenêtres cintrées, la dernière éclairant un étage placé en retraite. Ce chœur se terminait par une abside semi-circulaire et était orné, à la naissance du toit, par une belle balustrade à jour. Il était soutenu par des contreforts dont quelques-uns formaient des arc-boutants dans la partie supérieure et qui avaient probablement été ajoutés après coup, à en juger par leur extrême simplicité. D'ailleurs, à voir le grand développement qu'on lui avait donné, le chœur de l'église Saint-Donatien n'était pas antérieur au XIIe siècle.

La grande église Saint-Sauveur, aujourd'hui cathédrale, est en grande partie romane, mais elle a subi des modifications considérables. Le vaisseau, à l'intérieur, n'est plus primitif, tandis qu'à l'extérieur il offre encore des fenêtres cintrées et, sous la corniche du toit, des arcatures de même forme. Sa haute tour, que l'on a surhaussée en 1843, est divisée en plusieurs étages par des cordons également à arcatures. On peut hardiment en reporter l'édification au règne des comtes de Flandre Baudouin à la Hache et Charles de Danemarck. Brûlée en 1116, l'église fut rebâtie, puis fut consacrée le 24 avril 1127 [1]. Elle est curieuse à étudier parce qu'elle est un des plus anciens temples chrétiens connus bâtis en briques. Les constructions de cette espèce ne tardèrent pas à se multiplier dans les parties basses de nos contrées et de l'Allemagne, où la pierre fait défaut ; c'est de là qu'elles

[1] Galbert, *Vita Caroli, comitis Flandriæ*, c. 120.

se répandirent le long des côtes méridionales de la mer Baltique, après que les princes de l'Allemagne, aidés par de nombreux colons belges et hollandais, au XIIe siècle et plus tard, eurent conquis sur les Slaves, le Holstein, le Brandebourg, la Poméranie, la Prusse proprement dite [1].

L'église du Saint-Sang, dont la tradition attribue la fondation à Thierry d'Alsace, se compose de deux chapelles superposées, d'un style roman simple, un peu plus riche toutefois dans la chapelle supérieure. On doit y remarquer une tour, carrée dans le bas, mais dont le haut, de forme circulaire, est orné d'une élégante colonnade à jour supportant des arcades cintrées [2].

A Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon), de Gand, il ne reste plus rien du temple qui fut élevé dans cette ville par un nommé Lausus, l'un des personnages qui accompagnèrent à la Terre-Sainte l'abbé de Stavelot Poppon, mort en 1048 [3]; mais Saint-Jacques et Saint-Nicolas présentent encore des parties considérables, fort anciennes. La première de ces deux églises date de 1093 [4]. On y remarque surtout les deux tours de la façade et la grande tour surmontant le chalcidique. Deux de ces tours sont carrées et la troisième est octogonale, mais toutes trois sont percées de rangs d'ouvertures cintrées, comprises sous un arc commun; les tours sont surmontées de clochers de forme pyramidale [5].

Saint-Nicolas, dont l'origine remonte à 1051, mériterait

[1] M. de Borghrave, dans son *Mémoire sur les colonies belges établies en Allemagne*, constate la part considérable que les Flamands ont prise dans ce dernier pays à l'établissement de digues et au dessèchement des marais.

[2] Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 25.

[3] Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, pp. 182 et 183. On pourrait peut-être reporter à cette époque l'établissement de la crypte de l'église Saint-Jean, le Saint-Bavon actuel.

[4] *Hoc anno ecclesia S. Jacobi in Gaudavo fundari cepit.* Chronique ancienne dans Van de Putte, *loc. cit.*, p. 11.

[5] Schayes, *loc. cit.*, t. II, p. 20.

d'être dégagée des superfétations architectoniques dont on a revêtu la construction primitive. Outre la grande porte d'entrée, dont on admire la décoration, il faut signaler, à l'intérieur de la tour, placée au-dessus de cette porte, une salle décorée, sur toutes ses parois, de pieds-droits et d'arcatures. L'église Saint-Nicolas, comme celle de Saint-Michel, avait été brûlée dans deux effroyables incendies qui consumèrent une grande partie de la ville de Gand, le 4 avril 1120 et le 2 mai 1128 [1]. Ce qui se trouve de roman à Saint-Jean appartient, selon toute apparence, aux bâtises élevées à la suite de ces désastres.

Le Brabant est plus riche que la Flandre. Bruxelles n'a pas conservé son église Saint-Jean (à l'hôpital de ce nom), dont quelques parties avaient un caractère roman nettement accusé [2], mais Louvain peut montrer la belle porte de son vieil hôpital et la tour à pieds-droits et arcatures, de l'église Saint-Jacques; Tirlemont le narthex ou avant-corps de l'église Saint-Germain, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, et Nivelles le chœur et les transepts de Sainte-Gertrude, où le style roman est plus riche que dans la nef du même temple, et le beau cloître adjacent. Comme je l'ai dit, de nombreuses églises rurales ont conservé une ornementation extérieure, formée de pieds-droits et d'arcatures, et, dans le nombre, celles de Cumptich et de Jodoigne se distinguent par une décoration exceptionnelle, mais d'un âge différent. N'oublions pas la crypte d'Anderlecht, exemple curieux d'un genre particulier.

Dans le pays de Liège, où les corps ecclésiastiques de tout genre étaient si nombreux, l'activité ne pouvait que se maintenir; mais, tantôt il n'est rien resté des édifices construits, comme à Huy, où l'évêque Théodoin, antérieurement

[1] De Meyere, *Annales Flandriæ*.
[2] Schayes, *loc. cit.*, p. 354.

à 1066, fit rebâtir de fond en comble l'église collégiale de Notre-Dame ; tantôt les dates manquent, comme pour les deux églises de Maestricht, Saint-Servais et Notre-Dame ; dont la majeure partie remonte évidemment à l'an 1100 environ, et pour les églises Saint-Jean et Saint-Jacques, de Liège. Saint-Jean a été complètement rebâtie en 1757, mais sa tour carrée et la tourelle voisine ont conservé des arcatures rappelant le XIIe siècle ; on en voit également à la tour de Saint-Jacques, où la masse de l'église est du XVIe siècle. Sainte-Croix est plus intéressante, mais l'ogive s'y montre déjà dans les parties les plus anciennes.

Dans cet ancien pays de Liège dont l'histoire à tous les points de vue offre tant d'intérêt, il faut signaler encore l'église paroissiale de Saint-Ursmer à Lobbes et l'église Saint-Nicolas à Glain. Saint-Ursmer, située à peu de distance des restes de l'antique monastère de Lobbes, est bâtie sur une hauteur et ses différentes parties se succèdent en s'élevant chacune de plus en plus. Construite en forme de croix, elle a pour extrémité des transepts et un chœur terminés par un mur plat, ce dernier supporté par une crypte fort élevée, où règnent quatre rangs de piliers et de colonnes. La nef, qui était fort sombre et ne recevait le jour que par de petites fenêtres cintrées, est précédée par un avant-corps supportant une tour carrée, percée sur plusieurs rangs de fenêtres, les unes en plein-cintre, les autres en fer à cheval. On connaît bien la date de cet édifice, dont la tour et la partie orientale furent bâties du temps de l'abbé Arnoul (élu en 1076 ou 1077), et dont la consécration, célébrée en 1095 par l'évêque de Liège Obert, fut renouvelée le 29 septembre 1109, probablement à cause d'événements tumultueux dont l'édifice avait été le théâtre. Mais on a altéré à différentes époques le caractère original du temple et la restauration dont il a été l'objet dans ces derniers temps a soulevé mainte critique.

La petite église de Glain tombait en ruine lorsqu'elle attira

enfin l'attention, il y a un demi-siècle environ. Elle est fort simple et, comme caractère, on n'a à y signaler que deux rangées de baies cintrées ; seule l'abside est intéressante. Au-dessus des arcades cintrées qui en garnissent la paroi, de forme semi-circulaire, se dessine une élégante galerie à jour. Ici c'est un bijou élégant, tandis que Lobbes constitue une masse imposante. Lorsqu'on exécuta le premier, l'art avait marché, et, en effet, ce fut seulement le 22 juillet 1151 que la chapelle fut consacrée [1]. L'art roman ne cessait de progresser, comme on le constate aussi au cloître de Tongres, où les colonnettes qui en ornent la galerie sont tantôt isolées, tantôt accouplées, et leurs chapiteaux d'un dessin aussi riche que varié. Cette ordonnance se retrouve au cloître de Nivelles, mais ici les chapiteaux sont plus simples [2].

Ce roman orné se déployait alors, avec un élan extraordinaire, dans les églises des bords du Rhin, où l'on en trouve des exemples nombreux, dans lesquels la variété et la richesse s'étalent à la fois. Mais on aurait tort de croire qu'il faille constamment subordonner l'histoire de l'art architectural du pays de Liège à celle de l'art du pays Rhénan. L'une et l'autre contrée obéissaient aux rois de Germanie et avaient les mêmes supérieurs ecclésiastiques, les archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence. Toutefois l'église de Liège constituait un foyer énergique ; la vie littéraire y était très intense, la langue du peuple différait dans la plus grande partie de la principauté de celle du restant de l'Empire ; des relations nombreuses rattachaient le pays, soit à la France, soit à la Haute-Lotharingie ou Lorraine. L'art a pu y avoir des attaches tant vers l'ouest que vers l'est.

Il faudrait un volume entier pour énumérer les beautés architectoniques des belles églises dont les tours et les cou-

[1] *Messager des Sciences historiques*, année 1839, p. 413. — Schayes, *loc. cit.*, t. I, p. 355.

[2] Schayes, *loc. cit.*, t. I, pp. 347 et suivantes.

poles ajoutent tant à l'aspect des rives du grand fleuve germanique. Mais leur histoire est remplie de doutes et de difficultés; souvent incendiées, modifiées, restaurées, qu'ont-elles conservé de leur construction primitive ? Où s'y arrête la part de chaque siècle ? On peut cependant, je crois, accepter pour direction ce fait que l'art alla toujours en adoptant des formes plus développées, une ornementation plus riche. Comme ancienneté, c'est la cathédrale de Spire qui paraît l'emporter; Worms, Mayence et la plupart des églises de Cologne semblent moins anciennes.

Ici l'emploi du *narthex* est général, les nefs sont tantôt au nombre de trois, tantôt au nombre de cinq (Mayence); les transepts se terminent ici par des murs plats, là par une abside circulaire ; parfois, comme aux Saints-Apôtres et à Sainte-Marie du Capitole, de Cologne, ils sont terminés par une colonnade ou pourtour ; le chœur, généralement peu étendu, est également, tantôt carré, tantôt semi-circulaire, et ne se garnit qu'exceptionnellement d'un pourtour ; les tours sont nombreuses et de formes variées et en général munies de flèches; les galeries à jour et les cordons et tympans ornés d'arcatures apparaissent fréquemment, tandis que le contrefort ne fait son apparition que rarement et tardivement; en un mot, on retrouve ici, mais avec éclat, ces caractères dont l'Italie septentrionale offre aussi tant d'exemples et que çà et là on rencontre chez nous.

On attribue d'ordinaire les commencements de l'église de Spire au roi Conrad II, qui en aurait fait jeter les fondements en 1030. C'est lui à qui on doit, dit une vieille chronique, cette basilique admirable par sa grandeur, sa solidité et sa beauté [1]. L'âge de l'édifice est également déterminé par la biographie de Bennon, évêque d'Osnabruck, qui y prit une

[1] *Ecclesiam... novam miræ magnitudinis, fortitudinis et pulchritudinis, quæ nostris temporibus cernitur.* Chronique de Spire, dans Eckhart, *Corpus historicum medii ævi*, t. II, col. 2261.

part active. Ce Bennon, né à Cruninge, en Souabe, après avoir étudié à Strasbourg, puis à Spire, devint prévôt d'Hildesheim et enfin évêque; il était à la fois un excellent intendant ou administrateur (*villicus*) et un éminent architecte [1]. Le jeune Henri IV, ayant prévu qu'une révolte générale allait éclater en Saxe, y fit construire de nouveaux châteaux, d'une extrême solidité, sous la direction de Bennon [2]. Lorsque celui-ci devint prévôt d'Hildesheim, le chef de ce diocèse, Hécelon, lui confia la surveillance d'une foule de beaux bâtiments qu'il fit élever. Enfin, devenu évêque à son tour, il fut appelé par Henri IV à achever l'église de Spire, dont la haute masse avait été édifiée trop près du Rhin et qu'il protégea contre les inondations de ce fleuve par une digue formidable [3].

Il fallait des hommes de cette trempe pour poursuivre une tâche aussi ardue que l'édification de vastes basiliques dans un pays déchiré par des guerres continuelles, au milieu de cette interminable lutte des empereurs et des papes, des contestations sans cesse renaissantes entre les premiers et leurs vassaux, des revendications énergiques des bourgeoisies grandissantes. Ce fut dans ce milieu agité que l'art roman continua, tant en Allemagne qu'en Italie, son efflorescence.

La révolution artistique auquel il dut sa transformation et dont j'ai essayé de présenter le tableau, fut surtout l'œuvre de laïques et, à ce propos, remarquons que l'on attribue au

[1] *Architectus præcipuus, cæmentarii operis excellentissimus dispector.* Norbert, abbé d'Iburg, *Vita Bennonis episcopi Osnabrugensis*, dans Eckhart, *loc. cit.*, t. II, col. 2162 et suiv.

[2] *Cui rei maturandæ et diligenter exequendæ dominum Bennonem præesse constituit.* Idem.

[3] *Ecclesiam illam amplissimè sublimatam et præ magnitudine operis minus cautè in Rheni fluminis littus extentam, maximo ingenio difficilique paratu egregii operis novitare perfecit et immensas saxorum moles, ne fluminis illisione subverteretur, obstruxit.* Idem, col. 2182.

clergé, et surtout au clergé régulier, aux moines, une part trop considérable dans les travaux architectoniques. Sans doute, il y eut beaucoup d'évêques, d'abbés et d'autres religieux amis des arts et en ayant le goût et la pratique, mais d'ordinaire, leur occupation principale ne leur permettait pas d'y consacrer beaucoup de temps, et il leur fallait invoquer l'appui ou l'intervention d'artistes ou d'artisans. Aussi, à toutes les époques du haut moyen âge, il est de plus en plus question de ceux-ci. Même les églises romanes, dont le plan comme l'ornementation était extrêmement simple, s'élevèrent sous la direction de laïques. Un Thietmar, « maître des charpentiers ou des maçons » *(magister carpentariorum vel latomorum)*, dirigea la construction de l'église de Stavelot pour l'abbé Poppon, qui l'estimait particulièrement. Après avoir achevé ce temple, considéré comme une œuvre admirable, il reçut de Poppon un bénéfice, c'est-à-dire un fief, mais il en fut ensuite dépouillé, comme nous l'apprend Everelme, le neveu et le biographe de l'abbé [1].

Le roman lombard a été de préférence manié par des personnes étrangères au clergé, comme l'a établi M. de Dartein pour l'Italie, où l'on ne mentionne pas, au XIe et au XIIe siècles, l'intervention d'ecclésiastiques dans la construction des nombreux édifices dont cette contrée s'orna à cette époque. En France, où j'ai cité le belge Hezelon comme ayant pris une grande part à l'achèvement de l'église de Cluny, il en fut quelque peu de même, car on y a recueilli en divers endroits des inscriptions avec des noms d'architectes, notamment dans les églises de Saint-Pierre de Chauvency et de Saint-Philibert de Tournus [2]. Vers le même temps vivait sur les bords du Rhin un architecte nommé Othon, dont il est

[1] *Vita S. Popponis*, dans Pertz, *Monumenta*, *Scriptores*, t. XI, col. 314.
[2] *Archives des monuments historiques de France. Église de Saint-Philibert de Tournus*, p. 11.

question dans les *Annales* de l'abbaye de Lorsch [1], alors que Bennon, évêque d'Osnabruck, prenait une si large part aux constructions ordonnées ou encouragées par les rois de Germanie.

Si nous avons eu occasion de parler des monuments civils plus rarement que des monuments ecclésiastiques, il n'en faut pas conclure qu'il n'en existait que peu ou pas. Les princes et les seigneurs avaient leurs châteaux, dont Gand nous offre un beau spécimen, qui reparaîtra bientôt des habitations au milieu desquelles il est caché, grâce à l'intervention de l'État Belge et de la commune. Les villes commençaient à s'entourer d'enceintes formidables, dont une, celle de Bruxelles, a récemment donné lieu à plusieurs travaux. Le rôle des machines de guerre devenait de plus en plus important, et deux ingénieurs, qu'un poème intitulé *Jérusalem* mentionne comme ayant pris part à la première croisade, Grégoire d'Arras et Nicolas de Duras, ne sont peut-être pas des êtres fictifs [2].

J'ai cité ailleurs : ce maître charpentier de Bourbourg, Ludoïc, qui exécuta pour Arnoul, seigneur d'Ardres, une maison admirablement disposée ; Brunel, « excellent maçon de « Saint-Quentin », qui rétablit les murs de Cambrai vers l'année 1150 ; Gérard, à qui on confia le soin de bâtir un pont à Audenarde, en 1180 ; maître Arnoul de Binche, l'architecte de Notre-Dame de Pamele ; Baudouin le Maçon, maître de la fabrique de la cathédrale d'Arras, en 1235, etc. [3]. Rappelons encore maître Wiltbotem et maître Pierre des Abbayes, qui construisirent dans cette dernière ville, le premier la porte de Rouville pour le comte Philippe d'Alsace, en 1166 [4], le

[1] Meibomius, *loc. cit.*, t. I, p. 82 (à l'année 1090).
[2] *Histoire littéraire de France*, t. XXII, p. 375 à 378.
[3] *Les libertés communales*, t. II, p. 631.
[4] Le fait était rappelé par cette inscription : *Tempore Philippi, — nobilissimi Flan — driæ et Viroman — diæ comitis fun — data fuit hæc — turris a magis-*

second la porte de Saint-Nicolas, du temps de Philippe-Auguste, en 1214 [1]. Un écrivain français, Félibien, a considéré plusieurs abbés des Dunes comme ayant successivement dirigé la bâtisse de leur monastère [2], mais il a évidemment pris des ecclésiastiques, simplement soucieux des beautés de l'art architectural, pour de véritables constructeurs, car, l'un des historiens de l'abbaye, Adrien But, dans une liste des bienfaiteurs du monastère sous les 7e, 8e, 9e et 10e abbés, de 1203 à 1226, cite maître Eustache, contructeur de la nouvelle église[3]. C'était évidemment le personnage chargé de la reconstruction de l'église, reconstruction qui date de ce temps.

Je n'admets pas non plus la thèse de Hope, qui attribue l'extension de l'art lombard et ensuite celui de l'art ogival à la diffusion en Europe d'associations ou loges maçonniques [4]. Sans prétendre éclaircir ici l'histoire de la franc-maçonnerie, je ferai simplement observer qu'il faudrait des preuves pour soutenir cette opinion ; or, on n'en produit pas. En outre, si les travaux construits au XIe siècle avaient été élevés, soit par l'action d'un clergé entretenant des traditions séculaires, soit par des sociétés d'artistes et d'artisans en possession de procédés nouveaux, on y remarquerait à la fois une homogénéité qui y fait défaut, et une sûreté d'exécution,

tro — Wiltbotemi anno — Domini M.C.LXVI. Vander Haer, *Les chastelains de Lille*, p. 83.

[1] On lisait sur cette porte les indications suivantes : *Anno in — carnati — onis Domi — nicæ mille — simo du — centesimo — quarto — decimo — tempo — re domini — Philippi — illustris — Francorum — regis et — ejus prim — ogeniti do — mini Ludo — vici cons — tructa e — st hæc por — ta per — manum et — operam — magistri — Petri de — Abbatias — qui est — vicus in — civitate A — trebatensi.* Vander Haer, *loc. cit.*

[2] Schayes, *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*, p. 75, d'après la *Vie des architectes*, par Félibien.

[3] *Magister Eustachius, fabricator ecclesie nove.* Il donna quatre livres pour une pitance à distribuer aux religieux But. *Chronica de Dunis*, p. 45.

[4] Hope, *Histoire de l'architecture*, pp. 143 et suiv.

dont l'absence a souvent été reconnue lors des réparations opérées pendant ce siècle. Dans beaucoup d'édifices, d'ailleurs remarquables, on constate [1] des maladresses dans le plan, de l'inexpérience dans l'assortiment des matériaux, des tentatives avortées ou mal combinées, des essais malencontreux, des mal-façons dissimulées et qui furent peut-être la conséquence d'achèvements hâtifs ou opérés dans des circonstances fâcheuses. L'usage adopté en Italie de relier les voûtes des nefs d'église par des tirants en fer indique bien que, dans le principe, on avait mal calculé la solidité des édifices. Tout cela s'explique lorsqu'on admet l'existence de constructeurs rencontrant des difficultés imprévues ou n'étant pas suffisamment favorisés ou secondés.

On a fait des constatations de ce genre dans la partie la plus ancienne de la rotonde de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, rotonde dont la construction fut commencée en 1042, 1044 ou 1046. « Le mur qui enveloppe la rotonde est « d'une épaisseur considérable, d'ailleurs assez mal bâti, « d'un appareil confus et irrégulier [2]. » Plus loin, on établit une distinction absolue entre le rez-de-chaussée de l'église et la partie supérieure, où se montre l'ogive et qui doit avoir été refaite vers la fin du XIIe siècle ; on dit : « D'un côté, « une rudesse singulière, une ignorance absolue des premières règles de l'art ; de l'autre, un sentiment d'élé« gance et une remarquable adresse d'exécution. Les parties « inférieures du monument présentent des pierres à peine « dégrossies, des joints énormes, des profils barbares [3]. » Dans cet édifice, où le fondateur voulut imiter l'église construite sur le tombeau où le corps du Sauveur fut déposé après sa mort, tout trahit l'inhabileté du constructeur. « On

[1] Voir pour l'Italie, de Dartein, *loc. cit.*, pp. 367, etc.
[2] *Archives de la Commission des monuments historiques*, église de Neuvy-Saint-Sépulcre, p. 2.
[3] *Ibidem*, p. 3.

« y remarque, dans la rotonde, l'irrégularité des niches « quant à leur largeur et à leur disposition. Les arcs dou- « bleaux qui retombent sur les colonnes entourant la *cella* « ne sont pas moins maladroitement agencés [1]. »

A la grande église de la Madeleine, de Vézelay, l'un des plus beaux édifices de la Bourgogne, on a trouvé des défauts du même genre. La nef, qui en constitue la partie la plus ancienne, celle qui fut dédiée en 1104, « indique une assez « grande inexpérience, ou plutôt une négligence singulière. « Les voûtes, extraordinairement épaisses, sont mal contre- « boutées par des murs bâtis en petits matériaux, sorte de « revêtement peu épais qui renferme un blocage. Les pierres « sont pour la plupart mal divisées, et les claveaux des arcs, « par exemple, taillés dans un calcaire argileux qui se délite « dans tous les sens, étaient pour la plupart en si mauvais « état, il y a quelques années, qu'il a fallu les déposer pres- « que tous... [2] » A Tournai, au haut des tours de la cathédrale, il y avait aussi des parties très mal construites.

Il ne faut pas tirer de ces faits des conclusions exagérées. Seulement, il en résulte que l'art lombard a dû beaucoup à l'individualisme. Il n'est pas sorti d'une formule acceptée et au besoin imposée. Sans s'écarter de certaines formes, les unes déjà anciennes, les autres substituées ou ajoutées aux précédentes, il s'est modifié suivant les contrées dans lesquelles il s'est répandu. L'art en Germanie n'a pas été tout à fait le même qu'en Italie, de même qu'en Angleterre, il s'est un peu éloigné de ce qui se pratiquait en France. Dans chacune de ces contrées, il y a eu des constructeurs éminents ; si je me suis efforcé d'affermir l'opinion qui considère l'Italie comme le berceau du roman orné, il n'est pas

[1] *Archives de la Commission des monuments historiques*, page intitulée : Explication des planches.

[2] *Ibidem*. Église de Vézelay, p. 5.

dans ma pensée de refuser aux autres pays de l'Europe la gloire d'avoir produit de grands architectes, qui n'ont pas été de simples imitateurs, mais qui ont donné un cachet particulier aux productions de leur génie. Admirer Lucques ou Pise, ce n'est pas dénigrer ou rabaisser Vézelay, Tournai ou Spire.

Si je n'avais déjà abusé du temps et de l'espace qu'on m'a accordé, je voudrais montrer encore l'art roman enfantant lui-même le mode nouveau de construction qui devait le faire oublier. L'ogive seule, ou, si l'on veut, l'arc brisé, constitue d'abord la seule différence que l'on remarque entre eux, mais bientôt les dissemblances s'accentuent. Ce que l'on est convenu d'appeler la transition romano-ogivale aboutit en style ogival primaire, dont l'épanouissement prodigieux éclate au XIII[e] siècle. L'église devient de plus en plus haute, on pourrait dire élancée; les voûtes et la flèche semblent monter vers le ciel; les pieds-droits peu saillants qui en soutenaient les murs font place à de vigoureux contreforts, dont le sommet sert d'appui à des arcs-boutants aussi légers que hardiment combinés.

C'est à la France septentrionale que revient sans conteste, d'après les meilleurs travaux de l'archéologie, la gloire d'avoir vu s'accomplir cette transformation de l'art roman. L'ogive paraît s'être montrée d'abord dans l'église abbatiale de Saint-Denis, que l'abbé Suger, le célèbre ministre du roi Louis VII, fit reconstruire vers le milieu du XII[e] siècle; on la voyait aussi dans certaines parties de l'église de Cluny, probablement dans celles qui furent achevées les dernières, et elle apparaît enfin, dominante, dans Notre-Dame de Paris, commencée avant l'an 1200. Dans la Belgique, où tant de relations de toute nature contribuaient à l'introduction des idées françaises, on ne tarda pas à voir pénétrer

l'ogive; je comptais la montrer dominante dans la partie la plus ancienne de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le pourtour du chœur, et dans le chœur de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, où les voûtes seules sont en ogive. Or, les voûtes des édifices sont souvent postérieures à l'édifice même et, à en juger par quelques ressemblances dans la construction, par exemple, dans la petite galerie établie à ce pourtour intérieur de l'abside des deux temples dont je viens de parler, on pourrait en reporter la bâtisse à la même époque. A la Chapelle,en effet, la première pierre fut posée par le duc Godefroid Ier en 1134; à Saint-Gudule elle fut placée en 1155. Les travaux n'ayant probablement marché, ni d'un côté, ni de l'autre, avec rapidité, l'art nouveau ne se serait réellement introduit en Brabant que vers l'an 1200, plusieurs années toutefois avant d'atteindre le Rhin.

Sans débattre actuellement ces questions, soit à un point de vue général, soit à un point de vue local, bornons-nous à signaler la rapidité avec laquelle marchait alors l'art du constructeur. A peine a-t-il adopté un genre nouveau, comme cela se pratiqua, on l'a vu plus haut, au XIe siècle, qu'une phase nouvelle s'ouvre au XIIe pour céder bientôt le terrain à une période plus glorieuse encore On continuait à construire encore des monuments de la transition que déjà s'entreprenaient ces merveilles dont l'Europe occidentale se glorifie justement : la Sainte-Chapelle, Amiens, Reims, dans la France septentrionale ; le chœur de l'église de Tournai, qui semble défier en élégance la croisée à laquelle on l'a accolé, et Saint-Pierre, de Cologne, dont l'immense vaisseau domine les nombreuses basiliques de la vieille cité rhénane.

ALPHONSE WAUTERS.



Séance mensuelle du mardi 2 juillet 1889

Présidence de M. LE COMTE DE NAHUYS, *président.*



La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

Une quarantaine de membres sont présents [2].

MM. Titz, Van der Smissen et Lowet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique annonce l'octroi à la Société d'un subside, pour l'encourager dans ses travaux.

M. le Gouverneur de la province du Brabant fait part à

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, président ; Alph. Wauters, membre d'honneur; Hagemans, vice-président ; Destrée, Saintenoy, de Raadt, Paris, Plisnier, De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Paris, Destrée, comte de Nahuys, de Raadt, de Proft, Almain-de Haese, Puttaert, Lavalette, Van Havermaet, Wauters, Brunfaut, P. Saintenoy, Plisnier, Cumont, Collès, Goethals, De Schryver, Catteaux, van Sulper, Paulus, Drion, Hagemans, Rutot, Muls, Buyschaert, Mahy, de Brandner, Diericx de Ten Hamme, Ch. Saintenoy, comte van der Straten-Ponthoz, Dupriez, Aubry, de Behault, E. Nève.

la Société de l'allocation d'un subside par la province. *(Remerciements.)*

M. le Secrétaire Général annonce que, lors d'un récent séjour à Paris, M. Cope-Withehouse lui a promis de donner à notre Société, une conférence sur l'existence du lac Mœris et que divers savants français et étrangers lui ont en outre promis des travaux pour les Annales de la Société.

MM. le baron Jules d'Anethan et Herry remercient de leur nomination comme membres effectifs.

DONS ET ENVOIS

MM. le comte de Nahuys, Alvin, Mahy, Plisnier, E. Soil, Saintenoy et de Raadt font don de livres et de brochures pour la bibliothèque de la Société.

M. Almain-de Haese engage vivement la Société à faire une visite à l'abbaye de la Ramée, à Jauchelette; celle-ci fut fondée au commencement du XIIIe siècle et suivait la règle de Citeaux. Transformée en château et vaste établissement agricole, elle appartient de nos jours à Mme veuve Favart.

M. Wauters recommande à la Société de profiter de l'excursion de Jauchelette pour pousser jusqu'à Glimes. On y voit une belle tombe romaine, entièrement intacte.

M. le Président appuie, au nom de la Commission administrative, la proposition de M. Almain. *(Adopté.)*

M. le Trésorier fait part de l'emploi proposé des subsides du Gouvernement et de la province du Brabant. *(Adopté)*.

ÉLECTIONS

1° De membres de la Commission administrative.

MM. Hagemans, baron de Loë, de Munck, Paris et Plisnier, membres sortants, sont réélus.

M. Vermeersch, membre de la Commission administra-

tive, ayant renoncé au renouvellement de son mandat de conseiller, est remplacé par M. le major Combaz.

2° De membres de la Commission des publications :

MM. D. Van Bastelaer, Van der Kindere et Vermeersch, ne sollicitant plus le renouvellement de leur mandat, sont remplacés par MM. le comte de Nahuys, de Raadt et Cumont.

3° MM. le baron J.-B. Bethune de Villers, bourgmestre d'Oost-Roosebeke; Malfait, sculpteur, à Bruxelles ; Charles Nolet de Brauwere van Steeland, membre associé, à Vilvorde; M. Parser, vice-consul d'Espagne, à Bruxelles ; W. Ruys, à Bruxelles; le baron R. du Sart de Bouland, à Mons; A. Vander Rit, architecte, à Bruxelles ; l'abbé A. Van Speybrouck, à Bruges et le baron G. de Zérézo de Téjada, à Ixelles, sont nommés membres effectifs.

M. Victor Bouton, membre fondateur du Musée des Arts décoratifs, etc., à Paris, est nommé membre honoraire.

MM. le docteur D. Raeymaekers, à Louvain, et Van Boxmeer, architecte, à Malines, sont nommés membres associés.

COMMUNICATIONS

Note sur une série de tapisseries d'Antoine Leyniers, de Bruxelles, figurant l'histoire de Romulus et Rémus et récemment exposées au Musée moderne de Bruxelles.

M. Alph. Wauters donne lecture d'un mémoire portant ce titre. *(Applaudissements).*

M. le Président remercie M. Wauters de son intéressant travail. D'accord avec l'éminent archiviste, il se félicite de l'acquisition que le Gouvernement vient de faire de cette belle série de tapisseries bruxelloises.

L'archéologie au théâtre.

M. Jules Brunfaut lit un travail intitulé ainsi et engage comme conclusion, la Société à émettre le vœu de voir adjoindre à la direction des théâtres royaux, des archéologues chargés de veiller à l'exactitude des décors et des costumes. *(Adopté.)*

Recherches sur l'origine de deux « tertres, » situés dans la province du Hainaut.

M. Émile de Munck communique une note à ce sujet. *(Remerciements.)*

Retable flamand en Italie.

M. Joseph Destrée signale un retable couservé à Saluces (Italie), qui a des traits de ressemblance frappants avec le célèbre retable de Lombeek. L'honorable membre se croit autorisé à restituer cette sculpture à l'école bruxelloise. Dans une causerie ultérieure, il fera mieux connaître cette belle œuvre. *(Remerciements.)*

— La séance est levée à 10 heures.





Excursion du dimanche 14 juillet 1889.

VISITE
DE LA
VILLE DE LOUVAIN
ET DE
L'ABBAYE DE PARC

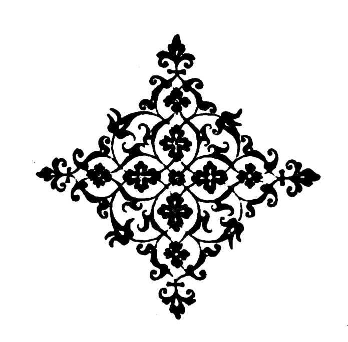
sous la direction de M. VAN EVEN
Archiviste de la ville de Louvain
membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

Cette excursion, grâce aux bons soins de MM. Van Even et Alberdingh-Thym, a réussi en tous points.

Arrivés à Louvain dès 8 h. 51, les excursionnistes étudient d'abord la première enceinte de la ville dans ses vestiges existant au parc et datant du XIIe siècle. Ils visitent ensuite l'église Saint-Michel (style Rubens) (1650-1666); l'ancien collège van Dale (1559) qui possède un triptyque de 1520; la porte-aux-loups, puis la tour de Jansenius 1618, et enfin des fragments du mur d'enceinte de

l'antique cité brabançonne, l'église Notre-Dame (1250), la porte romane de l'hôpital civil (1222), le cloître de ce même hôpital (1521), les Halles (1317) et la Bibliothèque publique (1730), et enfin, l'hôtel de ville (1448), reçoivent ensuite et successivement leur visite. Après un dîner au local de la Table Ronde, Grand'Place, nos membres étudient pendant l'après-midi, l'église Saint Pierre (1425-1507), l'église Sainte Gertrude (1453) dont les stalles (1541) font le sujet de l'admiration de tous, l'église Saint Jacques (1223-1351-1480-1782), l'église du Béguinage, l'église Saint Quentin, et pour finir l'abbaye de Parc.

Voilà dans ses lignes générales ce qu'a été cette excursion dont le rapport dû à M. Van Ballaer, membre effectif, sera publié dans le tome IV des Annales.





Séance mensuelle du 6 août 1889.

Présidence de M. le comte MAURIN DE NAHUYS, *président.*



La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

Une trentaine de membres y assistent [2].

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente *(Adopté)*.

CORRESPONDANCE

La « Société belge de Géologie, de paléontologie et d'hydrologie » nous invite à sa session annuelle de Namur *(Remerciements)*.

The « Royal Archaeological Institute of Great Britain and Ireland, » demande à la Société de se faire représenter à son meeting annuel de Norwich *(Adhésion)*.

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, président ; Hagemans, vice-président ; Combaz et Destrée, conseillers ; P. Saintenoy, secrétaire-général ; baron de Loë, de Raadt et de Munck, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; De Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Drion, Van Havermaet, Cumont, Puttaert, J. Wauters, Bigarne, Diericx de Ten Hamme, Serrure, Alphonse Hanon, E. Soil, Jordens, Mahy, Titz, Jos. Cassiers, Maus, G. Saintenoy, Aubry, de Régny, de Behault de Dornon, Colinet, Michaux, Coenraets, le comte M. de Nahuys, N. Dupriez, Almain-de Haese, Hanssens, etc., etc.

MM. Combaz et de Raadt remercient pour leur nomination de conseiller et de membre de la commission des publications.

M. Van Boxmeer remercie pour sa nomination de membre associé.

MM. l'abbé Daniels, de Proft, (Paris et Vander Smissen, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La Société « Les Amis des monuments » Paris), « Royal Archaeological Institute of Great Britain and Ireland » (Londres) et la « Revue de l'Art chrétien » (Tournai), feront l'échange de leurs publications avec les *Annales*.

M. LE PRÉSIDENT adresse ensuite, au nom de l'assemblée, des félicitations à :

M. Paul Saintenoy, pour la part qu'il a prise au Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments anciens, tenu à Paris.

M. le baron Alfred de Loë, auquel la Société française d'Archéologie a décerné une médaille d'argent, pour ses fouilles et ses travaux.

M. Louis Titz, qui vient d'obtenir pour ses aquarelles, une distinction flatteuse à l'Exposition de Cologne *(Applaudissements)*.

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. Gielen, Vermeersch, comte de Nahuys, Van Even, baron de Baye, Gustave Saintenoy, Th. de Raadt, Paul Saintenoy, Rutot et Vanden Broeck, font don de livres.

M. le baron de Loë offre à la Société, une médaille commémorative, qui lui a été donnée au Congrès archéologique d'Evreux.

ÉLECTION DES MEMBRES

MM. Jean Moens, avocat, à Lede; Edm. Verbuecken, propriétaire, à Bruxelles; Joseph Gielen, propriétaire, à

Maeseyck; Charles Gosse, docteur en médecine, à Bruxelles, sont nommés membres effectifs.

M. Pierre Hees-De Geest, négociant, à Cureghem, est nommé membre associé.

DÉLÉGATIONS

1° Au Congrès annuel du « Royal Archaeological Institute of Great Britain and Ireland. — Norwich (Angleterre).

2° Au Congrès international des Orientalistes de Stockholm (Suède).

M. le comte de Nahuys, président, et MM. Paul Saintenoy et baron de Baye, sont nommés délégués de la Société respectivement au Congrès de Norwich et de Stockholm.

COMMUNICATIONS

Tapisseries de la Collégiale de Beaune (Côtes d'Or).

M. Bigarne présente des photographies de ces tapisseries et donne sur celles-ci d'intéressants détails.

Les inscriptions Gauloises en caractères Nord-Etrusques.

M. Serrure présente des observations intéressantes sur cet important sujet.

Un bassin liturgique du XIIe siècle.

M. Destrée produit des preuves et des observations démontrant la destination et l'âge d'un bassin liturgique découvert à Givry (Hainaut) et conservé au Musée de la porte de Hal à Bruxelles.

Le Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments anciens, tenu à Paris du 24 au 29 juin 1889.

M. Paul Saintenoy rend compte de ce Congrès où il a été délégué par notre société.

Rapport sur la visite à l'hôtel de ville et à l'hôtel de Ravenstein, à Bruxelles.

M. Paul Saintenoy fait rapport sur cette excursion.

Rapport sur le Congrès archéologique de France, tenu à Evreux, du 2 au 9 juillet 1889.

M. le baron Alfred de Loë donne lecture de son rapport sur ce Congrès où il a été délégué par notre Société.

M. Cumont pense que si en Belgique nous ne retrouvons pas de traces de ces enceintes vitrifiées, dont il a été question au Congrès d'Evreux, c'est sans doute à cause de la nature calcaire des matériaux employés à la construction des retranchements. Comme tout le monde le sait, le calcaire sous l'action du feu, se calcine et se transforme en chaux, au lieu de se vitrifier.

Il est intéressant, ajoute M. Cumont, de rappeler ici les fouilles exécutées en 1872, par MM. G. Arnould et de Radiguès, dans les retranchements du camp d'Hastedon, *qui offraient un mélange de pierres calcinées de diverses grosseurs et de charbon de bois*.

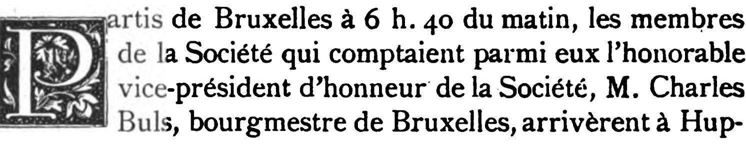
Des observations analogues ont été faites également à Pont-de-Bonne.

La séance est levée à 10 1/2 heures.



Excursion du dimanche 11 août 1889

VISITE
DE
L'ABBAYE DE LA RAMÉE
ET DES COMMUNES DE
GLIMES, DONGELBERG ET JODOIGNE.



Partis de Bruxelles à 6 h. 40 du matin, les membres de la Société qui comptaient parmi eux l'honorable vice-président d'honneur de la Société, M. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, arrivèrent à Huppaye à 8 h. 35. Après une charmante promenade d'une demi-heure, les restes de l'abbaye de la Ramée s'offrirent à leur vue. Commencée immédiatement, l'étude des bâtiments abbatiaux fut des plus intéressante, grâce à l'obligeance de Mme Favart, leur propriétaire, qui avait donné les ordres

nécessaires pour que tous ces vestiges d'une splendeur passée, fussent visibles aux excursionnistes.

Une collation attendait ceux-ci à Jauchelette, et après y avoir fait honneur, ils se rendirent à Glimes pour y visiter le célèbre tombeau romain de ce village.

De là, toujours pédestrement, les membres de la Société allèrent au château de Dongelberg, (rebâti récemment) et dont M. le baron Osy de Zegwart, son propriétaire, leur fit les honneurs.

Ensuite en tramway vicinal, ils gagnèrent Jodoigne, dont les églises Saint Médard (XIIe s.) et Notre-Dame (XIVe s.) reçurent successivement leur visite.

Après un court arrêt à Tirlemont, les excursionnistes, enchantés de cette excellente promenade dont le rapport dû à M. Almain-de-Haese, membre effectif, paraîtra dans notre prochain volume des *Annales*, se retrouvèrent à Bruxelles à 9. 31 heures.





Séance du mardi, 10 septembre 1889.

Présidence de M. LE COMTE DE NAHUYS, *Président.*



La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

Une cinquantaine de membres sont présents [2].

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la séance du mois d'août qui est adopté.

CORRESPONDANCE

Au nom de S. M. le Roi, M. le baron de Limnander de Nieuwenhove remercie la Société pour l'hommage fait à Sa Majesté, de ses Annales.

S. A. R. Mgr le comte de Flandre fait présenter par M. Scheler, son bibliothécaire, ses remerciements pour l'envoi des Annales.

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, de Munck, Paris, Plisnier et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. le comte de Nahuys, P. Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, de Munck, Paris, De Schryver, De Proft, Mahy, Van Havermaet, Lhoest, Cumont, Serrure, Charles Heetveld, Florent Heetveld, A. de Witte, R. van Sulper, Hermann van Sulper, E. Collès, P. Plisnier, L. Titz, H. Mahy, Herry, Ch. Gosse, J. Wauters, C. Catteaux, L. de Beys, A. de Behault, Edm. Verbuecken, L. Lowet, P. Verhaegen, Muls, J. Hubert, Michaux, J. Delecourt, Desaucourt, Buyschaert et Aubry.

L'Administration Communale de Bruxelles accuse réception de notre demande relative à l'Archéologie au théâtre.

MM. J. Gielen et J. Moens remercient pour leur nomination de membres effectifs.

M. le baron de Baye remercie pour la délégation qui lui a été confiée, en même temps qu'à M. Paul Saintenoy, pour représenter la Société, au Congrès des Orientalistes, de Stockholm.

MM. Hagemans, Combaz, Destrée et Van der Smissen font excuser leur absence.

M. Desaucourt offre à la Société, le cuivre d'une gravure à l'eau forte, représentant le marteau de porte (XVIe siècle), de la maison, rue des Gades, 8, à Mons. *(Remerciements.)*

DONS ET ENVOIS REÇUS

The « Royal Archaeological Institute of Great Britain and Ireland, » l'Académie de Stockholm, la ville de Middelbourg, MM. Frédériks, Deman, Manceaux, Guignard, comte de Nahuys, [1] Hierseman, Ch. Normand, L. Cloquet, de Raadt et de Behault de Dornon font don de livres, brochures, etc.

ÉLECTION DE MEMBRES

M. Édouard van Even, membre de l'Académie Royale de Belgique, archiviste de la ville de Louvain, est nommé membre correspondant.

Mme Anaïs Van der Beek; MM. Alph. Casse, ingénieur civil, membre de la Chambre des représentants; Paul Janson, avocat, membre de la Chambre des représentants; P.-J.-H. Jefferys, Esq.; Charles Léman; Gaston Marquet, architecte; le comte de Meeus, propriétaire; Armand Van

[1] M. LE PRÉSIDENT offre une médaille commémorative que lui a donnée la ville de Bruxelles, en souvenir de l'inauguration de la statue d'Agneessens, à laquelle il a représenté notre société.

Aerschodt, imprimeur-éditeur ; Vanderauwera, imprimeur, tous demeurant à Bruxelles ; Clerbaut, à Uccle, et Paul Cogels, au château de Deurne, sont nommés membres effectifs.

PROPOSITION RELATIVE A LA GRAND'PLACE DE BRUXELLES

M. de Proft propose à la Société d'adresser à l'Administration communale un vœu tendant à obtenir la reconstruction de la maison, dite *de l'Étoile*, qui se trouvait autrefois au coin de la grand'place et de la rue actuelle de l'hôtel de ville.

M. le Président répond qu'en principe la Commission partage le désir de M. de Proft, de voir reconstituer cet intéressant spécimen de l'architecture flamande. D'après ses informations, l'Administration communale, toujours prête à conserver et à reconstituer les souvenirs du passé, est décidée à appliquer à la façade latérale de la *Maison du Cygne*, une décoration dans le style de celle-ci.

M. P. Saintenoy discute la question d'opportunité de la proposition. Il ne faut pas importuner la ville par des demandes trop fréquentes.

Après une discussion à laquelle prennent part : MM. de Proft, Van Havermaet, Lhoest, comte de Nahuys et Saintenoy, cette proposition, mise aux voix, n'est pas admise.

COMMUNICATIONS

Des architectes de l'église Sainte-Waudru de Mons.

M. Hubert, chargé de la restauration de cette église, donne lecture d'un mémoire sur les architectes de cette collégiale.

Rapport sur l'excursion à Malines.

M. Lowet donne lecture de ce rapport dont il est l'auteur.

Armoiries brabançonnes inédites.

M. de Raadt dépose sur le bureau, une liste de nombreuses armoiries brabançonnes inédites recueillies par lui

aux Archives Générales du Royaume, d'après les sceaux attachés à leurs chartes et diplômes. Il est amené, par cette circonstance, à retracer succinctement l'histoire de la sigillographie et à faire ressortir son importance pour la diplomatique et l'archéologie.

L'orateur débute en déclarant que sa communication s'adresse avant tout à ceux qui sont entièrement étrangers à la sigillographie et à la science du blason.— « Dès le XIII[e] siècle, dit-il, tous ceux qui revêtaient des fonctions publiques, les officiers de justice, baillis, mayeurs, échevins, hommes de fiefs, tenanciers, etc., se composèrent des armoiries, le plus souvent d'après leur fantaisie. On y plaça très fréquemment l'un ou l'autre meuble héraldique du suzerain dont on relevait, ou de la ville à laquelle on appartenait. C'est ainsi qu'on retrouve les trois chevrons des anciens burgraves d'Anvers dans les armoiries d'un grand nombre de familles de cette cité et de ses environs. La ville de Lierre et l'abbaye de Tongerloo, voisines d'Anvers, scellent de trois chevrons, de même que beaucoup de familles habitant Lierre ou dépendant de Tongerloo. La fleur de lis au pied coupé, emblème héraldique des Rotselaer, Aerschot, Wesemael, etc., se rencontre, seule ou en nombre, sur les écussons de beaucoup de leurs vassaux. Les trois pals de bien des armoiries brabançonnes indiquent des liens de sang ou de vasselage avec la famille de Berthout. »

En terminant, M. de Raadt émet le vœu de voir paraître bientôt l'inventaire de la collection sphragistique du Musée royal d'antiquités et d'armures ; ce fonds considérable est, après la publication de cet inventaire, appelé à rendre de grands services à la science.

La séance est levée à 10 1/2 heures.



ENCORE UN MOT

A PROPOS D'UN

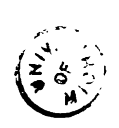
MÉDAILLON ARTISTIQUE

DU XVIe SIÈCLE

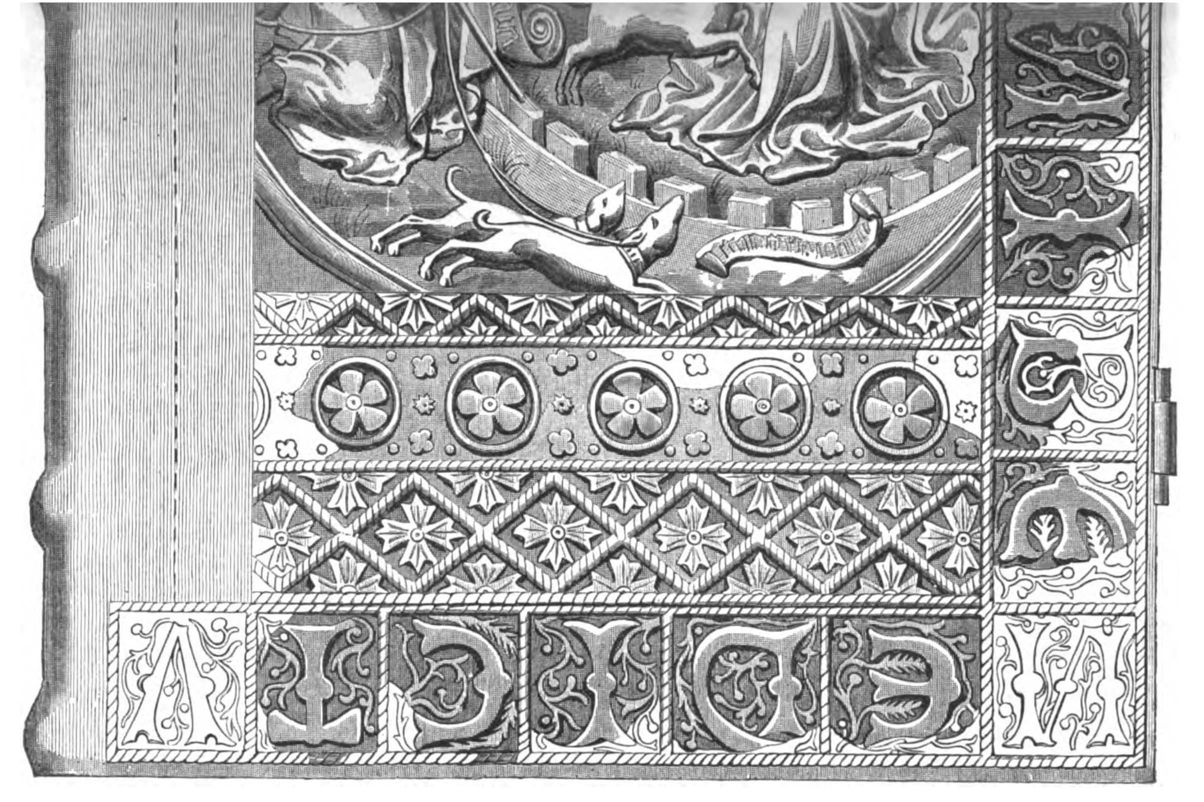
SYMBOLISANT LA CHASTETÉ DANS LE CHRISTIANISME ET L'IMPUDICITÉ DANS LE PAGANISME

A la suite de la publication de notre *Étude sur un médaillon artistique du XVIe siècle, symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme,* notre honorable confrère M. Desaucourt a eu l'obligeance de nous signaler l'existence, à la bibliothèque publique de Rouen, d'une très curieuse reliure sur laquelle on voit la reproduction presque identique de la face du médaillon, représentant l'*Incarnation,* et exactement de la même grandeur.

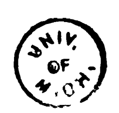
On se souviendra que nous avons déjà fait mention d'une boîte qui se trouve au Musée germanique de Nuremberg,


UNIV. OF MICH.





Reliure du XVIe siècle conservée à la Bibliothèque publique de Rouen.
Motif décoratif présentant la reproduction du médaillon symbolique de la *Chasteté dans le Christianisme*.



sur le couvercle de laquelle le *jugement de Pâris* est représenté absolument comme sur le revers du dit médaillon.

Les deux plats de la reliure sont couverts chacun d'une tablette moulée en une matière plastique inconnue, dont M. Merlin [1] donne la description suivante : une sorte de mastic noir assez cassant et coloré à la surface suivant le besoin du dessin, par des couleurs mates qui semblent avoir été broyées à la gomme. L'expérience a été faite ; si l'on ne s'est pas mépris sur la nature du parfum dont elle a provoqué l'expansion, et si les inductions qu'on en a tirées sont exactes, nos diptyques auraient pour base une substance analogue à celle dont se composent les vraies pastilles du sérail, qui nous viennent de Constantinople.

Ces tablettes sont toutes deux ornées au centre, de sujets religieux dans un simple encadrement circulaire de la même dimension que le médaillon. Une bande avec légende, disposée le long du bord des tablettes, en coupe une partie au haut et au bas, ainsi qu'à droite et à gauche.

L'une des tablettes est fortement endommagée, et on a à regretter la disparition presque complète du sujet ornant le centre ; cependant, d'après les fragments qui restent, montrant deux jambes de guerrier écartées et un enfant renversé, on peut inférer qu'il s'agit du *Massacre des innocents*, La légende de la bande porte : *miser*ERE N*obis* D*o*M*i*NE MISERE *nobis*.

De l'autre côté est symbolisée l'*Incarnation*, la licorne chassée par l'ange Gabriel dans le giron de la Vierge. Ce sujet, comme nous l'avons déjà dit, et ainsi que l'on peut en juger par la gravure suivante, y est représenté presque identiquement comme sur la face du médaillon [2].

[1] *Catalogue de vente de M. Brugères Chalabre*, n° 114.

[2] C'est à l'obligeance de MM. Firmin Didot et Cie à Paris, que nous sommes redevables de cette gravure, figurant dans : *Les Arts au moyen âge*, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob). Nous lui exprimons ici nos vifs remerciements. (*Note de la commission des publications*).

Les seules différences à noter sont :

1° Que l'on n'y voit que trois chiens; le quatrième devait se trouver dans la partie coupée par la bande à légende, et qu'on y a supprimé la laisse par laquelle l'ange Gabriel devait le tenir;

2° Que le bâton que l'ange Gabriel tient de la main droite, y est surmonté d'une croix ;

3° Que la porte d'entrée de l'enceinte murée, par laquelle la licorne a été chassée y est fermée et y est ornée d'appliques en fer;

4° Que la verge fleurie d'Aaron y est accompagnée de dix autres verges, cinq de chaque côté;

5° Qu'on n'y voit pas le buisson de mûrier ardent, mais seulement le Père éternel à mi-corps.

Le fait que la laisse du quatrième chien y a été supprimée; que la porte d'entrée de l'enceinte y est fermée, et qu'il n'y a pas de trace du buisson ardent, semble démontrer que le sujet représenté sur la tablette de la reliure a été copié d'après le médaillon, par un artiste ignorant la juste signification de ces symboles ; d'autre part l'ajoute de dix verges à celles d'Aaron, semble indiquer que l'artiste a consulté une autre œuvre représentant le même sujet, où l'autel était garni des verges des douze tribus d'Israël, ainsi que cela se voit sur la broderie d'Ober-Lahnstein. Or, en voulant faire mieux, son ignorance ou bien son amour de la symétrie lui aura fait faire une erreur de plus en ne plaçant sur l'autel que onze verges en tout.

Sur la bande on lit cette légende : *s*IT NOMEN DOMINI BE*n*EDICT*um, ave Maria.*

Le livre que cette curieuse reliure contient, ainsi que M. Edmond Bonet de Rouen a bien voulu nous le renseigner, est un in-8° de 92 feuillets imprimés sur peau de velin. Lettres gothiques avec encadrement et figures grandes et

moyennes, en bois, représentant la vie de Jésus-Christ, les paraboles, les sibyles, la danse macabre, etc. Initiales et bouts de lignes peints en or et en couleurs.

Sur le premier feuillet on lit » *Philippe Pigouchet, les présentes heures à l'usage de Rome furent achevées le XX jour de août l'an 1496.*

La reliure ne pouvant être plus ancienne que le livre, elle ne peut par conséquent pas être faite antérieurement à 1496, et si, comme nous le supposons, la reliure a été copiée d'après le médaillon, qui, ainsi que nous l'avons démontré dans notre premier article, date du commencement du XVIe siècle, la reliure doit nécessairement appartenir à la première moitié de ce même siècle.

Nous ajouterons encore ici en terminant, que la représentation de la légende de la licorne, appliquée au symbolisme de l'incarnation, se trouve également sur un coffret en ivoire sculpté, attribué à un artiste français du commencement du XIVe siècle [1]. Ce qui mérite surtout l'attention, c'est que sur ce même coffret, représentant plusieurs autres scènes, comme le *siège du château d'Amour ou des Roses;* le *Lai d'Aristote; l'aventure de Galaad,* de la seconde partie du *Saint Graal;* une scène du *fabliau de la comtesse de Vergy;* l'aventure du *chevalier au Lion,* et le *Pont d'épée,* sujets tirés du roman de *Lancelot du Lac,* on voit également le *jugement de Pâris,* où ce pâtre princier en costume de chevalier est couché dormant sur un lit, trois dames (Junon, Pallas et Vénus) se trouvent devant lui, tandis que Mercure est absent.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

[1] Ce coffret fut exposé par M. Seth William Stevenson Esq. F. S. A. au Musée formé pendant le congrès annuel de l'Institut Royal d'Archéologie de la Grande-Bretagne et d'Irlande tenu à Norwich en 1847. Voyez « *Mémoirs illustrative of the history and Antiquities of Norfolk and the city of Norwich,* p. XLIV.



DES ARCHITECTES

DE

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINTE-WAUDRU

à Mons.

Depuis que l'on a recommencé à comprendre et admirer les édifices du moyen âge, il s'est fait bien des recherches pour connaître les grands artistes qui les ont conçus. Mais leur vie, voisine de la médiocrité, ayant été fort obscure, la tâche était difficile et bien des fois on a fait fausse route : la gloire de l'un a été accordée à l'autre [1].

C'est ce qui est arrivé à propos de l'église collégiale de Mons.

[1] Les lignes qui suivent forment le résumé du mémoire lu à la société d'Archéologie de Bruxelles, le 10 septembre 1889 et publié dans l'*Émulation*, 1889, fasc. 11 et 12. Liège, Ch. Claesen, éditeur.

Le premier qui passa pour en avoir projeté et fait exécuter les plans, fut *Jehan De Thuin,* père. Dans la suite on reconnut, qu'à l'époque de sa mort, l'église était commencée depuis 107 ans.

*
* *

Le second fut *Mathieu de Layens*, le célèbre architecte de l'hôtel de ville de Louvain. Cette opinion soutenue par Schayes [1], Chalon [2] et d'autres érudits, l'est encore de nos jours par des savants distingués, notamment M. Wauters [3], M. Edward Van Even [4]. M. Devillers, sans se ranger à leur avis, lui attribue une grande part dans la conception architecturale [5]. On se demanderait comment une œuvre qui a tant d'unité pourrait avoir deux auteurs, s'il ne résultait des comptes du chapitre, si heureusement mis au jour par M. Devillers lui-même, que ce grand architecte n'est venu à Mons, pour *la première fois,* qu'à l'effet de donner *son avis* sur *la conclusion du devis*. On appelait alors *devis* ou *devise* l'étude graphique accompagnée d'une description écrite et de l'estimation des travaux, précisément ce que nous appelons *projet* aujourd'hui [6]. Le projet était donc terminé avant l'arrivée de Mathieu de Layens.

*
* *

Examinons maintenant si c'est à *Michiel de Rains,* maître

[1] Histoire de l'Architecture en Belgique, Bruxelles : A. Jamaer.

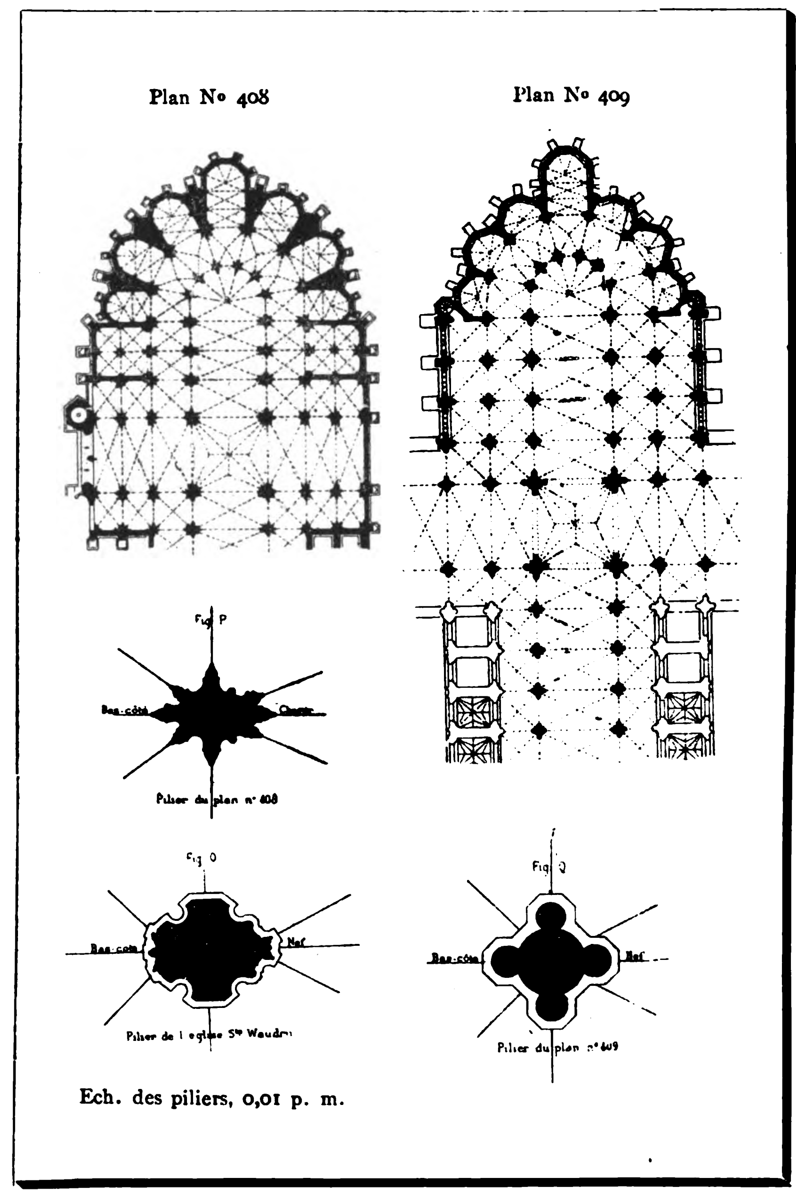
[2] Notice historique sur la tour de Sainte-Waudru, Fac-similé du plan original. Bruxelles: A. Van Dale, 1844.

[3] Études et anecdotes relatives à nos anciens architectes, Bruxelles. Alliance typographique, 1885.

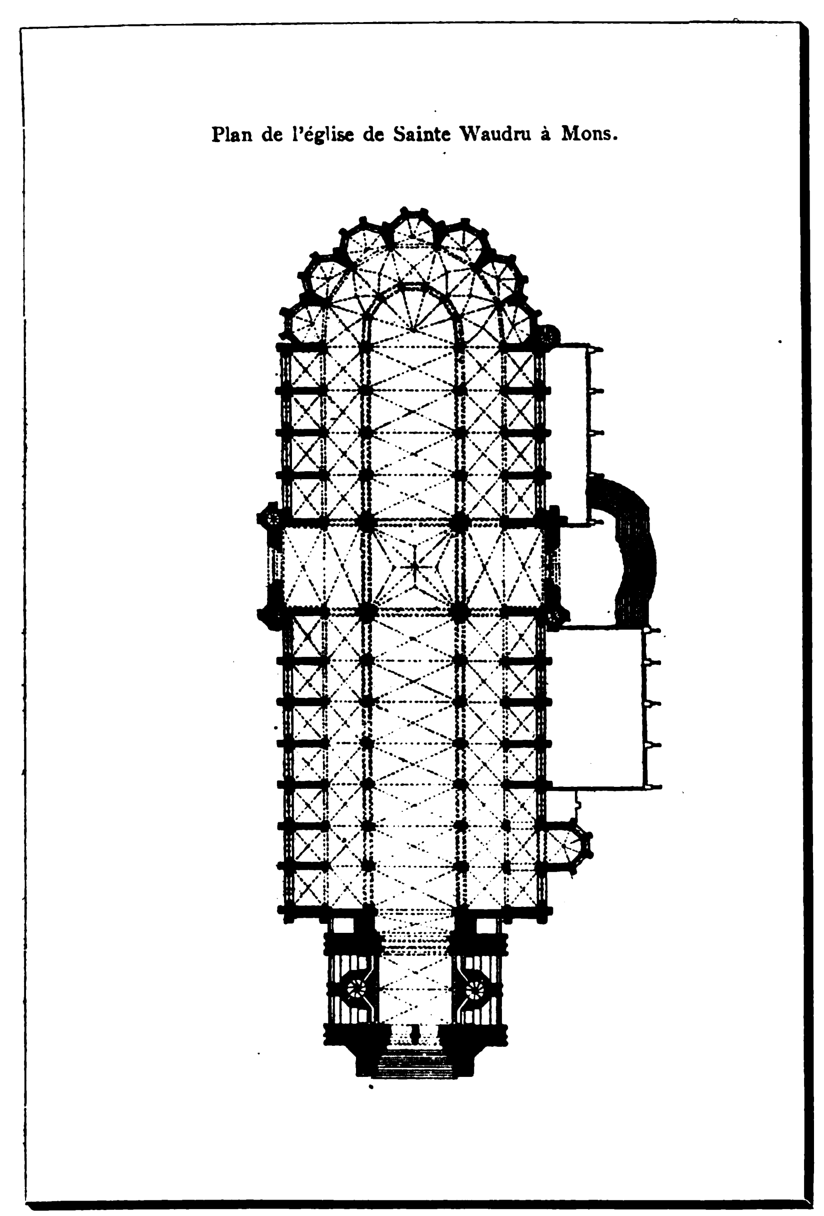
[4] Louvain monumental, Louvain, Fonteyn, 1860.

[5] Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, 1857, p. 18.

[6] Viollet-le-Duc. Dictionnaire de l'architecture française du XI[e] au XVI[e] siècles, 1859.



Plans conservés aux archives de l'État, à Mons.



Plan de l'église actuelle de Sainte Waudru, à Mons.

maçon de Valenciennes, que sont dus les plans, et s'il est, comme on le prétend, l'architecte de l'édifice.

Cette opinion, aujourd'hui généralement admise, parce qu'elle n'a été combattue par personne, remonte à une quarantaine d'années.

C'est Schayes qui commença à la répandre en 1850. Nous lisons en effet dans ses additions ajoutées à l' « Histoire de l'architecture en Belgique, » p. 682 : « Une découverte d'un « haut intérêt, que notre ami M. Lacroix, archiviste de Mons « et du Hainaut, vient de faire dans les archives de l'Église « de Sainte-Waudru, apprend que Mathieu de Layens, « l'architecte de l'hôtel de ville de Louvain, fut appelé à « Mons, pour dresser, de concert avec un architecte de « Valenciennes, le plan de l'église de Sainte-Waudru. »

Sept ans après, un autre savant fit connaître deux plans et deux extraits de compte de l'examen desquels il conclut que Michel De Rains, de Valenciennes, est l'architecte de l'édifice [1].

Ces plans, conservés aux archives de l'État, à Mons, ont figuré à l'Exposition d'architecture de 1883 ; le catalogue les renseignait ainsi :

« *De Rains (Michel) maître maçon de la ville de Valenciennes.*
« 193 *et* 194. *Deux plans ou patrons pour servir pour la reconstruction de* « *l'église de Sainte-Waudru à Mons, et dont l'un porte dans un cartouche le* « *millésime de* 1448. — *Appartenant aux archives de l'État, à Mons.* — « Ces plans ont été dessinés par Michel de Rains, maître maçon de la « ville de Valenciennes, ainsi qu'on le voit par le passage suivant du « compte du chapitre de février 1448 (v. st.) à la Saint-Remi, 1449 : « *A maistre Michiel de Rains pour avoir mis et compasset en parchemin IJ* « *patrons de la manière del ouvrage qu'il appartenra à faire seloncq son advis,* « *sour le plache de la trésorie et cœur, a esté payet IJ guillarmus de IIIJ livres* « *tournois.* (Note de M. Devillers, à Mons). ».

[1] Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, déjà cité.

Le second extrait a une importance capitale dans la question que nous examinons ; il apprend que :

« *De Rains estet évictès pour avoir son advis.* »

Remarquons-le, d'après les mêmes comptes, De Rains n'est venu à Mons *qu'une seule fois*. Remarquons aussi que les phrases précédentes, si affirmatives : « *Deux plans ou patrons pour la reconstruction de l'église* » et : « *Ces plans ont été dessinés par Michiel De Rains* » sont contraires aux textes invoqués. Ceux-ci font tout simplement savoir que De Rains était invité pour donner *son avis;* et, si pour faire comprendre cet avis, il a fourni deux plans ou « patrons », rien ne prouve que ces plans aient été suivis ou soient ceux qui sont déposés aux archives.

Le « Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru » déclare, « p. 16, *que ces plans furent exécutés, avec des modifications en* « *ce qui concerne l'étendue du monument.* »

S'il en était ainsi, ces plans et celui de l'église seraient trois tracés identiques, sauf en ce qui concerne les dimensions.

Voyons-les. Ici la vérification est possible.

Comparons d'abord entre eux les « patrons » des archives.

Ce qui frappe tout d'abord un observateur quelque peu attentif, c'est qu'ils n'appartiennent pas à *une*, mais à *deux* églises essentiellement différentes.

Ce qui n'étonne pas moins, c'est qu'ils n'offrent aucune apparence de *trésorerie*. Pourtant, d'après le texte précité, ils devraient représenter « *la trésorie et le chœur.* ».— Inutile de dire que la trésorerie aurait passé difficilement inaperçue puisqu'elle a 25 mètres de longueur dans l'église exécutée.

La surprise augmente encore, si l'on compare les « patrons » avec le tracé de notre collégiale telle que nous la connaissons.

Le « patron » catalogué sous le n° 408 (celui qui porte le millésime 1448) et le plan réel de Sainte-Waudru sont aussi dissemblables que peuvent l'être des monuments similaires d'une même époque. Ils le sont tellement qu'aucune anologie n'existe entre eux : les chœurs, les chapelles diffèrent totalement ; le transept de Sainte-Waudru n'a qu'une nef, celui du « patron » en a trois.

Lorsqu'on met en présence : le tracé de notre collégiale, qui a des piliers à nervures prismatiques, O, et le » patron » n° 409, dont les piliers, Q, sont à colonnes cylindriques cantonnées de demi-colonnes, on reconnaît que deux siècles les séparent. En réalité, le soi-disant « patron » de Michiel De Rains est un tracé... du célèbre Robert de Luzarches, c'est le plan de... la cathédrale d'Amiens [1].

La langue universelle des plans étant d'une précision absolue, on doit affirmer avec la plus complète certitude, que les deux « patrons » conservés aux archives de l'État, comme ayant été dressés par Michiel De Rains pour la reconstruction de l'église de Sainte-Waudru, n'ont aucun rapport avec cette collégiale, et qu'ils n'ont pu, par conséquent, en quoi que ce soit, servir à la reconstruire.



Nous pouvons donc conclure que Mathieu de Layens et Michiel De Rains, pas plus que Jehan De Thuin, ne peuvent être regardés comme les architectes de l'église de Sainte-Waudru.

J. HUBERT.

[1] A. P. M. Gilbert. Description historique de l'église cathédrale d'Amiens (1833).

Alexandre de Laborde. Les monuments de la France (1836).

H. Dusevel. Notice historique et descriptive de l'église cathédrale d'Amiens (1839).

Viollet-le-Duc. Dictionnaire de l'architecture française, tome, 2 p, 327.



Excursion du 15 septembre 1889.

VISITE DES MONUMENTS

DE LA

VILLE DE NIVELLES

Notre Société a clos, cette année, la brillante série de ses excursions par la visite de Nivelles, sous les auspices de la Société archéologique de cette ville, le 15 septembre 1889. Vingt membres y ont pris part et ont été reçus à leur arrivée par MM. le président Le Bon, le docteur Cloquet, Alph. Hanon de Louvet et Jules Carly. Après les compliments de bienvenue, les excursionnistes se dirigent vers l'hôtel de ville.

MM. Tarlier et Wauters ont admirablement décrit les

anciens monuments et objets d'art de Nivelles [1]. Je n'ajouterai que quelques petits détails qui ont été omis par ces savants historiens et parlerai de notre visite plutôt au point de vue pratique que scientifique.

Rue de Namur, nous nous arrêtons devant la *Maison du flambeau*, qui porte le millésime de **1555** et cette inscription au-dessous d'une niche :

Ave Maria, gracia plena

Ces mots indiquent clairement que la niche contenait jadis une statuette de la Vierge et que la maison a pris son nom du *flambeau* qu'on allumait devant cette image. Rue du Pont Cotissar, une ancienne façade est ornée de neuf boulets de canon, en pierre, probablement placés là en souvenir d'un siège?

Nous arrivons à l'hôtel de ville, *ancienne Maison abbatiale du Chapître de Nivelles,* où MM. Carly et Hanon de Louvet, échevins, nous reçoivent au nom du bourgmestre empêché, et nous offrent le vin d'honneur. Après les discours d'usage, nous jetons un coup-d'œil rapide sur l'intérieur et sur l'extérieur de l'hôtel de ville. Dans la *Salle du Collège,* on remarque un beau portrait de François Buisseret, archevêque de Cambrai, fondateur du séminaire diocésain de Nivelles, en 1605. Dans un réduit, dernier reste de la *Salle des Juges,* on trouve au-dessus d'une porte, une ogive contenant les armoiries de la famille de Herzelle, à savoir : *un écu à un chevron, surmonté d'un heaume avec lambrequins et bourrelet ; un vol pour cimier, et comme supports : un*

[1] *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Tome Ier, 3e livraison. Province de Brabant. Ville de Nivelles.*

On y trouvera absolument tous les détails historiques et archéologiques désirables sur Nivelles.

griffon, à dextre, et un lion, à senestre. En dessous des armes, cette inscription :

Lan XVc XVI fut refait le salle de jugement de nous Ysabiau de Herzelle abesse secullere digne princesse et dame de Nivelles

Au-dessus de la porte principale d'entrée et sur la porte de la cour intérieure, on voit les armes de la famille de Berlo dont la comtesse Ursule-Antoinette, décédée en 1774, fut l'avant-dernière abbesse de Sainte-Gertrude.

En sortant de l'hôtel de ville, nous admirons, grand'place, la *Fontaine gothique du haut du Marché* dont la restauration fait honneur à M. l'architecte Moreau, de Nivelles. La colonne qui y figurait a été remplacée par un gracieux clocheton. Rue de Mons, les maisons n°s 15, 17 et 47 attirent notre attention. Les deux premières sont du xve siècle et remarquables par leurs façades ornées d'ogives entremêlées d'écussons; la troisième porte l'empreinte de diverses époques ; c'est l'ancien hôtel des Herzelle.

Nous arrivons ensuite devant les débris importants de la première enceinte de Nivelles : ce sont des restes de tours et de courtines. L'une de ces tours, propriété de M. Bock, de La Louvière, est encore en grande partie debout et présente, à l'intérieur, du rez-de-chaussée, trois meurtrières et une voûte en plein cintre bien conservées. A l'extérieur, on voit une porte avec un bandeau à demi boudin semblable à celui de la porte de même destination à la *Tour Noire,* à Bruxelles. Une partie considérable du mur de parapet de gauche est encore intact ; on y trouve des arceaux et des traces de meurtrières. Nous faisons le vœu que ces restes curieux et rares de notre architecture militaire du xiie siècle soient épargnés de la pioche des démolisseurs !

Rentrés en ville, nous étudions l'architecture extérieure de la belle collégiale romane de Sainte-Gertrude, l'un des plus anciens et des plus curieux monuments de la province de Brabant. Elle porte des traces de tous les styles, depuis le plein cintre roman jusqu'aux ordonnances du XVII[e] siècle. Le transept méridional attire spécialement notre attention.

Après le banquet pendant lequel de nombreux discours ont été prononcés, nous visitons le Musée archéologique.

Parmi les précieux objets rassemblés par la Société archéologique de Nivelles, nous examinons une forme en cuivre destinée à mouler la face et le revers de sept méreaux dont l'usage n'avait pu être expliqué jusqu'ici.

M. le comte de Nahuys pense que ces espèces de méreaux se rapportent au souverain chapitre de Rose-Croix, que Charles-Édouard Stuart, connu sous le nom du Prétendant et plus tard, sous celui de comte d'Albany, petit-fils de Jacques II, roi d'Angleterre, fonda à Arras en 1745, sous le titre distinctif d'*Écosse jacobite* [1], peu de temps avant sa malheureuse expédition en Écosse. Cet ordre était composé de partisans du Prétendant, qui travaillèrent secrètement à la restauration des Stuarts sur le trône de la Grande-Bretagne, tant en Angleterre qu'en France, en Italie, en Hollande, etc. Ainsi qu'il arrive dans toutes les sociétés qui ont à redouter quelque persécution, la nécessité d'écarter les défiances et les profanes inquisitions, fit, ici aussi, instituer des mots de passe et des signes de reconnaissance ou de ralliement à l'usage des seuls initiés.

[1] Ce chapitre devait être régi et gouverné, dit la charte de fondation, déposée aujourd'hui dans les archives de la ville d'Arras, par les *chevaliers* de Lagneau et de Robespierre, tous deux avocats. Le dernier était le grand-père de Maximilien Robespierre, le chef de la Terreur. Après la complète défaite du *Prétendant* à Culloden (14 avril 1746) et sa fuite accompagnée de tant d'aventures périlleuses et romanesques, cet ordre tomba dans l'obscurité ; toutefois, à la fin du XVIII[e] siècle, il en fut de nouveau question.

Le comte de Nahuys voit dans ces méreaux des signes de reconnaissance et dans les légendes qu'ils portent : *Naples, à l'enseigne de la ville de Plaisansses.— Paris, à l'enseigne de Versailles.— Londres, à l'enseigne d'Oni soit qui mal y pense. — La ville de Lion, à l'enseigne de la ville de Paris. — En Italie, à l'enseigne de la ville de Turin. — Amsterdam, à l'enseigne des mesieurs des Hautes-Puissances en Olande. — République de Gesne, à l'enseigne de la Toison d'Or,* des mots de passe au moyen desquels les membres se reconnaissaient entre eux dans les divers pays et villes.

Deux de ces pièces sont ornées de monogrammes formés de lettres enlacées où l'on distingue des E et des J *(Écosse jacobite)*.

Les deux 8 que portent l'une de ces pièces, pourraient indiquer l'année 1688, date de la révolution qui amena la chute de Jacques II et de la maison de Stuart, révolution dont les jacobites voulaient se venger en tâchant de placer Charles-Édouard sur le trône de ses pères.

Si ces méreaux ne dataient que de la fin du XVIII[e] siècle, lorsque cet ordre fit sa réapparition, les deux 8 pourraient aussi faire allusion à la mort du fondateur de l'ordre. Charles-Édouard décéda à Frascati, en Italie, le 31 janvier 1788.

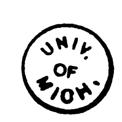
Ces détails, fort intéressants, rendirent cette visite encore plus attrayante.

Nous nous rendons au *Cloître du Chapitre* dont nous déplorons, une fois de plus, la restauration due à feu l'architecte Dumont, de Bruxelles. Heureusement qu'après avoir dépensé au-delà de 25,000 francs, Charles Rogier vint un jour par hasard à Nivelles et visita le cloître ; il fut tellement indigné qu'il obtint la suppression du subside ; l'on doit à cette énergique intervention le bonheur d'avoir conservé intacte l'une des quatre galeries.

Après le cloître, ce fut le tour de l'intérieur de la belle collégiale de Nivelles. Là aussi, hélas ! il n'y a qu'à déplorer,

de quelque côté que l'on se tourne. Les innovateurs du XVIIe siècle ont eu la partie belle pour transformer ce temple roman en style rococo. Il y aurait beaucoup à faire pour réparer de tels outrages! Il y a 28 ans, MM. Tarlier et Wauters formaient déjà des vœux à ce sujet, et il paraît que la Commission des Monuments va *bientôt* s'occuper du plan de restauration de M. l'architecte Verhaeghen. A notre avis, le chœur devrait être relevé en rehaussant la crypte, et la croisée du transept devrait être complètement dégagée. De plus, il serait désirable que l'on replaçât dans le chœur ainsi reconstitué, non plus les stalles qui s'y trouvent actuellement, mais les anciennes et grandes stalles, en chêne sculpté, remarquablement belles et datant du XVIe siècle, dont une partie se trouve dans le *Chœur des Dames*, et une autre dans la *Chapelle de Notre-Dame de Hal*. Il faudrait également que l'on enlevât le maître-autel provisoire qui masque celui du XVIIIe siècle et que l'on replaçât les bas-reliefs d'albâtre qui manquent au splendide retable du XVIIe siècle qui se trouve derrière le maître-autel. Enfin, la grille en cuivre du XVIe siècle qui entourait jadis le coffre contenant la châsse de Sainte-Gertrude devrait recevoir sa destination première, quand le couronnement de ce coffre admirable sera rétabli dans son état primitif.

Nous visitons ensuite la crypte, appelée anciennement *la Grotte* ou *la Vieille Église* et qui est, d'après la tradition, le temple contemporain de sainte Gertrude. Le petit emplacement qui forme l'abside est occupé par une dalle grossière et primitive servant d'autel. A l'angle sud-est de la crypte, se trouve un puits qu'alimente une source jaillissant de la roche. On attribuait à cette eau, des propriétés déterminant la guérison des maladies d'yeux ; aussi elle attira longtemps à Nivelles de nombreux pèlerins ; ceux-ci buvaient de cette eau dans un gobelet qui fait encore partie du trésor de l'église. Ce vase curieux est en « fer cuivré », s'il faut en


UNIV.
OF
MICH.

croire une inscription, en vers allemands inscrits en lettres gothiques du xv[e] siècle, qui figure sur son bord extérieur :

Das wasser nahm mich an als eisen von geburd
Dort lag ich in der beitz bis ich zu kupfer wurd.

dont voici la traduction littérale :

L'eau me reçut fer de naissance,
Là je restai dans le corrosif, jusqu'à ce que je devins cuivre.

Nous admirons ensuite la belle châsse de Sainte-Gertrude, exécutée en 1272 et représentant une douzaine d'épisodes de la vie de cette sainte; les deux chaires de vérité dues aux ciseaux de Delvaux (1772); le splendide monument funèbre de la famille de Trazegnies [1], dont nous donnons ci-

[1] Ce mausolée en marbre noir et blanc, haut de 7[m] et large de 6[m] 60, est adossé au mur de la chapelle du S[t] Sacrement ou du transept *gauche* (côté de l'épitre) de la collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

C'est l'œuvre de Guillaume Kerricx, de Termonde, né en 1652, inscrit à la confrérie de St-Luc comme apprenti en 1660, promu maitre en 1674, doyen et président de la Gilde anversoise en 1693 et 1711, mort le 20 juin 1719, sculpteur très bien réputé.

Il fut érigé par les soins d'Albert François de Trazegnies, vicomte de Clermont et Bilstein, seigneur du Petit-Roeulx, d'abord page de l'archiduc Léopold-Guillaume, puis chanoine de Tournai, prévôt de Nivelles, premier sommelier des courtines de la chapelle royale de Bourgogne, évêque nommé de Namur (remplacé par le comte de Berlo), décédé le 1[er] novembre 1699.

Témoignage d'amour fraternel, rendu à la mémoire de Ferdinand-François Rasse de Trazegnies, chanoine de Tournai et d'Anderlecht, prévôt de Saint-Pierre à Louvain et à ce titre, Chancelier de l'Université en 1670, décédé le 2 décembre 1684 (statue de face, à *droite*), — il consacre aussi le souvenir de son donateur (statue de profil, à *gauche*), celui d'Anne de Trazegnies, une tante, chanoinesse de Nivelles, décédée le 9 juillet 1667 (médaillon à *droite*), et enfin celui de Jacqueline de Trazegnies, une nièce, décédée le 4 août 1680 (médaillon à *gauche*).

Les huit quartiers de Trazegnies, à *droite* : Trazegnies, Werchin, Pallant,

contre la gravure, et qui est remarquable à tous les points de vue. Enfin, nous n'en finirions pas, si nous devions parler des autres et nombreux monuments funèbres des chanoinesses, des pierres tombales, des sculptures tant en pierre qu'en bois, des peintures murales, des tableaux — dont

Lalaing, Gavre, Rubempré, l'Esclatière, Brand d'Ayseau, et — les huit quartiers de Lalaing, à *gauche* : Lalaing, Rennebourg, Montmorency, Egmont, Langlé-Wawrin, Ongnies, Licques et Withem, — se détachent en marbre blanc sur le fond noir, des deux côtés des statues et du sarcophage.

Aucun des recueils de Le Roy ne mentionne, ni ne reproduit ce monument dont les proportions et le style étaient pourtant bien faits pour attirer l'attention. Lemaire en dit quelques mots et donne ses inscriptions (p. 197 et 303). Wauters le décrit en partie dans l'histoire de Nivelles (p. 132).

Le prévôt de Nivelles et le chancelier de Louvain étaient fils de « Gillion-Othon marquis de Trazegnies, prince des francs fiefs de Rognon, vicomte d'Arnemuiden et de Bilstein, baron de Silly, Seigneur de la Chapelle à Herlaymont, Irchonwels, Gondregnies, Longuernay, Courcelles, etc., etc., Pair de Hainaut, Sénéchal héréditaire de Liège, Mestre de camp d'un terce d'infanterie wallon, du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique, Gouverneur et Capitaine général du comté d'Artois, de Tournay et du Tournesis, Mortagne et St-Amand, Gentilhomme de la Chambre du Roi, premier commissaire au renouvellement des loix de Flandres, député plénipotentiaire pour régler les limites des provinces avec les États de Hollande en suite du traité de Munster, Capitaine d'homme d'armes des ordonnances, »[1] décédé le 3 septembre 1669, et de Jacqueline de Lalaing, décédée le 9 avril 1672. Le tombeau de ces derniers se voit dans la nef *droite* de l'église de Trazegnies, en face de celui, (dans la nef *gauche*), de Jean, baron de Trazegnies, et de Silly, chevalier de la Toison d'or, décédé en 1550 et d'Isabeau de Werchin, sa femme, dame de Merlimont, aujourd'hui Mielmont.

C'est à tort que l'on attribue ce beau travail à l'un des Duquesnoy morts en 1646 et 1654. Ne serait-il pas aussi de Kerricx.

On doit aux deux chanoines ici représentés, l'HISTOIRE VÉRITABLE DE GILLION DE TRAZEGNIES, imprimée on ne sait où de Paris ou de Nancy, « se vendant à Bruxelles, chez Jean de Smedt, vis-à-vis de l'église de St-Jean, à la conversion de St-Augustin, 1703. » Sous cet autre titre : LE HÉROS MAGNANIME OU L'HISTOIRE VÉRITABLE DE GIL-LION DE TRAZEGNIES, ce petit livre se vendait « chez J.-B. de Leeneer, au marché-au-bois, 1716. »

Barbier l'attribue par erreur à M. de Fabert. C'est Jean-Christophe Bruslé de

[1] Monuments des Wissocq dans l'église détruite des Mineurs à Huy. Procès-verbal de visite du 17 décembre 1777.

treize sont remarquables, à savoir : deux *Van Dyck*, huit *Craeyer*, un *Pourbus* et deux *Van Thulden*, — des dinanderies, etc., etc., que renferme la collégiale.

Quant au Trésor de l'église, il est éblouissant, tant par le nombre que par la grande valeur de ses orfèvreries.

Montpleinchamp qui en est l'auteur sous le nom de Gérimont, de même qu'il fit paraitre de nombreux écrits sous les pseudonimes Fabert, Montpleinchamp (fief du Luxembourg), la Roze, de Palaidor, du Bel Astre, le Noble. On l'appelle encore Montpleinfou. Il n'est connu sous son vrai nom de Bruslé, que dans L'ORIGINAL MULTIPLIÉ, satyre des plus cruelles, dont l'auteur est Douxfils. (Liège, 1712).

Né à Namur en 1641 Bruslé mourut à Bruxelles en 1729, à l'âge de 83 ans. Il était entré dans l'ordre des jésuites, devint prédicateur du Roi, chapelain de l'Électeur de Bavière gouverneur des Pays-Bas, aumônier de l'Électrice Cunégonde fille de Jean Sobieski, et enfin grand chanoine de Ste-Gudule. Écrivain plus que médiocre, son HISTOIRE DE L'ARCHIDUC ALBERT, publiée sous le nom de Montpleinchamp, à Cologne, 1693, fut cependant rééditée par M. de Robaulx de Soumoy, en 1870.

Bruslé ou Gérimont nous apprend, dans l'épitre au marquis Gillion de Trazegnies, neveu de nos deux évêques nommés, « *par quelle aventure cet or se deterra*, et qu'il a dans ses veines le sang du grand maréchal de Fabert : »

« L'ami très intime de vos deux Oncles, Prévôts de Nivelles et de Louvain, « étant chez eux pour reprendre halaine, dit-il, avoit trop de vivacité, pour y « rester sans rien faire, que se divertir. Ces Messieurs lui firent voir les ma- « nuscrits de vellin où l'Histoire du grand Gil-lion est couchée en vieux Gau- « lois ; il en fut charmé, et s'indignant qu'un astre aussi lumineux demeurât « éclipsé, il lui ôta sa crasse, sans rien altérer de la vérité...

« Vos Oncles, tous modestes qu'ils étoient, y trouvèrent un goût délicieux ; « sans en rien dire à leur Ami, ils en firent faire plusieurs copies. La plus « fidelle est tombée entre mes mains ; c'est d'elle que je régale Votre Ex- « cellence.

« Je sçai que je m'attirerai votre indignation, en publiant un nom que vous « avez tâché d'ensevelir, et qu'on a deterré comme celui de Jean Casimir, un « des derniers Rois de Pologne... »

Le marquis Gillion, dont il est ici question, chef de la maison de Trazegnies et dernier mâle de sa branche, était entré au noviciat des jésuites à Hal. Sur les instances de sa famille il quitta sa retraite en 1699 pour épouser Marie-Philippine de Croy, de même que Jean-Casimir, fils de Sigismond III, jésuite et cardinal avait laissé les ordres et la pourpre pour le trône, en 1648.

Le tombeau de la collégiale de Nivelles nous a tout naturellement fourni l'occasion de rappeler la première publication, très *brodée* à la vérité, pour ne

Les deux porches de la collégiale méritent d'être mentionnés comme des monuments de la plus haute importance. Nous n'avons pu malheureusement en visiter qu'un seul, c'est le porche septentrional, celui du sud était fermé... ?

Dans le porche septentrional l'on voit une porte romane remarquable; sur les colonnettes qui se trouvent de part et d'autre de cette porte, sont accolées des statues représentant deux épisodes de la vie de Samson ; ces statues constituent un ensemble avec les bas-reliefs qui décorent la porte elle-même et qui représentent trois autres épisodes de cet hercule. Selon Alvin qui, le premier les a décrites, ces sculptures datent du XIe siéle (v. *Bull. de l'Ac. roy. de Belg.*, t. XVII [1], p. 560 et planche; t. XVII [2], p. 188).

Ces porches sont depuis de longues années encombrés de matériaux. Qu'y aurait-il de plus facile cependant que de

pas dire tronquée, du *Roman de Trazegnies*, mis ainsi à la portée des dames et des demoiselles, et par parenthèse, devenu rarissime.

Il est regrettable que le manuscrit original type unique, je pense, aimable et distingué, de notre littérature nationale au XVe siècle, n'ait vu le jour que dans les mains de quelques savants, sur les tables du salon de Trazegnies et dans les vitrines de l'exposition de 1880. Il est orné de nombreuses miniatures qu'au dire de Bruslé : « Monseigneur Albert de Trazegnies, Prévôt de « Nivelles nommé malgré lui à l'Évêché de Namur, auquel il a renoncé, avait « bonne envie de faire graver » (p. 317).

Le docteur Wolff d'Iéna l'a réédité en 1836 avec une belle dédicace au baron de Reiffemberg, mais sur une copie fort incomplète, sortie de l'hôtel de Ravenstein visité dernièrement par la Société d'Archéologie.

Il ne paraîtra pas hors de propos, en terminant cette note, de rappeler aussi l'intéressante description du mausolée des Trazegnies, par M. Wauters. Nous avons profité de cette excellente circonstance, pour remettre et montrer la *Droite* et la *Gauche* à leur véritable côté. Notre savant confrère a suivi l'habitude générale et funeste qui déroge à la *logique*, et ferait, dans le cas présent, manquer aux règles de la *bienséance*. En effet, le Chancelier de Louvain, la vieille tante et les quartiers paternels à qui l'architecte a du *faire honneur*, sont désignés à *gauche*, tandis que le maître du tombeau, sa jeune nièce et les quartiers maternels, n'arrivant qu'en *second rang*, sont indiqués à *droite*. S. P.

répondre au vœu émis, en 1886, par M. de Munck, qui proposait un simple déblaiement en attendant leur restauration !

Nous sommes ensuite montés à la tour et aux tourelles qui contenaient jusqu'en 1859, date d'un terrible incendie, des cloches célèbres par leur sonnerie remarquable. Depuis lors, du haut de sa tourelle, Jean de Nivelles, réduit à l'inaction, ne bat plus les demi-heures, de son lourd marteau de bronze.

Enfin, après une charmante promenade à la *Dodaine,* le beau parc public de la ville, nous faisons nos adieux à nos confrères nivellois, et nous quittons leur ville, enchantés de l'accueil cordial que nous y avions reçu.

ARM. DE BEHAULT DE DORNON.





Séance du mardi 1er octobre 1889

Présidence de M. le comte de Nahuys, *Président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-deux membres sont présents [2].

Quatre membres font excuser leur absence [3].

M. le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, Destrée, Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris, Plisnier, De Schryver.

[2] Ont signé la liste : MM. le comte de Nahuys, de Raadt, Destrée, G. de Brabandère, P. Saintenoy, baron de Loë, de Proft, de Munck, Mahy, de Behault de Dornon, F. Heetveld, Ed. Van der Smissen, baron de Royer de Dour, E. Puttaert, Van Havermaet, C. Heetveld, H. van Sulper, E. Nève, De Schryver, E. Jordens, Titz, Drion, vicomte A. Desmaisières, Ed. Verbuecken, Alberdinck-Thym, Rutot, A. Lefevre, F. Taelemans, Michaux, De Samblancx, Weckesser, Serrure, Buysschaert, Desaucourt, Aubry, R. van Sulper, de Famars-Testaz, P. De Ridder.

[3] MM. Hagemans, Combaz, Catteaux et Van Malderghem.

CORRESPONDANCE.

L'Administration communale de la ville d'Anvers accuse réception du produit de la collecte faite pendant la dernière séance, en faveur des victimes de l'explosion de la cartoucherie.

MM. Van Even, nommé membre correspondant; Ch. Léman et Clerbaut, nommés membres effectifs, remercient pour leur nomination.

ÉLECTIONS DE MEMBRES.

M. G. Montefiore-Levy, membre du Sénat, à Bruxelles, est nommé membre honoraire.

MM. Émile Beernaert, sculpteur, à Bruxelles; le docteur Carpentier, professeur à l'Université libre, à Bruxelles; C. Delporte, notaire, à Bruxelles; Charles Desamblancx, relieur, à Saint-Josse-ten-Noode; Franz Luyten, homme de lettres, à Schaerbeek, et le baron Surmont de Volsberghe, membre du Sénat, etc., à Ypres, sont nommés membres effectifs.

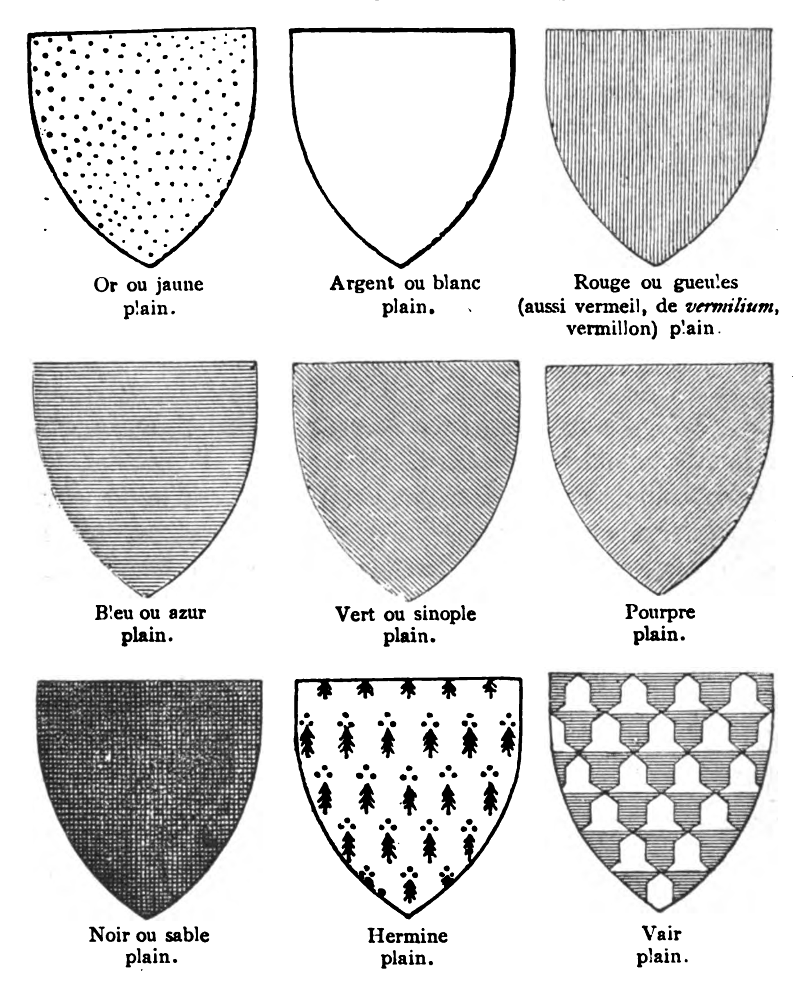
MM. Paul Sheridan, attaché aux Archives du royaume, à Bruxelles, et Jacques Weckesser, relieur, à Saint-Josse-ten-Noode, sont nommés membres associés.

COMMUNICATIONS.

Curiosités héraldiques.

M. LE COMTE DE NAHUYS, président, donne lecture d'un mémoire sur les armoiries *plaines*. Les armes *plaines*, sont celles dont l'écu est d'un seul émail, (métal, couleur ou

fourrure) sans aucune partition ou figure. Les gravures suivantes donnent des exemples des armes *plaines*.



Or ou jaune plain.

Argent ou blanc plain.

Rouge ou gueules (aussi vermeil, de *vermilium*, vermillon) plain.

Bleu ou azur plain.

Vert ou sinople plain.

Pourpre plain.

Noir ou sable plain.

Hermine plain.

Vair plain.

A celles-ci, dit l'orateur, il faut encore ajouter : *contre-hermine plaine, herminé, beffroi de vair, menu vair, vairé, vair contre-vair et vairé contre-vairé plains*.

Le comte de Nahuys cite quelques exemples d'armoiries

dont l'écu est d'un seul émail. A cette occasion il fait remarquer que dans les anciens poèmes de chevalerie, on rencontre quelquefois le mot « *hermine*, » employé pour désigner l'argent ou le blanc, comme, par exemple, dans le *Tournoi de Nantes*, et ce qui est plus curieux encore, il exhibe un diplôme d'anoblissement, donné par l'empereur Ferdinand II, à Vienne, le 9 mars 1634, à Pierre, Jacques et Nicolas de Routen frères, où l'hermine est désignée par blanc ou argent. La description des armes s'y trouve comme suit : *un écu complètement blanc ou d'argent :* « Ein gantz weisz, oder Silberfarber Schildt » à deux lions passants l'un sur l'autre, de sable, lampassés de gueules, ayant la queue fourchue ; tandis que le dessin figurant au centre du diplôme, représente un écu *d'hermine à six mouchetures* 3, 2, 1, à deux lions passants ou léopardés, l'un sur l'autre, de sable, lampassés de gueules et ayant la queue fourchue [1].

M. LE COMTE DE NAHUYS cite en terminant plusieurs familles ayant des armes *plaines*.

M. DE RAADT cite aussi un certain nombre de familles portant des armes semblables.

Les formes primitives des fonts baptismaux.

M. PAUL SAINTENOY résume un mémoire dont il est l'auteur, sur ce sujet.

M. LE BARON DE ROYER DE DOUR signale des fonts en faïence de Delft, dans la collection de M. Evenepoel, à Bruxelles.

L'Art ancien à l'Exposition Universelle de Paris.

M. DESTRÉE donne de nombreux détails sur la partie rétrospective de cette exposition.

[1] Voyez l'article du comte Maurin de Nahuys : *Unedirte Quellen de Routen ;* dans le *Monatsblatt des heraldisch-genealogischen Vereines* « *Adler* » n° 15, *März*, 1882, p. 59.

Un portraitiste belge à la fin du XVIII[e] siècle, François Jacquin.

M. Van Even communique un important travail sur cet artiste; il est donné lecture des parties les plus importantes de ce mémoire.

Le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Paris. — 1889.

M. de Munck donne lecture du rapport fait par lui (en collaboration avec M. le baron Alfred de Loë), sur ce congrès où ces membres ont représenté notre Société.

Le Roman de l'Ours. — Poème flamand du XII[e] siècle.

M. Serrure donne communication, avec de nombreux détails à l'appui, d'une partie de ce poème.

Recherches sur les armoiries peintes sur des tableaux du Musée royal de peinture de Belgique, représentant des personnages inconnus.

M. de Raadt donne lecture d'un travail sur ce sujet.

La séance est levée à 11 1/2 heures.





Séance mensuelle du mardi 5 novembre 1889

Présidence de M. LE COMTE MAURIN DE NAHUYS, *président*[1].

a séance est ouverte à 8 heures.

Une soixantaine de membres sont présents[2].

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE.

MM. Franz Luyten et Shéridan remercient pour leur nomination de membres.

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, Hagemans, Combaz, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Rutot, Cumont, de Brabandere, Destrée, Plisnier, P. Saintenoy, C. Heetveld, baron de Loë, Mahy, C. Saintenoy, Paris, de Raadt, de Schryver, Herry, baron de Royer de Dour, Titz, comte de Nahuys, Van Havermaet, R. Van Sulper, De Proft, de Witte, Puttaert, E. Van den Broeck, Benoidt, E. Raes, Francart, de Behault de Dornon, Dierickx de ten Hamme, Lavalette, Colles, Colinet, Robyns d'Inkendael, De Beys, Desaucourt, Dens, Merida, Combaz, Gosse, Lhoest, Lefevre, Michaux, Nève, Paulus, Hagemans, Muls, Dubois, van Malderghem, de Munck, Van der Elst, etc., etc.

DONS ET ENVOIS REÇUS :

MM. le baron J. de Baye, de Behault, comte Goblet d'Alviella, Mahy, de Raadt, P. Saintenoy et E. Vanden Broeck font don de volumes et de brochures.

M. de Behault au nom du cercle archéologique de Mons dépose pour les collections de la Société, un moulage d'un médaillon trouvé à Hyon et datant du XVIIIe siècle.

ÉLECTION DE MEMBRES :

MM. Hambye (Adolphe) à Mons, de la Grange (Amaury) Tournai, Pottelet (Paul) à Saint-Josse-ten-Noode et Van Marle (P.) à La Haye, sont nommés membres effectifs.

REVISION DES ARTICLES 20, 43, 45 ET 49 DES STATUTS.

La discussion est ouverte sur la proposition suivante :

Les soussignés,

Considérant que les articles 20, 43, 45 et 49 des statuts de la Société d'Archéologie de Bruxelles doivent être modifiés en conséquence du changement voté à l'article 12 des dits statuts, le 4 décembre 1888, et fixant au 1er janvier, le commencement de l'année sociale,

Demandent :

Conformément à l'article 91 des susdits statuts, de mettre à l'ordre du jour de la séance du mois de novembre, la revision des quatre articles mentionnés ci-dessus,

Et y proposent les modifications suivantes :

ART. 20. La Commission est nommée par moitié aux assemblées de *janvier* et de *juillet*. Le vote se fait, etc.

ART. 43. Une Commission de vérification..... sera nommée..... à l'assemblée mensuelle de *décembre*.

Art. 45. Cette vérification se fera après l'assemblée de *décembre*, de façon, etc.

Art. 49. Il y a deux sortes d'assemblées. — 1°..... ; 2° l'assemblée générale qui a lieu en *janvier*.

Bruxelles, le 15 octobre 1889.

(Suivent les signatures de dix membres effectifs).

Cette proposition est votée à l'unanimité. En conséquence les articles 20, 43, 45 et 49 des statuts sont revisés comme ci-dessus.

PROPOSITION POUR LA NOMINATION DE NEUF MEMBRES D'HONNEUR.

La Commission administrative présente les candidatures de savants des principaux pays d'Europe et de personnes qui par leur haute situation sociale ont contribué au progrès de l'Archéologie, afin de pourvoir à la nomination de neuf membres d'honneur de la Société.

Mises aux voix, ces candidatures sont adoptées à l'unanimité des suffrages.

VISITE DES ÉGLISES DE BRUXELLES.

M. de Proft formule ensuite la proposition qu'il a adressée au bureau d'organiser, dans le courant de l'hiver, une excursion en ville à l'effet de visiter les églises de Sainte-Gudule, du Sablon et de la Chapelle.

La proposition de M. de Proft est adoptée, et le bureau en fixera ultérieurement la date.

COMMUNICATIONS :

L'archéologie préhistorique, gauloise, gallo-romaine et franque à l'Exposition Universelle de Paris.

M. le baron de Loë donne un aperçu des richesses archéo-

logiques et des habiles restitutions que l'on pouvait admirer tant au Palais des Arts libéraux qu'au quai d'Orsay.

Le Congrès archéologique et historique d'Anvers-Zélande.

M. Paul Saintenoy, rend compte des travaux de ce Congrès.

M. Cumont donne quelques renseignements sur le cimetière de Dombourg, visité à cette occasion.

L'excursion de la Société à Louvain et à l'abbaye de Parc.

M. de Raadt donne lecture du compte rendu de cette promenade archéologique, M. Van Ballaer — auteur de ce rapport — étant empêché d'assister à la séance.

M. Combaz présente des observations au sujet de la première enceinte de Louvain.

L'excursion de la Société à Nivelles.

M. de Behault présente son rapport sur cette excursion.

L'Antiquité de l'homme remonte-t-elle, dans la région de Mons, antérieurement à l'époque quaternaire ?

M. de Munck, dans un intéressant exposé qu'il fait précéder de quelques notions de géologie indispensables, conclut à la non-existence de l'homme, dans la région de Mons, antérieurement à l'époque quaternaire.

L'auteur des portraits des Micault conservés au Musée de Bruxelles.

M. de Raadt annonce une découverte, faite par lui, dans les archives de l'église Sainte-Gudule, relativement à l'histoire du triptyque de la famille Micault et du panneau central de celui-ci, dont on ignorait jusqu'ici le sujet.

Restitutions archéologiques pour illustrer la Salambo de G. Flaubert.

M. Titz fait une dissertation expliquant sa façon d'interpréter l'archéologie de Carthage. De cette ville, dit-il, il ne reste rien. En 146 avant notre ère, Scipion l'ayant fait raser, il n'y a donc rien de Phénicien à retrouver par les fouilles. Celles-ci ont été faites récemment et n'ont mis en lumière que des constructions romaines et quelquefois byzantines ou chrétiennes. L'orateur explique ensuite que si Carthage utilisait des artistes grecs c'était comme praticiens et non comme créateurs ; il le prouve par l'étude des caractères de la mythologie grecque comparée à la religion carthaginoise et l'analyse d'une stèle portant la marque du travail grec et étant, comme ornementation du plus pur phénicien, ce style qui lui-même avait emprunté la plupart de ses principes à l'art égyptien et assyrien.

Commission des fouilles, rapport sur les sondages de Boitsfort.

M. Rutot expose le résultat des sondages effectués dans trois monticules signalés comme tumuli probables et propose, avec tous les membres de la commission des fouilles, l'abandon du projet d'y faire exécuter des travaux coûteux dont le résultat négatif peut être dès maintenant prévu.

Encore un mot sur un médaillon artistique du XVI[e] siècle.

M. le comte de Nahuys, président, résume un travail sur ce sujet.

La séance est levée à 10 heures 3/4.



Séance mensuelle du mardi 3 décembre 1889

Présidence de M. HAGEMANS, *vice-président.*



La séance est ouverte à 8 heures du soir [1].

Une cinquantaine de membres sont présents [2].

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE

M. le Ministre des Finances accorde à la Société, l'accès des souterrains de l'ancien palais de Justice de Bruxelles.

MM. Desaucourt, Catteaux et Amaury de Ghellinck d'El-

[1] Prennent place au bureau : MM. Hagemans, vice-président; Combaz et Destrée, conseillers; P. Saintenoy ; secrétaire-général ; baron de Loë, de Raadt et de Munck, secrétaires; Plisnier, trésorier; Paris, bibliothécaire-archiviste et De Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Paris, Rutot, Cumont, de Munck, C. Heetveld, Mahy, Puttaert, Hagemans, De Schryver, Van Havermaet, C. Saintenoy, Plisnier, De Proft, de Behault, de Brabandere, P. Saintenoy, baron de Royer de Dour, de Raadt, H. Francart, Herry, Benoidt, baron de Loë, comte van der Straten Ponthoz, Goethals, Colinet, C. Dens, Michaux, Titz, R. van Sulper, Drion, Muls, Buysschaert, Lavalette, vicomte Desmaisières, Combaz, Van der Smissen, chevalier Diericx de ten Hamme, I Destrée, Hanssens, Sheridan, Van der Elst, H. de Bay.

seghem s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le comte de Nahuys, Président, indisposé, fait excuser son absence.

De vifs regrets seront exprimés à l'honorable Président, au nom de l'assemblée.

M. DE MUNCK annonce à celle-ci que M. le Dr Schliemann a eu la gracieuseté de lui adresser une lettre datée de Troie, près les Dardanelles (18 novembre 1889), dans laquelle il lui fait connaître que par suite des dernières attaques de M. le capitaine Bœtticher, dont M. Salomon Reinach s'est fait l'interprète au Congrès International d'Archéologie préhistorique de Paris, il s'est vu dans la nécessité de continuer les fouilles de Troie sur une grande échelle. M. Schliemann reproche à M. Bœtticher de défigurer depuis six ans le texte de son ouvrage intitulé « Ilios » et d'inculper ses savants collaborateurs d'avoir faussé les plans de Pergame qui, suivant son contradicteur, ne serait qu'une nécropole à incinération. « Ce qu'il y a de plus étrange » dit M. Schliemann dans sa lettre, « c'est que M. Bœtticher n'a jamais été à Troie et qu'il n'a même pas encore vu les restes d'une ville antique. »

Afin de répondre victorieusement aux attaques dont il est l'objet, M. Schliemann a invité un certain nombre de savants des Académies de Vienne, de Berlin et de Paris, à venir contrôler les fouilles qu'il entreprend actuellement sur l'emplacement de la ville-antique. A cet effet, M. Schliemann, qui veut poursuivre jusqu'au bout ses études, pendant plusieurs années même s'il le faut, prend à sa charge les frais de voyage de ses invités, établit des chemins de fer portatifs dans le rayon à explorer, et fait ériger des constructions en bois sur l'emplacement de Troie qui est un véritable désert. Après les premiers travaux d'installation, le savant explorateur a commencé à déblayer le mur de la ville basse marquée B. C. sur le plan VII publié dans son « Ilios, » ainsi

qu'à mettre au jour le sol de l'Acropole en ayant soin de laisser intacts d'énormes piliers de décombres qu'il compte enlever couche par couche, en commençant par le haut, et cela sous les yeux des délégués des Académies.

M. de Munck annonce, enfin, à ses collègues, que sur sa demande, M. le Dr Schliemann a bien voulu promettre de tenir la Société d'Archéologie de Bruxelles, au courant de ses importants travaux.

M. de Raadt fait savoir que M. le baron J.-B. Béthune lui déclare n'avoir pas — lors de la discussion qui s'est produite à l'Exposition héraldique de Gand, sur l'âge des peintures murales découvertes, en 1846, dans une ancienne chapelle de cette ville — attribué l'exécution de ces œuvres d'art à l'époque suivant de près *la bataille de Courtrai* (1302), mais bien la *bataille de Roosbeke* (1382) [1].

DONS ET ENVOIS REÇUS.

MM. Cumont, Mahy, Desaucourt, baron de Baye et Hubert font don de livres et de brochures.

MM. le comte de Nahuys et de Raadt font don d'objets pour les collections.

ÉCHANGES.

M. le Bibliothécaire annonce que des rapports-échanges ont été noués avec les sociétés savantes dont les noms suivent :

Davenport Academy of Natural sciences (Proceedings).

Kong. Vitterhets Historie och Antiqvitets Akademien. Stockholm (Tidskrift et Monadsblad).

Les Amis des Monuments. Paris.

Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt/m.

L'art (Le courrier de l'art). Paris.

L'art monumental du moyen âge, de L. von Fisenne, à Aix-la-Chapelle.

[1] Voyez t. III des *Annales*, p. 197.

Société française d'Archéologie. — Congrès archéologiques de France (Annuaire et Almanach).
Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, Middelburg.
Royal archaeological Institute of Great Britain & Ireland.
Notes d'art et d'archéologie. Paris.
Société d'Anthropologie de Bruxelles.
Revue de l'Art chrétien, Tournai.
Société d'archéologie lorraine, Nancy.
Société archéologique de Namur.
Société de l'histoire de France. Paris (Annuaire).
Société des Antiquaires de Picardie.
Société historique et archéologique dans le Duché de Limbourg.
Société historique et littéraire. Tournay.
Aachener Geschichtsverein.

ÉLECTION DE MEMBRES.

MM. le baron de Vinck de Winnezeele, Marc T'Serstevens et E. Loicq sont nommés membres effectifs.

M. Paul Joseph, archéologue et numismate, à Francfort s/M. est nommé membre correspondant.

M. Henri Francart est nommé membre associé.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES.

Sont nommés, par voie de tirage au sort, membres de cete commission :

MM. Baes, Sainctelette, Landrien, Schavye, Luyten (effectifs).

MM. Snutsel, van Sulper, Michel, de Witte et Hachez (suppléants).

PRÉSENTATION DE CANDIDATURES A LA PRÉSIDENCE.

M. Hagemans et M. le comte van der Straten Ponthoz sont présentés comme candidats.

COMMUNICATIONS.

Notes archéologiques, historiques et numismatiques, tirées d'ouvrages de M. Paul Joseph, membre correspondant, à Francfort.

M. le Secrétaire Général donne lecture des notes de M. le comte de Nahuys, président, sur ce sujet.

M. Destrée fait remarquer que, pour les ouvrages d'orfèvrerie, le poinçonnage était déjà adopté, en France, au XIVe siècle. Il existe une foule de poinçons d'orfèvres flamands établis à Paris dès le XIVe siècle. Il en était de même en Flandre, comme le prouvent les marques que l'on peut voir sur des écuelles en argent du Musée de la Porte-de-Hal.

M. de Behault signale les plaques poinçonnées du Musée du Cercle archéologique de Mons, portant les marques d'artistes montois du XVIe siècle, que les magistrats de la ville avaient ordonné de déposer entre leurs mains.

Le marteau de porte (XVIe siècle) de la maison, rue des Gades, à Mons.

M. le Secrétaire Général donne lecture d'une lettre de M. Desaucourt, sur ce sujet.

Les collections de tissus anciens en Allemagne.

M. Destrée dit à l'assemblée ce que sont les collections de tissus qui existent en Allemagne. En Belgique, fait observer l'orateur, nous ne possédons en ce genre, dans nos musées, que fort peu de bons modèles anciens. Il déplore cet état de choses.

M. le comte van der Straten-Ponthoz s'associe aux regrets exprimés par M. Destrée.

A propos de quelques inscriptions palmyréniennes.

M. Hagemans fait connaître quelques inscriptions palmyréniennes; au cours de cette intéressante communication, M. Titz, avec son obligeance et son talent habituels, dessine au tableau, les figures qui en font le sujet.

Une Croix de cimetière gothique provenant de l'ancienne église d'Etterbeek.

M. le major Combaz dit quelques mots d'une croix gothique provenant de l'ancienne église d'Etterbeek, dont il compte faire hommage à la Société. *(Remerciements.)*

Les matériaux employés dans les anciennes constructions du Brabant.

M. Rutot entretient l'assemblée d'une collection composée exclusivement de matériaux employés dans les constructions anciennes du Brabant, et qui vient d'être expédiée à Vienne. Il insiste sur l'utilité qu'il y aurait, pour la Société d'Archéologie, à former une semblable collection.

M. de Munck appuie cette proposition qui donnerait d'excellents résultats pour les études historiques, et dans la pratique de la construction actuelle. *(Adopté.)*

La séance est levée à 10 3/4 heures.



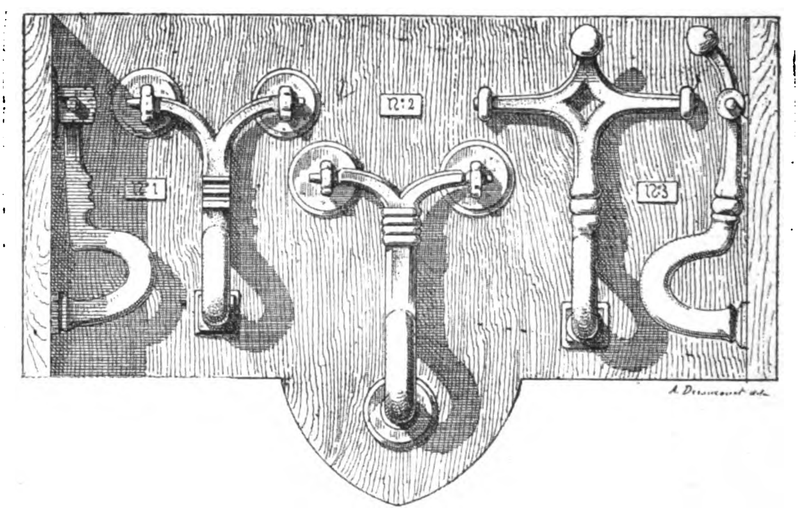


Fig. 1. Marteaux de porte relevés à Bruxelles et à Vilvorde.

NOTE SUR DES

MARTEAUX DE PORTE

EN FER FORGÉ

des XVe et XVIe siècles

Messieurs et honorés Confrères,

J'ai l'honneur de vous soumettre une eau-forte [1], représentant un marteau de porte de la maison portant le n° 8 de la rue des Gades [2], à Mons (fig. 2). La plaque de fond de cette intéressante pièce de serrurerie est en tôle découpée sans martelage. Elle repré-

[1] La fig. 2, donne la reproduction de cette eau-forte offerte gracieusement à la Société par M. Desaucourt. (*Note de la Commission des Publications*).

[2] Grâce à l'obligeance de M. L. Flameng, juge de paix à Boussu, nous

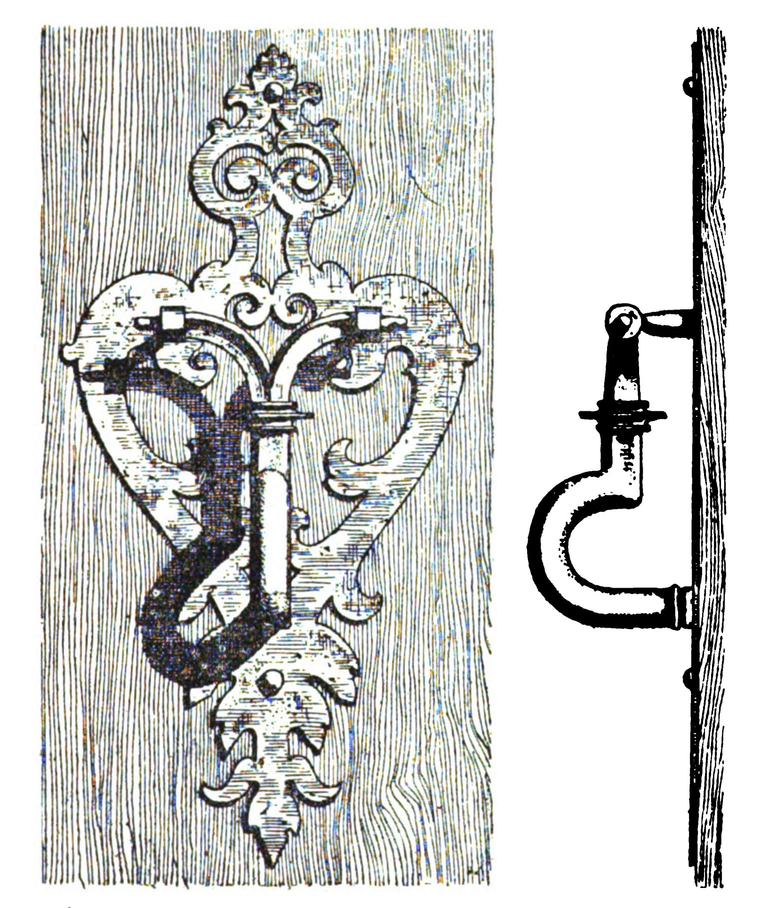


Fig. 2. Marteau de porte, rue des Gades, 8, à Mons.

sente deux dauphins accolés, dont les yeux sont remplacés par des tigettes à œillères supportant le heurtoir. Celui-ci a la forme généralement usitée à cette époque. Il est, à la ren-

pouvons donner ici quelques renseignements sur les derniers propriétaires de la maison, nº 8, rue des Gades, à Mons.

Cet immeuble est actuellement la propriété de Mlle Catherine Lemaur, de Thulin, par le décès de l'un de ses parents, Alexandre Lemaur, chef de

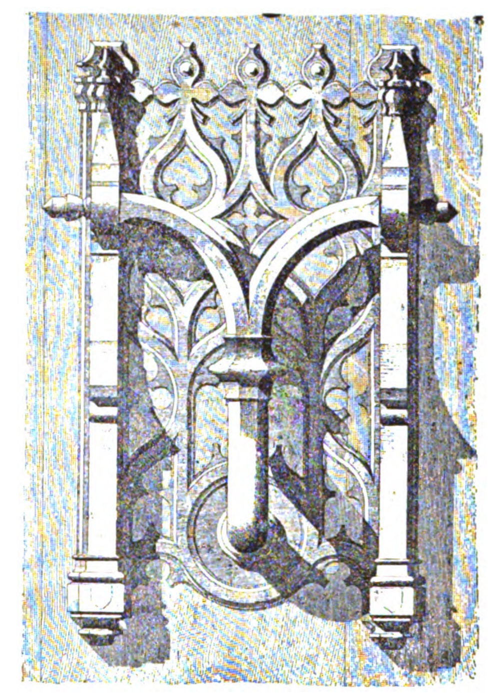


Fig. 3. Marteau de l'hôtel de la Pomme d'Or, à Mons.

contre des deux bras, agrémenté d'une bague finement profilée, lui donnant juste la richesse nécessaire pour le mettre en harmonie avec la plaque. La facture de ce travail révèle

bureau au gouvernement provincial du Hainaut. Celui-ci la tenait de sa femme. Le père de cette dernière, Prosper Degay, négociant à Mons, l'avait achetée le 10 mars 1818, selon acte devant Me Godart, notaire, en cette ville, de Guillaume-Joseph Jorez, rentier à Ghoij. Jorez en était propriétaire selon acquisition qu'il en avait faite, le 23 prairial an VI, devant Me Borremans, notaire à Soignies, de Catherine-Philippine-Joseph Pernez, veuve Jorez, à laquelle ce dernier avait laissé le pouvoir d'en disposer en tous états, par acte, à loi, du 23 novembre 1754, à la suite de l'acquit qu'il en avait fait sur décret de non partable du même jour.

Jorez l'avait acquise, en 1754, de Louis-Joseph Delmotte, avocat au Conseil souverain du Hainaut.

une œuvre des premières années du XVI[e] siècle. Il est certain que la ville de Mons possédait à cette époque des maîtres dans l'art de la serrurerie fine, car il existait naguère, rue de la Grosse-Pomme, n° 3, un marteau antérieur de quelques années à celui qui est reproduit ici (fig. 3). La plaque de fond de ce marteau est ajourée dans le genre flamboyant de la fin du XV[e] siècle, avec crête à trèfles. Les lignes principales de la découpure sont accusées par un chanfrein. De chaque côté, un contrefort au profil élégant supporte le heurtoir analogue comme forme à celui de la rue des Gades. Ce marteau fait partie de la collection de Monsieur Orville [1].

Je vous présente aussi, Messieurs, trois croquis de marteaux beaucoup plus simples que ceux dont je viens de parler (fig. 1). Celui qui porte le n° 1, se trouve à Bruxelles, rue des Minimes, n° 85. Le n° 2, est attaché à la porte de la maison n° 5, rue de la Bergère, dans la même ville. Le n° 3, le plus intéressant est placé, petite rue des Moulins, à Vilvorde. Ce dernier se distingue des précédents, en ce qu'il a la forme d'une croix. La branche du haut, cintrée en avant et formant arrêt, ne permet pas de lever le heurtoir de plus de 7 à 8 centimètres, ce qui a pour résultat d'obliger à frapper des coups à peu près égaux au grand dam des impatients. Ces trois dernières pièces ont certainement peu d'intérêt au point de vue de la forme, aussi mon but en les dessinant, a-t-il été simplement de conserver l'image des derniers spécimens en place d'un moyen d'appel employé par nos pères.

DESAUCOURT

[1] Il a été publié par *l'Art pour tous*, 5[e] année, p. 1471 (Librairie des Imprimeries réunies, rue Bonaparte, 13, Paris. Notre vignette est une reproduction de la gravure de *l'Art pour tous*.



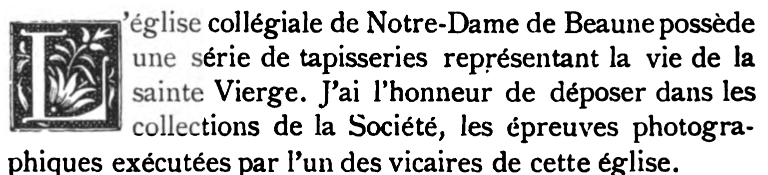


LES TAPISSERIES

DE LA

COLLÉGIALE DE BEAUNE

(COTES-D'OR) [1]



L'église collégiale de Notre-Dame de Beaune possède une série de tapisseries représentant la vie de la sainte Vierge. J'ai l'honneur de déposer dans les collections de la Société, les épreuves photographiques exécutées par l'un des vicaires de cette église.

Les caractères généraux de cette composition magistrale semblent, de prime-abord, appartenir à l'art flamand, en étendant ce terme au pays du Hainaut et à celui de l'Artois. L'agencement des groupes, la pose cambrée des personnages,

[1] Communication faite à la Séance mensuelle d'Août 1889.

les minutieux détails des étoffes, le fini des gazons et des fleurettes qui forment le premier plan de quelques panneaux, rentrent absolument dans les types créés par les Van Eyck et par leurs successeurs immédiats. L'artiste qui a dessiné les cartons de ces tapisseries a traité avec beaucoup de réalisme les scènes d'intérieur et tous les accessoires de l'ameublement ; j'ajouterai que certains passages sont rendus avec entente de la perspective. A ce point de vue, les peintres et les haute-lissiers de la Flandre avaient fait de grands progrès : quelle différence entre les paysages lointains du « triomphe de l'Agneau » et ceux des Rogier de la Pasture, des Memling et des Metzys. A propos de celui-ci, il faut constater des analogies frappantes entre les grands tableaux de ce peintre et les tapisseries de Beaune.

Nous n'avons aucun document ancien au sujet de ces tapisseries destinées à décorer le pourtour du chœur aux fêtes de la sainte Vierge. Nous savons seulement qu'elles ont été données au chapitre, dans l'année 1501, par l'archidiacre Huges Le Coq, dont le portrait et les armes *parlantes*, sont reproduites sur deux panneaux. La famille de ce personnage n'appartient pas à la Bourgogne : Hugues Le Coq était le fils d'un riche financier de la cour de Louis XI.

D'après les vœux du donateur, l'antienne suivante, spéciale au bréviaire de Beaune, est encore chantée à l'issue des grand'messes paroissiales.

> **Maria mater graciae** (sic)
> **Mater misericordiae**
> **Tu nos ab hoste protege**
> **Et hora mortis suscipe**
> **Pro defunctis intercede** [1].

[1] Quelques années plus tard, un autre dignitaire du chapitre donna à notre église, une série de la vie de Notre-Seigneur : elles ont malheureusement disparu.

L'attribution de ces tapisseries à des ouvriers flamands serait une preuve de la continuité des relations artistiques entre les deux pays : c'est aux Flamands que nous devons, en Bourgogne, l'efflorescence du style du xv[e] siècle. Commencées à la Chartreuse de Dijon par Jacques de Baërze et Claus Sluter, continuées, à l'Hôtel-Dieu de Beaune par les architectes qui paraissent appartenir à la famille des Lissens, dit Wischère [1] et par le grand polyptique du *Jugement dernier*, de Rogier de la Pasture, plus connu sous le nom de Rogier Van der Weyde, ces relations auraient persisté jusqu'aux premières années du xvi[e] siècle.

Malheureusement nos tentures ne portent aucun signe particulier : les marques de fabrique en général, et celle des haute-lissiers bruxellois en particulier, sont d'une époque un peu postérieure.

CHARLES BIGARNE.

[1] Voici le texte exact de deux vers latins placés à la fin d'une pièce manuscrite, composée à la louange de Philippe-le-Bon et de son chancelier Nicolas Rolin, donateur et fondateur de l'Hôtel-Dieu de Beaune :

Peractorem Wiscrere tutoris Jacobum Deus ipse tuatur
Nunc cùm vita datur post vivat ut omnibus horis.
ihs. Maria. ihns. xvij septẽbre 1491.

Le savant M. Alphonse Wauters a constaté, dans un ouvrage récent qu'un Lissens, dit De Visscher, était architecte de la ville de Bruxelles dans la première moitié du xvi[e] sièele.



ERRATA ET ADDENDA.

P. 44, ligne 5 au lieu de Utuntur æve aut Annulis ferreis ad certum pondus examinatic, pro nummo ; il faut lire utuntur *ære* aut *a*nnulis ferreis ad certum pondus examinati*s*, pro nummo.

P. 44, ligne 18, au lieu de romain ; il faut lire *roman*.

P. 101, 11e ligne il faut ajouter : Devant ce prie-Dieu un chien assis.

P. 123, il faut intercaler entre la description des armoiries de *de Botlant* et *d'Almonde : de Campen :* d'argent à deux fasces de gueules, la seconde chargée d'une roue d'or.

P. 201, lignes 3, 4, 5, il faut lire : La commission propose de se faire représenter :

1° . . . .

2° . . . .

3° Au congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques qui se tiendra à Paris en août, par MM. *le baron Alfred de Loë et* Emile de Munck (*adopté*).







TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TROISIÈME. — 1889.

TEXTE

Pages.



PLANCHES ET VIGNETTES

Bandes ornées et lettrines. — Avant-propos, p. V — pp. 5, 23, 29, 37, 47, 58, 65, 81, 97, 143, 151, 158, 168, 184, 189, 191, 198, 203, 205, 207, 213, 217, 324, 328, 330, 334, 336, 340, 344, 351, 362, 367, 372, 378, 382, 387.



N. 364. — Bruxelles, imp. ALFRED VROMANT et Cie, rue de la Chapelle, 3.